DÉPOT
ANNEXE

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 434 567

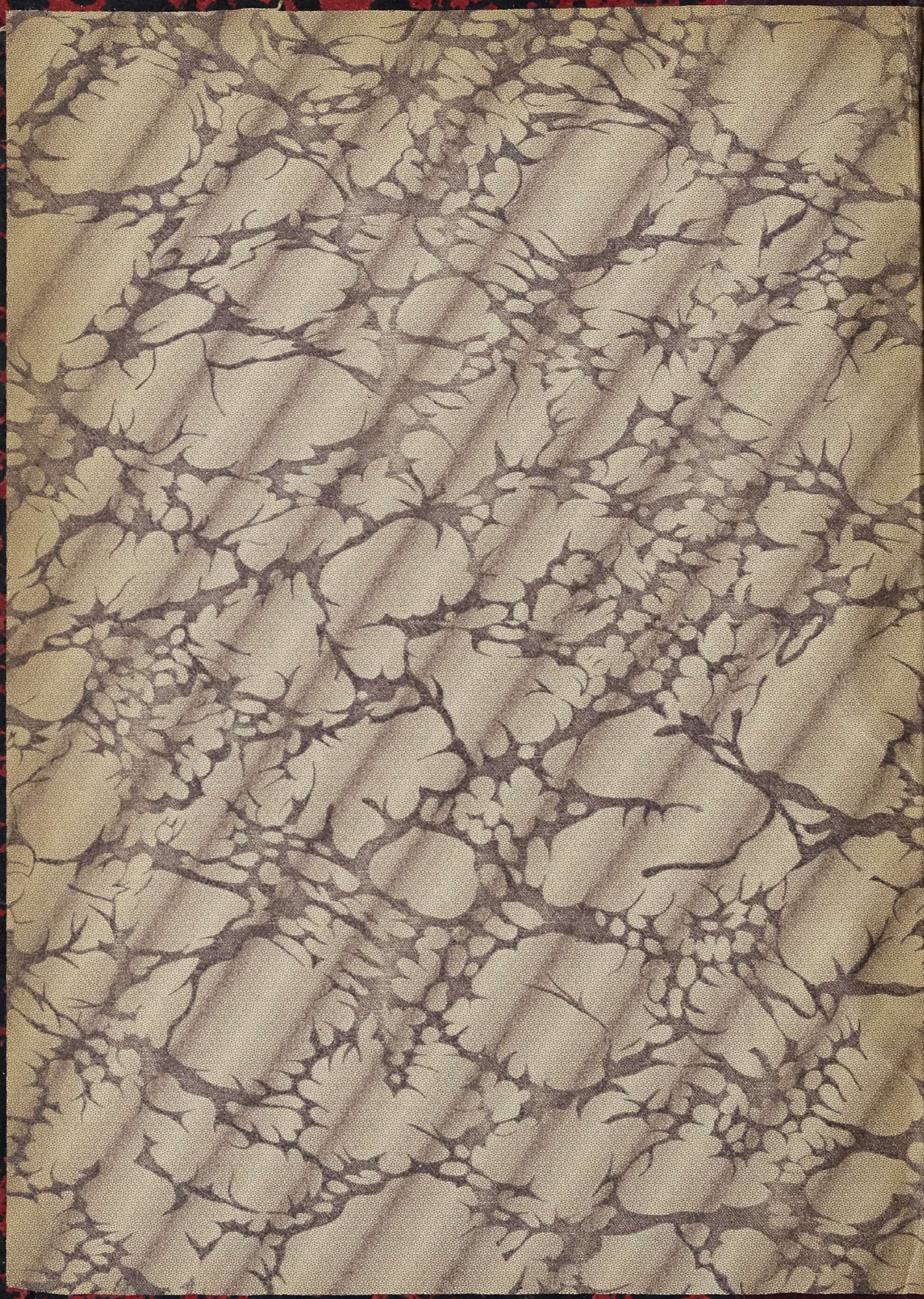

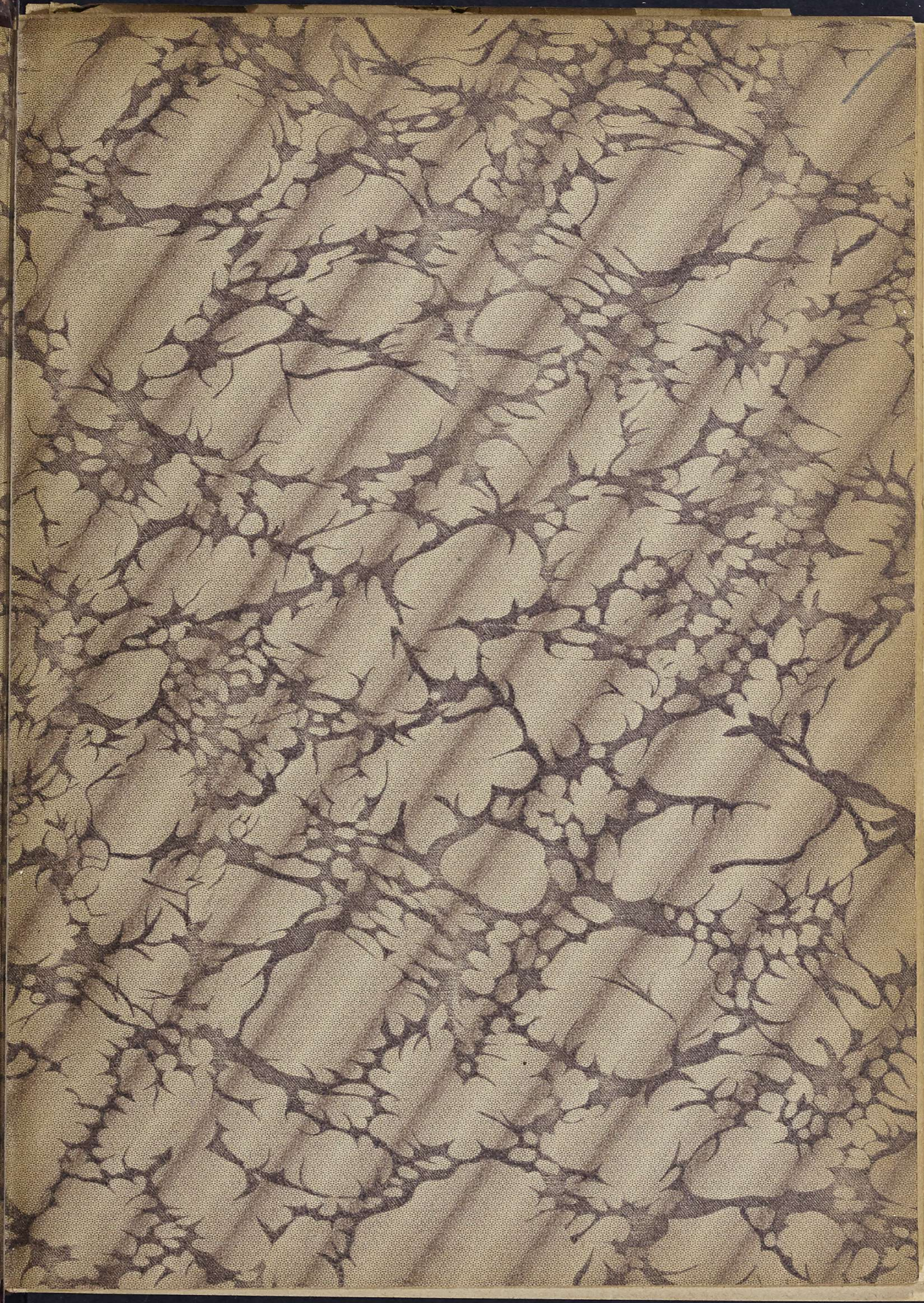

JEANNE D'ARC

LA VÉNÉRABLE

EN PRÉPARATION

Jeanne d'Arc devant l'Avocat du diable en Cour de Rome

Discussion par les Avocats de la cause de Canonisation de la Pucelle, des objections opposées à cette cause par le Promoteur de la Foi.

JEANNE D'ARC, STATUE DE LA PRINCESSE MARIE D'ORLÉANS

JEANNE D'ARC
LA VÉNÉRABLE

D'après les documents versés au Procès de sa Canonisation en Cour de Rome

PAR

Monseigneur RICARD
PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ
Vicaire Général Honoraire de Monseigneur l'Archevêque d'Aix

AVEC UNE PRÉFACE

De Monseigneur GOUTHE-SOULARD
ARCHEVÊQUE D'AIX

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
H47

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
3, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL

Tous droits réservés.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Conformément aux prescriptions de l'Église, spécialement du décret d'Urbain VIII, l'auteur de ce livre déclare qu'en décernant à Jeanne d'Arc les titres de sainte, martyre, divinement inspirée, etc., et en lui attribuant des miracles et des prophéties, il n'entend parler que d'après les données ordinaires de l'histoire humaine, sans prétendre prévenir en rien les jugements de la Sainte Église Romaine, du Saint-Siège apostolique, auquel il soumet humblement cet écrit, comme tous ceux qui l'ont précédé ou qui pourraient encore le suivre.

JEANNE D'ARC

PRÉFACE

Je l'ai déjà dit et je suis particulièrement heureux de le redire, à l'occasion de la publication de ce livre que mon infatigable vicaire général vient d'écrire, sur mes pressantes instances :

Jeanne d'Arc est la gloire sans pareille de la France, de l'humanité tout entière. Je ne connais rien de plus beau après la Vierge Marie. Elle est une des plus angéliques figures du ciel. Nous attendons avec impatience de pouvoir l'invoquer sur la terre comme la sainte la plus patriotique, parce qu'il n'y eut jamais parmi nous une âme plus française.

Ah! quand donc nous sera-t-il définitivement donné de lui dire, avec l'Église entière :

— Sainte Jeanne d'Arc, sauvez la France !

En attendant cet heureux jour que tant de vœux voudraient avancer, voici un livre qui hâtera, je le crois fermement, l'heure tant désirée, parce qu'il aidera à montrer, dans l'héroïque enfant de Domremy, la sainte inspirée, envoyée de Dieu pour sauver son pays.

Tout est là, Mgr Ricard l'a fort bien compris, et, en s'aidant des pièces mêmes que les juges romains ont admises au procès de la canonisation, il a mis en fort belle lumière cette grande vérité historique.

Si la mission de Jeanne n'est pas divine, les merveilles de sa vie sont un mystère à renverser tout raisonnement : nous sommes en plein absurde.

Telle donc à bon droit la fait connaître ce livre, à Domremy, à Orléans, à Reims, à Rouen, les quatre plus glorieuses étapes de son histoire miraculeuse :

A Domremy, modèle en tout, modèle de tous, d'après le très significatif et très probant suffrage unanime de ses compatriotes, le témoignage d'une conduite absolument irrepréhensible. On l'appelait déjà : *la petite Sainte*.

A Orléans, menant ses guerriers à l'assaut des remparts *au nom de Dieu*. « Bataillons, leur disait-elle, et Dieu donnera la victoire ; » et les Anglais furent battus, chassés par une jeune fille de dix-neuf ans.

A Reims, debout près de Charles VII, qu'elle a rétabli

roi de France, et qu'elle fait sacrer roi très chrétien.

A Rouen, abandonnée, trahie, calomniée, torturée pendant de longs mois, dans un noir cachot, livrée à tous les outrages, condamnée indignement et enfin martyrisée sur un calvaire de feu.

Mgr Ricard n'a point oublié de rappeler que, déjà au pied du bûcher sanglant, l'heure de la réparation sonnait son premier coup. Anglais et Bourguignons se frappaient la poitrine, en s'écriant : *Nous sommes perdus, nous avons fait brûler une sainte*, absolument comme au Golgotha, où l'on entendit le centurion et les soldats qui gardaient Jésus-Christ attaché à la croix s'écrier : « Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu ! »

Voilà ce que, sur mon conseil et ma demande, mon dévoué collaborateur vient, avec le talent que tant de succès ont consacré déjà, de redire à la gloire de l'Église, car, Jeanne appartient à l'Église.

Léon XIII écrivait ces temps derniers : « *Columbus noster est*, Christophe Colomb est à nous ! » Jeanne aussi est nôtre. Personne ne saurait nous la disputer.

Les registres de sa paroisse, comme les procès-verbaux de son martyre, en mains, nous pouvons dire : *Joanna nostra est.*

Elle est à nous, née comme nous de parents catholiques, devenue notre sœur en Jésus-Christ par le

saint baptême, qui fut toujours son premier titre de gloire et dont elle ne viola jamais les engagements.

Elle est à nous, dans la chaumière paternelle, pieuse enfant, modeste adolescente, chaste jeune fille, la joie de ses parents, l'édification de ses compagnes, au catéchisme de son curé, à la garde de son troupeau, au travail des champs, à l'église chaque matin et souvent à la sainte table.

Elle est à nous dans l'humilité et dans la gloire, dans sa vie et dans sa mort : elle est à nous en tout et partout, à nous toujours.

Nous catholiques, nous avons la propriété exclusive de ces miracles de la Providence.

En vain, les falsificateurs de l'histoire ont voulu nous la prendre en la défigurant, et en la présentant comme une hallucinée. Quoi donc ! Dunois, La Hire, Xaintrailles et mille autres héros auraient obéi à une hallucinée ! Vous, qui affirmez cette sottise, auriez-vous obéi à une visionnaire ?... Est-ce que vous croyez que ces vaillants n'avaient pas autant d'esprit que vous ?

Gardez vos grands hommes. Mettez-les au Panthéon : nous ne vous les disputerons jamais. Mais, Jeanne d'Arc est à nous, de son premier à son dernier jour, sans démenti, sans défaillance — ce livre le prouve après tant d'autres, avec plus d'éloquence et de verve

que bien d'autres — *Joanna nostra est.* On ne laïcise pas les saints.

Consultez donc les *trois mille cinq cents* ouvrages catalogués de M. Pierre Lanéry d'Arc, un jeune savant aixois, mon excellent diocésain, infatigable chercheur de tous les documents qui intéressent son admirable parente dont il porte noblement le nom : vous n'en trouverez pas dix, qui ne soient la justification et l'apologie de la mission divine de la libératrice de la France.

Ah ! nous l'avouons, elle fut envoyée à la mort par un évêque, dont le récit qu'on va lire met dans son triste jour toute l'indignité, un évêque qui n'avait plus rien de Français, puisqu'il s'était vendu aux Anglais.

Mais le Pape Calixte III a vengé la Vierge de Domremy. Il a ordonné la revision du procès : il a cassé et annulé la sentence, comme la plus monstrueuse depuis celle de Pilate. Nous attendons qu'on en fasse autant pour les innombrables et innocentes victimes condamnées par les tribunaux révolutionnaires.

L'évêque Cauchon ne nous appartient pas plus que Judas, puisque nous l'avons répudié par le jugement le plus authentique et le plus solennel ; — Cauchon fut le précurseur de Voltaire, ce profanateur de notre gloire nationale la plus éclatante et la plus pure. On peut les placer côte à côte au Panthéon : l'un vaut l'autre !

Le plan de ce travail était donc tout tracé. L'auteur devait faire ressortir la mission divine de la Vierge lorraine, et par là mettre en lumière les éléments de sa canonisation. Il fallait que les impies et les libres-penseurs se vissent forcés de croire au surnaturel, pris en flagrant délit de sauver la France malgré eux.

Mon cher vicaire général l'a fait et bien fait. Je ne pouvais me refuser à lui en rendre ce public témoignage, trop heureux s'il lui est une recommandation auprès de ses lecteurs que, sans vouloir prophétiser, je lui prédis nombreux et satisfaits.

Aix, le 9 mars 1894.

† XAVIER, archevêque d'Aix.

LIVRE PREMIER

LA MISSION

CHAPITRE PREMIER

LA PRÉDESTINÉE

SOMMAIRE. — Les champs de Vaucouleurs. — Les avenues de Domremy. — Le bourg natal. — Comme Jeanne l'aimait. — Au foyer de la famille. — A quel prix la maisonnette fut conservée en ce siècle. — L'extérieur. — La chambre familiale et la cellule de Jeanne. — Sa naissance. — Ses frères et sœurs. — Influence de la mère sur l'éducation de sa fille aînée. — La foi de l'enfant. — Son attrait pour la maison de Dieu. — Comment elle réprimandait et exhortait le sonneur négligent. — Jeanne enfant à l'église de Domremy. — Les fonts baptismaux et l'autel de la Vierge. — Le pèlerinage de Notre-Dame de Bermont. — L'ermitage Sainte-Marie. — Auprès de l'arbre des Fées.

I

La vallée charmante s'émaille au printemps de fleurs diaprées, une vraie *vallis colorum*, qui donne son nom au lieu le plus important de la contrée, Vaucouleurs. La Meuse y promène, calme et ondoyante, ses méandres capricieux. Sur les bords frais et verts de la rivière, s'asseyent pittoresquement divers villages, tous plus importants que le plus célèbre d'entre eux, tous placés là comme pour servir d'avenues à leur humble et glorieux protégé, le village de Domremy.

Venez-vous de l'Ouest, par la route de Bar-le-Duc à Épinal, vous rencontrerez Vouthon, où naquit la mère de

Jeanne; Greux, où l'enfant assistait à l'office quand un parti de Bourguignons brûla l'église.

L'avenue du Nord place, sur la route du pèlerin, d'abord Vaucouleurs où tant d'épreuves inaugurèrent la mission de l'héroïne; puis Maxey-sur-Vaise où plusieurs fois elle s'ouvrit de sa vocation à « noble homme Geoffroy du Fay »; enfin là haut, sur la côte chargée de vignes et de blé, le village de Burey qu'elle habita deux fois chez son oncle Durand, en un logis modeste qu'on montre encore.

Mais, si vous venez du Midi, c'est par Neufchâteau, à 11 kilomètres en amont de Domremy, que vous commencez à reconnaître les vestiges des pas de la Pucelle. Sa statue orne l'antique asile des religieux Cordeliers, à qui elle aimait de préférence confier les chastes secrets de sa conscience innocente. A Coussey, au chevet de l'église, encore la statue de Jeanne. Ces images semblent posées là pour préparer l'âme du voyageur au but de son pèlerinage. Pendant tout le trajet, comme pour bercer son rêve, à sa gauche, serpente le cours sinueux de la rivière, qui traîne ses eaux paresseuses aux pieds des saules, à travers de gras pâturages. Devant lui, Domremy, à l'extrémité de l'immense prairie et du long ruban d'argent qui s'y déroule, Domremy s'enveloppe de verdure, comme une fleur printanière dans son bouton. On y entre par un pont de cinq arches, construit récemment sur la Meuse, et qui porte la route d'une rive à l'autre (1).

Nous voici enfin au village qu'on a pu appeler le « Bethléem de la nouvelle rédemption ». Le patronage du Baptiste de la nation française couvre de temps immémorial la modeste bourgade. Saint Remi a baptisé la France, son nom est entré dans la composition même du nom de Domremy.

Bâti dans les humbles proportions d'un village rustique, tel qu'on les rencontre au pays lorrain, le bourg natal de

1. Bourgaut, *Guide du pèlerin à Domremy*, p. 15.

Jeanne est traversé du Nord au Sud, dans toute sa longueur, par une rue, dont la première moitié est formée, jusqu'en face de l'église et du pont, par la route qui vient de Greux. La seconde est parallèle à la rivière et passe devant la maison de Jeanne, puis devant le moulin dont elle prend le nom. Cette voie transversale a gardé le cachet rustique et lorrain : l'attirail du labourage, les monceaux de bois entassés, encombrent le seuil des habitations. Ceux qui résident sous ces humbles toits se distinguent, même en Lorraine, par les traits qu'ils ont hérités des contemporains de Jeanne, qui disait de ses compatriotes :

— Je n'ai connu qu'un seul Bourguignon à Domremy.

Tous les autres étaient Armagnacs, c'est-à-dire dévoués à la cause de la France. Sous la forme ardente d'un patriotisme que leur héroïque concitoyenne allait fixer à tout jamais « ès cœurs des Français », ils ont déposé leurs généreux sentiments dans l'âme de leurs enfants. Aujourd'hui encore les habitants de Domremy sont universellement réputés pour être unis et pacifiques entre eux, hospitaliers, polis et bienveillants envers les étrangers.

Jeanne aimait de prédilection son village et ses habitants.

— Plût à Dieu mon Créateur, s'écriait-elle à Reims, en pleine gloire après le sacre de son roi, plût à Dieu que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, à garder leurs troupeaux, avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me revoir !

II

L'humble demeure, où l'on s'aimait de si bon cœur, existe encore.

Entre les mains des descendants de la famille, la « maison de Jeanne la Pucelle, assise proche de l'église, la cyme-

tire d'une part, etc., » est resté un dépôt sacré. Un pèlerinage national s'y renouvelle depuis cinq siècles, sans lasser la persévérance des visiteurs qu'attirent la grandeur des souvenirs et le parfum de la sainteté dans le patriotisme.

Déjà, en 1580, Michel Montaigne y venait, comme tous ses contemporains, et notait, dans ses *Récits de voyage en Italie*, comment « le devant de la maison où naquit Jeanne d'Arc est tout peint de ses gestes, mais l'aage a fort corrompu la peinture. »

Par son généreux désintéressement, le dernier héritier en ce siècle des trois familles d'Arc ou du Lys, de Salm et Gérardin, Nicolas Gérardin, se montra digne de ses devanciers. D'étranges pèlerins avaient envahi l'humble maisonnette. C'était lors de l'invasion des troupes alliées en 1815. Enthousiasmés par la tragédie de Schiller, les Allemands visitèrent en amateurs la célèbre maison. A coups de sabre, ils se firent des reliques dans les meubles et les poutres. Des princes autrichiens y vinrent entourés d'une brillante escorte, se tenant inclinés nu-tête devant la statue de la Pucelle et sollicitant, comme souvenirs de leur visite, des éclats de bois, des fragments de pierres et même les herbes parasites des murailles. L'archiduc Ferdinand détacha de ses propres mains une petite pierre, dont la place est encore visible au-dessus du linteau de la porte principale. Un comte prussien, plus ambitieux, demanda le tympan sculpté et la statue qui le couronne, Gérardin refusa. Le comte fit briller un trésor et offrit 6.000 francs de la maisonnette tout entière. Gérardin était pauvre et chargé de famille, mais, en vieux dragon français qu'il était, il demeura inflexible devant le déshonneur offert à l'héritier de Jeanne. Toutes ces tentatives cependant émurent le Conseil général des Vosges qui voulut assurer au département le berceau de la Pucelle et le sauver ainsi d'une ruine qui semblait prochaine. Trois ans après qu'il eut repoussé l'offre tentante du Prussien, Gérardin, le 20 juin 1818,

signait l'acte de cession au Conseil général, pour une somme près de trois fois moindre. La ville d'Orléans lui décerna une médaille d'or et Louis XVIII décora le généreux cessionnaire. La maison devenait un monument national et, classée comme tel, elle recevait les secours qui en assurèrent la conservation (1), après l'avoir isolée de l'îlot de maisons qui l'enveloppaient et en obstruaient l'avenue.

La façade présente un demi-pignon inclinant le toit de gauche à droite. Les rameaux entrelacés de la vigne sauvage la tapissent de verdure et encadrent des baies ou fenêtres dans le style du xve siècle. La porte est ornée de plusieurs rangs superposés de sculptures, formant cintre, et surmontées d'une accolade qui embrasse trois écussons. Celui du milieu, plus élevé que les autres, présente les armes de France soulignées par la devise en lettres gothiques : *Vive le roi Loys!* Celui de gauche porte les armes des Thiesselin, dont la fille Nicole épousa, en 1460, Claude du Lys, alors propriétaire de la maison. L'écu de droite est meublé des armoiries données, en décembre 1429, par Charles VII à la famille de Jeanne d'Arc : deux lys d'or en champ d'azur, côtoyant une épée nue d'argent à la garde dorée, placée en pal, et dont la pointe soutient une couronne (2). Au sommet de l'ogive, l'œil attendri retrouve les attributs du travail champêtre auquel Jeanne se livrait avant de manier l'épée : une gerbe debout et des ceps de vigne chargés de

1. Pendant que ce brave homme (Gérardin) abandonne à son pays la chaumière de l'illustre vierge, et qu'il en emploie la chétive indemnité (2.500 fr.) à se procurer un autre abri pour sa nombreuse famille, arrive un lord anglais. Il ne doute pas d'enlever, au poids des guinées, la vente de la maison, comme autrefois ses maîtres ont acheté Jeanne elle-même. Il était trop tard ! et on le vit, dans son désespoir, s'arracher littéralement les cheveux. Au fond, pourtant, ne devait-il pas se féliciter du fait accompli ? Son or, impuissant sur le patriotisme de Gérardin, eût allumé son indignation au premier mot d'une offre aussi [illegible]trissante. En 1828, il mourut, à Domremy, entouré de l'estime universelle. Ses enfants gardent précieusement comme un bien de famille les hommages rendus aux vertus de leur père. (Bourgaut, *op. cit.*, p. 35.)

2. D'où le nom du Lys (deux lys) adopté par les descendants de la famille d'Arc.

raisins Au-dessous, en style épigraphique du temps, ces mots : *Vive labeur !* puis la date 1481.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'humble demeure, qui devait être le Nazareth de l'héroïque et sainte libératrice de la France.

L'habitation se compose de quatre pièces au rez-de-chaussée.

En franchissant le seuil de la porte que nous avons décrite, nous sommes dans la chambre de famille, où Jeanne naquit le 6 janvier 1412, où elle fut élevée par sa pieuse mère, où elle grandit dans la prière, l'obéissance et le travail. A gauche, auprès de la fenêtre géminée, l'enfant apprit à manier si habilement l'aiguille et le fuseau, qu'à Rouen, lors de son procès, elle put se rendre le naïf témoignage. que, dans l'art de coudre et de filer, elle n'avait pas peur d'être vaincue par les meilleures ménagères. Un peu plus loin, la plaque de fer de la cheminée, aux armes de Lorraine et de France, indique l'âtre du foyer au coin duquel la jeune fille passait la nuit, quand elle avait eu le bonheur d'amener un pauvre à la maison et de lui céder sa propre couche. Près de là, un morceau de bois, posé dans le mur, tenait suspendue la lampe pour les travaux des longues veillées d'hiver. Dans cette pièce, tout à la fois cuisine, salle à manger et chambre à coucher, suivant l'usage du pays, Jeanne vaquait, avec sa mère et sa sœur, aux occupations vulgaires du ménage, car on ne la rencontrait jamais oisive sur les chemins. C'est dans cette laborieuse et chrétienne éducation de famille qu'elle se préparait au grand œuvre du salut de la France, auquel Dieu la prédestinait.

Jetée, par les hasards de la guerre, loin de ce nid doux et pur de son enfance, elle en portait partout au doigt le souvenir. C'étaient deux anneaux donnés, l'un par son frère l'autre par son père et sa mère. Ce dernier portait gravés les noms sacrés *Jhésus Maria*. « Ayant cet anel en sa main et en son doigt, dit un vieux chroniqueur, elle

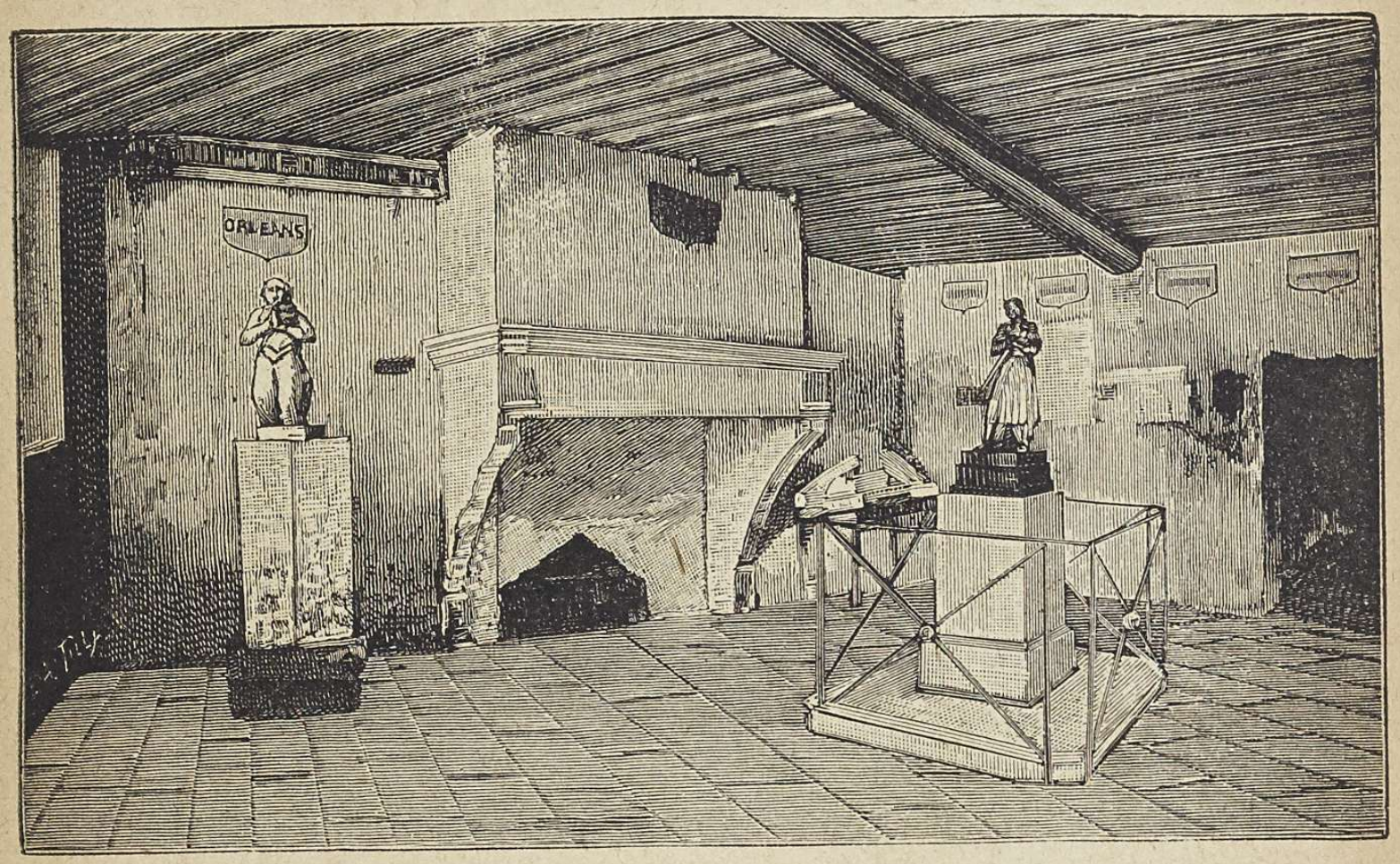

INTÉRIEUR DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC, A DOMREMY

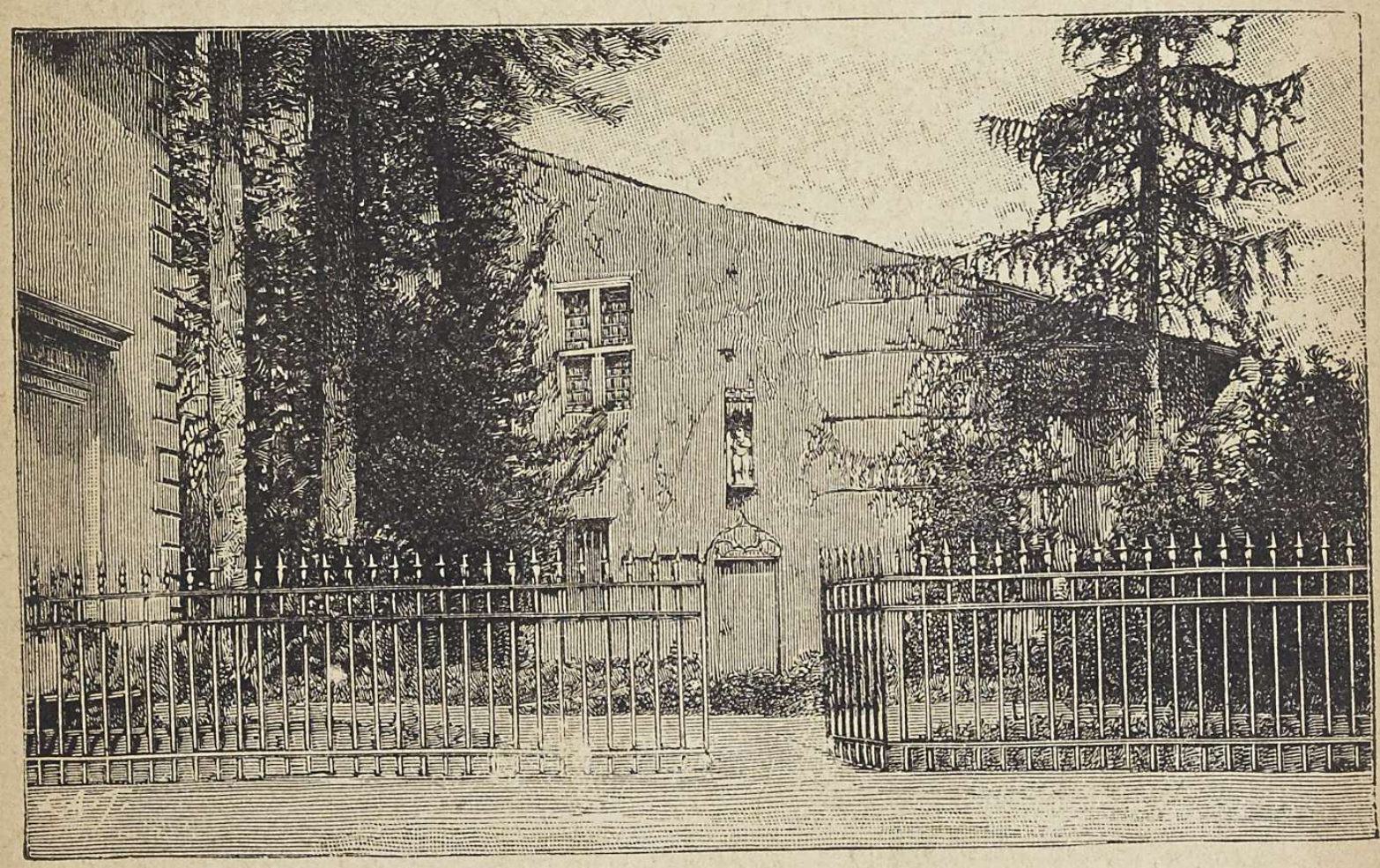

EXTÉRIEUR DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC, A DOMREMY

avait touché à sainte Catherine. » Aussi, chaque fois qu'elle se lançait dans la bataille, elle le regardait « par plaisance et honneur de ses père et mère, car la Pucelle aimait tout ce que bon chrétien doit aimer, et le dict anel lui remembrait tout ce qu'elle aimait. »

Saluons la belle statue de Jeanne qui s'élève aujourd'hui au centre de la pièce sur un piédestal de marbre noir, et, après avoir jeté un coup d'œil aux belles couronnes envoyées là en mai 1878 par les dames françaises en protestation contre la célébration du centenaire de l'immonde insulteur de la Pucelle, franchissons le seuil de la cellule de Jeanne, au fond, en face de l'entrée de la cuisine.

Au nord et au niveau du sol, éclairée seulement par une petite lucarne, elle est presque obscure. Par les traces de la cheminée qui subsistent encore dans le grenier, on voit que c'était le fournil de la maison. A gauche de la petite fenêtre, Jeanne serrait ses vêtements dans un placard, dont le châssis tailladé témoigne à la fois du vandalisme et de la vénération des visiteurs.

C'est bien là, dans ce pauvre réduit, qu'elle a reposé, qu'elle a reçu plusieurs avertissements célestes, qu'elle lutta pendant cinq ans contre son cœur et les ordres de ses « voix ». C'est là qu'elle combina, sous l'œil de Dieu qui éclairait cette chambrette obscure, les moyens d'accomplir sa volonté manifeste. Qui comptera les souvenirs et les larmes dont ces murs noircis furent les témoins muets! Ce qu'elle répandit de prières, agenouillée sur la terre nue, devant cette étroite lucarne par où son regard plongeait sur la maison de Dieu; de quelles lumières elle fut éclairée et par quels encouragements fortifiée, dans cette demeure indigente, elle seule le sait et a pu le dire!... La paix, la nudité de ces murs, les souvenirs qui revivent là, l'obscurité mystérieuse de cette chambrette, en font comme le second sanctuaire de Domremy, dans le secret duquel, entre le ciel et une humble paysanne, s'est préparée la rédemption de la France. Toute proportion gardée, là, comme

jadis la Vierge ignorée de Nazareth, le Tout-Puissant l'a choisie pour humilier les forts et se glorifier en elle.

Quand il sort de ce sanctuaire, le visiteur pénètre successivement dans le cellier, la chambre des frères de Jeanne, le grenier, puis termine son pèlerinage par le petit musée, où la piété des souvenirs a réuni bien des gages de la vénération française pour la sainte héroïne (1).

Mais il est temps de commencer notre récit (2).

III

Jeanne naquit le 6 janvier 1412.

Son père, Jacques d'Arc, et sa mère, Ysabellette Romée, étaient de modestes laboureurs, « de bonne vie et renommée », bons catholiques, fidèles Armagnacs du parti national. Avec leur maisonnette, ils ne possédaient qu'un bien petit champ, mais leur pauvreté gardait l'honneur qu'ils inculquèrent à leurs cinq enfants.

Trois fils, Jacques, Jean et Pierre, et deux filles, Jeanne et Catherine — celle-ci mourut avant le départ de son aînée — grandissaient sous la sauvegarde de ces braves campagnards, qui en faisaient de bons chrétiens et de bons Armagnacs.

La mère semble avoir pressenti les grandeurs de sa fille Jeanne. Elle cultivait avec un soin jaloux les premières

1. Avons-nous besoin de dire que, en attribuant à Jeanne les qualifications de bienheureuse ou de sainte, nous n'avons aucunement la prétention de prévenir le jugement de l'Église. A elle seule aussi appartient le droit de déterminer le caractère surnaturel et divin des prodiges qu'accomplit la vierge de Domremy, et que nous aurons à raconter le long de ces pages. Mais, en nous conformant ainsi aux sages prescriptions du pape Urbain VIII, nous sera-t-il interdit d'émettre le vœu que bientôt ce jugement infaillible ratifie les pieuses croyances de tant de grandes âmes et de nobles esprits!

2. Les détails descriptifs qu'on vient de lire sont empruntés, pour la plupart, à l'excellent *Guide du pèlerin à Domremy*, de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy.

aspirations de cette âme innocente et droite. Jeanne, dit une compagne de son enfance, était « bonne, simple et douce fille ; » « point paresseuse, » ajoute un voisin, « elle travaillait volontiers, elle filait, elle allait au labour avec son père, hersait la terre et sarclait les herbes parfois même elle gardait les troupeaux. » Souvent le même témoin la vit prolonger ses veillées laborieuses au logis, en filant aux côtés de sa mère.

Sa grande foi, cette croyance ferme qui illumina sa vie et transfigura son martyre, Jeanne la tenait encore de sa pieuse mère. Le procès de Rouen l'a constaté en termes exquis. La grâce de sa prédestination se surajouta à cette influence première et en fit une âme élevée de bonne heure aux plus sublimes états de la perfection chrétienne.

A travers la petite baie qui éclaire encore sa modeste chambrette, l'enfant apercevait l'église, le sanctuaire eucharistique où l'attirait l'irrésistible élan de son âme candide. Pour y arriver, il suffisait de franchir le petit jardin de la maison paternelle, le cimetière où reposaient les anciens à l'ombre des murailles saintes, et Jeanne se trouvait au pied de l'autel, dans la douce et calme solitude du tabernacle, ses délices d'enfant prédestinée. Elle y allait le plus souvent qu'elle pouvait dans la journée, disent les témoins du procès, mais surtout le matin, à l'heure de la messe, et le soir, quand sonnaient les complies, cette sublime prière vespérale que les chrétiens d'alors, mieux initiés à l'esprit de la sainte liturgie, récitaient avec les prêtres et les clercs. Parfois le sonneur, c'est lui-même qui le confesse, oubliait de sonner à l'heure, et Jeanne l'en reprenait, lui disant que ce n'était pas bien et, pour le rendre plus docile à ses exhortations, elle lui promettait de petits gâteaux (1) confectionnés au logis des d'Arc.

Le pèlerin de Domremy ne peut se soustraire à une religieuse émotion, quand il visite la pauvre église où Jeanne

1. *Lunas* (sans doute une sorte de petits gâteaux). D'autres lisent *lanas*, de la laine.

a exhalé ses premiers soupirs vers l'hôte divin qui déjà se communiquait si intimement à la virginale enfant. C'est sur ces dalles que Jeanne s'est prosternée, sous ces voûtes que tant de fois elle a levé les mains et les yeux vers l'autel. Ce sont bien ces piliers qui ont entendu sa voix, ses soupirs, et peut-être ont été les secrets témoins de quelque mystérieuse vision. Un artiste lorrain, M. Paul, a exprimé cette idée en adossant à la façade de l'église une statue de fonte de la Pucelle, en habits rustiques, un genou en terre, le regard et des bras levés vers le ciel.

De l'église primitive bien des choses ont disparu, lors de l'incendie que lui infligèrent les bandes bourguignonnes (1). Il en reste encore assez pour réveiller d'émouvants échos au fond des âmes.

Voici les fonts baptismaux de l'époque romane (XIIe siècle), où, selon toute vraisemblance, la fille de Jacques et de Romée fut baptisée par messire Jean Minet, curé de Dreux et de Domremy. Selon l'ancien usage, qui subsista jusqu'au

1. A quelques pas de la vieille église, s'élèvera bientôt la basilique nationale rêvée par Mgr de Briey, édifiée par les soins et grâce au zèle de Mgr Sonnois et de Mgr Foucault. Déjà l'édifice sort de terre; le 15 mai 1891, le R. P. Létendard, supérieur des missionnaires de Jeanne d'Arc, put célébrer dans la crypte, terminée à cette date, de la basilique en construction, la première messe officielle de l'Œuvre des prières pour l'armée dont Mgr Sonnois a eu la belle idée de fixer le siège à Domremy,

Nous publions, d'après le projet de son éminent architecte, M. Paul Sédille, une vue de cette basilique appelée à abriter l'autel de Jeanne, espoir et consolation des patriotes fidèles à la foi dont elle fut l'héroïque confesseur. Le magnifique groupe de Saint-Michel, que nous donnons également, est l'œuvre de M. Allar ; il est destiné à décorer l'entrée de la basilique. M. de Sédille a fait une large place, tant au dehors qu'au dedans du monument, aux sujets et aux ornements décoratifs : le fronton et les frises porteront, gravés sur le marbre ou peint sur mosaïque, les écussons des familles dont les ancêtres furent les compagnons de Jeanne, comme de celles dont les membres ont, à l'exemple de l'héroïne, inscrit le culte de la patrie dans leur devise.

L'œuvre de Domremy est bien une œuvre nationale : son succès n'honore pas seulement, en même temps qu'il les récompense, ceux qui l'ont créée et fait aboutir, il honore aussi la France par l'éclatante affirmation de son patriotisme et de sa fidélité au culte de celle qui paya du martyre la gloire de l'avoir délivrée de l'oppression anglaise.

concile de Trente, elle fut présentée par une foule de parrains et marraines, heureux de lui servir de caution devant la sainte Église (1).

Des fonts baptismaux où elle était devenue enfant de Dieu, « fille Dé », comme ses saintes l'appelèrent plus tard, Jeanne fut déposée sur l'autel de Notre-Dame, en signe de consécration de la néophyte au cœur immaculé de la Mère de Dieu. Bien souvent, elle revint là, pour en ratifier et en accomplir les filiales obligations (2).

IV

Deux petits sanctuaires champêtres attirèrent de bonne heure les pèlerinages de Jeanne. Tous deux ont gardé le parfum de son passage.

Le premier, Notre-Dame de Bermont, au delà du village de Greux, est encadré de grands bois, sur une petite éminence, d'où l'œil plonge sur un gracieux et vivant paysage. Une inscription touchante, en forme d'épitaphe au petit

1. L'histoire a conservé le nom de cinq marraines avec quatre parrains portant presque tous le nom de Jean ou de Jeanne, qu'ils imposèrent à l'enfant, et qu'elle devait immortaliser. C'étaient Jean Morel, de Greux; Jean Barrey, Jean de Longard et Jean Rainguesson, de Neufchâteau; puis : Jeannette, femme d'Etienne Thévenin, charpentier; Béatrice, veuve Estellin, de Domremy toutes deux; Jeannette, veuve Thiesselin, de Vittel, habitant alors Neufchâteau; Edille, veuve de Jean Barre, de Fubécourt; et Agnès, que sa filleule, dans une réponse à ses juges, ne désigne pas plus clairement. Garants, en janvier 1412, de la fidélité future de leur fille spirituelle aux serments de son baptême, la plupart de ses premiers témoins se retrouvèrent en 1455, au procès de réhabilitation, pour garantir sa fidélité passée; et après l'avoir relevée des fonts sacrés aux premiers jours de son existence, ils relevèrent, après sa mort, par l'unanimité de leurs dépositions, sa réputation et son honneur, un instant obscurcis par la haine de ses ennemis jurés. (Bourgaut, *op. cit*, p. 56.)

2. Après la réhabilitation de Jeanne, sa statue, décorée de riches peintures, y fut placée en face de l'image de la Vierge, aux pieds de laquelle on l'avait si souvent vue prosternée. Les membres de sa famille y élurent leur dernière demeure et décorèrent la chapelle de divers ornements.

cimetière qui l'avoisine, y rappelle que « cette chapelle, suivant la tradition confirmée par l'histoire, est bien véritablement celle où Jeanne d'Arc reçut les inspirations qui la portèrent à se dévouer au service de son pays. Respectez cette chapelle en mémoire de l'héroïne qui arracha la France des mains des Anglais. »

L'autre sanctuaire, l'ermitage Sainte-Marie, dont les fondations subsistent encore, s'élevait du côté opposé de Domremy, sous le bois Chesnu, non loin des fontaines et de l'arbre des Fées, si souvent rappelés dans le procès de Rouen.

Cet arbre était un vieux hêtre, d'une remarquable beauté, large, touffu, dont les branches, en se recourbant jusqu'à terre, formaient un vrai dôme de verdure. Majestueux encore au XVIIe siècle, quand Richer le visita, il tomba depuis sous la hache des soudards suédois. La place servait aux ébats de la jeunesse (1), et ce fut de ces ébats que les juges de Rouen firent le pivot de la procédure dirigée contre leur innocente victime, qu'ils s'efforçaient d'incriminer de superstitions, de maléfices et de sorcellerie.

— Depuis que j'ai l'âge de raison, répondit Jeanne à ses

1. Au retour du printemps, les habitants de Domremy, leurs seigneurs, qui étaient de la maison de Bourlemont, leurs dames et leurs familles, recommençaient les promenades et les réunions habituelles sous l'arbre des Fées appelé aussi pour cela «arbre des Dames » et « beau may ». Le dimanche Lœtare, qui est le IVe de Carême, on l'inaugurait en quelque sorte avec la belle saison. De son côté, l'Église avait à cœur de sanctifier ces amusements. Aux Rogations, le curé de la paroisse dirigeait une procession vers ce but, bénissait les fontaines, s'arrêtait sous le hêtre, y récitait l'évangile de saint Jean et d'autres prières. Ainsi « le dimanche des Fontaines », et, en été, les jours de fête, la jeunesse de Domremy, venait, sous l'arbre fameux, « faire ses fontaines, » tandis que ceux de Greux allait les faire à Notre-Dame de Bermont. Munis de petits pains préparés par leurs mères, les enfants se rendaient en chantant vers le vieil arbre, y faisaient des rondes, cueillaient des fleurs aux alentours, en formaient des guirlandes qu'ils suspendaient à ses rameaux, prenaient à son ombre leur goûter frugal, puis allaient, en jasant et en riant, se désaltérer à la fontaine des Groseilliers, et enfin ils rentraient gaiement au foyer domestique. Plus de deux cents ans après la mort de Jeanne, E. Richer, un de ses historiens, trouva encore ces mêmes usages vivants à Domremy (Boulanger, *op. cit.*, p. 71 et suiv.)

accusateurs, je ne me souviens pas y avoir été danser... J'ai pu y danser auparavant avec les autres enfants... J'y ai plus chanté que dansé. Mais depuis que j'ai su qu'il fallait que je vinsse en France, je me suis livrée à ces jeux et à ces distractions le moins que j'ai pu... J'ai entendu des anciens (ils ne sont pas de mon lignage) dire que les Fées hantent cet arbre... Quant à moi, je ne les y ai jamais vues.

CHAPITRE SECOND

L'APPEL

SOMMAIRE. — La grande pitié du pays de France. — Un sombre tableau. — Dans un coin ignoré. — Première apparition de l'Archange. — Ses recommandations. — Saint Michel et la France. — Les deux saintes. — La question du surnaturel dans la mission de Jeanne d'Arc. — La Pucelle. — Sens et beauté de ce nom. — Le chant enthousiaste de l'abbé Pie au premier lever de cette apparition virginale. — Les prédestinations de la miséricorde divine sur la France. — Jeanne prophétisée. — L'approche de l'heure. — Dernières recommandations des voix. — Partir ! — Anxiétés et dispositions des parents de Jeanne. — Je la noierais moi-même ! — On l'assigne devant l'Officialité. — A Burey-le-Petit. — Le Mardochée de la nouvelle Esther. — Sur la route vers Vaucouleurs. — Jeanne est prise pour folle. — Son retour à Domremy. — Le roi lieutenant du Christ. — Son secret lui échappe. — Les adieux. — Départ.

I

En ce temps-là, il y eut « grande pitié » au royaume de France.

Vainement, la sagesse de Charles V, si heureusement secondée par la vaillance de Duguesclin, avait à peu près cicatrisé les blessures faites à la France sous les deux premiers Valois, réparé les malheurs de Crécy et de Poitiers, effacé les hontes du traité de Brétigny, la folie de Charles VI et les folies de son règne précipitèrent la France dans de nouveaux et plus profonds abîmes. Le flot

de l'invasion étrangère, un instant contenu par l'épée de Duguesclin, reprit sa marche offensive. L'honneur de la dynastie était traîné dans la fange par les scandales d'Isabeau de Bavière; et, tandis que ce n'eût pas été trop de toutes les forces de la France pour lutter victorieusement contre l'ennemi du dehors, ces forces se divisèrent. Le fléau de la guerre civile déchaînait ses fureurs sur le pays. La société, remuée jusque dans ses dernières profondeurs, vomissait à sa surface l'écume du genre humain, ces scélérats sans conscience et sans entrailles qu'aucun forfait n'arrête. En 1407, le duc d'Orléans, assassiné par des affiliés du duc de Bourgogne, rougit de son sang le pavé de Paris. En 1413 et en 1418, une Commune insurrectionnelle déchaîna sur cette malheureuse capitale toutes les horreurs d'une démagogie en délire. C'est le boucher Caboche, c'est le bourreau Capeluche, qui se promènent en maîtres dans les rues de la grande ville, et qui, avec leurs valets d'abattoir, les manches retroussées et sanglantes, hurlant le meurtre, vont briser les portes des prisons où étaient détenus les otages des Armagnacs; et cela, pendant que les Anglais, s'avançant par la Normandie, prenaient successivement Saint-Lô, Caen, Honfleur, Evreux, et venaient mettre le siège devant Rouen.

Peu de temps après, le traité de Troyes (1420) mettait sur cette époque désastreuse le sceau de l'infamie. Isabeau de Bavière, affichant son déshonneur, reconnaissait pour héritier de la couronne de France Henri de Lancastre. La France n'était plus qu'une province anglaise; Paris devenait un faubourg de Londres.

Bientôt, le fils de Charles VI, errant et fugitif dans ses propres États, doutant même de son droit, ne sera plus que le roi de Bourges; et encore, ce titre dérisoire sera-t-il singulièrement menacé lorsque les Anglais, poussant toujours en avant leur conquête, viendront mettre le siège devant Orléans, boulevard de la ligne de la Loire et protection des provinces du Midi.

En vérité, s'écrie l'éloquent historien de cette catastrophe nationale à qui nous en empruntons le sombre tableau (1), en vérité, quand on relit l'histoire lamentable de ce demi-siècle, depuis 1380, il semble qu'avec le Dante, on descende un à un les cercles toujours plus sombres de cet enfer sur les portes duquel le poète florentin a lu ces terribles paroles : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance. »

Humainement, la France était perdue.

Mais, dans un coin ignoré de cette France envahie, retentissait devant Dieu la prière de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite précisément en ce siècle malheureux, comme pour donner à l'âme française une voix, qui disait :

— O mon Dieu, à moy venez, et réconfortez votre pauvre serviteur, et le resjouissez; estendez votre main, et délivrez-le de toute douleur et angoisse. Venez, sire, venez!

Et l'infinie miséricorde répondait, dans le silence de sa solitude, à l'âme qui la suppliait ainsi :

— Beau filz, je suis le Seigneur qui réconforte au temps de tribulacion..... Tiens-toy ferme et persévérant. Soyes courageux, et la consolacion te viendra, quand je saurai que sera ton proffict. Attends-moi et surattends. Je viendrai et je te guérirai (2).

Elle vint, à l'heure marquée dans les desseins éternels de Dieu sur la vocation de la nation française et sa mission dans le monde.

II

C'était un jour d'été, à l'heure de midi.

Jeanne avait treize ans. Elle se trouvait, à ce moment, dans le jardin du logis paternel, attendant peut-être le son

1. Mgr Perraud, *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, le 8 mai 1872.
2. *L'Eternelle consolation*. Edit. Jannet, p. 128 et 130.

de la cloche pour saluer la Vierge dont le *Fiat* a sauvé le monde. Tout à coup, une voix retentit à droite, du côté de l'église, et une grande clarté parut au même endroit.

— J'eus grand'peur, racontait-elle elle-même devant ses juges, mais je reconnus que la voix était « digne », et qu'elle me venait de Dieu. A la troisième fois, je vis que c'était la voix d'un ange.

Or, l'ange n'était pas seul. D'autres messagers célestes accompagnaient celui qui lui parlait. Elle les vit et s'affermit de plus en plus dans sa calme et ferme croyance.

— Je les ai vus des yeux de mon corps aussi bien que je vous vois, ajoutait-elle en parlant à ses accusateurs, et, lorsqu'ils s'en allaient de moi, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils m'emmenassent au ciel avec eux.

L'ange ne dit pas son nom, et, voulant sans doute la disposer peu à peu, dans l'humilité et la foi, aux grandes choses de son élection, il se bornait, les premières fois, à lui recommander de bien se conduire, de fréquenter l'église, d'être bonne fille, et que Dieu lui aiderait :

— Mon ange me disait que je sois bonne fille, que j'aille souvent à l'église, et gardasse mon âme de tout péché mortel.

L'enfant se montra docile aux exhortations du messager céleste. Sa piété, dès lors, sans cesser un instant d'être active, pratique et laborieuse, revêtit un caractère plus ferme encore. Elle restait longtemps en prière et entrait de plus en plus dans cet esprit de pénitence, qui est la caractéristique des saints. Sans cesse, elle voulait purifier sa conscience. Elle se confessait fréquemment (1). En un mot, dit naïvement le curé lui-même qui a déposé dans le procès, elle n'avait « pas sa pareille au village » ; et un

1. Dès ses plus jeunes années, elle se confessait fréquemment, d'abord au moins tous les mois, puis en Carême tous les quinze jours ; à Neufchâteau, tous les huit jours ; et plus tard, à l'armée, quand elle fut jetée dans le tumulte des camps, c'était deux fois par semaine. (Mgr Dupanloup, second *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, le 8 mai 1869.)

autre prêtre disait qu'il n'y avait jamais eu « meilleure fille dans la paroisse ». Les jeunes gens, qu'elle n'aimait pas à fréquenter, se moquaient d'elle quelquefois, mais elle n'en tenait compte. Ses petites amies, même celles qu'elle aimait le plus, Mengette et Hauviette, qui pleura beaucoup quand elle partit de Domremy, lui disaient qu'elle était trop dévote : ce qui lui faisait confusion, mais ne l'arrêtait pas (1).

L'extrême délicatesse de sa conscience la tenait à l'abri des périls de son âge.

— Il n'est rien au monde, répondra-t-elle à ses juges, dont je serais aussi affligée que de me savoir sans la grâce de Dieu.

Puis, comme les interrogateurs la pressent, elle laisse échapper naïvement le secret de sa belle âme :

— Je ne sais pas avoir jamais fait péché mortel.

Jeanne a gardé l'innocence baptismale. L'Esprit-Saint, qui habitait en elle, la poussa au mystérieux attrait des plus belles âmes.

— La première fois que j'ai entendu les voix, j'ai fait vœu de virginité.

Furieux de sentir le témoignage invincible de l'Esprit qui est en elle, les juges la pressent encore. Eh quoi! elle est assez présomptueuse, pour croire qu'elle ne peut pécher mortellement, pour être aussi assurée qu'elle l'est de son salut.

— Si je puis pécher mortellement, répond la candide vierge, je n'en sais rien; mais je m'en rapporte à Notre-Seigneur. Quand je dis que je crois fermement que je serai sauvée, c'est à condition que je garderai la virginité de corps et d'âme.

Comme à ces souvenirs on comprend l'affection que Jeanne sut inspirer de bonne heure à tous ceux qui la voyaient et ne pouvaient la voir sans l'aimer. Ses compa-

1. *Ibid.*

triotes s'expliquaient de mieux en mieux la joie mystérieuse (1) que leur causa sa naissance.

III

L'ange, après l'avoir rassurée de sa première impression qui fut, comme il arrive dans les grandes visions venant de Dieu, une crainte salutaire, l'instruisit et la prépara à sa sublime vocation. Mais ce n'est que quand il l'eut trouvée bien docile à l'appel de Dieu, qu'il lui révéla son nom.

— Je suis, dit-il à l'enfant, l'archange Michel !

Tous les panégyristes de Jeanne se sont arrêtés à ce mot, pour saluer le grand protecteur de la France. Saint Michel, en effet, est la lumineuse explication des merveilles accomplies par Jeanne d'Arc. C'est celle que donne Jeanne elle-même. Qui donc pouvait en donner une meilleure?

L'archange l'a suscitée, formée et conduite. Il lui a été donnée pour la gouverner. Il lui a appris à se diriger. Il lui donne sans cesse son réconfort. Tous les jours, il l'assiste, sans jamais lui faire défaut. Ce sont tout autant d'affirmations et d'expressions tombées de la bouche de l'héroïne. Elle va plus loin. Elle lui attribue sa mission tout entière. Dans certaines séances du procès de Rouen, elle s'identifie à saint Michel, se donne pour l'archange en personne agissant par son intermédiaire et présente comme ayant été invisiblement accompli par saint Michel ce qui

1. Dans sa lettre au duc de Milan, Boulainvilliers nous a conservé un touchant détail de cette naissance. « C'est la nuit de l'Epiphanie, jour de joie pour tous les chrétiens, que la jeune fille a vu la lumière, et, chose merveilleuse, tous les habitants de Domremy se sentent inondés d'une ineffable joie. Ignorant le mystère de cette naissance, ils sortent de leurs maisons et se demandent les uns aux autres ce qui est arrivé de nouveau. Plusieurs sentent leur joie redoubler. Que vous dire encore? Les coqs, comme autant de hérauts d'un si heureux événement, font, à une heure inaccoutumée, entendre des concerts qu'on ne leur connaissait, battent des ailes, et presque durant deux heures paraissent annoncer la signification de la nouvelle naissance. » (*Procès*, t. V, p. 116.)

n'était visible qu'en elle. Elle en avait le droit, disent les avocats et les docteurs de la réhabilitation : les saintes Écritures offrent des exemples semblables, et le mandataire peut attribuer au mandant ce qu'il accomplit par son ordre et en vertu de la puissance qu'il en reçoit.

Saint Michel forme, avec les deux saintes dont nous allons parler, le *Conseil* invisible qui inspire et soutient tout ce que Jeanne entreprend. Jeanne en réfère à ce Conseil des difficultés suscitées par les guerriers, des questions posées par les faux docteurs de Rouen; et elle oppose hardiment les décisions et les réponses qu'elle en reçoit aux décisions et aux sophismes des guerriers et des faux juges.

Saint Michel n'apparaît pas seul; il est dignement accompagné comme il sied au premier des purs esprits. Jeanne les a souvent vus parmi les hommes, auxquels ils se mêlent sans être aperçus.

La révélation de ce protectorat de saint Michel sur la France datait de l'an 708. Une nuit, saint Aubert, évêque d'Avranches, avait été averti, par révélation céleste, de construire, au sommet d'un mont, autrefois occupé par les druides et objet d'un religieux effroi, un temple en l'honneur du grand archange. Une deuxième et une troisième apparition ayant dissipé les premiers doutes du pieux pontife, il se mit résolument à l'œuvre. La dédicace de la nouvelle église se fit avec une grande solennité le 16 novembre 709. La fondation d'une abbaye bénédictine y assura la pompe et la perpétuité du service divin.

A partir de cette époque, le mont Saint-Michel — tel fut désormais son nom, — devint le but d'un pèlerinage qui n'a pas discontinué jusqu'à la Révolution, et qui a repris, dans ces derniers temps, comme tous les autres, sur la terre encore très chrétienne de France. Il n'est point d'honneurs que nos rois n'aient rendus à saint Michel, se plaisant à lui donner le titre et le rang de « Prince de l'empire des Gaules ».

Mais, la plus belle, la plus constante apparition de saint Michel, c'est Jeanne la Pucelle, la Pucelle acceptée telle qu'elle s'est donnée. Elle a constamment affirmé qu'elle avait été suscitée, formée, fortifiée, conduite par saint Michel. « Il m'assiste tous les jours, disait-elle, sans jamais me faire défaut. »

Saint Michel répondait ainsi à la confiance de la France (1), car, affirme M. Siméon Luce, la France attendait de saint Michel un secours surnaturel.

L'ancienne France voyait l'archange guidant Clovis quand il allait à Vouillé briser la puissance politique de l'Arianisme; elle le voyait donnant au bras du fils de Pépin d'Héristal la dureté du marteau pour broyer l'infidèle; Charlemagne l'avait fait peindre sur ses étendards; plus d'une fois les rois de France gravèrent son effigie sur

1. L'évêque d'Avranches, Bochard, dans son mémoire pour Jeanne d'Arc, rappelle, à ce sujet, des particularités négligées par d'autres : « Saint Michel, dit-il, fut autrefois le guide du peuple de Dieu. Il transmettait à ce peuple les révélations du ciel, ainsi que l'enseigne la glose au VIe chapitre des *Juges* et au Xe de *Daniel*. Maintenant que l'ancien peuple est dispersé, que l'Eglise est fondée, la foi établie, il ne saurait être douteux que le bienheureux archange ne préside à la conduite de l'Église et de toute la chrétienté. Mais, parmi tous les royaumes de la chrétienté, il doit, plus que tout autre, veiller sur ce royaume de France, auquel un éclat particulier dans le culte divin, le flambeau de la foi toujours conservé dans sa pureté et sans obscurcissement, ont fait donner, comme témoignage d'une spéciale et particulière prérogative, même par les autres nations, le nom de très chrétien. On peut l'induire encore d'un fait singulier. Dans mon diocèse d'Avranches, l'archange se choisit autrefois une roche au milieu des flots de la mer, pour y être particulièrement honoré. C'est le récit de nos vieilles histoires. Le Bienheureux Aubert, alors évêque d'Avranches y fit bâtir en l'honneur et sur l'ordre même de l'archange une église fameuse appelée depuis église de Saint-Michel-sur-Tombe. Or, c'est le seul lieu de la Normandie qui n'ait pas été subjugué par les Anglais. Tout le duché était conquis. Les lieux circonvoisins, pendant la durée des guerres, étaient ennemis du Mont Saint-Michel. Blocus très vigoureux et prolongés, machines merveilleuses, embuscades, trahisons, engins de tout genre, tout a été mis en œuvre, sans que les Anglais soient parvenus à s'en rendre maîtres. Le bienheureux archange en personne a couvert ce lieu d'une particulière et souveraine protection, aussi le roi très chrétien peut-il s'approprier les paroles de Daniel, et dire avec ce prophète : « Voilà que Michel, le premier parmi les princes premiers est venu à mon aide. »

la monnaie. La chevalerie se conférait au nom de saint Michel. Dans l'idéal et l'esprit de l'institution, que devaient être les chevaliers, sinon autant d'anges revêtus d'une chair immaculée ? La terre de France était parsemée d'oratoires, d'églises, en l'honneur de saint Michel. Toute cathédrale, toute grande église, avait sa chapelle, son autel dédié à l'archange. Le nom des places et des rues qui, en tant de lieux, gardent encore le nom de saint Michel, nous rappelle à quel point son nom fut populaire.

Il nous est donc permis de conclure, avec le P. Ayroles, que Jeanne d'Arc, cette enfant suscitée par saint Michel, remplie de la force de saint Michel, devenait dès lors l'apparition de la miséricorde divine sur la France.

IV

Depuis sa plus tendre enfance et à l'aube même des premières lueurs de sa raison naissante, Jeanne témoignait d'un singulier attrait pour deux saintes, toutes deux d'ailleurs très populaires dans la dévotion des peuples, toutes deux vierges martyres, et célèbres dans les annales de l'héroïsme chrétien.

Dieu voulut que toutes deux devinssent, comme l'archange Michel, les conseillères et en quelque sorte les compagnes assidues de leur virginale cliente. Les interrogatoires de Rouen sont remplis des effusions naïves de Jeanne, quand elle parle de ses « saintes ».

L'archange lui avait annoncé leur prochaine apparition et leur assistance continue, lui recommandant de les écouter, de croire à leurs paroles, parce que tel était l'ordre de Dieu. Aussi, quand les saintes lui apparurent, elle n'éprouva aucune surprise et n'eut aucune peine à les croire.

Sous leur direction, la Vierge de Domremy fit d'admirables progrès dans les voies de la sainteté. Le noviciat de

LES VOIX : PEINTURE DE LENEPVEU (PANTHÉON)

héroïne prédestinée ne connut point de défaillance. Les anges demeuraient dans l'admiration et le lui prouvaient, en redoublant de soins, tandis que ses institutrices célestes achevaient de l'instruire en vue de sa redoutable mission. Nous avons déjà dit de quelle vénération l'entouraient tous les témoins de sa vertu précoce. Ils sentaient l'approche de la divinité, en l'abordant, mais sans se rendre compte du mystère qui était en elle, tant elle gardait précieusement son secret (1).

Nul ne songeait à mal auprès d'elle. Comme autrefois la Vierge de Nazareth, de qui l'Aréopagyte raconte que sa seule vue écartait les pensées terrestres, la vue de la chaste et pudique adolescente inspirait le respect.

Une chronique contemporaine nous a conservé son portrait.

« Elle était, dit le chroniqueur, très grande de corps, et tous ses membres forts et robustes. Le visage était plutôt viril que de dame. Elle avait les yeux blonds et beaux et de très gaie expression. Le nez et la bouche bien placés. Elle paraissait en tout bien conformée. Ses cheveux étaient très longs et blonds, qu'elle nouait, et pendant les batailles elle les portait hors du casque, bien que cela fût périlleux. Les siens la reconnaissaient à cela, et sa chevelure répandue sous le casque ressemblait à des houppes d'un chapeau (2). »

De plus en plus réservée, la docile élève des saintes recevait leurs leçons et assistait de plus en plus fréquemment à leurs colloques. « Elle les voit chaque jour et entend leurs voix, dit le rapport de la Faculté de théologie

1. On la voyait bien quelquefois quitter ses compagnes, se recueillir comme si elle était devant Dieu. Mais nul ne sut ce qui se passait en elle, pas même celui qui l'entendait en confession. Elle garda la chose secrète, non qu'elle se crût obligée de la taire, mais pour se mieux assurer du succès quand le temps viendrait de l'accomplir, car elle craignait les pièges des Bourguignons, elle craignait les résistances de son père. (WALLON, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 89.)

2. *Chronique espagnole de la Pucelle*, trad. par le comte de Puymaigre.

de Paris. Elle les a quelquefois embrassées, baisées, touchées de ses mains... Elles se montrent à elle, avec de très riches couronnes sur la tête (1). »

Les progrès de l'enfant dans la piété, le rare bon sens qui caractérise toujours la conduite de Jeanne, la droiture de son jugement, le calme de son âme même au milieu des actions les plus faites pour enthousiasmer son imagination, toutes ces qualités extraordinaires et bien d'autres considérations, mises en lumière par les critiques les moins prévenus en faveur du surnaturel, garantissent à l'histoire impartiale qu'elle n'a obéi, ni à l'illusion, ni à l'hallucination, ni à la suggestion plus ou moins morbide, que les ennemis de l'Église et de la France ont tenté de lui opposer (2).

1. Elle dit avoir connu que c'était saint Michel qui la visite, aux bons conseils, réconfort et bons enseignements qu'elle en a reçus, et aussi parce que saint Michel s'est nommé à elle. Ainsi en est-il de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui lui ont déclaré leurs noms et qui la saluent. (*Les* XII *articles* de Nicolas Midi, lus en Sorbonne.)

2. La question du surnaturel dans la mission de Jeanne d'Arc et de la réalité des Révélations dont elle fut favorisée est capitale dans l'histoire de la Vénérable Pucelle. Nous espérons qu'elle ressortira, aux yeux des lecteurs de ce livre, du récit même, scrupuleusement emprunté aux sources authentiques et les moins suspectes de partialité. Mais, elle ne saurait faire ici le sujet d'une thèse spéciale, étrangère au but que nous poursuivons et au plan que nous nous sommes proposé. Les personnes qui seraient curieuses d'approfondir une question si digne de fixer l'attention des philosophes comme des historiens, trouveront ample moisson à leurs études dans le volume du P. Ayroles, intitulé *la Pucelle devant l'Église de son temps*. Cet énorme volume in-4° (Paris, Gaume) est rempli de documents de premier ordre et complète savamment l'autre ouvrage du même auteur, *Jeanne d'Arc sur les autels*, duquel Mgr de Cabrières a pu écrire au savant défenseur de l'inspiration surnaturelle : « Vous avez peint d'une façon saisissante le côté surnaturel de cette pure existence qui se meut dans une atmosphère toute céleste, au milieu des plus chers patrons de la France... »

L'objection tirée du point de vue médical a fait l'objet de plusieurs travaux scientifiques du plus haut intérêt. Nous signalerons, comme un des plus complets et des plus concluants, la belle étude de M. le comte de Bourbon Lignières, dont la deuxième édition vient de paraître à la librairie Lamulle et Poisson, à Paris. Elle est intitulée : *Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie.*

Pendant que nous écrivons cette note, on annonce un nouveau travail de l'infatigable P. Ayroles, où le docte jésuite étudiera plus spécialement en Jeanne d'Arc *la Voyante*.

V

Entre les communications que recevait journellement la virginale adolescente, il en est une, sur laquelle les contemporains ont insisté, c'est celle du nom que lui donnaient ses sœurs du Paradis, les saintes qui l'assistaient. Le nom venait du ciel, Jeanne l'aimait pour cela et le prenait volontiers. A chaque page des Mémoires, ce nom revient et on voit qu'il avait été adopté de tous.

On l'appelait Jeanne la Pucelle.

Ce nom, que l'infâme Arouet a tenté de salir de sa bave immonde, doit rester cher aux vrais amis de Jeanne, qui se plaisent à la nommer comme la nommaient les voix et comme l'appelaient les contemporains.

Jeanne la Pucelle, c'est-à-dire la jeune adolescente, l'adolescente idéale, dans toute la délicate fraîcheur de son innocence et de sa virginale pureté.

Un jeune prêtre, au cœur grand et haut comme son esprit, rencontrant, au début de sa carrière oratoire, ce nom et les chastes beautés qu'il révèle, ne put contenir son ardent enthousiasme. C'était à Orléans, le 8 mai 1844. Le prêtre s'appelait Pie, il était alors vicaire à la cathédrale de Chartres et devait mourir sur le siège de saint Hilaire, à Poitiers, sous la pourpre méritée par tant d'illustres services dans l'Église de son pays. Son discours fut un chant de l'inspiration la plus élevée, digne prélude de tant de chefs d'œuvre. C'est un magnifique traité théologique de la mission de Jeanne, une intuition du génie qui devine ce que l'érudition historique ne devait pas tarder à établir. Mais, quand il voulut saluer la Vierge de Domrémy, l'abbé Pie trouva des accents incomparables.

« O Dieu, s'écria-t-il au milieu du religieux saisissement de son auditoire, ô Dieu, dont les voies sont si belles et les sentiers pacifiques, vous qui marchez par un chemin

virginal, soyez béni d'être venu à notre aide par des mains si pures et si dignes de vous! Soyez béni d'avoir fait Jeanne si belle, si sainte, si immaculée! Je cherche en vain ce qui pourrait manquer à mon héroïne; tous les dons divins s'accumulent sur sa tête; pas une pierrerie à joindre à sa couronne.

« Par l'esprit et par le cœur, je ne connais rien de plus français et de plus chrétien que Jeanne d'Arc, rien de plus mystique et de plus naïf. En elle, la nature et la grâce se sont embrassées comme sœurs; l'inspiration divine a laissé toute sa part au génie national, tout son libre développement au caractère français; c'est une extatique chevaleresque, une contemplative guerrière; elle est du ciel et de la terre... C'est une sainte qui n'a pas d'autels; que l'on vénère, que l'on invoque presque, et qu'il est permis de plaindre; que le prêtre loue dans le temple, que les citoyens exaltent dans les rues de la cité; modèle à offrir aux conditions les plus diverses, à la fille des pâtres et à la fille des rois (1), à la femme du siècle et à la vierge du cloître, aux prêtres et aux guerriers, aux heureux du monde et à ceux qui souffrent, aux grands et aux petits; type le plus complet et le plus large au point de vue de la religion et de la patrie, figure historique qui n'a sa semblable nulle part.

« Jeanne d'Arc, c'est une douce et chaste apparition du ciel au milieu des agitations tumultueuses de la terre, une île riante de verdure dans l'aride désert de l'histoire humaine, un parfum de l'Eden dans notre triste exil; et, pour parler le langage de saint Augustin, c'est Dieu venant à nous, cette fois encore, par un sentier virginal. »

1. Faisant allusion à la statue de Jeanne que venait de donner au public artistique la princesse Marie d'Orléans, l'orateur ajoutait délicatement : « Elle a prouvé, elle aussi, qu'elle savait comprendre la sainte et noble figure de Jeanne. »

VI

La virginale héroïne était donc la prédestinée des miséricordes divines sur la France. Sa venue, attendue, désirée, ardemment souhaitée par tous les cœurs vraiment français, leur avait été prédite et prophétisée. On a trop oublié ces prédictions, auxquelles Jeanne elle-même n'hésitera pas à faire allusion, quand il s'agira d'affirmer sa mission surnaturelle. Elles ont été recueillies avec soin par Jean Bréhal, le grand inquisiteur, chargé par commission apostolique de présenter l'ensemble des sentiments des docteurs appelés à se prononcer dans le procès de réhabilitation. L'œuvre du savant dominicain constitue une collection, ou, pour emprunter son expression même, une *Récapitulation* de ces sentiments et des raisons qui les motivaient.

« C'est, dit-il, pour donner toute évidence à ces merveilles, que Dieu a voulu les faire annoncer de longues années avant leur accomplissement. »

Bréhal cite d'abord la prédiction du vénérable Bède, annonçant, d'une façon précise, l'année même où Jeanne, à la suite de ses révélations, se met héroïquement à l'œuvre.

Puis, celle de Jean de Montalcin, écrivant de Sienne au roi de France :

« Votre victoire sera dans le conseil d'une vierge. »

Puis encore les strophes étranges de l'Anglais Merlin.

« Du bois chenu sortira la pucelle, qui apportera le remède aux blessures.

« Dès qu'elle aura abordé les forteresses, de son souffle elle dessèchera les sources du mal.

« Des ruisseaux de larmes couleront de ses yeux; elle remplira l'île (l'Angleterre) d'une horrible clameur.

« Elle sera tuée par le cerf à dix ramures (le jeune roi Henri âgé de dix ans) dont quatre porteront des diadèmes d'or

(les quatre premières années d'Henri furent marquées par l'exercice d'une autorité juste) et les six autres seront changées en cornes de buffles (symbole d'une tyrannie barbare et sans frein) ; elles rempliront les îles de la Bretagne d'un horrible fracas; le bois Danois (la Normandie, parce que les Normands étaient sortis du Danemark) sera sur pied. D'une voix d'homme, il criera : « Viens, Cambrie (couronne de France. ainsi nommée parce que les Francs sortirent de l'antique cité de Sicambrie, en Pannonie), et joins Cornouaille (l'Angleterre) à ton flanc. »

Bréhal cite encore une autre prophétie, non moins célèbre et répandue dans le peuple, qui la commentait volontiers sous le chaume, à la veillée, quand les nouvelles de France devenaient de plus en plus mauvaises. On y lisait :

« O lys insigne, arrosé par les princes, le semeur te plaça dans un délectable verger, au milieu de vastes campagnes. Sans cesse fleurs et roses d'un merveilleux parfum te forment ceinture.

« Le lys est dans la stupeur, le verger dans l'effroi.

« Des animaux divers, les uns étrangers, les autres nourris dans le verger, s'unissant cornes à cornes, ont presque suffoqué le lys. Il s'étiole par sa propre rosée, on le resserre ; on lui arrache une à une ses racines ; ils croient l'anéantir de leurs souffles d'aspic.

« Mais, voici la vierge, originaire du lieu d'où se répandit le brutal venin (?)

« Elle est distinguée par un petit signe rouge, qui émerge derrière son oreille droite.

« Son parler est lent.

« Son cou est court.

« Par elle, ils seront ignominieusement bannis du verger;

« Elle donnera au lys des courants rafraîchissants;

« Elle chassera le serpent;

« Elle montrera où est le venin;

« Par elle, le gardien du lys, Charles, appelé fils de Charles, sera couronné à Reims d'un laurier fait d'une main non mortelle.

« Autour se soumettront des voisins turbulents ; les sources trembleront ; le peuple criera : Vive le lys, loin la brute (le léopard), fleurisse le verger... »

Sans prétendre donner à ces diverses prédictions plus d'autorité, ni même plus d'authenticité qu'il ne convient, le texte, recueilli par le grand inquisiteur, a du moins son importance, au point de vue de l'attente universelle au pays de France, confiant, dans sa détresse, en la libération qui lui viendrait du Christ qui aime les Francs.

VII

Cependant, le terme fixé par Dieu approchait. L'humble et forte vierge de Domremy était devenue, sous la direction des anges et des saintes, la grande âme religieuse et parfaite qui animait son corps sain et vigoureux. Les « voix » devinrent plus pressantes.

— Il faut, disait saint Michel ; il faut, répétaient les saintes Catherine et Marguerite ; il faut que tu ailles trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, et qu'il te donne une escorte de gens armés qui te conduisent devers le dauphin ; il te faut faire sacrer le roi à Reims ; chasser l'étranger du royaume.

— Mais, répondait la vierge, je ne suis qu'une paysanne ; comment donnerai-je des ordres aux gens de guerre ?

— Fille de Dieu, fille au grand cœur, insistaient les voix, va, il le faut ; Dieu te sera en aide.

C'est que le péril était devenu imminent. Tout manquait à Charles VII, on lui conseillait de se retirer en Dauphiné, lui-même se surprenait songeant à se réfugier en Espagne ou en Ecosse, et à commencer cette vie si dure de roi exilé.

L'Anglais devenait de plus en plus insolent. Le duc de Bedford voyait ses alliances se resserrer sur le sol français. Salisbury débarquait, résolu à porter la guerre au cœur même des pays demeurés fidèles au roi malheureux.

Les voix se firent plus pressantes.

— Pars, disent-elles un jour, va trouver Robert de Baudricourt, au lieu de Vaucouleurs, il te donnera des gens pour t'accompagner en France.

« Partir, quitter sa mère, ses jeunes amies, ses paisibles travaux, pour se jeter en pareille compagnie, dans cette vie de hasards, c'était chose qui devait troubler étrangement cette âme simple et recueillie. Elle disait plus tard qu'elle eût mieux aimé être tirée à quatre chevaux, que de venir en France sans la volonté de Dieu. Jusque-là, le caractère de sa mission pouvait se dérober à ses yeux dans les ombres de l'avenir et l'attirer par le mystère. Quand les voix lui disaient qu'il fallait aller au secours de la France, elle se sentait pleine d'ardeur et d'impatience : « Elle ne pouvait durer où elle était. » Mais, quand les voiles tombèrent, quand le présent se montra avec toutes les misères, tous les dégoûts de la réalité, et qu'il fallut partir, elle s'effraya. Elle répondit qu'elle n'était qu'une pauvre fille, qui ne saurait ni monter à cheval ni faire la guerre. Mais la voix avait parlé ; elle triompha de ses répugnances. Et Jeanne, pour étouffer le cri de son cœur, n'eut plus qu'une pensée : ce fut de concourir de toute sa force à l'accomplissement de la volonté de Dieu (1). »

Or, elle ne pouvait compter sur l'appui, ni même sur l'assentiment de son père ou de sa mère (2). Elle avait eu beau cacher avec soin son secret, quelque chose en avait transpiré autour d'elle. Sa piété de plus en plus ardente, les élans de son âme, les vivacités d'expressions qui sans doute lui échappaient trahissant son patriotisme indigné à la nouvelle des désastres du beau pays de France, ces

1. Wallon, *op. cit.*, t. I, p. 90.
2. M. Sepet, *Jeanne d'Arc*, édit. grand in-8°, p. 61.

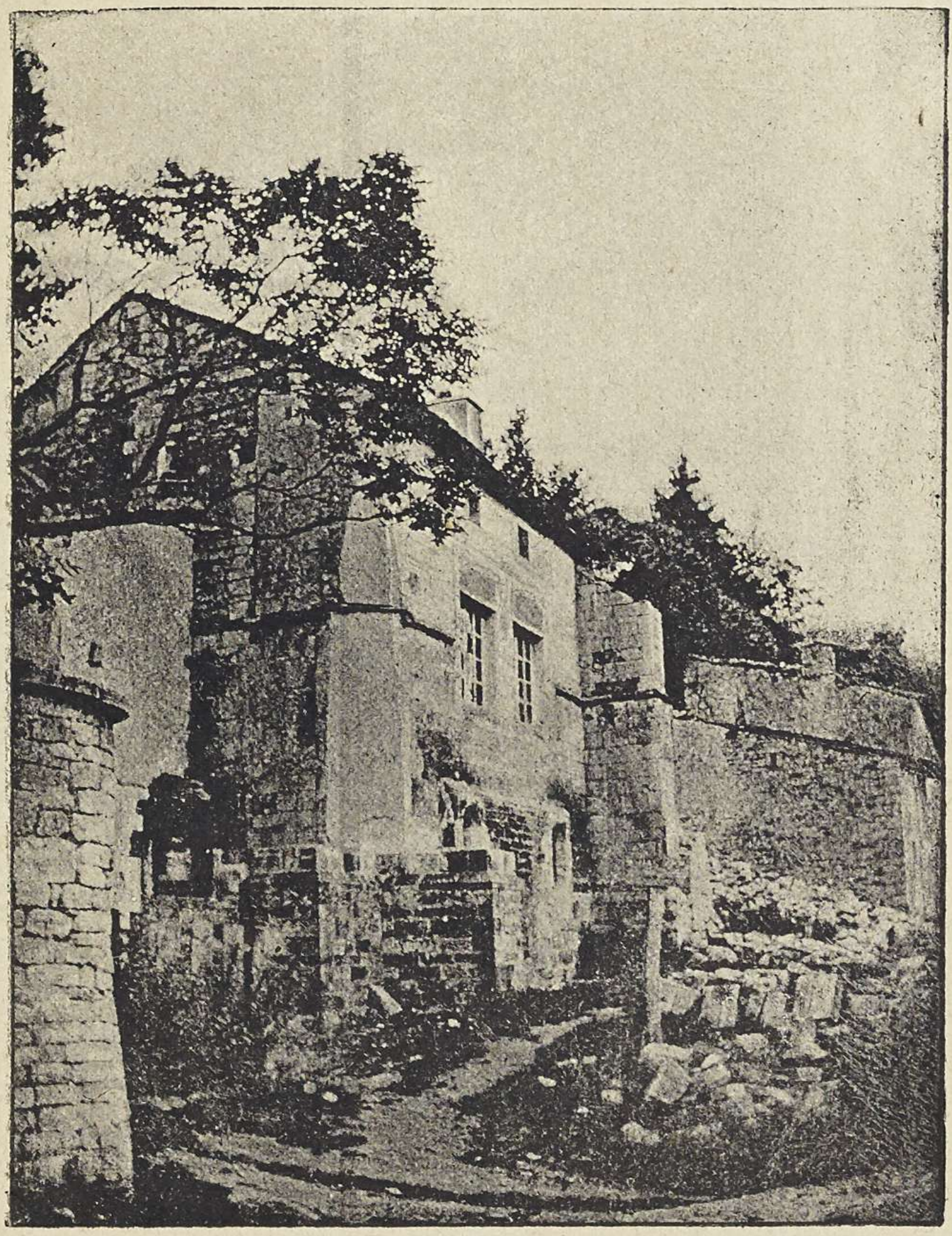

LA CRYPTE HISTORIQUE, A VAUCOULEURS
(VUE EXTÉRIEURE)

indices et d'autres semblent avoir inquiété avant l'heure Jacques d'Arc, le rude et franc laboureur. Deux ans avant la première vision de Jeanne, ce brave campagnard rêva, la nuit, qu'elle l'abandonnait, qu'elle partait en compagnie de gens de guerre. Le lendemain, encore tout ému de ce songe, il disait à ses fils :

— Si je croyais qu'une telle chose arrivât, j'aimerais mieux vous voir noyer ma fille, et, au cas où vous y manqueriez, je la noierais moi-même.

Quant à Isabelle Romée, la bonne et pieuse ménagère, elle vivait, elle aussi, dans l'angoisse. Pendant qu'elle la portait dans son sein, elle rêva qu'elle accouchait de la foudre.

On s'avisa d'un stratagème.

De concert avec les parents de Jeanne, un jeune homme des environs, très épris de ses grandes et belles qualités, la demande en mariage, et, comme la vierge, déjà consacrée à Dieu par un vœu spécial, repoussait avec horreur cette proposition, le prétendant l'assigne devant l'officialité de Toul, affirmant qu'elle lui avait promis fiançailles. Mais ses voix la soutinrent dans cette épreuve, la première qui l'habituait à comparaître devant les tribunaux, pour défendre son honneur et sa vertu. Elle se rendit à Toul, comparut devant ses juges, plaida elle-même sa cause, confondit l'imposture de son adversaire et gagna sans peine son procès.

Découragés, les parents la soumirent à une plus étroite surveillance. Mais, leurs précautions seront vaines et leur fille, dirigée par les célestes conseillères, allait déjouer leurs desseins.

VIII

A Burey-le-Petit, un petit village à deux lieues de Domremy, vivait un honnête laboureur, que Dieu avait choisi pour être le Mardochée de la nouvelle Esther. Durand Las-

cart, oncle par sa femme de Jeanne d'Arc, sera l'instrument de la vocation de son héroïque nièce (1).

Jeanne, sans doute sur le conseil de ses voix, demanda et obtint l'autorisation d'aller passer huit jours à Burey. Les huit jours passés, elle entretint le bon villageois de son dessein.

— Je veux, dit-elle, aller en France, voir le dauphin pour le faire couronner.

Ebahi de la confidence, Lascart fit, naturellement, toutes les objections qu'on devine.

— N'est-il pas dit, répliqua modestement sa jeune nièce, qu'une femme (Isabeau de Bavière) perdrait la France et qu'une jeune fille des marches de la Lorraine la relèverait ?

L'oncle reconnut que la prophétie était bien telle. Puis, touché de l'accent divin qui se faisait sentir dans les paroles de sa nièce, cet homme, au cœur simple et droit, se rendit à l'appel du ciel.

On était en plein mois de mai 1428, aux environs de l'Ascension.

La nièce et l'oncle cheminaient sur la route qui mène de Buxey-le-Petit à Vaucouleurs, et que nous avons déjà décrite. L'oncle semblait soucieux. Quelle que fût sa confiance en l'inspiration de Jeanne, il se demandait quel accueil lui réservait le sire de Baudricourt, si tant est que le capitaine consentît à les recevoir. Mais, Jeanne marchait sereine et assurée, dans ses habits de paysanne. Ses voix lui disaient, comme autrefois le Maître aux disciples :

— Ne vous inquiétez point de savoir comment vous leur répondrez. Mon Esprit vous suggérera lui-même ce qu'il faut répondre.

1. L'habitation de Durand Lascart à Burey-le-Petit, ou Burey-la-Côte, existe encore ; elle est connue par une tradition constante et familière à tout le monde. En 1869, Mgr Dupanloup l'honora de sa visite. C'est une maison évidemment très ancienne, n'ayant qu'un rez-de-chaussée et quelques ornements de style ogival du xve siècle. (Bourgaut, *op. cit.*, p. 13.)

Ses voix la guidèrent vers Baudricourt et le lui firent reconnaître, au milieu de ses soldats, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu.

— Je viens, dit-elle avec fermeté, de la part de mon Seigneur, afin que vous mandiez au dauphin (1) de se bien tenir et de ne point assigner bataille à ses ennemis, parce que le Seigneur lui donnera secours, avant le milieu du Carême prochain.

Baudricourt la regardait, stupéfait, se demandant si cette fille inconnue jouissait de tout son bon sens. Elle ajouta :

— Mon Seigneur veut que le dauphin devienne roi et qu'il ait ce royaume en *commende* (2). En dépit de ses ennemis, il sera roi, et c'est moi qui le conduirai au sacre.

Pour le coup, Baudricourt l'estima folle. Il lui demanda, en riant :

— Et quel est ton Seigneur?

1. Pour Jeanne, Charles VII fut toujours le dauphin, tant qu'elle ne l'eut pas conduit à Reims et elle ne le traita de roi qu'après son sacre.

2. Cette parole fournit au P. Ayroles l'occasion de réflexions qu'on lira avec profit : « Jésus-Christ, dit-il (*Jeanne d'Arc sur les autels*, p. 302), Jésus-Christ est la source de la souveraineté. Les droits de Charles proviennent d'un acte positif de la volonté du roi des nations... Charles n'est qu'un roi lieutenant, *locum tenens*, du vrai roi Jésus-Christ.

« D'après la Pucelle, le roi lieutenant n'entre pas en possession par le sang ou même par la mort de son père ; mais bien par le sacre. Là, il s'engage envers Jésus-Christ à gouverner le fief d'après la divine constitution apportée par l'Homme-Dieu aux royaumes non moins qu'aux individus. Il promet d'être, au nom du suzerain, le protecteur de tout ce qui est faible contre l'oppression de la force, d'être l'invincible tenant de la justice. Jésus-Christ, par l'intermédiaire de ses ministres, accepte l'engagement, et couvre le vassal des rayons de sa majesté.

« Les pontifes, en installant le roi sur son trône, lui disent :

« Occupez, gardez désormais la place où Dieu vous délègue en vertu de « son autorité toute-puissante, et par la présente intronisation, faite par le « mutuel accord de tous les évêques et de tous les autres serviteurs de « Dieu. »

Puis, s'adressant à Dieu, le pontife consécrateur lui demande, entre autres faveurs, d'être « le bouclier, la cuirasse, la sagesse du nouveau monar- « que ; que les peuples lui gardent la fidélité ; que les grands ne troublent « pas la paix ; que la nation croisse et multiplie sous le nouveau règne, fon- « due dans l'unité par les éternelles bénédictions. »

— Le Roi du ciel, répondit Jeanne.

Sire Robert de Baudricourt haussa les épaules.

— Bon homme, dit-il à l'oncle de la Pucelle, elle mériterait que je la livre à mes gens, mais je veux bien la ménager, car elle est folle. Vous ferez bien de la ramener à son père, après l'avoir bien souffletée.

Les voix lui avaient prédit cet affront. L'humble enfant ne s'en émut point, c'était le prélude de bien d'autres résistances qui l'attendaient sur la route de son héroïque mission. Elle ne se laissa donc point abattre, elle venait d'entrer dans la période active de sa carrière. « Le doigt de Dieu lui indiquait le chemin que son héroïsme devait suivre, route glorieuse où bien des triomphes l'attendaient, bien des angoisses, et au bout de laquelle la Providence distinguait, dans sa prescience éternelle, le bûcher, encore enfoncé dans la brume de l'avenir, où la sainteté de l'héroïsme devait recevoir, avec la palme des martyrs, la couronne des bienheureux (1). »

IX

Jeanne revint à Domremy, sans s'émouvoir du premier échec humiliant que ses voix lui avaient annoncé. Elle reprit sa vie douce, humble et docile, mais rien n'était changé au fond de son cœur. A quelques mots qui lui échappaient de temps à autre et que les témoins du procès ont relatés, un observateur attentif pouvait reconnaître la fermeté de ses résolutions. Le père et la mère de Jeanne ne s'y trompèrent point. Elle attendait l'heure de Dieu.

La veille de la Saint-Jean d'hiver, elle dit à un jeune garçon du village, Michel Lebuin de Domremy :

— Il y a entre Coussey et Vaucouleurs — c'est-à-dire à Domremy même, qui est entre les deux — une jeune fille

1. M. Sepet, *op. cit.*, p. 62.

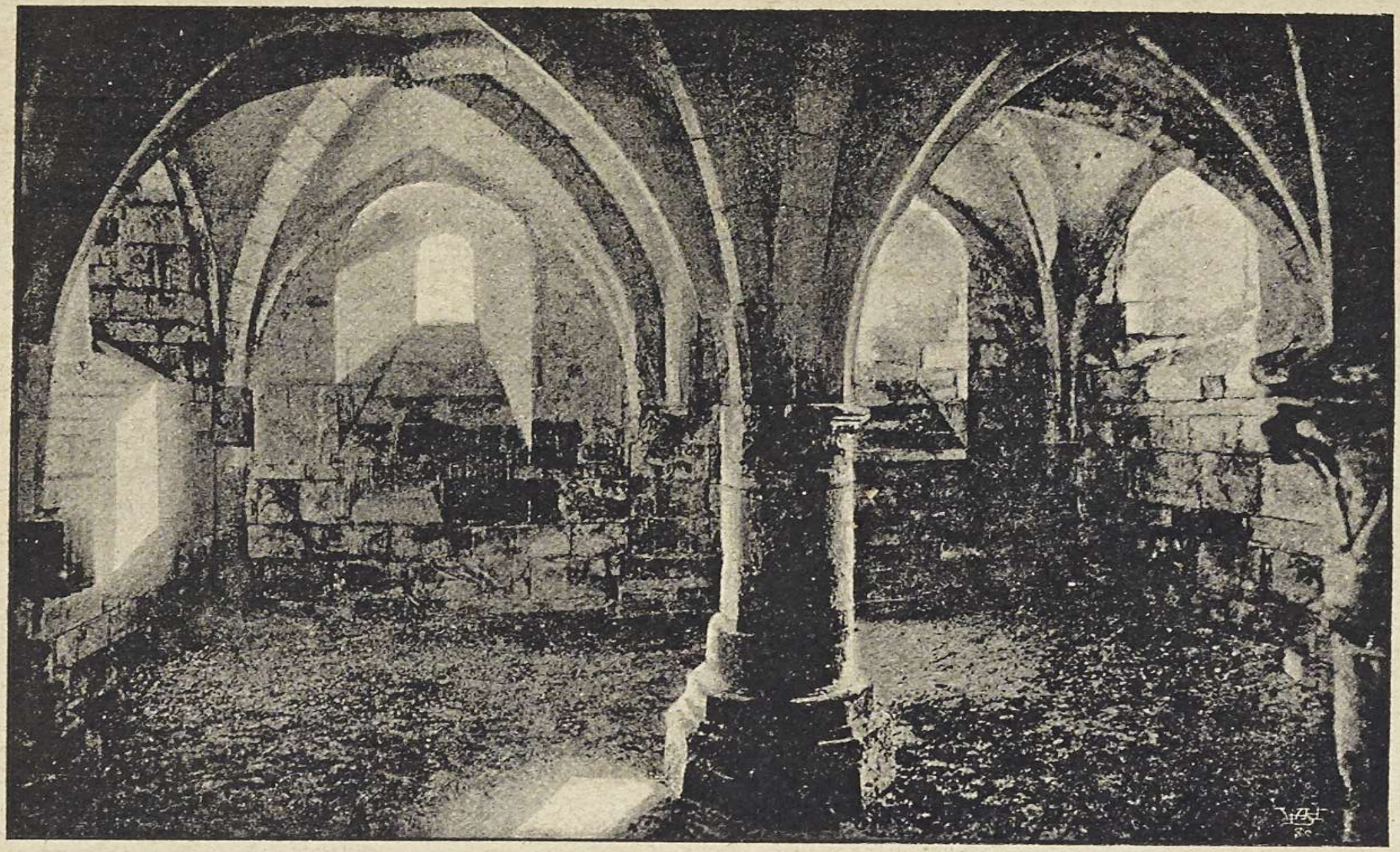

LA CRYPTE HISTORIQUE, A VAUCOULEURS

(VUE INTÉRIEURE)

qui, avant qu'il soit un an, fera sacrer le roi de France, à Reims.

On était au 26 décembre 1428, quand elle fit cette confidence à l'un de ses amis d'enfance. Le jeune villageois en fut frappé et il en témoignait avec émotion devant les juges de Jeanne.

Une autre fois, c'est à Gérardin d'Épinal, lequel n'était pas Armagnac, qu'elle dit, à demi-mot :

— Compère (1), si vous n'étiez Bourguignon, je vous dirais quelque chose

Mais Gérardin ne comprit point. Il crut qu'il s'agissait d'un projet de mariage, que la jeune Lorraine aurait voulu lui confier.

D'ailleurs, on n'ignorait pas à Domremy son voyage à Vaucouleurs et l'opinion devenait de plus en plus attentive parmi ces bons villageois, tous, sauf un, bons Armagnacs c'est-à-dire bons patriotes.

A quelques jours de là, peu après le commencement de l'année 1429, la grande et glorieuse année où le Christ qui aime les Francs allait déployer en leur faveur ses puissantes miséricordes, les voix se firent plus pressantes.

Partir! et cette fois pour toujours, le ciel le voulait, Jeanne obéit.

— Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, répondra-t-elle à ses juges qui lui reprocheront cette docilité aux ordres d'en haut, et, quand j'aurais été fille de roi, je serais partie.

Ce n'est pas que son cœur ne saignât, à la pensée du chagrin mortel où elle allait laisser son père et sa mère. L'angoisse s'asseoirait au foyer de la famille, là même où sa place, demeurée vide, rappellera, le soir, aux siens désolés, les charmantes qualités et les douces vertus de l'absente.

1. Elle avait tenu sur les fonts de l'église de Domremy, un enfant de ce Gérardin, qu'elle interpellait ainsi joyeusement, témoignant par ce ton que la haine n'était point dans son cœur et que l'esprit de parti ne la rendait point indifférente aux pieuses affections de l'affinité spirituelle.

Mais, encore une fois, Dieu avait parlé et la France attendait.

Pour ménager la douleur des siens et leur épargner les tristesses de la séparation, elle eut de nouveau recours à son oncle de Burey. Durand Lascart accourut à l'appel de cette nièce, qu'il vénérait à l'égal d'une sainte. Jeanne n'eut point de peine à le persuader qu'il demandât à son père de l'autoriser à repartir avec lui, sous le prétexte d'aller servir à Burey la femme de Lascart, pour lors en couches.

Elle partit donc, sans prendre autrement congé de son vénérable père, de cette mère bien-aimée qui lui survivra pour faire réhabiliter la mémoire de la chaste héroïne. Plus tard, elle rappelait le serrement de cœur qui la prit, quand elle franchit le seuil de cette chaumière natale, qu'elle ne devait plus revoir.

Au sortir de la maison paternelle, elle passa devant celle où habitait Mengette, l'amie préférée de son cœur. Elle y entra, lui dit adieu et s'éloigna en hâte, la recommandant au ciel. Elle dit aussi adieu au père de Gérard Guillemette, un des amis de son père. Mais le courage lui manqua d'embrasser une dernière fois son autre compagne de choix, Hauviette. Elle n'aurait pu lui cacher son secret, et Hauviette, dans sa déposition, témoigne naïvement comme elle a pleuré, parce que Jeanne était partie sans la voir, et elle ajoute, en son simple langage :

— C'est que Jeanne était bonne !

Enfin, la voici aux dernières maisons du village. Une fois encore, elle se retourne vers l'église de son baptême et, le cœur angoissé mais ferme, elle continua sa route.

Plus tard, Jeanne écrivit à ses parents, pour leur demander un pardon qu'elle obtint. « C'est la beauté, dit M. Marius Sepet, c'est le mérite sans égal des vertus domestiques, d'inspirer aux nobles âmes des sentiments si hauts, qu'au jour marqué, ceux qui les ont pratiquées les sacrifient, avec douleur, mais avec courage, à des vertus d'un ordre plus élevé : le patriotisme et l'obéissance à Dieu. »

CHAPITRE TROISIÈME

ÉPREUVE

Sommaire. — Trois semaines à Vaucouleurs. — Ma mie, que faites-vous céans ? — Plutôt aujourd'hui que demain. — L'exorcisme. — L'équipement militaire. — Chez le duc de Lorraine. — Départ de Vaucouleurs. — Durant le trajet. — Les anxiétés de Jean de Metz. — A Sainte-Catherine de Fierbois. — Une embuscade. — — Jeanne écrit à Charles VII, pour lors aux abois. — Il se décide à donner audience à la Pucelle. — Comment elle le reconnut dans la foule des courtisans. — L'entretien. — Entrée du duc d'Alençon dans la salle. — Le secret du roi. — Comment Jeanne reçut le royaume de France en donation et le rendit, au nom du Seigneur Jésus, à son lieutenant. — Les frères mineurs envoyés à Domremy en informations. — On envoie Jeanne à Poitiers. — L'interrogatoire des docteurs. — Les réparties de la Pucelle. — Je ne sais ni A ni B. — Témoignage des femmes de Poitiers chargées de la surveiller. — Les conclusions du Conseil ecclésiastique de Poitiers. — Avec l'Église. — Les habits d'homme.

I

La jeune villageoise de Domremy se présenta de nouveau devant Robert de Baudricourt, vêtue en paysanne avec une robe grossière de couleur rouge. En l'apercevant, le sceptique capitaine de Vaucouleurs, moins sensible que son entourage à l'insistance de la comparante, la tourna encore en dérision et sans doute s'étonna que les « soufflets » de l'oncle n'eussent pas été plus efficacement appliquées sur les joues de l'obstinée. Il la congédia donc en qualifiant

son entêtement de folie manifeste. Mais, cette fois, la sublime entêtée ne broncha pas d'une ligne. Ses voix lui disaient que l'heure était sonnée. Elle demeura à Vaucouleurs.

Elle avait pris gîte chez un habitant, charron de son état, nommé Henri Le Royer, dont la femme, Catherine, conçut pour elle une vive amitié, ou plutôt, pour traduire exactement le sens des témoignages contemporains, une véritable vénération, car la Pucelle était sage, laborieuse, pieuse comme un ange.

Pendant les trois semaines de son séjour chez le charron, toujours simple, bonne fille, Jeanne aidait son hôtesse aux travaux du ménage. Elles filaient et cousaient ensemble. Puis, quand elle en avait loisir, la fervente dirigée des saintes courait à l'église, pour s'entretenir avec son Seigneur dans la prière.

L'enfant de chœur, qu'ils appelèrent pour en témoigner, racontait plus tard, devant les juges, comment il avait remarqué cette étrangère à la paroisse, qui venait, chaque matin, à l'église de Vaucouleurs, entendant plusieurs messes et prolongeant sa prière. Il dit encore, ajoute le procès-verbal de son interrogatoire, qu'il la vit souvent, dans la crypte souterraine de ladite église, s'agenouiller devant la statue de la Bienheureuse Vierge Marie et y demeurer longtemps en prière.

Le but de sa venue à Vaucouleurs n'était plus un secret. On savait qu'elle entendait des voix et qu'elle se disait la Pucelle envoyée de Dieu pour sauver le royaume de sa grande pitié.

Elle le disait d'ailleurs à tout venant, et le charron témoigna l'avoir entendue dire ouvertement :

— Il faut que j'aille trouver le dauphin. Mon Seigneur, le roi du ciel, le veut. Je viens de sa part. Dussé-je y aller sur mes genoux, j'irai.

Les hommes d'armes, de l'entourage du capitaine, venaient l'entendre. L'un d'eux, Jean de Metz, qui se sou-

venait de l'avoir vue à son précédent voyage, vint la trouver, et, n'y tenant plus, gagné par l'ascendant mystérieux de la pieuse voyante, il lui dit :

— Ma mie, que faites-vous céans? Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais?

— Je suis venue ici, répondit-elle, à chambre de roi (1), parler à Robert de Baudricourt, pour qu'il me veuille mener ou faire mener au dauphin. Mais il ne prend souci ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, avant le milieu de Carême, il faut que je sois devers le dauphin, quand je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse (2), ni aucun autre ne peut recouvrer le royaume de France; et il n'y a point de secours que de moi : et certes, j'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est point mon état; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Et qui est votre Seigneur? redemanda Jean.

— C'est Dieu!

Le ton pénétré de Jeanne, en affirmant de nouveau sa mission surnaturelle, saisit le loyal soldat. Tout à coup, il s'approcha de la vaillante inspirée, mit ses deux mains dans les siennes et jura, sur sa foi de chrétien, que, Dieu aidant, il la mènerait au roi :

— Quand voulez-vous partir? demanda-t-il.

— Plutôt maintenant que demain, répondit la Pucelle, plutôt demain qu'après.

Gagné comme lui par l'ascendant mystérieux de l'héroïne, un autre compagnon de Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, s'engagea aussi à la conduire.

Robert de Baudricourt en fut aussitôt instruit et ébranlé. Mais, il hésitait encore.

1. Dans une ville royale.

2. Allusion au projet dès lors mis en avant de marier Marguerite d'Écosse au fils du roi, encore enfant. (QUICHERAT, t. II, p. 436, cité par H. WALLON *op. cit.*, t. I, p. 96.)

Que savait-on, si la Pucelle parlait véritablement au nom de Dieu? L'esprit qui la poussait était-il le bon, ou bien n'obéissait-elle pas au malin?

Pour s'en éclaircir, en bon chrétien qu'il était, il recourut aux prières de l'Église. Sur son invitation, le curé de Vaucouleurs l'accompagna chez le charron, revêtu de son étole et se mit en devoir d'exorciser la voyante.

— S'il y a maléfice, dit l'exorciste, retire-toi de nous. Sinon, approche.

Jeanne s'approcha et se mit à genoux.

Toujours humble et docile enfant de l'Église, elle gardait sa candeur et sa noble liberté de langage.

— Messire, fit-elle, vous n'avez pas bien fait, puisque vous m'avez entendue en confession : vous devez donc savoir si c'est l'esprit malin qui parle par ma bouche.

Le curé la voyait souvent à l'église, il l'avait confessée trois fois (1), depuis son retour à Vaucouleurs. Pourquoi donc recourir aux exorcismes, envers une jeune fille dont il avait pu apprécier la sincérité et la droiture?

Malgré tout, Baudricourt hésitait encore.

— Ne connaissez-vous donc pas la prophétie ? lui dit Jeanne.

Et elle rappela la prédiction populaire dans le pays, qu'une femme perdrait la France et qu'une jeune fille la sauverait.

La femme du charron, présente à la scène, témoigna du saisissement qu'elle éprouva, en entendant Jeanne s'appliquer aussi résolument à elle-même la prophétie qu'elle connaissait bien.

1. Celui qui se confesse sincèrement, dit saint Ambroise, n'a rien à redouter des accusations de Satan. Le maudit a perdu sur lui tout pouvoir parce que, comme l'enseigne saint Augustin, la confession est le salut de l'âme, la destruction des vices. Elle restaure les vertus, et met les démons en fuite. Jeanne, se confessant souvent, tenait le démon sous ses pieds, loin d'en être l'esclave. Loin de l'imiter, elle faisait le contraire de ses œuvres, et de ce à quoi tendent ses pompes. (BOURDEILLES, Dissertation sur la *Source des Révélations de la Pucelle.*)

Le capitaine, plus difficile à convaincre que ses gens d'armes, ne se rendit point. Jeanne s'en impatientait. « Le temps, dit la femme de Henri Le Royer, le temps lui durait, comme à une femme qui va être mère. »

II

Cependant, Jean de Metz songeait à tenir sa parole jurée.

Lorsque Jeanne lui avait témoigné son impatience de partir « plutôt aujourd'hui que demain, » il s'était écrié :

— Mais, voulez-vous donc partir avec les vêtements que vous avez là? Cela ne me semble pas possible.

— Je sais, répliqua la Pucelle à qui ses voix donnèrent à cet égard les instructions qui lui furent plus tard si perfidement reprochées à Rouen, je sais qu'il me faut prendre des habits d'homme; eh bien! je le ferai volontiers.

Le loyal soldat lui fit remettre l'équipement d'un de ses serviteurs.

Mais, le menu peuple, de plus en plus gagné à la vocation de la Pucelle, voulut y concourir. Les pauvres se cotisèrent pour offrir à la vaillante envoyée de Dieu son complet équipement militaire : justaucorps, chausses longues rattachées au justaucorps par des aiguillettes, tunique tombant jusqu'aux genoux, guêtres hautes, avec les éperons, le haubert, le chaperon, la lance et le reste du costume des gens de guerre à cette époque.

L'oncle acheta le cheval, avec le concours d'un habitant de Vaucouleurs. Tout le peuple voulait être représenté dans les frais d'équipement et de route. Jeanne était du peuple, et par elle tout le peuple s'en allait au secours de son roi malheureux.

Mais elle ne voulait pas partir, comme une aventurière, au hasard et sans honneur. Son oncle et un certain Jacques

Alain de Vaucouleurs, lui ayant fait prendre un jour le chemin de France, la conduisirent à Saint-Nicolas-de-Séfonds, pèlerinage célèbre, où elle pria longtemps. De Saint-Nicolas, elle demanda à être ramenée à Vaucouleurs parce que, dit-elle, « il ne serait point honnête de s'en aller de la sorte. »

« Cependant, la renommée avait porté jusqu'au duc de Lorraine, alors malade dans sa capitale, les merveilleux récits qui commençaient à se répandre dans la vallée de la Meuse et dans les marches de Lorraine, sur la Pucelle de Domremy. Ce prince désira la voir et lui envoya un sauf-conduit. Jeanne consentit à se rendre à son invitation, espérant que peut-être il lui viendrait en aide. Elle lui demanda de lui donner son gendre, René d'Anjou, et quelques hommes d'armes pour la conduire au dauphin. Mais le duc lui parla surtout de sa maladie, et, confondant cette jeune fille avec la troupe vulgaire des charlatans et des guérisseur, il la pria de lui dire s'il recouvrerait la santé. Jeanne répondit qu'elle n'en savait rien, mais qu'il lui accordât sa demande, et qu'elle prierait pour sa guérison. Elle lui donna aussi, dit-on, le conseil de reprendre sa bonne femme, qu'il avait lâchement renvoyée. Le prince ne prit point cet avis en mauvaise part; il la congédia (1) » avec honneur, et lui donna, dit-on, encore un cheval et quelque argent pour sa route.

En quittant Nancy, la pieuse héroïne n'oublia point d'aller faire ses dévotions à Saint-Nicolas-du-Port, le célèbre pèlerinage lorrain, situé à trois lieues environ de la ville.

Elle rentra bien vite ensuite à Vaucouleurs, car le moment était venu.

On était aux premiers jours du Carême 1429. Baudricourt résistait encore. Jeanne vint le trouver, le samedi après les Cendres, et lui tint ce langage inspiré :

1. Sepet, *op. cit.*, p. 65.

— En nom Dieu (1), vous mettez (2) trop à m'envoyer, car, aujourd'hui le gentil (3) dauphin a eu assez près d'Orléans un bien grand dommage; et sera t-il taillé (4) encore de l'avoir plus grand, si ne m'envoyez bientôt vers lui.

C'était le 12 février, jour où Charles VII perdit, à Rouvray-Saint-Denis, la bataille connue dans l'histoire sous le nom de « Journée des Harengs ». Jeanne avait eu révélation, par ses voix, de cette défaite, au moment même où elle se produisait.

Pour le coup, le sire de Baudricourt se rendit, et Jeanne obtint de lui licence de partir.

Dès le lendemain, qui était le premier dimanche de Carême, 13 février 1429, elle put se disposer à partir, avec sa petite mais fidèle escorte. C'étaient Jean de Metz et Bertrand de Poulengy avec leurs servants Jean de Honcourt et Julien, et deux autres, Colet de Vienne, le messager royal, et Richard l'archer.

D'aucuns s'effrayaient de la voir partir, en si faible compagnie, pour traverser un pays ennemi, infesté par des gens de guerre pillards et bandits. De Vaucouleurs à Chinon, où était Charles VII, le trajet est long. Il fallait traverser plusieurs cours d'eaux (5), et les Anglais ou les Bourguignons gardaient les ponts et les passages. Les villes aussi jusqu'à la Loire leur appartenaient, on ne pouvait pas s'y hasarder.

Le bon charron de Vaucouleurs le représentait à sa jeune hôtesse. Mais, elle, qui mettait sa confiance dans le Seigneur, lui répondit, tranquille et sereine :

— Je ne crains pas les hommes d'armes, mon chemin est préparé. S'il y a des ennemis sur le chemin, moi j'ai

1. Au nom de Dieu. — C'est la formule d'affirmation de Jeanne, depuis sa mission.

2. Vous tardez.

3. *Noble*, d'où est resté l'expression de *gentil*-homme (homme *noble*).

4. Il est en péril.

5. La Marne, l'Aube, la Seine, l'Yonne, à l'époque de l'année où leurs lits sont remplis par les crues d'hiver.

Dieu, mon Seigneur, qui saura m'ouvrir une voie pour aller jusqu'au dauphin ; car je suis née pour le sauver.

Ce n'était point une armée que ses voix l'avaient amenée à demander à Vaucouleurs, mais uniquement la première reconnaissance officielle de sa mission. Une petite escorte lui suffisait. Elle partit.

Au départ, le capitaine de Baudricourt vint saluer la petite troupe. Il recommanda aux compagnons de Jeanne de faire bonne et sûre conduite. Il alla même jusqu'à donner une épée à la vaillante enfant, mais, hésitant jusqu'au bout, il laissa percer ses angoisses, quand il lui dit, en adieu :

— Va donc, va, et advienne que pourra !

III

Jean de Metz, lui, tout confiant qu'il fût en la mission de Jeanne, estimait nécessaire de se précautionner. Au grand désespoir de la pieuse voyante, qui se scandalisait de cette prudence trop humaine, il prit les chemins les moins fréquentés, marchant le plus ordinairement de nuit, évitant les villes et les gros bourgs.

Le premier soir, on fit halte à l'abbaye de Saint-Urbain. Jeanne en eut une grande joie, parce qu'elle entendrait ainsi la messe, le lendemain, avant de se remettre en marche. Elle n'eut ce bonheur que deux fois, à Saint-Urbain et à Auxerre, pendant les onze jours que dura le voyage. Elle s'en plaignait à Jean de Metz, qui le rapporte au procès :

— Si nous pouvions entendre la messe tous les jours, lui disait-elle, nous ferions bien.

Mais Jean redoutait les embuscades et les surprises de l'Anglais.

— N'ayez peur, répondait la Pucelle, j'ai une mission à

LA PORTE DE FRANCE, A VAUCOULEURS

remplir, car mes frères du paradis et mon Seigneur Dieu m'ont dit qu'il fallait que j'aille guerroyer pour recouvrer le royaume de France.

En racontant ces détails devant les juges, le loyal chef de l'escorte ajoutait :

— Je croyais de tout mon cœur aux paroles de la Pucelle. Ses affirmations et son amour pour Dieu m'enflammaient. Je crois qu'elle était envoyée de Dieu.

Puis, il lui rendait courageusement témoignage :

— Pendant tout le voyage, je l'ai trouvée bonne, simple, dévote, bonne chrétienne, bien ordonnée dans sa conduite et craignant Dieu.

Et tous les autres compagnons de la route confirmèrent la déposition du chef.

Aux yeux de tous ces hommes d'armes, habitués à la licence des camps, Jeanne apparaissait déjà, nimbée d'une auréole de sainteté qui leur inspirait le respect. Ce n'était pas une guerrière, une amazone plus ou moins inspirée, qu'ils suivaient à l'aventure du combat, c'était la sainte chargée d'en haut de les mener à la victoire. Les naïves et franches dépositions de ces gens, peu habitués à cette réserve, révèlent déjà la virginale pudeur de la grande héroïne. Il a fallu l'imagination souillée d'un cynique vieillard pour essayer de ternir la chaste libératrice de la patrie. Les soldats de Vaucouleurs ont d'avance confondu l'infâme imposture de Voltaire, en racontant, devant les bourreaux de la Vierge de Domremy, les précautions dont s'entourait dès lors sa vertu au milieu de tous ces hommes, qui redevenaient presque vertueux au contact de sa sainteté.

Enfin, après bien des alertes, Jean de Metz respira. On était en vue de Gien et on allait pouvoir passer la Loire. Or, la Loire passée, le danger semblait fini, au moins pour l'escorte et sa mission, car, le péril restait le même, de la part des Anglais qui pouvaient toujours surprendre la faible armée du roi de France, réduit à l'extrémité.

Mais Jeanne lui apportait le secours. Elle voulut le mettre sous la protection de l'une de ses deux saintes. On était à Fierbois, en Touraine, et il y avait là une église, dédiée à la patronne du lieu, sainte Catherine. La pieuse enfant y courut, elle y entendit trois messes. Puis, elle fit savoir au dauphin son arrivée, sollicitant une audience le plus tôt possible.

Il n'y avait plus lieu d'ailleurs de cacher le but du voyage, tenu soigneusement secret durant le trajet de Vaucouleurs à Gien; les soldats de l'escorte en parlaient ouvertement, et le bruit s'en répandit jusqu'à Orléans.

— Voici, disait-on, qu'une bergerette nommée la Pucelle, conduite par quelques gentilshommes de Lorraine, est arrivée à Gien, disant qu'elle vient faire lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Reims pour l'y faire sacrer.

Dans l'entourage de Charles VII, on s'émut de ces bruits. Obéissant à je ne sais quels sentiments de jalousie, comme Jeanne en rencontra si souvent sur sa route, ou peut-être voulant se ménager ce titre à la faveur de l'Anglais qui sera certainement victorieux demain, quelques soudards s'échappèrent de Chinon, où était le roi, et, sachant les chemins par où devait venir la Pucelle, ils vinrent lui tendre une embuscade pour l'enlever et piller son escorte. Ainsi, ce que n'avaient pu tenter Anglais ni Bourguignons, les gens mêmes de l'entourage royal l'essayèrent. Dieu et les saintes veillaient sur la Pucelle. Les conjurés se sentirent tout d'un coup cloués au sol et il leur fut impossible de bouger (1).

1. Pierre de Versailles, mort évêque de Meaux, a raconté ce prodige, comme le tenant des hommes d'armes eux-mêmes. (*Déposition de Seguin au procès de réhabilitation.*)

IV

Cependant, Charles VII avait reçu la lettre de Jeanne. Elle mandait au roi de France qu'elle venait de faire cent cinquante lieues pour lui venir en aide, qu'elle savait plusieurs bonnes choses qui le concernaient et lui déclarait, en signe de sa mission surnaturelle, que, bien qu'elle ne l'eût jamais vu, elle saurait le reconnaître entre tous les autres.

Or, Charles VII était aux abois. Le trésor royal était vide. En réunissant toutes leurs ressources, les courtisans n'arrivaient pas à trouver quatre écus en tout. « C'est le temps, dit M. du Fresne de Beaucourt, où Charles VII vend ses joyaux et tout ce qu'il possède, où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints, et où un cordonnier lui retire du pied une bottine qu'il venait de lui chausser, le roi ne pouvant lui payer comptant la paire, et l'ouvrier ne voulant pas la lui laisser à crédit, en sorte que le prince dut rechausser ses vieilles bottines. »

A bout d'expédients, il songeait à fuir, car, Orléans pris, la Touraine même n'était plus sûre pour lui. Irait-il en Dauphiné ? Se réfugierait-il en Castille? On juge de l'émotion que durent apporter les bruits de la venue de Jeanne à Gien et sa lettre au roi désespéré. On en était à l'un de ces moments où l'on se raccroche à toute planche, dans le naufrage universel et l'effrondement de tout autour de soi. Et pourtant, il y avait, auprès du prince malheureux, un courtisan, La Trémouille, qui avait su s'imposer à sa confiance, au point, dit un contemporain, que personne n'osait même le contredire. Jouet entre d'indignes mains, Charles VII hésita ; La Trémouille craignait l'arrivée de la jeune inconnue, qui pourrait changer la face des choses et diminuer son crédit, en arrachant le

prince insouciant à sa torpeur. La reine de Sicile, mère de la femme de Charles VII, osa lutter contre le favori.

— Pouvez-vous, dit-elle à son trop faible gendre, pouvez-vous refuser de voir au moins la Pucelle, qui promet de si grandes choses, au nom de Dieu?

Les fidèles serviteurs de la royauté disaient comme elle, et Charles VII donna ordre, malgré la résistance de l'homme en faveur, de laisser venir Jeanne d'Arc à Chinon.

C'était quelque chose, mais ce n'était point tout.

Les conseillers royaux, gagnés au favori, objectèrent qu'il ne convenait pas à la majesté du prince de se commettre directement avec une petite paysanne, folle peut-être, une aventurière sans mission. Toujours cette maudite étiquette, qui a si souvent perdu les grands et les a privés d'entendre leur peuple, dont les courtisans ont intérêt à les tenir éloignés.

Ils allèrent trouver Jeanne à son arrivée à Chinon, et lui demandèrent de leur dire à eux-mêmes ce qu'elle venait dire au roi. Sauf des secrets réservés au prince, Jeanne leur découvrit, avec une noble candeur, le but de sa venue. Ils crurent en elle, et, par une inconséquence qu'explique seule leur fanatique attachement à la cause de La Trémouille, ils en conclurent qu'il fallait d'autant plus l'empêcher de voir le roi.

Les clercs, sur ce que Jeanne se disait envoyée de Dieu, lui furent aussi députés. Ils furent bientôt convaincus que rien, dans les récits de la jeune inspirée, ne mettait obstacle à ce qu'elle fût admise à l'audience royale, et Jeanne vint au château.

Jusqu'au bout, sa mission devait être contrariée. A la porte de la résidence de Charles VII, on l'arrêta et on voulut l'empêcher d'entrer. Un véritable ami de la monarchie en péril, un vrai Français, prit sur lui de secouer la torpeur du trop faible dauphin.

— Eh ! quoi, cette jeune fille est porteuse d'une lettre

de crédit de Robert de Baudricourt, un loyal serviteur du roi. Elle a traversé tant de pays où l'ennemi est maître, échappant par miracle à d'innombrables périls. Les Orléanais ont appris sa venue, c'est leur dernier espoir, comme vient de le faire connaître leur message à leur roi. Les députés de la ville assiégée et aux abois sont là qui attendent la réponse...

On manda les deux chefs d'escorte de la Pucelle, devant le Conseil. Ils parlèrent avec chaleur, disant comment leur confiance en leur sainte compatriote s'était accrue durant le voyage, au souffle de son ardent patriotisme et de ses exhortations inspirées. Ils finirent par obtenir cette audience tant disputée.

Après deux jours d'attente à Chinon, Jeanne fut admise à voir le roi.

IV

Jeanne, conduite par le comte de Vendôme, se présenta enfin à l'audience.

Mais, comme il fallait que l'ennemi jusqu'au bout lui prodiguât l'outrage, pendant qu'elle arrivait sur le seuil du château, un homme à cheval la toisa ironiquement et dit, sur un ton railleur :

— C'est donc ça, la Pucelle?

Puis, il jura le saint nom de Dieu et proféra une injure obscène à l'adresse de la virginale enfant, qui le regarda tristement et dit :

— Ah! tu jures par ton Dieu, et tu es si près de paraître devant lui!

Une heure après, l'homme tombait à l'eau et se noyait.

Arrivée dans l'appartement où se tenait Charles VII, Jeanne « fit les inclinations et révérences accoutumées de faire au roi, ainsi, dit Jean Chartier, que si elle eût été nourrie en la cour. »

Mais, continue le même chroniqueur, « le roi, pour la mettre à l'epreuve, s'était confondu parmi d'autres seigneurs plus pompeusement vêtus, et quand Jeanne, qui ne l'avait jamais vu, le vint saluer, disant :

« — Dieu vous donne bonne vie, gentil prince !

« — Je ne suis pas le roi, dit-il : voilà le roi.

« Et il lui désignait un des seigneurs. Mais Jeanne répondit :

« — En mon Dieu, gentil prince, vous l'êtes, et non un autre. »

La salle, où se passait la scène, au premier étage du château, longue de quatre-vingt-dix pieds et large de cinquante, était éclairée vivement de cinquante torches, L'assistance nombreuse considérait curieusement la jeune paysanne, qui se présentait avec grande timidité, mais sans embarras. Elle était, dit l'Anonyme de La Rochelle, « en habit d'homme, c'est à savoir qu'elle avait pourpoint noir, chausses attachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chapeau noir sur la tête. »

Charles VII, impressionné par ce début, l'interrogea sur son nom et le but de sa visite.

— Gentil dauphin, répondit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le roi des cieux par moi que vous serez sacré et couronné à Reims, et que vous serez lieutenant du roi des cieux, qui est roi de France.

La « lumière spirituelle » qui se dégageait de l'inconnue saisissait le roi. Il continua l'entretien à voix basse. Charles posa plusieurs questions, auxquelles Jeanne répondit à sa visible satisfaction, quand, tout à coup, la jeune inspirée élevant la voix, s'écria :

— Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi.

C'était une réponse directe et inattendue au doute secret, qui torturait l'âme du prince, au sujet de la légitimité de sa naissance. Le roi rayonna de joie visible. Jeanne n'avait point parlé d'abord sur ce ton, c'est Dieu lui-même qui par-

lait ainsi à son lieutenant par la bouche de la virginale envoyée, et le prince non seulement allait croire en elle, mais il croira maintenant à son titre et à son droit. La sublime inspirée ajouta, toujours à voix haute :

— Je suis envoyée vers toi pour te conduire à Reims, afin que tu y reçoives le sacre et la couronne, si tu le veux.

A ce moment, un des rares princes que La Trémouille n'avait point écartés de Charles VII (1), le jeune duc d'Alençon, entra dans la salle.

Fait prisonnier à Verneuil en 1424, il était demeuré prisonnier des Anglais pendant trois ans, résistant à toutes les séductions pour rester fidèle à la cause de Charles VII et ne pas passer sous les drapeaux de l'usurpateur. Le roi l'aimait. Quand il le vit entrer, il le nomma à Jeanne, qui le salua, en disant :

— Soyez le très bien venu, gentil duc : plus il y en aura ensemble du sang royal de France, mieux en sera-t-il.

Puis, l'entretien à voix basse, que nous avons déjà mentionné, reprit entre la Pucelle et son royal interlocuteur.

On raconte qu'au sortir de l'entretien, Charles VII rayonnait de joie. C'est l'épisode, important dans la vie de la Pucelle, qui fera l'objet de ses plus cruels interrogatoires, et connu sous le nom de « Secret du Roi ». Il convient de s'y arrêter.

1. Le Conseil du roi se composait de quatre influences dominantes : Georges de la Trémouille, baron de Sully, hostile à la Pucelle ; — Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, dévoué au premier et dès lors peu favorable à Jeanne, que cependant il finit par subir ; — Robert le Maçon, seigneur de Trêves en Anjou, point hostile, mais faible, et dès lors tiède et chancelant dans son attitude vis-à-vis de la Pucelle ; — Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans, point hostile à ce moment, mais le devint plus tard par jalousie.

Jeanne était soutenue par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, et par le confesseur du roi, maître Gérard Machet, plus tard évêque de Castres, pieux et savant docteur, qui insista pour admettre la Pucelle à l'audience du roi.

V

— Gentil Dauphin, dit Jeanne, pourquoi ne me croyez-vous pas? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple : car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière pour vous; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connaître que me devez croire (1).

Accablé de revers, vaincu et abandonné du grand nombre, Charles VII avait douté, comme nous le disions tantôt, de lui-même et de ses droits. Était-il vraiment le fils du roi, Charles VI? Avec une femme telle qu'Isabeau de Bavière, on pouvait douter, et, dans ce cas, les malheurs de la maison royale s'expliquaient, comme une malédiction du ciel sur l'imposture. Dieu ne voulait-il pas transférer, de l'héritier illégitime, les droits à la couronne de France, au jeune roi d'Angleterre, petit-neveu de Charles VI. Pris d'angoisse, le dauphin, un jour, — c'était le 1er novembre 1428 — adressait, du fond de son cœur, dans le secret de son âme, au Seigneur, la prière suivante :

— Dieu puissant, si je suis le véritable héritier de la couronne, accordez-moi de recouvrer mon royaume; sinon,

1. D'après la *Chronique de la Pucelle* attribuée à Cousinot de Montreuil, l'épisode se passa quelques jours après la première audience et eut plusieurs témoins. « Elle fut contente, dit le chroniqueur, que quelques-uns des gens du roi y fussent, et, en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trêves, de Christophe d'Harcourt et de maître Gérard Machet, confesseur du roi, auxquels il fit jurer, à la requête de ladite Jeanne, qu'ils n'en révèleraient ni diraient rien, elle dit au roi une chose de grande conséquence qu'il avait faite, bien secrète, dont il fut fort ébahi, car il n'y avait personne qui pût le savoir, que Dieu et lui. » D'autres récits suppriment les témoins, ou du moins les tiennent à distance, d'accord sur le fait et la joie qu'en éprouva Charles VII. « Ce qu'elle lui a dit, nul ne le sait, écrit Alain Chartier en juillet 1429, mais il est bien manifeste qu'il en a été tout rayonnant de joie, comme à une révélation de l'Esprit-Saint. » Ce secret fut révélé plus tard par le roi lui-même à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, son chambellan, qui le raconta à son ami Pierre Sales, lequel l'a mentionné dans son livre des *Hardiesses*.

que j'aie au moins la vie sauve et que je trouve un refuge assuré, soit en Espagne, soit en Écosse.

Or, les voix avaient révélé cette prière à leur envoyée, qui la répéta au prince stupéfait. On s'explique dès lors sa joie et l'expression rayonnante de son visage. Le secret pourtant fut bien gardé. Les Anglais en eurent vent et nous les verrons, à Rouen, torturer la Pucelle pour qu'elle le trahisse. Mais elle put dépister leur curiosité, sans livrer un mystère qu'ils n'auraient pas manqué d'exploiter au profit de l'usurpateur.

Charles VII dut tressaillir, quand la jeune inspirée s'écria, assez haut pour être entendue des assistants (1), sur le ton du supérieur qui parle au nom de Dieu :

— Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi.

Le lendemain, Jeanne fut admise à la messe du roi. Puis il la prit à part avec Alençon et la Trémouille, et là elle lui fit plusieurs demandes, entre autres celle-ci justement demeurée célèbre (2) :

— Gentil Dauphin, demanda Jeanne, faites-moi un présent. Je veux que vous me donniez le royaume de France lui-même.

Le roi étonné le lui donna après quelque hésitation ; et la jeune fille l'accepta. Elle voulut même que l'acte en fût solennellement dressé et lu par les quatre secrétaires du roi. La charte rédigée et récitée à haute voix, le roi resta un peu ébahi, lorsque la jeune fille, le montrant à l'assistance, dit :

— Voilà le plus pauvre chevalier de son royaume.

1. Jeanne, dans son interrogatoire de Rouen, confirme l'opinion qui veut que le secret ait été révélé au roi sans témoins, quand elle dit « qu'elle ne pense pas que personne ait été alors avec le roi, quoiqu'il y eut bien des gens assez proche. »

2. Le duc d'Alençon, dans sa déposition au Procès (t. III, p. 91), raconte que Jeanne « demanda au roi de donner son royaume au roi des cieux, et que le roi des cieux, après cette donation, ferait pour lui comme pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans son ancien état. »

Après un peu de temps, continue la chronique, en présence des mêmes notaires, disposant en maîtresse du royaume de France, elle le remit entre les mains de Dieu tout-puissant. Puis, au bout de quelques autres moments, agissant au nom de Dieu, elle investit le roi Charles du royaume de France; et de tout cela elle voulut qu'un acte solennel fût dressé par écrit (1).

VI

Cependant, Charles VII s'entourait de tous les moyens d'information que suggéraient la prudence et peut-être la secrète animosité des courtisans jaloux. Dieu le permettait ainsi pour donner au caractère surnaturel de la mission de son envoyée tout son éclat.

Des frères mineurs, envoyés secrètement à Domremy, s'y informaient du passé de Jeanne et recueillaient les plus beaux témoignages de sa vertu. Pendant ce temps, une commission d'ecclésiastiques sages et doctes la soumettait à de longues interrogations, qui la fatiguaient, sans l'intimider un seul instant. Mais, quand elle se retrouvait seule, elle se jetait à genoux et, versant d'abondantes larmes, conjurait son Dieu d'abréger cette épreuve.

On l'avait confiée à la garde de Guillaume Bellier, qui la logea dans une chambre de la tour de Coudrai, où sa femme, témoin de la ferveur de Jeanne, ne tarda pas à se déclarer pour la vertueuse jeune fille.

Toutefois, avant de se décider à accepter la direction de Jeanne, Charles VII voulut faire examiner à fond la question de savoir si, étant donné le caractère surnaturel de sa mission, celle-ci venait du bon ou du mauvais esprit, de Dieu et de ses anges ou de l'infernal ennemi du Christ et de son Église.

Le Parlement et l'Université royale siégeaient à Poitiers. Il fut décidé que Jeanne irait à Poitiers, où elle serait examinée de plus près encore par les plus savants docteurs du royaume.

On fit donc savoir à la Pucelle, qu'elle allait partir avec le roi, mais on ne lui dit qu'en route où on la conduisait. Quand elle le sut :

— En nom Dieu, fit-elle, je sais que j'y aurai bien à faire : mais Messire m'aidera, Or, allons de par Dieu.

A Poitiers, on la logea chez un avocat général au Parlement, nommé Jean Rabateau. Puis, une Commission fut nommée, composée de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Castres, du futur évêque de Senlis, de l'évêque de Maguelonne, de l'évêque de Poitiers, du futur évêque de Meaux, de chanoines, de dominicains, entre autres Seguin qui nous a conservé les précieux détails de ces conférences, et d'autres théologiens.

Ils vinrent trouver Jeanne chez l'avocat général et lui montrèrent « par belles et douces raisons » qu'on ne pouvait croire à sa mission. « Ils y furent plus de deux heures où chacun d'eux parla sa foi; et elle leur répondit, dont ils étaient grandement ébahis, comme si une simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi répondre. »

L'héroïque enfant raconta simplement ce que nous savons déjà de ses visions et de ses voix. Les docteurs lui opposèrent leurs objections.

— Jeanne, dit le dominicain Guillaume Aymeri, vous demandez gens d'armes, et dites que c'est le bon plaisir de Dieu que les Anglais laissent le royaume de France et s'en aillent en leur pays, Mais, si cela est, il ne faut point de gens d'armes, car le seul plaisir de Dieu peut les déconfire et faire aller en leur pays.

— En nom Dieu, répondit Jeanne, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera victoire.

Cette sublime réponse désarma maître Guillaume, qui avoua que c'était bien répondu.

Maître Seguin, autre dominicain, un « bien aigre homme, » dit la chronique, s'enquit assez curieusement de la langue que parlaient les voix. Pour lui, il parlait limousin. Jeanne repartit, non sans ironie :

— Meilleure que la vôtre !

Le docteur, blessé de la saillie, demanda :

— Croyez-vous en Dieu ?

— Mieux que vous, répondit Jeanne avec l'assurance de sa foi et de sa confiance en Celui qui l'envoyait.

— Eh bien ! reprit maître Seguin, Dieu défend de vous croire, sans un signe qui oblige à le faire. Pour moi, je ne donnerai point conseil au roi de vous donner gens d'armes pour les exposer à péril de mort, sur votre seule parole.

— En mon Dieu, répliqua Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes ; mais menez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pourquoi je suis envoyée. Qu'on me donne si peu de gens qu'on voudra, j'irai à Orléans.

Selon la juste remarque de M. Wallon, le frère Seguin, si aigre homme que le dise la chronique, a eu du moins la bonhomie de nous garder ces traits sans leur rien ôter de ce qu'ils avaient de piquant pour lui-même, moins soucieux de son amour-propre que de la vérité.

Pendant trois mortelles semaines, cet examen se prolongea, au prix de fatigues inouïes pour l'envoyée du ciel qui, reconnaissant un jour entre les docteurs l'écuyer du roi Gobert Thibault, eut un mouvement de joie et lui dit, en lui frappant militairement sur l'épaule :

— Je voudrais bien avoir plusieurs hommes d'aussi bonne volonté.

Puis, se tournant vers Pierre de Versailles, elle lui dit résolument :

— Je crois bien que vous êtes venu pour m'interroger : je ne sais ni A ni B ; mais je viens de la part du roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans, et mener le roi à Reims, afin qu'il y soit couronné et sacré.

S'adressant à Jean Erault, le compagnon, ce jour-là, de Pierre de Versailles, elle ajouta :

— Avez-vous du papier, de l'encre? Écrivez ce que je vous dirai : « Vous, Suffort, Classidas et La Poule, je vous somme, par le roi des cieux, que vous alliez en Angleterre. »

Cependant, les femmes, chargées de surveiller l'innocente Pucelle, rendaient bon et élogieux témoignage de sa conduite, de sa retenue et de sa piété. Les docteurs eux-mêmes, tout piqués qu'ils fussent des saillies de la vive Lorraine, se voyaient obligés de reconnaître qu'elle avait raison, quand elle répondait aux objections tirées de leurs livres :

— Il y a ès livres de Notre Seigneur plus qu'ès vôtres.

VII

Le peuple d'ailleurs, les grands comme les petits, se sentait gagné à la confiance.

La maison de Jean Rabateau devenait comme un centre de pèlerinage. Sans doute, il s'y mêlait plus d'un spectique, mais le grand nombre croyait en la Pucelle. Les prophéties qui couraient la France (1) semblaient trouver en elle leur accomplissement. Quelques-uns, la vénérant déjà comme une sainte, s'efforçaient de lui faire toucher médailles, chapelets et objets de piété.

— Mais, leur disait joyeusement l'humble bergerette, touchez-les donc vous-mêmes, ce sera tout aussi bien que si je les touchais.

Tout le temps libre, elle le passait dans une chapelle voi-

1. M. Quicherat a soulevé diverses objections contre la prophétie de Merlin, en ce qu'elle se rapporterait à Jeanne. Il n'en est pas moins acquis que, au sentiment populaire général, plus d'une des prédictions ayant cours se sont réalisées dans la venue de la Pucelle de Domremy.

sine, priant et pleurant pour que Dieu voulût bientôt venir en aide à la grande pitié du royaume.

Les frères mineurs, de retour de leur enquête, rendaient témoignage de la vie de Jeanne à Domrémy et à Vaucouleurs.

Le Conseil ecclésiastique de Poitiers se rendit à l'évidence des faits. Il rédigea « l'opinion des docteurs que le roi a demandée, touchant le fait de la Pucelle envoyée de par Dieu. »

Le rapport commence par féliciter le roi d'avoir procédé dans cette affaire avec lenteur et maturité, et d'avoir fait examiner Jeanne sérieusement, en se conformant ainsi aux conseils de la Sainte Écriture. Puis, il constate que, depuis six semaines, la jeune fille a été examinée, tant publiquement que secrètement, par des savants, des gens d'église, des chefs militaires, de nobles et prudentes dames ; qu'elle a reçu la visite d'un nombre immense de personnes de toutes conditions, et qu'en elle on n'a pas trouvé de mal, mais au contraire bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplicité.

L'« opinion des docteurs » déclare ensuite que, de sa naissance comme de sa vie, on raconte des choses merveilleuses ; pour le miracle qu'on lui demande, elle répond que ce sera la délivrance d'Orléans, parce qu'ainsi Dieu le veut.

En conclusion, les docteurs disent qu'il faut, pleins d'espérance en Dieu, la conduire avec des soldats devant Orléans, car douter d'elle ou la délaisser sans apparence de mal, serait résister au Saint-Esprit et se rendre indigne des grâces de Dieu (1).

1. Le grand Gerson, sur le point de mourir, écrivait, dans son dernier travail, *Opuscule sur le fait de la Pucelle*, à la date du 14 mai 1429 : « Que la grâce divine, manifestée en cette Pucelle, ne tourne point, par notre faute, en vanités, en haines, en séditions, en vengeances d'injures passées ; mais que, excitant tout le peuple à la prière, cette grâce nous procure enfin la douce, paix, afin que, délivrés avec l'aide de Dieu, des mains de nos ennemis, nous adorions le Seigneur, dans la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie. Ainsi soit-il. Cela a été fait par Dieu. »

C'est aussi la conclusion du traité spécialement composé pour étudier la nature des inspirations de la Pucelle, par l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu :

« Nous conseillons donc, écrit ce savant prélat, qu'en toutes choses on se guide d'abord sur l'opinion de la Pucelle, et que le roi s'attache à suivre les conseils précis qu'elle pourra donner, parce qu'ils viennent de Dieu... Son avis doit être demandé avant tout, et l'on doit le rechercher de préférence à celui de tous les autres conseillers... Que le roi, avec humilité et reconnaissance, courbe la tête et fléchisse les genoux devant la majesté divine, et qu'il exécute les ordres de Dieu avec vigilance et promptitude. »

Les juges de Rouen auront donc beau dire, Jeanne s'est soumise humblement et filialement à l'autorité de l'Église, avant de commencer sa mission. Si elle a répondu quelquefois avec cette spirituelle brusquerie, qui fait le charme des récits de Joinville et trouve son explication toute naturelle dans les façons de parler de ces âges naïfs, jamais elle ne s'est dérobée aux questions posées par ceux qui avaient charge de les lui faire, et la conclusion du Comité de Poitiers dit bien haut que la mission de Jeanne eut dès l'abord l'approbation de l'Église.

Une dernière question restait à trancher, celle des vêtements de guerre (1) que Jeanne, sur l'invitation de ses

1. « Certes, écrivait Bouillé, lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, si l'on considère la mission divine, vraisemblablement intimée à Jeanne par ses révélations ; le service guerrier à accomplir par commandement divin au milieu des hommes d'armes, on trouvera qu'elle avait un motif raisonnable de prendre le vêtement viril, au milieu de tous ces guerriers.

« Il n'y a rien d'ailleurs de déraisonnable dans l'assertion d'après laquelle elle a affirmé que ses voix lui avaient commandé, de la part de Dieu, de prendre le costume masculin et militaire ; et elle ne devait pas, pour obéir à l'homme, transgresser un ordre de Dieu dont elle était certaine. Ceux qui sont conduits par une loi particulière sont conduits par l'esprit de Dieu, et (sous ce rapport) ne sont pas assujettis à la loi commune : « Là où est l'esprit de Dieu, là est la liberté. » (Gal. II.)

« Il y avait en outre une cause raisonnable, dès que l'on part de ce fondement qu'elle avait mission pour faire la guerre. Ce n'était pas par esprit de libertinage, de superstition idolâtrique, ni pour aucun des motifs qui inspiraient

voix, avait revêtus. Le bon sens, si elle fut discutée, suffit à la résoudre, comme le fit observer l'archevêque d'Embrun, en résumant toute la question par ces simples mots :

— Il est plus décent de faire ces choses (de la guerre) en habit d'homme, puisque c'est avec des hommes qu'on doit les faire.

aux païens semblable travestissement, et qui avaient porté Dieu, d'après saint Thomas d'Aquin, à le prohiber dans la loi.

« Des causes raisonnables ont fait que des saintes ont ainsi changé les habits de leurs sexes. Elles sont nombreuses celles qui, par raison de pudeur ou de piété, ont porté des vêtements d'homme jusqu'à la fin de leur vie; sainte Nathalie, sainte Maxime, sainte Eugénie, sainte Euphrasie, etc. »

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VEILLÉE DES ARMES

SOMMAIRE. — Nouveau portrait de Jeanne d'Arc. — Comment elle se tenait à cheval. — On organise un convoi de vivres pour ravitailler Orléans. — Séjour à Tours. — L'épée de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — Comment elle se rompit. — Une autre épée. — L'étendard de Jeanne. — Son pennon. — Elle apparaît soudain comme une guerrière accomplie. — D'où lui vint cette expérience subite des choses de la guerre. — Ses deux frères. — Domremy et Vaucouleurs auprès de Jeanne. — Le bon frère Jean Paquerel. — Transformation morale de l'armée française. — Le juron de La Hire. — Sa prière à Dieu. — Ce qu'était au fond l'ardeur de Jeanne contre les Anglais. — Sa lettre au soi-disant régent du royaume. — Comment les Anglais l'accueillirent. — Une date célèbre. — Pars, ange de Dieu.

I

L'attention, ou, pour parler plus exactement, l'espérance universelle se fixait sur la virginale héroïne. Grande, bien proportionnée de tous ses membres, remarquablement vigoureuse et saine (1), elle se tenait droit et ferme à

1. Remarquablement vigoureuse, elle reçoit un carreau (flèche à pointe carrée), à la prise des Tournelles. Le carreau, tiré du haut en bas, pendant qu'elle tentait l'escalade, pénètre près de la clavicule : elle se retire du combat, est sur le point de s'évanouir; vingt minutes après, elle reprend la bataille et, par ses cris, par ses efforts, par son exemple, elle entraîne de nouveau les Français et pénètre la première dans une citadelle, que gardaient le géant Glacidas, et la fleur de la chevalerie d'Angleterre ! A Jargeau, on

cheval (1), dans sa taille svelte. Ses cheveux étaient coupés à l'écuelle, c'est-à-dire que le haut du front, les tempes et la nuque étaient rasés, et les cheveux coupés ainsi en rond sur la tête, suivant la mode dite des Augustins (2). Sa voix, au timbre d'or, retentissait avec une harmonie qui a frappé les contemporains (3).

lui lance, du haut du rempart, un rocher qui se brise sur son heaume : « elle fut forcée de se seoir... » dit la chronique. Quelques minutes après, elle se battait de plus belle. A la porte Saint-Honoré, sa blessure fut plus grave : un vireton, sorte de flèche tournante, lui traversa les deux cuisses ; par le même archer, sans doute, son porte-étendard avait été tué. Elle avait franchi le premier fossé ; l'attaque n'ayant pas réussi, elle était restée là, par terre, abandonnée. Vers dix heures, à la nuit, d'Alençon vint la prendre, et, deux semaines plus tard, elle était rétablie, à cheval, hardiment, demandant à recommencer.

1. Elle montait vigoureusement à cheval, et affectionnait les chevaux noirs. La selle d'alors facilitait singulièrement cet exercice parce qu'elle emboîtait presque exactement le cavalier, formant en arrière une petite dossière, de façon que le chevalier pouvait tenir bon au coup de lance. La selle arabe est encore ainsi faite : les cavaliers montaient avec la jambe droite, le pied à fond dans l'étrier, la pointe en bas. Jeanne combattait avec l'épée et la lance.

La manière de combattre du xve siècle est exactement conservée de nos jours par les torreros. L'unité de combat vers 1430 se composait de six à dix hommes. Un chevalier avait un bon cheval, une bonne armure, et des aides. Le chevalier, un professionnel habile, comme furent Poton, Xaintrailles, La Hire, se chargeait, dans la mêlée, d'attaquer quelque personnage à sa taille : les domestiques, suivants ou pages, à pied ou à cheval, occupaient la troupe diverse aidant de leur mieux leur chef d'attaque. Le prisonnier fait payait rançon ; on tuait peu, cela ne rapportait rien, et il fallait vivre de la guerre, c'est-à-dire des prisonniers. Jeanne était devenue en peu de temps un cavalier émérite.

2. M. Siméon Luce a donné de cette coupe de cheveux une raison qui ne manque pas de vraisemblance. Jeanne d'Arc fréquenta, dès sa jeunesse, les religieux des ordres mendiants, et spécialement les franciscains, à qui elle se confessa souvent et qui, de leur côté, l'exaltèrent en toute occasion ; or, il y a tout lieu de croire que Jeanne fut de bonne heure affiliée par les frères mineurs au tiers-ordre de Saint-François ; et précisément un des signes extérieurs auxquels se reconnaissaient les adeptes laïques du tiers-ordre franciscain était, pour les femmes, l'obligation de porter les cheveux coupés en rond jusqu'à la hauteur des tempes. (Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 322.)

3. En dehors des affaires de la guerre, Jeanne demeurait « moult simple, et peu parlant. » Accueillant toujours avec bonté les curieux qui venaient la voir, surtout les femmes, elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la chronique, qu'elle les faisait pleurer.

Le duc d'Alençon le constate dans une lettre à sa mère (1).

Le Conseil du roi, malgré ses répugnances et l'hostilité marquée que nous avons déjà constatée, cédait aux conclusions du Comité ecclésiastique et à l'élan du peuple autour de l'envoyée de Dieu, dont la mâle et chaste bravoure réveillait les cœurs désespérés.

Il fut décidé qu'on formerait un convoi de vivres et de munitions pour essayer de ravitailler Orléans et que Jeanne en prendrait le commandement.

Charles VII quitta donc Poitiers, emmenant la Pucelle, et s'en revint à Chinon, en passant par Châtellerault. Puis, il la dirigea sur Tours, où devait être confectionné son équipement et organisée sa maison militaire.

Elle entra à Tours vers la fin du mois d'avril 1429 et y fut logée dans le bel hôtel qu'habitait le seigneur de La Roche Saint-Quentin, Jean Dupuy, conseiller du roi. Entre temps, grâce à la patriotique générosité d'Yolande d'Aragon, qui engagea sa vaisselle pour fournir aux dépenses, le

1. Prince du sang royal et gendre du duc d'Orléans, Alençon eut le titre de généralissime dans la campagne de la Loire, mais il laissa à Jeanne le commandement de l'armée. Les intrigues de cour les séparèrent, au retour de la campagne de l'Ile-de-France. Le duc d'Alençon, deux ans après sa déposition, ternit la gloire de ces souvenirs, en s'alliant secrètement avec l'Anglais. Il fut traduit devant la Cour des pairs et condamné à mort, sentence qui fut commuée en une sentence de prison perpétuelle. Il fut appelé à déposer au procès de Jeanne, pour qui il professa toujours une profonde admiration. Elle datait du lendemain de leur première rencontre au château de Chinon. Jeanne, étant montée à cheval dans la plaine de Chinon, courut la lance à la main, comme le meilleur chevalier. Le duc d'Alençon fut ravi de cette vaillance, et lui fit cadeau d'un cheval. « Il l'accompagna depuis assidûment dans les combats, dit M. Sepet, et, quoique le chroniqueur Perceval de Cagny ait sans doute beaucoup exagéré, pour faire valoir son maître, la confiance réelle que Jeanne accordait au prince, on ne peut nier qu'elle n'ait eu pour ce dévoué compagnon de ses fatigues une amitié chaste et sincère. On peut trouver un témoignage des dispositions de Jeanne à l'égard du duc d'Alençon, dans la visite qu'elle fit, peu de temps avant d'entrer en campagne, à la mère et à la femme de ce prince, qui résidaient à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Sauveur. Elle y fut fêtée plusieurs jours par ces nobles dames, et leur promit qu'elle leur ramènerait sain et sauf, à l'une son fils, à l'autre son mari. »

convoi de ravitaillement s'organisait à Blois, et le roi pourvoyait à l'équipement de la Pucelle.

Deux pièces de cet équipement sont demeurées célèbres : l'épée et l'étendard. Mais, ces deux pièces-là, ce ne fut pas le roi qui les fournit. L'histoire vaut d'en être contée par son merveilleux détail.

II

« Pendant que j'étais à Tours ou à Chinon, a-t-elle raconté elle-même dans l'interrogatoire de son procès à Rouen, j'envoyai chercher une épée qui se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel, et on l'y trouva aussitôt toute souillée (1).

« — Comment saviez-vous que cette épée fût là?

« — Cette épée était en terre, toute rouillée, et la garde était ornée de cinq croix. Je sus qu'elle se trouvait là par mes voix, et l'homme qui l'alla chercher ne l'avait jamais vue. J'écrivis aux prêtres dudit lieu de bien vouloir m'envoyer cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très enfoncée en terre, derrière l'autel, comme il me semble; cependant, je ne sais pas bien si elle était devant l'autel ou derrière ; mais je pense bien avoir dit alors qu'elle se trouvait derrière l'autel. Aussitôt après que l'épée eut été trouvée, les ecclésiastiques dudit lieu la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans difficulté. Ce fut un armurier de Tours qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent don d'un fourreau, et les habitants de Tours d'un autre. On fit donc faire deux fourreaux, l'un de velours vermeil, et l'autre de drap d'or. Et moi, j'en fis faire un troisième, de crin solide. »

1. D'après une tradition mentionnée dans un Dictionnaire de Géographie du siècle dernier, cette épée aurait appartenu à Charlemagne. M. l'abbé Chevalier en mentionne une autre, qui veut qu'elle ait primitivement servi à Charles-Martel. Les deux traditions peuvent très bien s'accorder.

CHAPU ; MÉDITATION ET RÉSOLUTION

Cependant, cette épée était lourde, et mal en main. Elle se rompit à Saint-Denis, un jour que, poursuivant à cheval une de ces femmes de mauvaise vie dont elle cherchait à purger son armée, elle lui en administra un coup de plat sur les épaules (1).

Mais, bien plus que son épée, « quarante fois plus », comme elle le dit dans son procès, elle aimait son étendard, ce signe et cet instrument de ses victoires, car, jamais elle ne se servit de l'épée pour frapper à mort et jamais ne tua personne. L'ennemi, elle l'abordait, le poursuivait, le chassait, son glorieux et saint étendard à la main.

Sur ses instructions, un Écossais, de résidence à Tours, lui confectionna un étendard, en tissu de fil, blanc, avec des franges de soie. Sur la face, en champ d'argent (blanc) semé de lis d'or, on voyait Dieu représenté « en majesté » (tenant en mains le globe du monde et trônant sur les nuées), avec deux anges adorateurs qui lui présentaient des fleurs de lis. Le tout accompagné en devise de l'inscription : Jésus Maria. Sur le revers, à l'opposite de cette face ainsi ornée, on voyait l'écu de France, tenu par deux anges.

En outre, Jeanne se fit faire une petite bannière, nommée « pennon », représentant une Annonciation, un ange qui présentait une branche de lis à la Vierge.

1. Jeanne avait encore une autre épée, et celle-là, elle l'avait achetée à la vente des chevaux, harnais et armes de l'évêque de Sens. Dans le prétoire sinistre de Rouen, où des juges haineux cherchaient à lui arracher des réponses pour motiver leur assassinat, on lui posa cette question : « Puisque les voix avaient mis dans votre main l'épée de sainte Catherine, pourquoi n'avez-vous pas craint d'en prendre une autre, celle d'un évêque ? » Et alors, abandonnée comme elle l'était de tout et de tous, il lui vint un grand rayon du beau soleil de Patay ; le souvenir de la victoire, de la grande honte anglaise : toute cette réminiscence de gloire transfigura sa physionomie et, pleine d'amour pour la patrie, son gai caractère lui fit oublier qu'elle se trouvait en présence non de juges, mais de bourreaux, et elle dit à ces Anglais : « Ah ! mais c'est qu'avec celle-là je donnais de meilleures bouffes et de meilleurs torchons (1) » !

1. Nous rencontrerons ces expressions naïves, empruntées au langage militaire du temps, et qui signifient « d'estoc et de taille ».

III

Ainsi équipée, Jeanne apparut soudain comme une guerrière accomplie.

« Elle parlait et devisait des ordonnances et du fait de la guerre, autant et en aussi bons termes qu'eussent su et pu faire les chevaliers et écuyers étant continuellement au fait de la guerre. » Les chroniqueurs, qui l'affirment, ajoutent : « Et s'émerveillaient docteurs et capitaines et autres de son fait et des réponses qu'elle faisait, tant de la chose divine que de la guerre, et en autres choses elle était la plus simple bergère que oncques l'on vit (1). »

Non seulement la Pucelle parlait du fait de la guerre, elle montrait dès lors qu'elle excellait dans les exercices du parfait chevalier : « Elle courait la lance aussi bien et mieux qu'homme d'armes qui fût; elle chevauchait les coursiers noirs, tels et si malicieux, qu'il n'était nul qui osât bonnement les chevaucher (2). »

Et cependant, d'après le premier secrétaire du roi, Alain Chartier, c'était seulement à son départ de Vaucouleurs, quelques semaines avant, qu'elle était montée à cheval pour la première fois (3).

Elle avait le goût de son nouveau métier. C'est ce qui ressort du portrait que trace d'elle un des grands dignitaires de la cour, de Boulainvilliers, dans une lettre au duc de Milan. Le voici dans son entier. « La Pucelle a la beauté qui convient, quelque chose de viril dans le port; elle parle peu, mais toujours avec un merveilleux à-propos. Sa voix est grêle comme celle d'une femme, elle ne mange presque pas, et en fait de vin, boit moins encore.

1. *Procès*, t. IV; Jean Chartier, p. 53; Perceval de Cagny, p. 3 : *Chronique de la Pucelle*, p. 288.

2. Greffier de la Rochelle, p. 23. Cf. *Procès*, t. III, déposition du duc d'Alençon, p. 92.

3. *Procès*, t. V, p. 133 : *Ascendens equum, quod nusquam antea.*

« Elle se plaît au maniement du cheval et des belles armes, affectionne les hommes de guerre et les gentilshommes, n'a que de l'éloignement pour les réunions nombreuses et les conversations bruyantes; ses larmes sont habituelles et abondantes; son visage est avenant et serein; nul ne fut jamais si dur à la fatigue; si bien qu'elle peut rester six jours et six nuits sans détacher une seule pièce de son armure... Elle vénère le roi (1). »

Les détails de cette lettre du 21 juin 1429 sont complétés par un extrait d'une autre lettre, qu'à la date du 8 juin le jeune seigneur de Laval écrivait à sa mère et à sa grand'-mère, de Selles où il avait rejoint l'héroïne.

« Je la vis monter à cheval armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en main, sur un grand coursier noir, qui, à l'huis (porte) de son logis, se démenait fort, et ne souffrait qu'elle montât, et lors elle dit : « Menez-le à la croix » qui était devant l'église, auprès, au chemin; et lors elle monta sans qu'il se mût, comme s'il était lié; et lors se tourna vers l'huis de l'église qui était bien prochain, et dit en assez voix de femme : « Vous les prêtres et gens d'église, faites processions et prières à Dieu. » Et lors, se retourna à son chemin, en disant : « Tirez avant, tirez avant, » son étendard ployé que portait un gracieux page, et avait sa petite hache en main, et un sien frère qui est venu depuis huit jours partait aussi avec elle, tout armé en blanc. »

1. « Je sais, disait-elle à ses juges de Rouen, je sais par révélation que Dieu aime mieux le roi que moi, pour l'aise de son corps, » c'est-à-dire pour les biens temporels et pour le trône de France, tandis que Jeanne était l'élue du ciel pour le martyre du patriotisme et la gloire d'une royauté céleste. Peu lui importaient donc les défauts de Charles VII. Jusque sur le bûcher de Rouen, elle professe pour lui un grand respect. Et cependant, si elle se fût placée au regard des défauts personnels de son roi, combien peu elle eût professé d'estime pour lui, s'il faut en croire les historiens.

« Charles VII, dit Henri Martin, était alors âgé de vingt-six ans, il avait presque tous les défauts et aucune des qualités de la jeunesse : à la fois mobile et obstiné, léger et « songeur », soupçonneux envers les bons et crédule aux méchants, amolli dès l'adolescence par ce précoce abus de voluptés qui avait coûté la raison à son père et la vie à son frère, il ne mon-

Un ange guerrier, prenant chair et sang, apparaîtrait-il sous d'autres traits? L'ange apparaîtra bien mieux encore dans la bataille (1).

Le duc d'Alençon en témoigne son ardente admiration.

— Tout le monde, répondit-il nettement aux juges de la Pucelle, tout le monde s'étonnait qu'elle se conduisît avec tant de prudence et de prévoyance, comme un capitaine qui, servant depuis vingt ou quarante ans, aurait été rompu aux secrets de l'art militaire.

L'un de ses plus récents biographes (2) le fait justement observer, à ce propos.

« D'où lui serait venue une telle expérience, puisque, à peine sortie de son village, elle fut mise à la tête de gens armés, sinon de Celui qui sait tout et qui peut tout, et qui, non content de lui avoir donné, dès sa naissance, un grand cœur et une grande intelligence, se plaisait encore à l'instruire chaque jour, et lui révélait par ses « saintes » ce qu'elle devait faire « pour le fait de la guerre » (3).

trait en rien l'activité d'esprit et de corps, ni les passions énergiques de son âge. Il n'était pas lâche : quand il fut obligé de payer de sa personne, il le fit honorablement; mais il craignait les fatigues et le tumulte des camps, « ne s'armoit point volontiers et n'avoit point cher la guerre; » il n'était ni cruel ni absolument insensible; « il étoit beau parleur à toutes personnes et piteux envers les pauvres gens; » mais sa sensibilité toute physique, pour ainsi dire, était sans profondeur et sans durée; sa vie morale était toute dans la sensation présente, il n'aimait pour ainsi dire que par les yeux. »

1. Ensuite cette jeune fille, qui n'avait pas l'usage du bouclier et du casque, on la vit, à l'étonnement de tous, monter un cheval de guerre; tenant d'une main l'épée, de l'autre un étendard qui portait l'image du Rédempteur, elle se livra aux périls et aux travaux des combats et se précipita hardiment au milieu des ennemis. C'est chose incroyable combien elle a osé, combien elle a supporté patiemment d'insultes et de moqueries de la part des adversaires, combien de prières accompagnées de larmes et de jeûnes elle a répandues devant Dieu, afin que les vainqueurs fussent chassés d'Orléans, et qu'ayant ensuite enrichi la France de nouveaux triomphes, rétabli et et assuré le droit du royaume, elle pût, même pour l'avenir, écarter, avec l'aide de Dieu, le péril menaçant de faire perdre la prospérité et la paix et de porter atteinte à la religion des aïeux. (*Décret d'introduction de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc.*)

2. M. Sepet, *op. cit.*, p. 96.

3. *Procès*, t. III, p. 219.

IV

On l'aura sans doute remarqué dans la lettre du jeune sire de Laval, Jeanne avait dès lors auprès d'elle un de ses frères. Elle en avait même deux. Les deux plus jeunes Jean et Pierre, en effet, la rejoignirent à Tours et constituèrent avec ses deux fidèles compagnons, Jean de Metz et Bertrand de Poulangy, les premiers éléments de sa maison militaire.

Domremy et Vaucouleurs se retrouvèrent donc auprès d'elle, quand il fallut commencer sa rude et glorieuse mission. D'autres s'adjoignirent à ces fidèles et chers représentants du pays natal : Jean d'Aulon, qui fut toujours pour Jeanne un si dévoué compagnon ; Louis de Contes et Raymond, ses deux pages, et quelques varlets d'armes.

Les frères de Jeanne, en s'arrêtant à Notre-Dame du Puy, où leur mère les avait accompagnés pour prier la future Notre-Dame de France en faveur de sa Jeannette laissée en de si graves périls, y rencontrèrent un bon ermite de l'ordre de saint Augustin, frère Jean Paquerel.

— Venez avec nous, lui dirent-ils, trouver Jeanne.

Et, pour achever de décider le saint religieux, ils ajoutèrent :

— Nous ne vous laisserons point aller, que vous ne consentiez à venir avec nous vers elle.

Pasquerel se décida et ils le présentèrent à leur sœur.

— Jeanne, nous vous amenons ce bon père ; si vous le connaissiez, vous l'aimeriez beaucoup.

Or, Jeanne le connaissait, peut-être par ses voix, elle avait entendu parler de lui :

— Je suis contente de le voir, dit-elle. Dès demain, je veux qu'il m'entende en confession.

Le lendemain, en effet, frère Jean Paquerel la confessa,

chanta la messe devant elle et devint son aumônier en titre. Il ne la quitta plus, pendant toutes ses campagnes.

Toute l'armée se trouva en un clin d'œil transformée (1).

Le spectacle vaut d'être considéré d'un peu près. Nous en empruntons le détail au P. Ayroles.

Un guerrier de dix-sept ans, possédant toutes les qualités du parfait soldat et du général accompli : l'histoire en connaît-elle? Un homme d'armes paraissant pour la première fois au milieu des hommes du métier, et se montrant du premier coup rompu à tous les exercices, aux plus hauts comme aux plus humbles secrets de la noble profession, n'est-ce pas en dehors de toutes les lois de la nature? Si ce guerrier si jeune, maître sans avoir jamais été élève, est une jeune fille, une villageoise, qui ne sera forcé de la croire, quand elle affirme être sous l'action d'une puissance supérieure, de saint Michel?

Faut-il d'autres preuves? Contemplez ceux qu'elle va conduire à la victoire. Ce sont ces Armagnacs qui blasphèment comme ils respirent, sans frein dans leur luxure, pillards, au point que leurs déprédations les rendent aussi redoutables au pays pour lequel ils disent combattre, que les étrangers qu'ils combattent. La Pucelle paraît; et voilà qu'à sa voix, momentanément du moins, leur langage se transforme; ils deviennent pieux et moraux, respectueux du bien d'autrui; ils souffrent que la jeune fille proscrive l'immonde troupeau qu'ils traînent à leur suite, et lui donne la chasse.

Le premier ordre qu'elle donne en arrivant à Blois, c'est celui de renvoyer des rangs de l'armée les femmes

1. On voyait Jeanne, qui avait toujours à côté d'elle son confesseur, prendre tous les moyens pour préserver les soldats de ce qui pouvait corrompre les mœurs, proscrivant diverses excitations au mal et procurant l'assistance de saints prêtres pour favoriser la piété. Plus puissant encore était l'exemple de la Pucelle, qui offrait quelque chose d'angélique par l'exercice de toutes les vertus, principalement de la plus ardente charité envers Dieu et envers le prochain. (*Décret d'introduction de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc.*)

de mauvaise vie, qui y foisonnaient; de se confesser et de mettre la conscience en bon état. Elle promettait la victoire, à l'aide de Dieu, si l'on obéissait.

Même commandement à son arrivée à Orléans. Elle menaçait de renvoyer de l'armée quiconque ne se serait pas confessé, ou même elle menaçait de se retirer.

Le blasphème la mettait hors d'elle-même. On l'a vue courir vers de hauts personnages qui s'oubliaient, les prendre au collet et leur dire :

— Vous osez bien renier ainsi notre sire et notre maître; en nom Dieu, vous vous en dédirez, avant que je parte d'ici.

Les grands seigneurs s'exécutaient, faisaient amende honorable et promettaient de se corriger.

« J'ai été sévèrement réprimandé par elle, déposait un des premiers princes du sang, le duc d'Alençon, pour m'être laissé aller à cette habitude invétérée. Sa seule vue arrêtait sur mes lèvres la parole prohibée, prête à s'échapper. »

« Ses exhortations produisaient les transformations les plus entières. Des guerriers d'une indicible dissolution revenaient à la pureté des mœurs chrétiennes, » déposait le chanoine André.

Le brave de l'époque, Étienne de Vignobles, qui devait aux fureurs de ses emportements le nom depuis si populaire de La Hire (la colère), La Hire se calma devant l'agneau. Il lui fallait un mot pour laisser échapper les bouillons de son humeur gasconne. Il se mit à jurer par son *martin*, son bâton, comme le Béarnais converti devait jurer plus tard par son confesseur, et faire entrer dans la langue populaire son *Jarnicoton* (1).

1. C'est ce même La Hire qui, avec une soixantaine de lances et trois ou quatre mille hommes de pied commandés par Kennedy, un capitaine écossais, et l'abbé de Serquenceaux, s'en vient devant Montargis que les Anglais assiégeaient et qu'il s'agissait de ravitailler. En approchant, il se dit qu'il fera mieux et qu'il enlèvera la ville assiégée. « C'était chose très difficile. »

Ennemie du blasphème, celle qui était venue pour les opprimés, l'était de la rapine. Elle la prohibait sévèrement, et préférait manquer du nécessaire plutôt que de le devoir à la violence. Un homme d'armes écossais ayant osé lui dire qu'elle avait trouvé bon un morceau de veau, fruit de la maraude, elle en fut comme exaspérée et se mit en devoir de le frapper.

La guerre qu'elle fit aux femmes de mauvaise vie fut implacable, comme celle qu'elle fit à l'envahisseur. L'ordre qu'elle donna en arrivant à Blois, elle le renouvela et fit publier « un cri » par lequel il leur était défendu de paraître dans l'armée. Les impudentes, pour échapper à cette proscription, prenaient des vêtements d'hommes et se glissaient dans les rangs des gens de guerre. Jeanne leur donnait la chasse, les poursuivait, lance en main, et la menace aux lèvres. Elle les frappait du plat de son épée. C'est ainsi qu'elle brisa sur le dos de l'une d'entre elles son arme de prédilection, l'épée de Fierbois.

V

Plus on sonde cette âme si fortement chrétienne, et plus on s'éprend d'admiration pour les dons surnaturels et les vertus qui l'ont caractérisée. Les témoignages, versés au procès d'introduction de sa cause en cour de Rome, sura-

Aussi songea-t-il à quelques gros péchés que « d'aventure » il pouvait avoir sur la conscience. Il n'y avait, d'ailleurs, pas de temps à perdre. Il trouva un chapelain, auquel il dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution. Le chapelain lui dit qu'il voulait bien, et qu'il confessât ses péchés. La Hire répondit qu'il n'aurait pas le temps, car il fallait frapper promptement sur l'ennemi, et que le chapelain savait bien ce que les gens de guerre ont l'habitude de faire et que c'était là sa confession. Sur quoi le chapelain lui bailla l'absolution telle quelle. Alors La Hire fit sa prière à Dieu, en lui disant, en son gascon, les mains jointes : « Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrais que La Hire fît pour toi, s'il était Dieu et que tu fusses La Hire. » Et il pensait très bien dire et prier. (*Chronique de la Pucelle.*)

bondent à cet égard. La vénérable servante de Dieu a pratiqué, à un degré véritablement héroïque, les grandes vertus théologales et cardinales, qui sont le fonds de la sainteté chrétienne.

Son ardeur contre les Anglais elle-même n'est point de la haine, c'est une généreuse indignation patriotique, tempérée par la charité envers les ennemis de son pays tant aimé (1).

— Ce qu'il faut, ne cesse-t-elle de répéter à ses juges, c'est qu'ils s'en retournent en leur pays.

Aussi, sur le point de leur livrer bataille, s'inspirant de son grand cœur, elle se recueillit et dicta la lettre suivante, monument de sa foi en la mission qu'elle avait reçue de Dieu, aussi bien que de son amour sincère de la paix et de la concorde entre les deux peuples :

« Jésus, Marie,

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous « dites régent du royaume de France ; vous, Guillaume de « la Poule (Pole), comte de Sulford (Suffolk) ; Jean, sire « de Thalebot (Talbot) ; et vous, Thomas, sire d'Escalles « (Scales), qui vous dites lieutenants dudit duc de Bed- « ford, faites raison au roi du ciel de son sang royal; « rendez à la Pucelle, qui est envoyée ici de par Dieu, le « roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que « vous avez prises et violées ensemble. Elle est venue ici, « de par Dieu, pour réclamer les droits du sang royal. « Elle est toute prête à faire la paix, si vous voulez lui « faire raison, c'est-à-dire si vous abandonnez le territoire « de la France, en nous indemnisant des maux que vous « nous avez causés. Et vous tous, archers, gentils com-

1. Sa charité brilla à tel point à l'égard même des ennemis, que non seulement jamais Jeanne ne blessa aucun d'eux de l'épée ou de la hache, mais que ceux qu'elle voyait gisant à terre blessés, elle les faisait relever sur-le-champ, secourir et soigner, à la grande admiration de tous. (*Décret d'introduction de la cause de la Vénérable Jeanne d'Arc.*)

« pagnons de guerre et autres, qui êtes devant la « ville d'Orléans, allez-vous-en dans votre pays, de « par Dieu, et si ainsi ne faites, attendez des nouvelles de « la Pucelle, qui vous ira voir bientôt, à votre grand dom- « mage. Roi d'Angleterre, si vous ne faites ainsi, je suis « chef de guerre, et, en quelque lieu que j'atteigne vos « gens en France, je ferai qu'ils s'en aillent, qu'ils le « veuillent ou non ; et, s'ils ne veulent obéir, je les ferai « tous tuer. Je suis envoyée ici, de par Dieu, roi du ciel, « coups pour coups, pour vous jeter hors de toute la France. « Et si vos gens veulent obéir, je les prendrai à merci. Et « n'allez pas vous imaginer que vous tiendrez jamais le « royaume de France de Dieu, le roi du ciel, fils de sainte « Marie. Celui qui le tiendra, c'est le roi Charles, vrai héri- « tier ; car telle est la volonté de Dieu, le roi du ciel, qui « a été révélée au roi de France par la Pucelle, et il entrera « à Paris en bonne compagnie. Si vous ne voulez croire « les nouvelles que Dieu vous envoie par la Pucelle, en « quelque lieu que nous vous trouvions, nous frapperons « de bons horions, et nous ferons un si grand tumulte, que « depuis mille ans il n'y en aura pas eu de si grand en « France, si vous ne nous faites raison. Et croyez fermement « que le roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle que « vous n'en pourrez rassembler contre elle et ses vaillants « hommes de guerre ; et l'on verra bien aux horions qui a « meilleur droit, du Dieu du ciel ou de vous. Vous, duc de « Bedford, la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne « fassiez détruire. Si vous lui faites raison, vous pouvez « encore venir en sa compagnie, là où les Français feront le « plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli par la « chrétienté. Répondez si vous voulez faire la paix en la « cité d'Orléans, et, si vous ne faites ainsi, qu'il vous « souvienne qu'il vous adviendra bientôt de grands « dommages.

« Écrit ce mardi de la semaine sainte. »

« De par la Pucelle. »

En souscription la lettre portait cette adresse :

« Au duc de Bedford, se disant régent du royaume « de France, ou à ses lieutenants étant devant la ville « d'Orléans. »

Quand les Anglais reçurent cette lettre, si fière et si française, ils entrèrent en fureur.

— Que nous veut, disaient-ils, cette ribaude, cette vachère? Nous la ferons brûler!

En attendant, contrairement à tous les usages dans les nations civilisées et à tous les principes du droit des gens, ils retinrent le héraut, porteur de la missive, prisonnier, n'attendant plus que l'avis conforme de l'Université de Paris pour le faire périr par le feu.

Lorsque Jeanne apprit ces indignes traitements, elle ne se ressouvint plus que de sa mission de libératrice. Comme autrefois Débora et Judith — ce sont les figures bibliques auxquelles l'Église la compare dans un document officiel — elle se leva, pour délivrer Israël (1).

C'était le 27 avril, au matin. L'armée française, conduite par ce nouveau chef de guerre, se mit en marche.

Comment s'empêcher de saluer l'héroïque enfant, qui guide la vaillante armée, dont elle est l'espoir, l'honneur et l'inspiratrice! Un éloquent prélat l'avait saluée, à son départ de Vaucouleurs. Nous ferons nôtre cet hommage, en l'appliquant au départ de Blois :

« Pars donc, fille de Dieu, comme disait Baudricourt, advienne que pourra! » Pars donc, ange de Dieu, son esprit est sur toi. Tes champs ne te reverront plus; tu ne verras plus, de l'huis de ta chaumière, l'église où tu restais

1. Dieu qui, selon la parole de l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est*, de même que jadis il avait choisi, dans ses desseins, Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du xve siècle, Jeanne d'Arc pour relever les destinées de sa patrie presque abattue par la guerre acharnée entre les Français et les Anglais et, en même temps, pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion dont les intérêts étaient menacés. (*Décret d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu Jeanne d'Arc.*)

si longtemps à genoux, que tes compagnes disaient que tu étais trop dévote. Tu n'entendras plus là ce son triste et doux de la cloche que tu as tant aimé. Tu n'iras plus porter des couronnes nouvelles à Notre-Dame du Vert-Mont, ni prier au bois Chesnu, ni t'asseoir recueillie sous cet arbre des Fées, « beau comme le lis », ni te désaltérer aux fontaines limpides ombragées de groseilliers. Tes amies te pleureront; tes pauvres, te voyant partir, ne s'en consoleront pas; ton vieux père en mourra de douleur; toi-même tu verras couler le sang de ton cœur, tu mangeras le pain de l'angoisse, tu boiras l'eau d'amertume, toi-même, comme Élie, tu monteras un jour sur le char du feu qui t'enlèvera de terre. Mais tu auras été fidèle à ta mission. Le roi te reconnaîtra, l'Église t'adoptera, le peuple t'acclamera, l'armée te bénira, la France te glorifiera, l'Europe te vénérera; car qui ne vénérerait l'ange de l'innocence? Un seul s'est rencontré qui, dans le cours des siècles, n'a pas craint de jeter à la face de cette vierge les grossières injures que lui jetaient les Anglais. Mais la Bible nous apprend que, jadis, ceux de Sodome reçurent ainsi les anges et l'insulteur de Jeanne est précisément celui dont le comte de Maistre a dit : « Paris le couronna, Sodome l'eût banni » (1).

1. Mgr BAUNARD, *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, p. 23.

LE SIÈGE D'ORLÉANS : PEINTURE DE LENEPVEU (PANTHÉON)

CHAPITRE CINQUIÈME

ORLÉANS

SOMMAIRE. — Le cœur de la France. — Le siège d'Orléans. — Héroïsme des assiégés. — Un présage. — L'armée française arrive à Orléans sous la conduite de Jeanne. — Première entrevue avec Dunois. — Noël! Noël! — Voici venir le Grand Secours. — Cette venue change la face des choses. — Rendez-vous! — Injures des Anglais en réponse à cette sommation. — Le sang de nos gens coule par terre. — Ah! sanglant garçon, tu ne me le disais pas. — Le premier sang que Jeanne ait vu couler. — Déguisement des Anglais. — Allons rendre grâces à Dieu. — Comment Dieu punit les péchés des gens de guerre. — Troisième lettre aux Anglais. — Ce sont des nouvelles. — Jeanne découvre les secrets que les chefs de l'armée voulaient lui cacher. — Panique dans l'armée française. — L'héroïne ramène les fuyards à l'assaut. — Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien. — Comment elle fit ouvrir la porte de Bourgogne. — Bravoure des soldats de Jeanne. — La place est vôtre! — Une flèche la transperce au pied des remparts. — Mort de Glansdale. — Apparitions merveilleuses. — Le 8 mai 1429. — Les Anglais lèvent le siège d'Orléans.

I

Ouvrons (1) la carte du beau pays de France.

Au centre, en suivant le cours du grand fleuve français, voyez, sur le plus haut point du parcours de la Loire, cette

1. Ce paragraphe est emprunté, pour le fonds du récit et, souvent dans les termes, au début du second point du *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, déjà cité, que Mgr Baunard prononça, à Orléans, devant Mgr Dupanloup, le 8 mai 1868.

ville qu'elle semble porter là comme à son faîte, pour être le partage et aussi le boulevard de la France du Midi et de la France du Nord.

C'est Orléans!

On vante la grâce de ses rives, la majesté de ses forêts, la fertilité de ses plaines ; mais son plus beau trésor est celui de ses souvenirs, et, quatre fois dans l'histoire, elle reçut de Dieu l'honneur incomparable d'être le rempart suprême de la nationalité, de la vérité et de la liberté. Quand César nous foulait sous le pas de ses légions, elle avait combattu pour la patrie gauloise, et, ne pouvant pas vaincre, elle avait su périr. Quand Attila roulait sur nous la barbarie, elle avait lutté pour la patrie gallo-romaine, et la prière d'Aignan avait vaincu pour elle. Quand l'Anglais nous enlaçait déjà comme une proie, elle combattit héroïquement pour la patrie française, qui fut sauvée chez elle. Quand, enfin, le protestantisme entoura le pays, une des premières, elle s'arma pour la patrie catholique; c'est chez elle et par elle que fut faite la Ligue, et nous avons gardé la vérité par elle (1).

Ces souvenirs ont valu à la cité orléanaise son nom de Cœur de la France. « Mère des grandes choses et mère des grandes âmes, » les lis et les lauriers s'unissent dans sa couronne, l'étoile est sur son front qui n'a jamais pâli, la flamme est dans son cœur, et, dans un jour de ténèbres, peut-être le feu sacré se fût éteint parmi nous, si la dernière étincelle ne se fût trouvée en elle.

C'était au milieu d'octobre 1428; toute la France s'étendant au-dessus de la Loire était aux mains de l'ennemi, quand, un matin, les Orléanais aperçurent briller, dans la direction d'Olivet, derrière les arbres à demi-dépouillés

1. Le 19 août 1568, les Orléanais dressèrent et signèrent en leur hôtel de ville un acte solennel, « s'engageant à défendre la sainte religion catholique, apostolique et romaine, et à s'entre-soutenir les uns les autres jusqu'au dernier soupir de leur vie et à la dernière goutte de leur sang » C'est la véritable et première origine de la Ligue. Celle qui fut formée à Péronne par la noblesse de Picardie ne fut signée que huit ans après, en 1576.

de leurs feuilles, les lances de Salisbury. C'était près de là, à Saint-Mesmin, entre le cours de la Loire et du Loiret, que Clovis et Clotilde étaient, il y avait neuf cents ans, venus fonder un lieu de prière pour le salut de la France.

Ce siège fut admirable. David Hume a écrit : « L'Europe avait les yeux fixés sur ce théâtre. »

L'élite des chevaliers s'était jetée dans la place : le bâtard d'Orléans Dunois, Archambauld de Villars, les deux Xaintrailles, La Hire, Gilles de Retz, Jean de Brosses, La Fayette. La société bourgeoise s'associait à ces preux : Jacques de Thou, Louis de Contes, Jean Beauharnais. Les prêtres y apportaient leur ardeur et leurs biens. Les procureurs de la commune apportèrent leur intelligence. Les citoyens brûlaient, pour ôter tout refuge aux assiégeants, leurs faubourgs, « les plus beaux faubourgs du royaume ». Ce fut même aux lueurs de ce magnanime incendie que l'ennemi reconnut l'héroïque cité qui venait de mettre entre elle et l'Anglais un rempart de feu et de ruines. Les femmes rivalisaient d'ardeur et de dévouement : « il n'y avait personne d'aussi français que les françaises, » et la première victime du siège, fut une femme frappée par un boulet à la porte Chesneau. Les enfants eux-mêmes gouvernaient le canon ; et l'un d'eux pointa si juste qu'il tua Salisbury de l'autre côté de la Loire.

Hélas ! tout cet héroïsme sembla ne servir de rien. A la journée de Rouvray, le 12 février 1429, « Journée des Harengs », le désastre fut complet. Pour achever de porter le désespoir dans le cœur des assiégés, La Hire revenait de Chinon, voir le roi, qui n'avait pas quatre écus dans ses coffres et disait de lui que l'on ne pouvait perdre plus gaiement son royaume.

Mais, comme on l'a dit, « un peuple qui veille en armes auprès de ses foyers, un peuple qui veille en larmes auprès de ses autels, ne saurait point périr. » Des hommes venus de Gien apprirent aux Orléanais qu'une jeune fille de Lorraine avait passé par leur ville, se rendant à Chi-

non, pleine de promesses célestes. A quelque temps de là, Chabannes, Villars et Jamet de Tillay, revenus de Chinon, disaient au peuple assemblé qu'ils avaient vu cette Pucelle promettre au gentil prince de lui rendre Orléans et de le mener à Reims. Enfin, ceux de Blois firent savoir qu'elle venait de quitter leurs murs pour secourir les murs d'Orléans.

— Menez-moi à Orléans, répétait-elle aux docteurs, et je vous ferai voir le signe pour quoi je suis envoyée.

Déjà, « la ville se sent réconfortée et comme désassiégée par la vertu divine que chacun disait être en cette simple Pucelle. »

C'était aux premiers jours de mai ; tout était radieux de vie, de lumière et d'espérance. On était au temps de Pâques, l'Église chantait les hymnes de la résurrection, tout disait l'*alleluia* sur la terre et dans le ciel. La cathédrale célébrait la fête de la Croix et celle de cette Dédicace où l'on avait vu se lever une main bénissante sur le temple et sur le peuple.

Le présage ne fut pas trompeur.

II

Tout en laissant par un côté ouvert un passage praticable aux convois venant de France, les Anglais, obligés à cette concession par la nécessité de se ravitailler eux-mêmes, avaient eu soin de construire secrètement, au milieu de la forêt d'Orléans, une puissante bastille, d'où, observant les routes qui traversaient la forêt, et s'avançant à couvert jusqu'à elles, ils devaient opérer sûrement et facilement sur toutes les expéditions assez téméraires pour essayer de porter secours aux assiégés.

Le 27 avril, au matin, comme nous l'avons dit, l'armée française se mit en marche. En tête, réunis sous l'étendard

que Jeanne leur avait donné, marchaient les prêtres, chantant des antiennes et la belle hymne du *Veni Creator*.

Jeanne avait son plan, divinement révélé. Les chefs qui l'accompagnaient, obéissant aux craintes de la prudence humaine, firent prendre à l'armée la direction de la rive gauche, au lieu de la droite que la Pucelle avait donné ordre de suivre.

La nuit était venue, et Jeanne dormit tout armée sous sa tente. Mais, peu accoutumée à porter son armure, ses membres demeurèrent meurtris et blessés de ce dur repos. Au matin, grande fut sa désolation, quand, parvenue en vue d'Orléans, elle vit qu'on l'avait trompée et que la Loire l'en séparait. Elle vit bientôt venir à elle le gouverneur militaire de la ville, Dunois.

— Est-ce vous, lui dit-elle, qui êtes le Bâtard d'Orléans ?

— Oui, et je me réjouis de votre arrivée.

— Est-ce vous qui avez dit que je vienne de ce côté, et que je n'aille pas directement là où se trouvent Talbot et les Anglais?

— Oui, et de plus sages que moi sont du même avis, pensant ainsi faire mieux et plus sûrement.

— En nom Dieu, répliqua Jeanne, le conseil de mon Seigneur est plus sage et plus sûr que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, et vous vous êtes déçu vous-même. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qui vînt jamais à chevalier ou à cité, puisque c'est le secours du roi des cieux. Ce n'est pas par amour pour moi que Dieu vous l'envoie; mais, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, il a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc (1) et sa ville.

1. Le duc Charles d'Orléans était depuis treize ans, captif en Angleterre, où il tuait le temps à faire des ballades, « regardant vers le pays de France, » maudissant l'ennemi, puis, faisant de belles chasses, le faucon sur poing, en compagnie de ceux qu'il venait de maudire.

Dunois fut saisi par le ton inspiré de la Pucelle. Mais une vive inquiétude le dominait. Un violent vent de l'Est empêcherait les bateaux de remonter le fleuve et de porter dans Orléans le convoi de vivres apporté par l'armée.

— Soyez sans crainte, lui dit Jeanne, le vent va changer, et tout se passera bien.

Au même instant, le vent changea et les eaux s'enflèrent.

Le convoi des vivres passa sans encombre, Orléans était ravitaillé.

Restait une autre difficulté, la plus grosse, celle de faire pénétrer l'armée de secours dans la ville assiégée.

C'est à ce moment que les chefs durent avouer que leur sagesse tout humaine ne valait pas les voix de Jeanne. Il leur fallut rebrousser chemin et revenir à leur point de départ, à Blois, la Loire n'ayant pas de pont avant cette ville, et prendre le chemin que la Pucelle leur avait d'abord ordonné.

Jeanne fut très perplexe. D'une part, Dunois insistait, pour qu'elle cédât aux impatients souhaits d'Orléans qui voulait la voir, la posséder dans ses murs, la fêter comme sa meilleure défense, son dernier espoir. D'un autre côté, elle ne voulait pas laisser ses hommes d'armes.

— J'ai là, disait-elle, ces braves gens sous la main, bien confessés, pleins de confiance en Dieu, qui désirent combattre.

Jean Paquerel comprit son angoisse. Il s'offrit à demeurer avec l'armée et promit de revenir bientôt avec elle par la rive gauche. Les prêtres aussi restèrent avec les soldats et l'étendard de Jésus crucifié. Quelque chose d'elle demeurait donc avec les siens. Elle se décida à satisfaire aux vœux des Orléanais.

III

Noël! Noël! Béni soit celle qui vient au nom du Seigneur.

Ainsi chantaient et saluaient les habitants d'Orléans, à l'entrée de la Pucelle. C'était le vendredi 29 avril, à 8 heures du soir.

Armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, l'apparition de la libératrice fut acclamée par une immense clameur de joie. On eût dit qu'ils voyaient « Dieu descendre parmi eux ». Dunois, richement armé, et son escorte auraient voulu tenir tout ce peuple à distance respectueuse. Mais le peuple, à Orléans, comme à Chinon, comme à Reims, comme partout, comprit toujours le mieux la virginale enfant, qu'il appelait « le Grand Secours ». En une sainte ivresse, sans ce soucier des murmures jaloux des grands, il se précipitait au-devant de Jeanne. On en vit qui baisaient les demi-lunes qu'avaient laissées dans le sable les sabots de son cheval.

— Voici venir le Grand Secours!

Et descendues du ciel, racontent les chroniques, des formes blanches, qui ressemblaient aux flammes de la Pentecôte, volaient au-dessus des remparts, enguirlandaient les flèches et les tours des églises. C'était l'âme de la libératrice qui s'emparait de tout ce bon peuple, hommes, femmes, enfants, porteurs de torches ardentes, qui tous voulaient la voir de près, la toucher, toucher au moins son cheval. Dans leur empressement, ils faillirent brûler avec leurs torches l'étendard qu'elle portait, avec tant de grâce modeste, inspirée et rayonnante, mais rapportant à Dieu toute sa gloire, car l'orgueil n'effleura jamais cette âme virginale et candide. Ils la conduisirent, en « grand chère et grand honneur » à l'église principale, où elle voulut aller prier.

Sa venue changea la face des choses. D'assiégés, les Orléanais se firent aussitôt assiégeants. Les courages abattus se relevèrent. Hier, raconte Dunois, deux cents Anglais auraient suffi pour mettre en déroute huit cents soldats. Aujourd'hui, quelques centaines d'hommes se levaient pour affronter l'armée anglaise toute entière.

Ung de nous en vaut mieux que cent
Soubs l'estandard de la Pucelle (1).

Toujours fidèle à son amour de la justice et de la paix, Jeanne voulut faire une nouvelle sommation aux Anglais, qui, plus insolents que jamais, lui répondirent de « s'en retourner garder les vaches ».

Elle voulut tenter un dernier effort. S'en allant donc sur le boulevard de la Belle-Croix, position avancée sur le pont, résolument, sans crainte du danger, elle interpella Glacidas et les soldats qui occupaient les Tourelles.

— De par Dieu, rendez-vous, vous aurez la vie sauve !

— Vachère, ribaude, répondirent les Anglais, nous te ferons ardoir (brûler).

— Vous vous en irez bientôt, et toi, Glacidas, tu ne le verras point.

Sa prédiction se réalisa.

Le dimanche 1er mai, elle employa son temps à entrer en communion plus intime encore avec ce bon peuple d'Orléans, qui « ne se pouvait saouler de la voir ». Elle s'efforçait de renvoyer le cœur de ce peuple à Dieu.

— Messire, répétait-elle sans cesse, m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans.

Tandis qu'elle chevauchait dans les rues de la ville, elle vint à passer près de la Croix Morin et en profita pour sommer les Anglais de la bastille voisine de se rendre. Comme aux Tourelles, on lui répondit par les mêmes injures et le Bâtard de Granville s'écriait, hors de lui, en fureur :

1. *Mystère du siège d'Orléans*, v. 12.332.

— Voulez-vous donc que nous nous rendions à une femme?

Cependant, l'armée française tardait de revenir. C'est que quelques chefs avaient opiné pour ne pas tenir la parole donnée à Jeanne. Dunois l'emporta et, le mercredi 4 mai, Jeanne sortit d'Orléans avec La Hire, pour venir à la rencontre de ses soldats, qui amenaient de nouvelles munitions. Glacés de terreur, les Anglais laissèrent passer cette troupe, qui prit un peu de repos dans les murs de la ville.

Vers midi, le Bâtard d'Orléans arriva chez Jeanne, et lui annonça que Falstoff arrivait, amenant aux Anglais des hommes et des vivres, et qu'il était déjà à Janville.

— Bâtard, Bâtard, lui répondit-elle en riant, je te commande, aussitôt que tu sauras la venue dudit Falstoff, que tu me le fasses connaître, car, s'il passe sans que je le sache, je te ferai ôter la tête.

Dunois, sans se formaliser, lui répondit, en riant aussi, qu'il ne manquerait pas de l'avertir. La vérité était que, regardant la Pucelle comme une bonne fille, brave et dévouée au roi, envoyée de Dieu, mais sans croire encore que sa mission lui donnât le droit de tout diriger, Dunois lui avait caché la résolution prise d'attaquer les assiégeants sur l'heure.

Or, Jeanne, brisée de fatigue et d'émotion, s'était jetée tout habillée sur son lit et endormie. Tout à coup, ses voix l'éveillent. Les Français se battent, et elle n'y est pas, et, parce qu'elle n'y est pas, ils ont faibli.

— Le sang de nos gens coule par terre, s'écrie-t-elle. Mes armes, mon cheval!...

Puis, s'adressant à son fidèle écuyer d'Aulon :

— Mon Conseil m'a dit que j'aille contre les Anglais; mais, je ne sais si je dois aller contre leur bastille, ou contre Falstoff qui les doit ravitailler.

Pendant qu'elle disait cela, frère Paquerel et d'autres prêtres, entrant en son logis, l'entendirent qui s'écriait :

— Où sont ceux qui me doivent armer? Le sang de nos

gens coule par terre ! En nom Dieu, c'est mal fait. Pourquoi ne m'a-t-on pas éveillée plus tôt ? Nos soldats ont bien à besogner devant une bastille, et il y en a de blessés. Mes armes ? Apportez-moi mes armes et amenez-moi mon cheval !

Les assistants ne savaient que penser, car tout était aux alentours calme et silencieux. Jeanne cependant courait à la porte, où elle rencontra son page, Louis de Contes :

— Ah ! sanglant garçon, lui cria-t-elle, tu ne me disais pas que le sang de France fût répandu !

Elle l'envoya quérir son cheval, et remonta prendre son armure. D'Aulon finissait de la lui ajuster, quand on entendit du bruit dans la rue. Elle se précipite et, une fois dehors, s'aperçoit qu'elle a oublié sa bannière. Elle crie au page de la lui passer par la fenêtre de sa chambre, la saisit au passage, et se dirige au triple galop vers la porte de Bourgogne. Le sabot de son cheval faisait jaillir des étincelles. Elle allait droit, par le chemin le plus court, là où jamais elle n'était allée.

L'écuyer et le page eurent beau monter à cheval, ils ne purent la rejoindre qu'à la porte de la ville, où la déroute des assiégés la retint un moment. C'est là qu'elle vit, pour la première fois, des blessés français :

— Jamais, dit-elle plus tard, je n'ai vu couler le sang français sans sentir mes cheveux se dresser sur la tête.

Ce sang, il faut le venger et rétablir, en vengeant l'honneur français, le sort de la bataille, Jeanne s'empare du commandement, elle fait défendre par un héraut de piller l'église de Saint-Loup qu'on va reprendre sous sa conduite, puis, tranquille, sereine, mais illuminée d'un rayon d'en haut, elle donne le signal. Talbot est accouru au secours de la bastille menacée, ce n'est pas trop du chef anglais et de ses meilleures troupes pour soutenir le choc de l'héroïne. Les troupes françaises les arrêtent et l'assaut continue. Trois heures durant, les Anglais opposent une résistance acharnée, Jeanne les chasse de la bas-

tille de Saint-Loup. Ils fuient ou se réfugient dans l'église, et quelques-uns revêtent, pour se sauver, les habits et les ornements sacerdotaux.

— Respectez ces hommes, à cause de leurs habits, commanda Jeanne à ce spectacle de lâche terreur, je les fais mes prisonniers, gardez-les près de moi, et tout à l'heure, avec moi, vous les reconduirez dans mon logis.

C'est qu'elle venait d'apprendre le massacre de deux cents prisonniers, que des Orléanais exaspérés avaient tués loin de ses yeux. Elle se prit à pleurer, gémissant, dans sa foi de chrétienne, sur le sort de tant d'âmes surprises par la mort au combat. Elle voulut même que tous les siens recourussent sur-le-champ au sacrement de pénitence, pour expier les fautes commises dans l'enivrement de la victoire, et elle-même se confessa à frère Paquerel. Puis, se relevant :

— Et maintenant, s'écria-t-elle, en route pour Orléans, mes amis; allons de suite aux églises rendre gloire à Dieu de la victoire qu'il nous a donnée. Si nous étions ingrats, il ne serait plus avec nous et ne nous donnerait plus la victoire.

Toutes les cloches sonnaient dans les tours des églises, et le *Te Deum* chantait déjà sur toutes les voies de la ville.

IV

Le lendemain, fête de l'Ascension, les troupes se reposèrent. Jeanne, qui savait l'heure venue, aurait voulu, malgré la sainteté du jour, livrer bataille. Les chefs, prétextant la fête, s'y refusèrent, et elle céda.

Ce répit forcé, elle l'employa à préparer ses gens de guerre, comme elle l'entendait dans son incomparable esprit de foi. Une ordonnance d'elle, publiée à son de trompe, invita tous les hommes à se confesser, avant de combattre le lendemain. Ordre exprès de chasser de l'armée les femmes de mau-

vaise vie, qui ne cessaient d'infester son armée malgré toute sa vigilance.

— Pour punir les péchés des hommes, disait la sainte héroïne, Dieu permet la perte des batailles.

Puis, obéissant une dernière fois au besoin de son cœur, dans l'espoir que l'expérience de la veille leur aurait donné à réfléchir, Jeanne voulut essayer une troisième tentative pour empêcher l'effusion du sang. La guerre, qui la couvrait de gloire, lui paraissait une nécessité, mais sa grande foi la portait à gémir sur cette dure et inéluctable nécessité. Qu'importait la gloire, au regard d'une âme, partie de ce monde sans confession!

Elle dicte donc à frère Paquerel, son chapelain, le billet suivant :

« Vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit « sur le royaume de France, le roi du ciel vous mande « par moi que laissiez vos bastilles et vous en alliez dans « votre pays; ou sinon je vous infligerai une telle défaite « qu'il en sera perpétuelle mémoire. Voilà ce que je vous « écris pour la troisième et dernière fois, et je ne vous « écrirai pas davantage. »

Elle signa : « † Jhesus Maria, *Jeanne la Pucelle.* »

Puis, résolue à adopter une poste d'un nouveau genre, elle ajouta :

« Je vous aurais envoyé ma lettre plus honorablement, « mais vous me retenez mes hérauts. Vous m'avez retenu « mon héraut Guyenne. Renvoyez-le-moi, et je vous renver- « rai quelques-uns de vos gens pris à la bastille Saint-Loup, « car ils ne sont pas tous morts. »

Elle s'avança en effet aux avant-postes, attacha son billet à une flèche et la fit lancer aux Anglais avec ce cri :

— Lisez, ce sont nouvelles.

Les Anglais lurent et répondirent par une grossière injure :

— Oui, ce sont des nouvelles de la prostituée des Armagnacs.

La chaste héroïne frémit, elle se tourna vers Dieu et pleura, mais Dieu la consola par ses voix.

Pendant ce temps, le Conseil des chefs, tenu sans elle, décidait d'adopter un autre plan que le sien. Elle le sut par ses voix et accueillit froidement les délibérants, quand ils vinrent lui révéler une partie seulement de ce qu'ils avaient comploté.

— Dites-moi tout ce que vous avez conclu et arrêté, interrompit la sage guerrière, car, de mon côté, je puis céler des choses bien plus importantes.

Et elle allait et venait par la salle, marchant à grands pas. Dunois comprit qu'on avait maladroitement agi, il essaya de réparer le mal :

— Jeanne, dit-il, ne vous courroucez pas, on ne peut pas tout dire en une fois. Ce que le chancelier vous a dit a été résolu (attaquer la grande bastille de la Beauce) ; mais si ceux de l'autre côté se déportent pour venir aider la grande bastille de par deçà, nous avons résolu de passer la rivière, pour y besogner ce que nous pourrons. Et nous semble que cette conclusion est bonne et profitable.

Jeanne s'apaisa, mais sa tristesse se fit jour à travers sa réponse, car, après s'être déclarée satisfaite, elle ajouta :

— Pourvu toutefois qu'on exécute le plan, tel que vous venez de l'expliquer.

Ses prévisions n'étaient que trop fondées. Le lendemain, ils ne firent rien de ce qu'ils avaient résolu.

Le lendemain, vendredi 6 mai, Jeanne et ses gens entendirent de grand matin la messe de Jean Paquerel. Puis, vers neuf heures, la Pucelle sortit d'Orléans, entourée des plus braves chevaliers et suivie de quatre mille hommes environ (1).

Le poste extrême des Anglais sur la rive gauche était la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. Mieux fortifiée que les

1. Tout le récit de cette journée, un peu confus dans les historiens, a été fort clairement élucidé par M. l'abbé Henri Debout, dont nous suivons les données exactes et précises.

autres, elle avait surtout pour objet de surveiller le passage du fleuve; car, devant Saint-Jean-le-Blanc, il y avait dans la Loire une île appelée alors de Saint-Aignan, séparée seulement de la rive par un étroit canal. Cette île se prêtait donc merveilleusement à une attaque contre les Anglais; aussi fut-ce dans l'île de Saint-Aignan que les Français, amenés par de nombreuses embarcations, vinrent prendre leur rang de bataille; puis, avec deux bateaux, ils firent un pont sur le canal pour atteindre la terre ferme.

A ce moment, on vit flamber la bastille de Saint-Jean-le-Blanc. Les Anglais, ne s'y trouvant pas en sûreté contre de pareilles forces, abandonnaient ce poste en le brûlant, et se retiraient dans la formidable bastille des Augustins, construite un peu avant du fort des Tourelles, et défendant comme lui l'entrée du pont.

Voyant ce mouvement des Anglais, les chefs français hésitent à continuer leur mouvement en avant. Mais, Jeanne, entraînant avec elle une partie de l'infanterie, prend les devants et va établir ses positions dans le faubourg du Portereau, construit autour des deux bastilles anglaises, et, s'avançant sous le feu et les traits des ennemis, elle plante son étendard sur le rebord du rempart qui entoure la bastille des Augustins.

Mais, tout à coup, un frémissement de terreur parcourt l'armée française. Le bruit s'est répandu que les Anglais arrivent en nombre de la rive droite au secours de leurs postes attaqués; la panique court de rang en rang. Toutes les compagnies tournent le dos l'une après l'autre, se hâtent de battre en retraite, et vont précipitamment reprendre leur poste d'attente dans l'île Saint-Aignan. Quelques braves seulement entourent encore Jeanne d'Arc, et l'entraînent. D'ailleurs, il faut bien qu'elle recule. Les Anglais, voyant la retraite des Français, sortent en foule de leurs bastilles et menacent d'un grand carnage les derniers des fuyards. Il faut les tenir en échec, pour permettre au mouvement de recul de s'accomplir sans désastre.

Jeanne est donc là, suivant les siens, empêchant leur massacre et tenant tête aux Anglais. Mais, en même temps, elle entend les injures dont ils l'accablent, et les huées qu'ils poussent sur les Français en fuite. Enfin, tous nos soldats sont en sûreté dans l'île Saint-Aignan. Jeanne n'a plus à les préserver, et c'en est trop pour son ardeur guerrière, pour son noble cœur, de fuir si longtemps devant les ennemis. Elle va les faire fuir à leur tour. Ses voix ne lui ont-elles pas prédit la victoire?

— En avant, donc, sus aux Anglais!

Et Jeanne, ayant La Hire à ses côtés, derrière elle quelques braves chevaliers, la lance en avant, fond sur les Anglais et les charge avec une incroyable vigueur. L'ennemi ne comprend rien à cette volte-face subite. Il se voit disséminé par la poursuite sur un chemin découvert, loin de ces retranchements. A son tour, il fuit, et lestement encore, car l'armée française ralliée dans l'île a repris son sang-froid; elle a reconnu son erreur, et, voyant l'Anglais s'éloigner à grands pas, elle marche de nouveau sur lui avec une mâle énergie. En avant, se portent ses braves chefs, des chevaliers honteux de leur premier échec et brûlants de le réparer. A leur tête entre autres, d'Aulon, l'écuyer de Jeanne, et un autre brave, qui se défient à qui le premier entrera dans la bastille des Augustins, sur le rempart de laquelle la Pucelle vient, pour la seconde fois, de planter sa bannière. D'Aulon et son compagnon arrivent en effet les premiers à la porte de l'un des retranchements; ils s'efforcent d'y pénétrer, quand un Anglais, d'une stature colossale et d'une force herculéenne, les arrête, défendant à lui seul victorieusement tout le passage. D'Aulon, obligé un instant de reculer, signale le géant à Jean le Lorrain, le canonnier célèbre, qui d'un seul coup de sa couleuvrine l'abat sur le sol. Aussitôt, les deux braves pénètrent dans la bastille où les suivent en foule d'autres français. La bastille des Augustins était prise.

A ce moment, les églises d'Orléans sonnaient l'office des vêpres.

Jeanne, durant le combat, se distinguait par sa bravoure et sa tactique merveilleuse. Craignant de voir ses hommes s'amuser au pillage, elle fit brûler tout le butin, puis, investir la forteresse des Tourelles, où les survivants des Anglais, entre autres Glansdale, s'étaient réfugiés.

Blessée au pied dans une chausse-trappe, elle dut céder aux supplications des chefs et rentrer à Orléans, où, trop fatiguée pour observer son habitude de jeûner tous les vendredis, elle prit un peu de nourriture et se prépara pour la rude journée du lendemain.

Sur le soir, un membre du Conseil vint lui dire que, la ville étant bien pourvue, on avait décidé d'attendre.

— Vous avez été en votre Conseil, répliqua l'inspirée, et moi, j'ai été au mien. Or, sachez que le Conseil de mon Seigneur s'accomplira et tiendra ferme, et que cet autre Conseil périra.

Puis, se tournant vers son chapelain :

— Levez-vous demain de grand matin, dit-elle, et vous ferez plus qu'aujourd'hui. Tenez-vous toujours auprès de moi; car demain j'aurai beaucoup à faire, et plus que je n'ai jamais eu ; oui, demain, je serai blessée, et le sang sortira de mon corps, à la poitrine.

V

Le samedi 7 mai, avant l'aube, frère Paquerel dit la messe, et Jeanne partit pour l'assaut. Son hôtesse voulait la retenir, pour qu'elle mangeât d'une alose qu'un pêcheur, qui l'avait prise pendant la nuit, apportait au logis de la vaillante Pucelle.

— Gardez-la jusqu'au soir, répondit-elle en riant, car je vous amènerai un « Godon » (sobriquet populaire des

Anglais *Goddam*) qui en mangera sa part, et je repasserai le pont, après avoir pris les Tourelles.

De nombreux témoins entendirent la prédiction, s'émerveillant de l'entendre, car le pont dont elle parlait avait plusieurs de ses arches détruites.

Or, la porte de Bourgogne se trouva fermée, parce que le Conseil l'avait ainsi décidé, pour empêcher l'assaut résolu par Jeanne. Elle accourt, et, imposant silence au peuple qui murmurait, elle dit à Raoul de Gaucourt, le gouverneur de la ville qui veillait à l'exécution de la consigne des prudents :

— Vous êtes un méchant homme, mais, que vous le vouliez ou non, les soldats passeront, et ils gagneront aujourd'hui comme ils ont gagné hier.

La porte s'ouvrit, et Jeanne alla rejoindre les siens qu'elle avait laissés la veille devant les Tourelles. Les chefs, l'apprenant, accoururent et se joignirent à elle.

L'action s'engagea dès six heures du matin. Enthousiasmés par l'exemple et les exhortations de la Pucelle, les nôtres accomplissaient des prodiges de valeur. Ils se jetaient dans les fossés sous les traits de l'ennemi, ils se hissaient, invulnérables, jusqu'au sommet des remparts, mais là, à coups de maillet, de hache, de lance, l'assiégé les faisait rouler de nouveau dans le fossé.

— Ne craignez pas, leur criait Jeanne, la place est vôtre !

Vers une heure de l'après-midi, voulant en finir, elle appliqua une échelle contre le rempart. Les Anglais la reconnurent. Une grêle de flèches s'abattit sur la vaillante enfant et l'une de ces flèches, comme elle l'avait prédit, la transperça à la poitrine, entre l'épaule et le cou. Elle roula dans le fossé, aux applaudissements haineux de l'Anglais. On l'emporta au loin, et on la déposa sur l'herbe. La flèche sortait d'un demi-pied de l'autre côté de la poitrine. Se voyant si grièvement blessée, elle éprouva une défaillance de la nature et se prit à pleurer. Mais, les saintes lui apparurent et elle se rasséréna.

— Je suis bien consolée ! fit-elle, après les avoir vues.

Quelqu'un lui proposa de « charmer » la blessure. Elle se récria vivement.

— J'aimerais mieux mourir que de commettre un péché. La volonté de Dieu soit faite. Si l'on sait à mon mal quelque remède permis, qu'on l'emploie.

Puis, énergiquement, elle arrache elle-même la flèche de sa blessure, on y applique une simple compresse d'huile d'olive, et elle demande à se confesser.

Les chefs vinrent lui dire qu'ils allaient sonner la retraite.

— En nom Dieu, vous entrerez bientôt, n'en doutez pas.

Elle se retire à l'écart, fait sa prière, et revient reprendre son étendard.

— Quand vous verrez mon étendard flotter vers la bastille, dit-elle sur un ton inspiré, reprenez vos armes, elle sera vôtre.

Fascinés par la lumière surnaturelle qui sortait d'elle, les chefs obéissent. Pour elle, oubliant sa blessure, elle saute en selle, et se dirige vers le rempart, priant, en attendant qu'on l'avertît du signe donné par ses voix.

Tout à coup, le chevalier, mis par elle en observation, lui cria :

— Jeanne, la queue de l'étendard touche au rempart.

— En avant, en avant ! s'écria-t-elle, tout est vôtre !

Et elle s'élança contre la Bastille. Les siens la suivent. Ils montent le long de la forteresse, tout comme par un escalier, à la stupéfaction des Anglais, qui, voyant reparaître celle qu'ils croyaient avoir tuée, reculent, se réfugient à la courtine et veulent entrer dans l'intérieur même du fort, dont un pont de bois les sépare. Leur chef, Glansdale, protège cette retraite.

— Ah ! Glansdale, Glansdale, lui cria la Pucelle, rends-toi au roi du ciel. Tu m'as appelée prostituée ; mais, j'ai grand'pitié de vos âmes, rends-toi, rends-toi.

L'orgueilleux obstiné s'engage à ce moment sur le pont,

qui, miné par le feu d'un brûlot amarré sous lui, s'effondre entraînant chef et soldats dans sa ruine. Ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle lui avait faite quelques jours auparavant :

— Les Anglais se retireront de devant Orléans, mais tu ne verras pas leur retraite.

Or, voilà qu'une autre prédiction de Jeanne se réalise. Elle avait annoncé qu'elle rentrerait à Orléans par un pont, démoli au moment où elle faisait cette annonce. Tout à coup, pour pouvoir établir un passage vers les Tourelles, ses soldats, au moyen d'échelles et de madriers, étayent ce pont, en rétablissent les arches et passent dans la bastille, par le côté opposé à celui où Jeanne vient d'entrer et de planter au sommet son étendard victorieux.

Le soir était venu. Les Anglais ne bougeaient plus. Elle entre par le pont si inopinément rétabli, dans la ville, où les cloches chantaient partout le *Te Deum*.

Les soldats disaient qu'ils avaient vu, pendant l'assaut, des colombes voltiger sur les épaules de la noble Pucelle. Quant aux prisonniers ils assuraient avoir vu les assaillants en nombre bien plus considérable et d'une stature bien plus élevée que la réalité. Ils parlaient aussi de l'apparition de deux prélats en habits pontificaux qui parcouraient les remparts, et le bon peuple reconnaissait à ces traits la protection de monseigneur saint Aignan et de monseigneur saint Euverte, évêques et protecteurs de la ville d'Orléans.

VI

Enfin se leva le soleil qui allait éclairer la date à jamais mémorable, celle qui, chaque année, ramène la France aux pieds des autels, dans cette cathédrale orléanaise, où fut célébrée, avec tant d'allégresse, pour la première fois, la fête de la délivrance, la fête de l'accomplissement du signe

que Jeanne avait promis de donner à son roi et à la France quand elle disait, à Vaucouleurs, à Chinon et à Poitiers :

— Je ferai lever le siège d'Orléans.

Le dimanche 8 mai 1429, les Anglais sortirent de leurs bastilles et se rangèrent en ordre de bataille. On vint le dire à Jeanne :

— C'est le plaisir et la volonté de Dieu, répondit-elle, qu'on leur permette de partir, s'ils le veulent ; mais s'ils font mine d'attaquer, défendez-vous hardiment et n'ayez crainte, car vous serez les maîtres.

Puis, la messe commença, célébrée en plein air, devant l'armée française. Jeanne l'entendit, abîmée dans l'adoration et l'amour de son Dieu. Elle en entendit une autre, en actions de grâces, et, comme elle finissait, elle demanda de quel côté les visages des Anglais étaient tournés. Comme la veille, à l'assaut des Tourelles, elle venait de recevoir révélation du signe de la victoire ; on lui dit que les Anglais regardaient vers la ville de Meung.

— En nom Dieu, s'écria-t-elle, ils s'en vont, laissez-les partir. Il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui ; vous les aurez une autre fois.

Le siège d'Orléans avait duré sept mois. Jeanne avait délivré la ville en neuf jours.

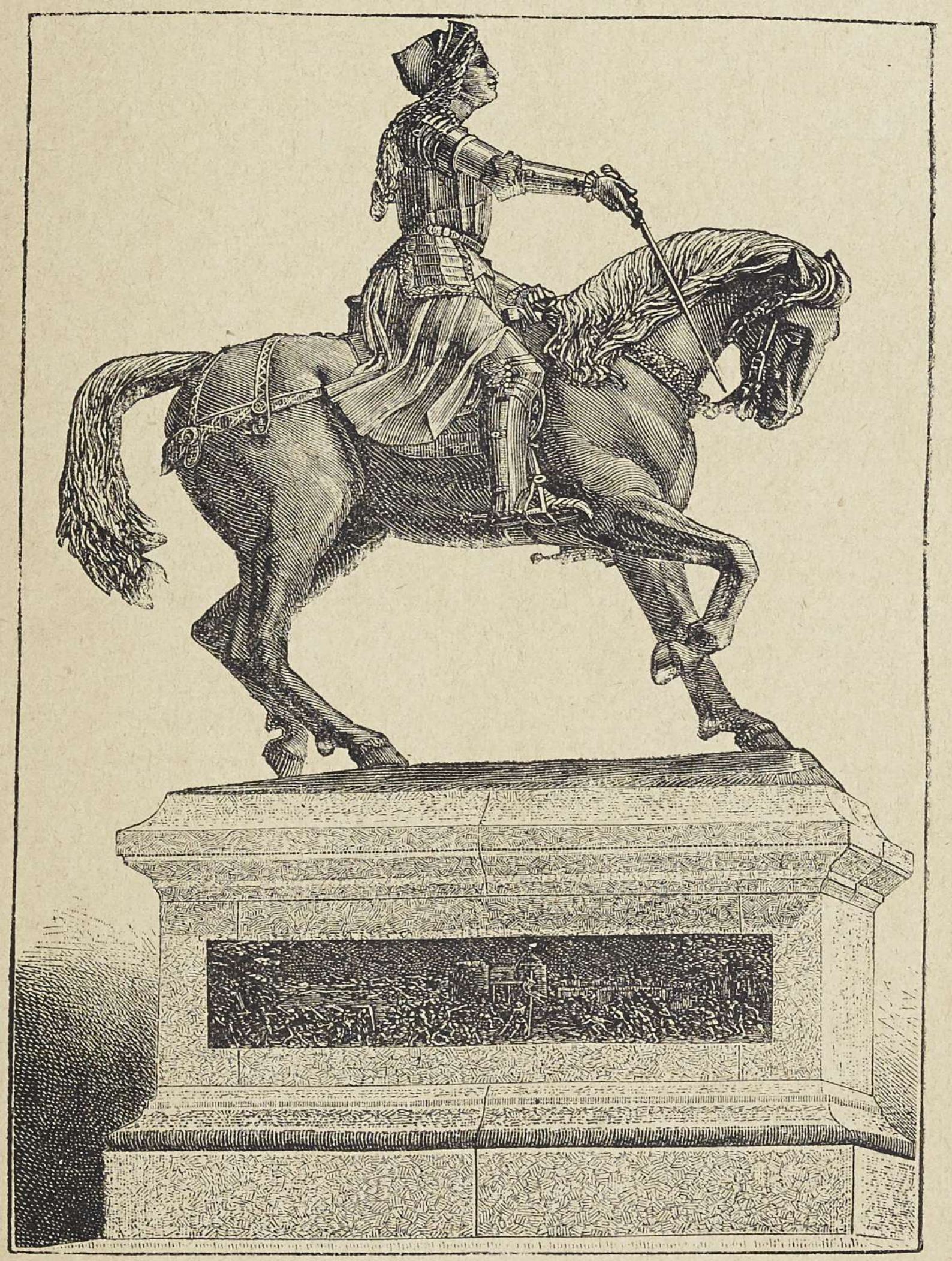

STATUE DE FOYATIER, A ORLÉANS

CHAPITRE SIXIÈME

LA CAMPAGNE DE LA LOIRE

SOMMAIRE. — L'enthousiasme du roi. — Il embrasse l'héroïque libératrice et lui octroie un blason royal. — Je ne durerai guère plus d'un an. — Jeanne force l'entrée du conseil du roi. — Comment ses voix lui dictaient sa conduite. — Récit qu'elle en fait devant Charles VII à Loches. — A quatre siècles et demi de là. — Ah! si Jeanne eût été à Patay en 1871 ! — Les trois fortes positions des Anglais sur la Loire. — Un crayon de Guy de Laval. — Sus à l'Anglais. — Victoire de Jargeau. — Suffolk est fait prisonnier. — Arrivée du connétable de France. — Comment Jeanne aplanit cette difficulté. — Les Anglais reçoivent du renfort. — Les conseils de temporisation repoussés par Talbot. — Jeanne veut qu'on poursuive les fuyards. — Avez-vous de bons éperons ? — Le cerf — Bataille de Patay. — C'est la fortune de la guerre ! — Charité de Jeanne sur le champ de bataille. — Conséquences de la victoire de Patay. — Elle termine la campagne de la Loire. — Le doigt de Dieu est là !

I

Charles VII était d'un caractère faible, l'influence qu'exerçait sur lui La Trémouille désolait ses vrais amis. Il eut cependant un moment de chevaleresque enthousiasme.

Jeanne, se dérobant aux ovations, était arrivée à Blois, puis à Tours. Le roi y vint de Chinon au-devant d'elle. Quand la Pucelle parut à ses yeux, son étendard victorieux à la main, la voyant qui s'inclinait respectueusement devant lui, Charles n'y tint plus « de la joie qu'il avait », dit la

chronique. « Il ôta son chaperon et l'embrassa en la saluant. »

Une charte royale octroya à Jeanne les armoiries, qui font encore le juste et patriotique orgueil de la famille d'Arc. La couronne et l'épée qu'elle avait tirée pour conquérir le royaume y accompagnent les lis de France.

D'autres pensées plus graves assiégeaient l'âme de l'héroïque Pucelle.

— Je ne durerai guère plus d'un an, répétait-elle angoissée des délais que lui opposaient les politiciens de l'entourage royal, songez à bien besogner cette année, car j'ai beaucoup à faire.

Elle voulait conduire Charles à Reims « sûrement et sans empêchement ».

— Après le sacre, assurait-elle, il me reste à chasser les Anglais et à délivrer le duc d'Orléans.

Forcés de se rendre à l'évidence et de reconnaître la divinité de sa mission, les conseillers du roi ergotaient sur tel ou tel détail, disant que ce n'était pas assez clairement l'ordre de Dieu.

Un jour qu'ils délibéraient en secret, dans un appartement retiré, en présence du roi, au château de Loches, on entendit heurter à la porte de la chambre. C'était Jeanne, qui, pressée par ses voix, venait se jeter aux pieds de Charles et, embrassant ses genoux, s'écriait d'un ton pressant :

— Gentil Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims pour recevoir votre digne couronne.

Le roi hésitait, comme interdit, la regardant et ne sachant que lui répondre. Un des conseillers, Christophe d'Harcourt, vint à son aide et posa, peut-être un peu au hasard, la question de savoir si les voix lui avaient dicté cette démarche.

— Oui, répondit-elle, et je suis fort aiguillonnée touchant cette chose.

— Ne voudriez-vous pas, ajouta d'Harcourt, nous dire ici, devant le roi, comment font vos voix, quand elles vous parlent ?

L'humble inspirée rougit, elle n'aimait pas à dire ainsi tout haut les faveurs singulières dont elle était privilégiée. Mais il le fallait.

— Je comprends bien, fit-elle, ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers.

Le combat cependant était visible entre son humilité et son devoir. Le roi s'en aperçut et lui demanda :

— Vous plaît-il, Jeanne, de vous expliquer devant les personnes ici présentes ?

La Pucelle fit signe qu'elle le voulait bien et répondit :

— Quand je suis affligée de ce qu'on n'ajoute pas foi facilement aux choses que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart et je prie ce souverain Maître, me plaignant à Lui, et lui demandant pourquoi on ne croit pas à mes paroles. Ma prière faite, j'entends une voix qui me dit : Fille de Dieu, va ! va ! va ! Je serai ton aide, va ! Et, quand j'entends cette voix, j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être en cet état.

Dunois, présent à l'audience, rapporte que, en parlant ainsi, Jeanne rayonnait d'une joie céleste et levait les yeux au ciel. L'humble paysanne disparaissait, pour faire place à la glorieuse inspirée.

Toute hésitation cessa, et, sur le plan de Jeanne, pendant qu'on allait convoquer les seigneurs dont la présence était nécessaire au sacre et l'armée qui devait accompagner le Dauphin à Reims, elle délogeait les Anglais des positions qu'ils occupaient encore sur la Loire, pour ne pas laisser le Midi en leur pouvoir, pendant qu'on marcherait vers le Nord.

La campagne de la Loire est demeurée célèbre dans l'histoire de la Pucelle. Pendant nos récents désastres, que de fois le souvenir s'en est réveillé au cœur de la France catholique et guerrière ! Ah ! si Jeanne avait été là, avec sa

bannière ! Un corps d'élite s'inspira de son patriotisme surnaturel et, là où elle avait vaincu les Anglais quatre siècles et demi auparavant, nos annales inscrivirent une des rares dates à demi-victorieuses de la nouvelle guerre, celle de la bataille livrée à Patay par les zouaves du Sacré-Cœur!

Revenons au récit de la campagne de Jeanne.

II

Les Anglais tenaient, sur la Loire, entre Blois et Orléans, trois grosses forteresses, Beaugency, Meung et Jargeau. Ils s'y étaient solidement retranchés. Jeanne entreprit de les en chasser.

Le roi avait donné le commandement de l'expédition au jeune duc d'Alençon, mais avec recommandation expresse de suivre en tout les conseils de la Pucelle.

Guy de Laval a raconté, d'un vif crayon, dans une lettre à sa mère et à son aïeule, l'impression qu'il eut de sa première rencontre avec Jeanne,

« Le lundi (6 juin 1429), dit-il, je quittai le roi pour venir à Selles-en-Berry, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le roi fit venir la Pucelle au devant de lui, et aucuns disaient que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Ladite Pucelle me fit très bon visage, à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait sa lance en main. Et, après que nous fûmes arrivés à Selles, j'allai à son logis pour la revoir. Elle fit venir du vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. »

Suffolk s'était retiré à Jargeau. Sur les instances de Jeanne et malgré l'hésitation des tacticiens à sagesse humaine qui semblaient avoir pour mission de faire ressortir par le contraste l'inspiration surnaturelle de la Pucelle, on se décida à ouvrir le siège.

— Ne craignez pas, dit Jeanne à ceux qui voulaient retarder cet assaut, donnez hardiment l'assaut aux Anglais; Dieu nous conduit.

Et, comme elle vit de l'hésitation à l'en croire :

— Ah ! s'écria-t-elle, si Dieu n'était mon guide, comme j'en suis assurée, n'aimerais-je pas mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls ?

On finit par l'entendre et on fondit sur les faubourgs. Les Anglais firent une sortie vigoureuse, et nos troupes faiblissaient, quand l'héroïque bergère, qui venait de faire ce retour mélancolique sur sa vie calme et modeste aux champs de Domremy, saisit son étendard et courut sus à l'Anglais. Elle décida de la victoire. On coucha sur les positions conquises.

— Mais, disait plus tard le duc d'Alençon, il faut bien croire que Dieu était avec nous; car, cette nuit-là, nos gens firent si mauvaise garde, que si les Anglais étaient sortis de la ville, l'armée du roi eût couru un grand danger.

Le matin, dès l'aurore, la canonnade commença. Jeanne veillait sur le duc d'Alençon, qu'elle avait promis de ramener sain et sauf.

— Beau duc, lui dit-elle tout à coup, ôtez-vous de cet endroit, ou sinon, voici une machine qui vous tuera.

Alençon obéit et la couleuvrine, que Jeanne désignait du doigt, abattit un gentilhomme qui avait pris la place du duc.

On allait enfin donner l'assaut, quand on vint dire que La Hire parlementait avec Suffolk, sans mission. On le rappelle en hâte, et les hérauts crièrent :

— A l'assaut ! à l'assaut !

Jeanne, s'adressant à d'Alençon, criait aussi :

— Avant, gentil duc, à l'assaut !

Le duc hésita. Il trouvait que c'était aller un peu vite en besogne,

— Ah ! gentil duc, reprit la Pucelle, as-tu peur ? Ne

sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener à elle sain et sauf?

Les échelles étaient posés, l'assaut commença. Une pierre, lancée du rempart, vint tomber sur le casque de Jeanne et la coucha par terre. Elle se releva.

— Amis, amis, sus! sus! criait-elle. Notre Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure, ils sont nôtres. Ayez bon courage.

Les Français, enlevés par ces excitations guerrières, arrivent au sommet du rempart et l'ennemi s'enfuit. Suffolk lui-même, entraîné par les siens, se retira sur le pont, où un gentilhomme, Guillaume Renault, le serra de si près qu'il fut contraint de se rendre.

— Es-tu chevalier? demanda le comte anglais à son vainqueur.

— Non, répondit le gentilhomme.

— Eh bien! je te fais chevalier, et je me rends à toi.

III

Le mercredi qui suivit la prise de Jargeau, Jeanne, après un court séjour à Orléans, « de laquelle voir » les habitants « ne se pouvaient saoûler », repartit pour Meung, où l'on commença à bombarder le château et le pont, dans la soirée du 16 juin. Mais une nouvelle inattendue tomba tout à coup au milieu des assiégeants et faillit débander l'armée.

Le connétable de France, comte de Richemont, arrivait, à la tête d'un corps de troupes considérable et demandait à combattre dans nos rangs. Or, le roi, que La Trémouille avait brouillé avec Richemont, avait donné au duc d'Alençon la consigne expresse de ne pas accepter les services du connétable, s'il avait l'audace de les offrir.

— Si vous l'accueillez, dit-il aux autres chefs de l'armée, je me retire.

Avec sa sagesse et sa charité, la Pucelle arrangea cet incident, où tant de difficultés se heurtaient l'une contre l'autre. On avait annoncé au camp l'arrivée d'une nouvelle armée anglaise. Elle en profita pour montrer le doigt de la Providence dans l'arrivée du connétable, se porta garant du consentement de Charles VII, fit jurer à Richemont serment de fidélité au roi, et le disgracié fut admis à l'honneur de combattre à côté d'elle.

Falstoff cependant arrivait, avec l'armée de renfort destinée à fortifier les garnisons de Jargeau, Meung et Beaugency. Or, Jargeau était occupé, le pont de Meung aussi. Falstoff opina sagement pour une honorable temporisation.

— Nos soldats, dit-il dans le Conseil des envahisseurs du sol français, sont découragés par ces échecs. Il vaut bien mieux gagner du temps. Dispersons nos hommes dans les diverses places fortes des environs qui appartiennent encore au roi d'Angleterre et nous attendrons ainsi les renforts que le régent nous prépare. Pendant ce temps, les Français s'épuiseront à faire des sièges. Puis, quand notre armée sera au complet, nous aurons bien plus facilement raison de leurs troupes lassées.

Talbot, humilié de ses défaites et brûlant de se venger, refusa de se ranger à cet avis prudent. La bataille fut décidée.

Les Anglais s'avancèrent, les Français aussi. Ils se rencontrèrent « à une lieu près de Meung et assez près de Beaugency. » Or, pendant que les Anglais canonnaient le pont occupé par les Français, pour se frayer un chemin commode et uni vers la forteresse de Beaugency, les Anglais, qui occupaient cette place, effrayés et aux abois, capitulaient, avec promesse de ne point reprendre les armes avant dix jours. Lors donc que les troupes de Talbot se présentèrent, ils se trouvèrent en présence d'une victoire et ne purent plus que songer à la retraite.

L'Anglais fuyait, pourquoi le poursuivre? Le sol qu'on

foulait réveillait de douloureux souvenirs. Crécy, Poitiers, Azincourt, les chefs de l'armée française baissaient la tête, à ces noms, mémoriaux de désastres. Les voix furent d'un avis contraire. Jeanne, qui les entendit, revint au camp.

— Qu'on aille hardiment contre les Anglais, s'écria-t-elle avec cet accent d'autorité surnaturelle qui en faisait la messagère du ciel, ils seront certainement vaincus. Ils fuient, dites-vous. Eh bien, quand même ils seraient pendus aux nuages, nous les aurions, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Oh! de par Dieu, n'hésitez pas. Le gentil dauphin de France aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait encore vue. Mon Conseil m'a dit que les Anglais sont tous nôtres.

On partit en avant, sans savoir par où les fuyards s'étaient dérobés à la poursuite des nôtres. La Hire, Beaumanoir, Thibault de Tennes, couraient en avant, en éclaireurs. Ils firent lever un cerf, qui alla donner dans le gros des troupes anglaises, dissimulées à la vue des éclaireurs par un pli de terrain. Le cerf fut accueilli avec de grands cris, et l'avant-garde reconnut que c'étaient des cris d'Anglais. On le vint dire à d'Alençon, qui consulta Jeanne.

— Avez-vous de bons éperons? répondit-elle.

— Eh quoi! firent-ils d'une voix troublée, nous tournerons donc le dos?

— Nenni, en nom Dieu, répliqua joyeusement la Pucelle, ce seront les Anglais; ils seront déconfits, et vous aurez besoin des éperons pour les suivre.

Puis, apercevant Richemont, elle ajouta, toujours joyeuse :

— Ah! brave connétable, vous n'êtes pas venu de par moi, mais, puisque vous êtes venu, vous serez bien venu.

« Elle voulait être à l'avant-garde, dit M. Wallon qui a très bien peint cette journée. On la retint malgré elle, et on y mit La Hire, mais avec l'ordre d'attaquer les Anglais assez vivement pour leur faire tourner le visage, point assez pour qu'ils tournassent le dos, On voulait, en les

retenant à cette escarmouche, donner au gros de l'armée française le temps d'arriver, sans leur laisser à eux celui de gagner la position où ils comptaient se réunir. Mais l'impétuosité de La Hire, et sans doute aussi la terreur que Jeanne, même de loin, inspirait, déjouèrent ce calcul. Les Français tombèrent sur l'arrière-garde, des Anglais et la dispersèrent. Talbot pourtant demeurait ferme à son défilé, et Falstoff, fidèle au plan que l'on avait arrêté, faisait diligence pour aller rejoindre l'avant-garde dans ses positions, sur les derrières. Mais l'avant-garde, le voyant venir à elle, crut qu'il se retirait, et, pour ne pas perdre son avance, elle prit la fuite. Falstoff voulut se retourner alors et marcher à l'ennemi : il était trop tard. Déjà Talbot se voyait enveloppé, la panique était générale, et les Français, maîtres du champ de bataille, tuaient ou prenaient ceux qui leur tombaient sous la main. Falstoff céda enfin aux instances de ceux qui l'entouraient et s'enfuit avec peu de monde. Dans son escorte, était Wavrin, qui a fait un récit de la bataille. Il dit que les Anglais perdirent deux mille morts et deux cents prisonniers. Dunois, sans distinguer, évalue leur perte à quatre mille hommes (1). »

Talbot était parmi les prisonniers. Quand on le présenta au duc d'Alençon, le jeune chef français ne put se contenir de lui dire :

— Vous ne pensiez pas, le matin, que cela vous arriverait.

L'Anglais répondit froidement :

— C'est la fortune de la guerre.

Tandis que les capitaines français se félicitaient de cette victoire, Jeanne visitait le champ de bataille, jonché de morts et de blessés. L'affreux spectacle l'émut jusqu'aux larmes. Elle fit donner des secours à tous les blessés (2) et protégeait les blessés ennemis.

1. Wallon, *op. cit.*, t. I, p. 204.

2. Elle en aperçut un, du parti des Anglais, qui venait d'être frappé violemment à la tête. Elle descendit aussitôt de cheval et le prit dans ses bras.

IV

La victoire de Patay, qui acheva la défaite des Anglais sur la Loire, était la première que les Français eussent, depuis de longues années, remportée en plaine. Elle terminait la campagne de la Loire, car le pays tout entier, qui détestait les Anglais, se souleva en masse contre eux. Jonville, où ils avaient laissé leur trésor de guerre, refusa de leur ouvrir ses portes, et les garnisons anglaises de Mont-Pipeau, de Saint-Simon et autres forteresses voisines, se hâtèrent de les évacuer, après y avoir mis le feu.

En huit jours, Jeanne avait pris trois villes et battu en rase campagne ces solides troupes anglaises qui, depuis longtemps, ne se connaissaient plus de rivales. Elle avait déconcerté par la sûreté de son coup d'œil des capitaines tels que Suffolk, Talbot, Falstoff. Et elle avait dix-huit ans.

Le doigt de Dieu était là. Ce n'est plus seulement le peuple qui le crie, avec ses hosannas enthousiastes, ce sont des tacticiens consommés qui s'avouent vaincus par la force surnaturelle qui est en cette fille de Dieu.

Puis, s'apercevant que la blessure était mortelle, elle l'exhorta, les yeux pleins de larmes, le consola affectueusement et lui soutint la tête, tandis qu'un prêtre, appelé par elle, s'inclinait vers lui et le réconciliait avec Dieu.

CHAPITRE SEPTIÈME

A REIMS

SOMMAIRE. — Un martyre du cœur. — Pourquoi doutez-vous? — faut aller à Reims, c'est la volonté de Dieu. — Une lettre aux habitants de Tournai. — Autre lettre à ceux de Troyes. — Le ton de cette dernière. — Frère Richard. — Je ne m'envolerai pas. — Un conseil découragé. — L'avis du vieux conseiller. — Jeanne survient au milieu de la délibération. — Dialogue avec l'archevêque de Reims. — La ville de Troyes se soumet au roi Charles. — Un écho du pays natal à Châlons. — Rage des Anglais. — C'est le diable! — Entrée solennelle à Reims. — Préparatifs hâtés. — Un nouveau maréchal de France. — La Sainte Ampoule à l'abbaye de Saint-Remi. — On la transporte processionnellement à Notre-Dame. — Les douze pairs du royaume. — La place de Jeanne au sacre. — L'étendard à l'honneur. — Le serment du roi. — Le consentement du peuple. — Une page de Lacordaire. — Noël! Noël! — Depuis le sacre de Clovis. — Conclusion émouvante de la cérémonie. — Le père de Jeanne d'Arc.

I

A ce moment, commença pour Jeanne un martyre du cœur, que Dieu permettait pour garder en cette âme droite la précieuse vertu d'humilité, base de toute sainteté.

Au lieu des acclamations et des récompenses, le roi, de plus en plus subjugué par l'influence jalouse du favori, mécontent des succès de cette Pucelle inconnue, refusa d'abord de ratifier le pardon qu'elle avait accordé, en son nom, au connétable. Bien plus, sur un ton de bonté un peu

dédaigneuse, il osa dire à l'héroïque vainqueur de Patay :

— J'ai pitié de vous. Vous vous donnez beaucoup trop de mal. Reposez-vous, je vous y engage.

Moins humble, moins respectueuse de l'autorité royale, moins confiante en ses voix, Jeanne se fût révoltée. Elle endura l'injure et pleura sur l'incurable légèreté du roi.

— Pourquoi doutez-vous? lui dit-elle en pleurant. Vous aurez votre royaume, et vous serez bientôt couronné.

De leur côté, les conseillers royaux, soit prudence humaine, soit par envie plus ou moins consciente, amoncelaient les objections (1).

« C'était, disait-on, s'exposer à un échec presque inévitable, que de s'engager ainsi sans précautions en plein pays ennemi, où l'on rencontrerait des villes de guerre, des châteaux-forts munis de bonnes garnisons. Etait-il prudent de laisser derrière soi des places comme Bonny, Marchenoir, Cosne et La Charité? Ne valait-il pas mieux jouir tranquillement des victoires récentes, et les compléter en chassant ce qui pouvait rester encore d'ennemis dans la vallée de la Loire? Le roi d'ailleurs — c'était la grande et sempiternelle objection — n'avait pas d'argent pour payer ses troupes, et, sans argent, il ne fallait pas compter retenir beaucoup de soldats sous les drapeaux. »

Jeanne laissait dire, se bornant à répondre :

— Il faut aller à Reims, c'est la volonté de Dieu!

Son jeune duc d'Alençon lui-même se tournait contre elle.

— Auparavant d'aller à Reims, disait-il, il convient d'envahir la Normandie et de marcher sur Rouen.

Dieu fit ce que les hommes refusaient de faire.

De toute part, accouraient des chevaliers et gens de guerre, équipés à leurs frais, et Jeanne, obéissant aux ordres de ses voix, conduisait d'Orléans ses troupes à Gien, où le roi lui assignait rendez-vous. Là, tandis que

1. M. Sepet, *op. cit.*, p. 131.

les politiques s'agitaient en de nouvelles intrigues pour entraver sa mission (1), la Pucelle écrivait aux habitants de Tournai, demeurés en pleine invasion fidèles au roi, cette lettre où respire l'accent d'une inébranlable foi en sa mission et d'un patriotisme surnaturel :

† Jhesus † Maria.

« Gentils loyaux Français de la ville de Tournai, la « Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà. En « huit jours, elle a chassé les Anglais de toutes les places « qu'ils tenaient sur la rivière de Loire, par assaut ou « autrement. Il y en a eu beaucoup de tués et de pris, et « elle les a déconfits en bataille (en rase campagne). Et « croyez que le comte de Suffort (Suffolk), Lapoule (Pole) « son frère, le sire de Tallebord (Talbot), le sire de Scallez « (Scales), et messire Jean Falscof (Falstoff) (2), et plu- « sieurs chevaliers et capitaines ont été pris, et le frère du « comte de Suffort et Glasdas (Glansdale) sont morts. Main- « tenez-vous bien, loyaux Français, je vous en prie. Je « vous prie aussi et vous requiers que vous soyez tous « prêts à venir au sacre du gentil roi Charles à Reims, où « nous serons bientôt, et venez au devant de nous, quand « vous saurez que nous approchons. A Dieu je vous « recommande. Que Dieu vous garde et vous donne sa « grâce, afin que vous puissiez maintenir la bonne cause « du royaume de France. »

« Écrit à Gien, le vingt-cinquième jour du mois de « juin. »

1. Et par le moyen d'icelle Jeanne la Pucelle venaient tant de gens de toutes parts devers le roi pour le servir à leurs dépens, qu'on disait qu'icelui de la Trimolle et autres du Conseil étaient bien courroucés que tant y en venait, pour le doubte (la considération) de leurs personnes. Et disaient plusieurs que si ledit sire de la Trimolle et autres du Conseil du roi eussent voulu recueillir tous ceux qui venaient au service du roi, ils eussent pu légèrement recouvrer tout ce que les Anglais tenaient du royaume de France. (Alain Chartier, cité par M. Wallon.)

2. D'après M. Quicherat, l'erreur provient de ce qu'un des prisonniers anglais a dû se faire passer pour Falstoff, afin de dérouter les poursuites.

L'adresse portait : « Aux loyaux Français de la ville de Tournai. »

Deux jours après, Jeanne sortait de Gien, dans la direction de Montargis. Le roi se décida enfin à la suivre, mais, hélas! il traînait aussi après lui son Conseil.

On n'ose croire au récit des historiens, mais on est bien obligé de confesser que, par les obstacles qu'il suscita sans cesse à la mission de Jeanne, La Trémouille a rendu l'accusation possible. Il reçut, dit-on, deux mille écus d'or des habitants d'Auxerre, qui furent autorisés à tenir leurs portes fermées au passage de Charles VII. Jeanne en gémit tout haut, car, disait-elle, « on aurait eu bien aisément la ville par assaut. »

Du moins, on allait en avant!

II

Charles s'était même décidé à faire plus. Il avait écrit à ceux de Reims, pour leur annoncer sa prochaine arrivée et ordonner qu'on se tînt prêt pour le sacre.

C'était le 3 juillet. Le lendemain, Jeanne écrivait de son côté aux habitants de Troyes. Ce n'était plus la menace, comme quand elle écrivit aux Anglais devant Orléans. « Dans la lettre aux Anglais, remarque le P. Ayroles, Jésus-Christ, par le chétif instrument qu'il s'est choisi, parle en roi guerrier, résolu de chasser l'envahisseur étranger et de rétablir le vassal injustement dépossédé. C'est la menace. Le ton est tout différent dans la lettre aux habitants de Troyes et au duc de Bourgogne. Les Anglo-Bourguignons sont des sujets égarés qu'il faut ramener. Jeanne fait entendre la voix du roi pacificateur qui veut rétablir l'ordre troublé dans ses Etats. La menace disparaît, couverte qu'elle est par les paroles d'affection, les promesses de pardon, de victoire et de paix. »

† JHESUS † MARIA.

« Très chers et bons amis, s'il ne tient à vous (si cela « vous agrée) : seigneurs, bourgeois et habitants de la « ville de Troyes. Jeanne la Pucelle vous mande et vous « fait savoir, de par le roi du ciel, son droiturier et souve- « rain seigneur, duquel elle est un chacun jour en son « service royal, que vous fassiez vraie obéissance et recon- « naissance au gentil roi de France, qui sera bientôt à « Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes « villes du saint royaume, à l'aide du roi Jésus. — Loyaux « Français, venez au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait « point de faute ; et ne vous doubtez de (ne craignez rien « pour) vos corps, ni de (pour) vos biens, si ainsi le faites. « — Et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur « vos vies, que nous entrerons, à l'aide de Dieu, en toutes « les bonnes villes qui doivent être du saint royaume, et y « ferons bonne paix ferme, qui que vienne contre. — Ce « Dieu vous commande (recommande) : Dieu soit garde de « vous. Répondez au plus tôt.

« JEHANNE. »

Les bourgeois orgueilleux, qui tenaient la ville de Troyes au profit de l'invasion anglaise, parlant de cette lettre, écrivirent à ceux de Reims :

« Cette coquarde (hâbleuse) nous a écrit. C'est une folle. Sa lettre n'a pas le sens commun. Nous en avons bien ri ; puis, nous l'avons jetée au feu, sans y faire aucune réponse. »

Au fond, les vantards avaient peur, et ils espéraient, par ce ton railleur, décider le duc de Bedford à leur envoyer du secours. Mais comme, d'autre part, ils gardaient au fond du cœur l'amour de leur pays et de leur roi, ils imaginèrent de prendre un biais, pour couvrir la reddition qu'ils désiraient secrètement.

Il y avait, à ce moment, dans les murs de la ville, un religieux fort populaire, ancien pèlerin de Terre-Sainte,

dont l'éloquence familière ravissait le peuple. Frère Richard, c'était son nom, s'offrit à voir un peu par lui-même ce qu'il en était de cette Pucelle. Les bourgeois y consentirent et frère Richard vint au camp des Français. Or, le bon homme, qui avait fort peur, parce que, croyait-il, Jeanne pouvait fort bien être quelque suppôt de Satan, s'avançait avec crainte et jetait de l'eau bénite sur la Pucelle.

— Approchez hardiment, lui dit-elle en riant, je ne m'envolerai pas.

Le moine s'approcha et fut si content de son entretien, qu'il revint à Troyes, tout changé et fort partisan de la Pucelle. Mais, il se heurtait à forte partie. La garnison refusait de se rendre, et les jours s'écoulaient. Bien plus, la famine menaçait l'armée des assiégeants. Charles réunit son Conseil.

Regnault de Chartres, ce même archevêque de Reims à qui revenait le droit de faire le sacre, opina le premier.

— Il faut, dit-il, lever le siège et s'en retourner sur la Loire.

Il alléguait la pénurie de vivres et d'argent, la difficulté de réduire une telle forteresse, l'insuffisance des moyens de bombardement, bref, tant et de si solides raisons que le Conseil se rangea à son avis.

Un vieux conseiller, Robert le Maçon, essaya de faire entendre la voix du bon sens et de la foi.

— Quand le roi a entrepris ce périlleux voyage, dit-il, il ne l'a pas fait par la considération du nombre d'hommes de guerre qu'il pouvait mener avec lui, ni de l'argent qu'il pouvait avoir pour les payer, mais uniquement par l'avis de Jeanne la Pucelle, qui répétait tous les jours qu'il marchât en avant pour se faire sacrer à Reims, et qu'il ne trouverait sur son chemin que bien peu de résistance, car tel était le plaisir et la volonté de Dieu.

Le judicieux chevalier ajouta, en conclusion :

— Du reste, si Jeanne ne conseille rien de mieux que

ce qui vient d'être dit, je me rallierai à votre avis et j'opinerai pour qu'on lève le siège.

La discussion s'anima et on s'échauffait fort de part et d'autre, quand un coup très vif retentit à la porte de la chambre du Conseil.

C'était Jeanne, amenée là, comme toujours, au moment où l'inspiration d'en haut lui enseignait que sa présence était le plus nécessaire.

— Jeanne, dit Regnault de Chartres, le roi et son Conseil sont très indécis sur ce qu'il convient de faire.

Et il commença un large exposé des débats. Jeanne le laissa dire, et, sans lui répondre directement, elle s'adressa au roi :

— Serai-je crue, fit-elle, en ce que je dirai?

— Oui, répondit le roi, selon ce que vous direz.

— Gentil sire, reprit-elle, si vous voulez cy demeurer devant votre ville de Troyes, elle sera en votre obéissance dedans (avant) deux jours, soit par force ou par amour; et n'en faites nul doute.

— Jeanne, reprit l'archevêque, qui serait certain de l'avoir dedans six jours, on l'attendrait bien. Mais, dites-vous vrai?

La modeste inspirée renouvela son affirmation, et l'on décida d'attendre.

En sortant du Conseil, Jeanne monta à cheval. Un bâton à la main, elle court au camp, donne ses ordres et met tout le monde en mouvement. Chevaliers, écuyers, archers, artisans, menu peuple, tous travaillaient à l'envi, apportant, qui des fagots, qui des poutres, qui des tables, qui des portes descellées, qui des fenêtres, tout ce qui leur tombait sous la main. On dresse une pièce d'artillerie en bonne position. Sous les ordres de l'habile stratégiste, que le ciel dirige visiblement aux yeux de tous ces bons Français, tout se trouve prêt, comme par enchantement, le lendemain matin pour l'attaque.

Jeanne criait déjà : « A l'assaut! » quand, tout à coup,

les portes de la ville s'ouvrent, et on voit sortir l'évêque, avec les principaux d'entre les bourgeois, qui demandent à capituler.

Frère Richard et l'évêque de Troyes, profitant de la terreur que la vue de tous ces préparatifs si bien dirigés avait imprimée dans le peuple, l'emportèrent sur la rage obstinée des Anglais. Ils obtinrent une capitulation des plus honorables et la garnison put sortir, avec armes et bagages. Mais Jeanne, voyant que celle-ci emmenait les prisonniers français, s'écria :

— En nom Dieu, non, ils ne les emmèneront pas !

Charles VII, qui se croyait engagé, par sa parole, de permettre aux assiégés d'emporter leurs biens, racheta les prisonniers français (1).

Le roi fit ainsi son entrée dans la ville que, la veille, il désespérait de prendre.

III

Quand elle quitta la maison natale, pour voler sur les champs de bataille, l'angoisse, on s'en souvient, s'était assise à la place de Jeanne au foyer paternel. On l'y pleura d'abord beaucoup. Avoir une fille si parfaite que messire Guillaume Fronte, son curé, disait « qu'elle n'avait pas sa pareille dans tout le village, » entendre chacun et les gentilshommes eux-mêmes la leur envier, et la savoir livrée aux hasards d'une guerre sans merci !... Bientôt, néanmoins, le bruit des merveilleuses victoires de leur enfant vint tempérer la désolation du logis. Jeanne avait sauvé Orléans, pris une foule de forteresses, remporté d'éclatants succès en bataille rangée, elle s'en allait à Reims, conduire

1. Le roi d'Angleterre fut moins chevaleresque. Par décret du 31 août, il punit l'évêque de Troyes, avec plusieurs autres, de leur défection, par la confiscation de leurs biens.

le roi au sacre. Jacques d'Arc n'y tint plus, il avait quitté Domremy et accourait à Reims, assister au triomphe de sa fille.

Elle apprit cette nouvelle, si douce à sa piété filiale, en entrant à Châlons, qui venait de faire sa soumission spontanée au roi Charles. Là, elle rencontra des gens de Domremy, qui lui apportaient les échos du pays natal : Jean Morel, à qui elle donna, en témoignage d'amitié, un habit rouge qu'elle avait porté; le compère Gérardin d'Épinal, converti sans doute au parti armagnac, puisque Jeanne l'avertit qu'elle ne craignait que les traîtres.

Ce fut un doux rayon de printemps dans la mêlée ardente. Ses voix la pressaient et on partit pour Reims.

Les Anglais frémissaient de rage. Bedford dégradait Falstoff dans sa colère, impuissante à entraver la marche triomphante d'une jeune fille sans lettres, sans éducation militaire, sans ressources que son indomptable vouloir. Oh ! tout cela ne s'expliquait point humainement, et, tandis que nos modernes rationalistes se tueront à trouver une explication naturelle à cette série de miracles surhumains, l'Anglais ne s'y méprend point, lui. Seulement, quand les soldats découragés qui se débandent proclament que le doigt de Dieu est là, Bedford, préludant aux calomnies des futurs bourreaux de la Pucelle qui prirent le mot d'ordre auprès de lui, leur répond qu'il faut rapporter les prodiges à l'intervention du démon. C'est ce qu'il essayait de persuader aux gens de Reims, afin d'empêcher la ville du sacre de couronner le roi victorieux. Ceux-ci, craignant qu'on leur imposât des garnisons nouvelles et secrètement acquis à la cause de Charles, usèrent de ruse. et réussirent à endormir la crainte du régent d'Henri VI. En vain, Pierre Cauchon — c'est la première fois que l'on entend retentir le nom si justement honni du prélat traître à sa patrie et aveuglé par une ambition brutale — en vain ce triste évêque de Beauvais vient en ambassade, au nom des Anglais, encourager les Rémois à repousser le dauphin

et seconder les efforts de ses bons amis les envahisseurs du sol français, assurant, quant au fait de la Pucelle, « que c'était la plus simple chose qu'il vît oncques ; et qu'en son fait n'avait ni rime ni raison, non plus qu'en le plus sot qu'il vît oncques (1). »

Les habitants de Reims recevaient en même temps un autre message, celui-là émané de leur pasteur légitime, l'archevêque Regnault, annonçant la bonne nouvelle.

Le roi Charles était arrivé à Septsaulx, à peine distant de quatre lieues de la ville. Aussitôt, les notables partirent en députation. Charles VII les reçut avec cette affabilité royale qui lui gagnait les cœurs, il promit amnistie et, le jour même, 16 juillet 1429, il fit son entrée à Reims.

L'archevêque, qui l'y avait précédé, vint à sa rencontre, à la tête des bourgeois et des corps de métiers. Le peuple criait : Noël ! Noël. Les prédictions de Jeanne s'accomplissaient toutes, l'une après l'autre (2).

IV

Le temps pressait. On voulait accomplir l'auguste cérémonie du sacre royal dès le lendemain 17, qui était un dimanche. Il ne restait donc pas une minute à perdre. Le reste de la journée et la nuit furent employés aux préparatifs.

Tout manquait. Ainsi, les vêtements royaux, en dépôt à Saint-Denis, durent être remplacés en hâte par d'autres ornements que les dames rémoises confectionnaient avec un patriotique enthousiasme. Chacun rivalisait de zèle, si

1. Lettre de Jean de Châtillon du 13 juillet 1429.

2. Jeanne avait prédit à Charles VII qu'il entrerait à Reims sans résistance, et que les bourgeois viendraient au-devant de lui. La prédiction s'accomplit à la lettre.

bien, disent les chroniques contemporaines, que la cérémonie fut aussi magnifique que si l'on avait mis une année entière à la préparer,

Il n'y avait qu'un maréchal de France, Boussac, le roi en créa un second, de Rais. Avec Graville, le chef des arbalétriers, et l'amiral de France, Culan, les deux maréchaux se dirigèrent vers l'abbaye de Saint-Remi.

C'est là que reposait, sous la garde de l'abbé et de ses religieux, l'Ampoule mystérieuse, qui recélait l'huile sainte avec laquelle on consacrait les rois. Les grands dignitaires — ainsi le voulait le cérémonial traditionnel — jurèrent d'escorter et de ramener l'auguste dépôt à l'abbaye. L'abbé prit alors la Sainte-Ampoule entre ses mains et la porta sous le dais jusque sous le porche de l'église Saint-Remi, où l'archevêque de Reims, revêtu de tous ses ornements pontificaux, crosse en main et mître en tête, accompagné de tous ses chanoines, l'attendait, pour la porter processionnellement à Notre-Dame de Reims, suivi des seigneurs de l'escorte. Ceux-ci, fidèles au serment juré, et conformément à la tradition, pénétrèrent à sa suite, sans descendre de cheval, bannières en mains, jusqu'au chœur, où se terminait leur première mission d'accompagnateur.

Il aurait fallu, d'après l'antique règle, les douze pairs du royaume. Mais, on ne pouvait ni les réunir tous, ni les attendre. Les principaux seigneurs présents et les évêques de l'escorte royale suppléèrent aux absents, en cet ordre :

Pairs laïques : le duc d'Alençon (qui fit le roi chevalier), remplaçant le duc de Bourgogne passé au parti des Anglais ; les comtes de Clermont et de Vendôme ; les sires de Laval, de La Trémouille et de Beaumanoir.

Pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, l'évêque de Laon et l'évêque de Châlons, tous trois en vertu de leur titre ; les évêques de Séez, d'Orléans et un sixième dont le nom s'est perdu, au nom des autres titulaires.

L'archevêque de Reims devait officier et le sire d'Albret tiendrait l'épée devant le roi.

Et Jeanne, où sera sa place? Le peuple s'en enquérait, car « tous les regards étaient pour la Pucelle. »

Il fut réglé que, durant toute la cérémonie, elle se tiendrait auprès du roi, son étendard à la main.

Les bourreaux le lui reprocheront un jour, attribuant à orgueil le déploiement de cette bannière.

— Elle avait été à la peine, répondra simplement l'héroïque libératrice de la France, c'était bien raison qu'elle fût à l'honneur.

Parole sublime dans sa simplicité, qui retentit encore comme un clairon de victoire et de patriotisme dans toute âme française.

V

Lorsque Jeanne, son étendard à la main, tous les yeux tournés vers elle, fut placée près de l'autel, Charles entra, précédé de ses grands officiers, et se mit à genoux devant cet autel. L'archevêque s'approcha à la tête de son clergé et dit :

« — Nous te requérons de nous octroyer que, à nous et aux églises à nous commises, conserves le privilège canonique, loy et justice due; nous gardes et deffendes comme roy est tenu en son royaulme à chascun évesque et à l'Église à lui commise. »

Charles VII répond :

« — Je, par la Grâce de Dieu, prouchain d'être ordonné roy de France, promets au jour de mon sacre, devant Dieu et ses saincts, que je conserveray le privilège canonique, loy et justice à chacun de vous, prélats, et vous deffendray tant que je pourray, Dieu aydant, comme ung roy doibt par droit deffendre en son royaulme chascun évesque, et l'Église à luy commise. Je promets, au nom de Jhésus-Xhrist, au peuple Xhrestpien à moy subject, ces choses :

premièrement que tout le peuple Xhrestpien, je garderay à l'Église, et tous temps la vraye paix, par vostre advis. Item que je le deffendray de toutes rapines et iniquités de tous degrés. Item, que en tous jugemens je commanderay équité et miséricorde, affin que Dieu clément et miséricordieux m'octroye et à vous sa miséricorde. Item que de bonne foy je travailleray de mon pouvoir mectre, hors de ma terre et juridiction à moy commise, tous les hérectiques déclarés par l'Eglise. Toutes choses dessus dictes je confirme par serment. »

Dès que ce serment fut prononcé, des pairs, tenant la couronne, se tournèrent, selon l'usage, vers le peuple, pour demander son consentement. Il fut donné par acclamation, au milieu de l'émotion de tous.

Cet épisode du cérémonial avait une haute signification. C'est l'élection à l'origine et ensuite la naissance qui faisaient nos rois. Voilà ce que rappelait l'incident toujours saisissant du sacre. Mais, le roi proclamé, Jésus-Christ, par le sacre, venait à lui, le couvrait de son ombre, lui conférait une particulière majesté. Le droit de l'élection avait fait le souverain, et l'Église le consacrait.

Or, a dit, dans son magnifique langage, le P. Lacordaire, « la conséquence de l'onction de l'Église, c'est que le prince, aux yeux des peuples, devenait le mandataire de Jésus-Christ; on n'obéissait plus seulement à l'homme, mais à Jésus-Christ lui-même, présent et vivant dans celui que l'huile sainte avait touché... La vénération se joignait à l'obéissance; le respect et l'amour allaient le chercher naturellement. Le peuple pardonnait des fautes au prince, comme l'enfant pardonne des faiblesses à son père. Le souverain avait foi dans son peuple, et le peuple avait foi dans son souverain. Ils croyaient l'un à l'autre; ils s'étaient donné la main, non pour un jour, mais devant Dieu et pour tous les siècles, au nom des morts et des vivants, au nom des ancêtres et de la postérité. Le prince descendait tranquille dans la tombe, laissant ses enfants à la garde de

son peuple, et le peuple, les voyant petits et sans force, les gardait en attendant d'être gardé par eux (1). »

Le peuple de Reims savait ces choses, comme Jeanne les savait et d'une science éclairée chez elle par une lumière divine qui lui montrait le salut de la France dans l'onction sainte du dauphin.

Aussi, lorsque, après cette onction, la couronne fut placée sur la tête désormais consacrée de Charles, une émotion puissante courut tout le long de la basilique, et un grand cri s'éleva de toute part, dans l'église :

— Noël! Noël!...

C'était le vieux cri de l'allégresse française, le cri de l'amour, le cri de la foi.

En même temps, les trompettes sonnèrent, avec une telle puissance, que l'on put croire, dit un historien, que les hautes voûtes de la basilique allaient se fendre.

Commencée à neuf heures du matin, la cérémonie se terminait à deux heures d'après-midi. Elle avait duré cinq heures.

Depuis le sacre de Clovis, aucun n'a laissé dans l'histoire un tel ressentiment. Il y a eu, à Reims, des sacres plus somptueux, il n'y en eut jamais de plus émouvant.

Mais l'émotion fut à son comble, quand Jeanne, jusque-là debout à côté de son roi, la bannière en mains, confia son étendard à un seigneur, et, s'avançant devant le roi couronné, se jette à ses pieds, les baise avec un indicible transport, embrasse ses genoux, et, pleurant à chaudes larmes, s'écrie, à travers ses pleurs triomphants, cessant de l'appeler dauphin, pour lui donner maintenant un titre royal :

— Gentil roi, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui

1. « La grande affaire, ajoute Lacordaire, n'est pas la naissance du pouvoir, c'est surtout son sacre. » Cette belle et profonde parole semble n'être que le commentaire du mot prononcé par l'archevêque de Reims, Adalbéron, lors de la consécration d'Hugues Capet : « Le couronnement d'un roi de France est un intérêt public, non une affaire particulière. »

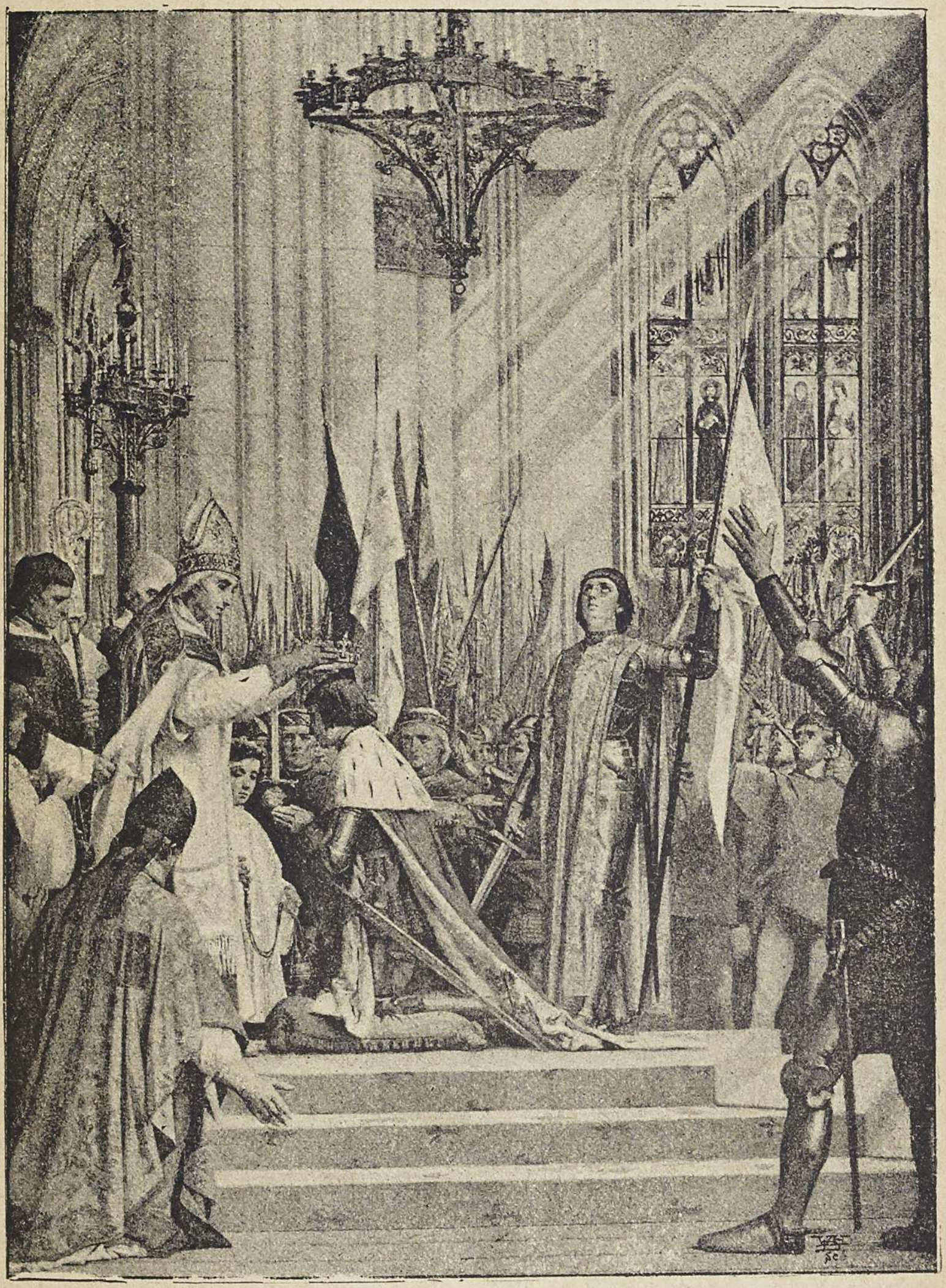

LE SACRE : PEINTURE DE LENEPVEU (PANTHÉON)

voulait que vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir.

Elle pleurait en disant ces choses, la noble et sainte Pucelle, et tous les seigneurs qui étaient là pleuraient comme elle.

Dans un angle de la basilique, un homme pleurait aussi qui s'en allait bientôt retourner au village lointain, emportant des récits qui consoleront la veillée pendant de longs mois. C'était Jacques d'Arc, le père de Jeanne.

Il eût bien voulu ramener sa fille à Domremy. Dieu en avait ordonné autrement.

CHAPITRE HUITIÈME

DEVANT PARIS

Sommaire. — Si la mission de Jeanne finit à Reims. — Paroles mélancoliques de Jeanne à l'archevêque de Reims. — Les considérants du P. Ayroles. — En faveur du village natal. — Culte de la Pucelle parmi les contemporains et réponse qu'y fait son humilité. — Elle écrit au duc de Bourgogne. — Comment elle déplore la trêve que Charles VII conclut avec lui. — Sa lettre aux habitants de Reims. — Nous voici au point le plus délicat de cette histoire. — Si Jeanne a mal prophétisé sur Paris et la sortie des Anglais du royaume. — Les villes se soumettent sur le passage du roi. — Soumission de Beauvais malgré son comte-évêque. — Forfanteries de Bedford. — Nouvelle trêve. — Initiative qu'elle inspire à la Pucelle. — Résistance de Charles VII. — Menées au sein de la capitale. — L'attaque de Paris. — Le fossé plein d'eau. — Jeanne est blessée sous les murs de Paris. — Le roi ordonne la retraite. — Douleurs de Jeanne. — Son offrande à Saint-Denis. — Il fallait une martyre.

I

Une légende, étayée sur un passage mal compris des dépositions de Dunois, et qui a longtemps prévalu dans l'enseignement officiel de l'histoire en France, veut que Jeanne ait déclaré sa mission finie à Reims, et qu'elle ne se soit décidée à continuer la guerre contre les Anglais que sur les instances de Charles VII et en manquant ainsi aux ordres reçus d'en haut.

Or, Dunois a raconté qu'un jour, peu après le sacre,

Jeanne chevauchait, à la suite du roi, entre lui et l'archevêque de Reims. En entendant les joyeux : Noël ! Noël ! du peuple, elle dit à l'archevêque :

— Voilà un bon peuple, et je n'ai jamais vu peuple qui se réjouît tant de l'arrivée d'un si noble prince. Ah ! que je voudrais être assez heureuse pour finir mes jours et être ensevelie en cette terre !

— Oh ! reprit le prélat frappé du ton de tristesse qui accompagnait l'expression de ce vœu, Jeanne, en quel lieu croyez-vous mourir ?

— Où il plaira à Dieu, répondit la pieuse héroïne, car je ne suis assurée, ni du temps, ni du lieu, plus que vous-même. Mais, je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère à garder leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me voir !

Là-dessus, on a bâti une légende, qui doit disparaître des grandes et des petites histoires (1).

1. Le R. P. Ayroles l'a bien démontré à la page 654 de *la Pucelle et l'Eglise de son temps.*

« Dans un chef d'œuvre, dit-il, en 1844, un jeune prêtre, qui devait devenir le cardinal Pie, félicitait hautement un historien de Jeanne, M. Lebrun des Charmettes, d'avoir rompu avec la tradition qui fait finir la mission à Reims. Le sens si profond et si juste du jeune panégyriste était heurté de voir la céleste enfant s'aventurer ainsi sans mission dans un milieu, où elle eût été si déplacée, si elle ne s'y fût pas trouvée sur l'ordre du ciel. Il y a de la continuation de la mission d'autres raisons que celles que donnait l'abbé Pie ; à défaut des documents qui lui faisaient défaut, son génie lui suggérait des raisons dont la valeur serait contestable. Mais, en présence de ceux que nous possédons aujourd'hui, il n'est plus permis de maintenir une assertion qui obscurcit si grandement la sainte jeune fille. Non, elle ne s'est pas aventurée à poursuivre son œuvre après le sacre, sur un conseil ou un ordre humain quel qu'il fût ; est-ce que quelqu'un, fût-ce le roi, aurait-eu le droit de lui faire pareil commandement ? Aurait-elle dû s'y conformer ?

« Rien ne prouve que les voix ont cessé de lui parler ? Jeanne affirme expressément qu'elles l'ont conseillée après l'assaut de Paris, sur les fossés de Melun, à Saint-Pierre-le-Moustier. Jamais leurs conseils n'ont été aussi fréquents qu'à Rouen, elle les recevait plusieurs fois par jour. C'est une invention sans fondement et étrange de dire qu'elles lui ont donné le choix, entre continuer sa carrière ou rentrer dans ses foyers ? Comment auraient-

Non, il n'est pas vrai que la mission de Jeanne ait pris fin à Reims. Ses lettres, ses réponses à Rouen protestent contre une donnée qui ne doit plus trouver place dans son histoire. La France pensait comme la Pucelle, nous l'allons constater à chaque pas dans la suite de ce récit.

elles pu la laisser à elle-même dans une élection de pareille importance? Jeanne les eût importunées, pour en obtenir lumière. Les conquêtes faites après le sacre, celles qui pouvaient être faites si Jeanne eût obtenu le concours qu'elle demandait, prouvent qu'elle était toujours assistée. Les oraisons composées pour sa délivrance, non moins que d'autres documents, établissent que la conviction de son parti était que la céleste envoyée était loin d'avoir fourni toute sa carrière, au moment où elle tomba entre les mains des Anglais.

« Les auteurs des mémoires n'ont pas eu recours à cette hypothèse pour expliquer ce que les prophéties de Jeanne peuvent présenter d'obscur. Avant la catastrophe, Gerson et le clerc de Spire avaient donné la solution que fournit l'enseignement théologique sur la prophétie. A l'exception de Bréhal, aucun des apologistes de la Pucelle ne dit le moindre mot de la prétendue fin de la mission à Reims; ils ignoraient cette conception malsaine. Bréhal la signale à trois reprises; mais c'est pour dire qu'elle est en opposition avec les réponses de la victime à Rouen. Jeanne parle en effet par maints endroits comme n'ayant pas encore entièrement accompli ce pourquoi le ciel l'avait suscitée.

« Est-ce à dire qu'elle ne sut pas que sa mission pouvait être entravée? Interrogée pourquoi elle n'avait pas délivré le duc d'Orléans de sa prison (1), ainsi qu'elle l'avait annoncé, elle ne répond pas en niant la prophétie; elle la confirme en disant qu'elle l'aurait fait, soit par échange de prisonnier, soit par une « descente en Angleterre », si elle n'en avait pas été « empêchée ». Il serait puéril et indigne d'elle de supposer qu'elle parlait d'un empêchement venu du parti anglais.

« Le sentiment que la mission finissait à Reims n'a d'autre fondement que quelques paroles de Dunois, qui, au fond, n'exprime qu'une manière de voir du grand capitaine. Il avoue que Jeanne parlait souvent dans un sens contraire; mais, dit-il, c'était pour animer les soldats. Ce n'était pas la raison qui le lui faisait répéter à Rouen; ce n'était pas la raison qui le lui avait fait consigner dans ses lettres les plus solennelles, dans ses entretiens particuliers. En réalité, pareille manière d'expliquer la double période de la vie guerrière de de Jeanne est en opposition avec tous les monuments historiques. L'esprit en est offusqué d'instinct; le reste de la carrière en demeure voilé, et la sainte fille, si constante avec elle-même, devient, une énigme ».

1. Au procès de la réhabilitation, un témoin, non moins intime dans la compagnie de la Pucelle que Dunois, le duc d'Alençon, l'a dit expressément : « Elle disait, dépose-t-il, qu'elle avait quatre charges : mettre en fuite les Anglais, faire consacrer et couronner le roi, délivrer le duc d'Orléans et faire lever le siége mis par les Anglais devant Orléans. »

II

Jacques d'Arc était reparti pour Domremy, après avoir embrassé une dernière fois cette fille tant aimée et si grande, qu'il ne devait plus revoir. Il rapportait aux gens du pays la bonne nouvelle d'une requête octroyée par le roi à Jeanne, après le sacre.

— Sire, avait dit la libératrice du royaume, j'ai une grâce à vous demander. C'est que vous usiez de votre prérogative, pour exempter d'impôts le village où je suis née.

Et le roi l'avait gracieusement accordé.

A Domremy, comme partout, le nom de Jeanne fut acclamé. Partout, on demandait son image, on plaçait sa statue dans les églises, on portait des médailles à son effigie, on la nommait au saint sacrifice de la messe. L'humble fille de Dieu souffrait de tous ces honneurs, elle craignait de perdre l'humilité.

— En vérité, disait-elle dans son aimable candeur, je ne m'en saurais garder, si Dieu ne m'en gardait lui-même.

De toute part, on consultait « la très honorée et très dévote Pucelle Jeanne, envoyée du roi des cieux pour la réparation et extirpation des Anglais tyrannisant la France. » La poétesse française, sur le seuil de la tombe, Christine de Pisan, le 31 juillet 1429, retrouvait la verve de sa jeunesse poétique pour chanter l'héroïne, guide d'Israël comme Josué; sauveur du peuple de Dieu comme Gédéon; libératrice de son peuple comme Esther; la vaillante, qui se leva comme Débora; la sainte, qui sortit au devant de l'ennemi et le mit à mort comme Judith.

Jeanne, au milieu de ces hosannah, demeurait humble et douce. Entrevoyait-elle déjà, au milieu des splendeurs de Reims, le bûcher de Rouen ? Nous le croyons. En tout cas, elle demeurait de plus en plus certaine qu'elle ne durerait guère et qu'il fallait se hâter.

Pour cela, il faut entrer bientôt dans Paris !

Elle songea d'abord, comme toujours, à épuiser les moyens de persuasion.

Dans ce but, elle voulut essayer de gagner le duc de Bourgogne à la cause royale, en réconciliant Philippe le Bon avec Charles VII. C'était le jour même du sacre, le 17 juillet. Elle dicta la touchante lettre qu'on va lire :

† Jésus, † Marie,

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jeanne la « Pucelle vous requiert de par le roi du ciel, mon droitu- « rier et souverain seigneur, que le roi de France et vous « vous fassiez bonne paix ferme, qui dure longtemps. Par- « donnez-vous l'un à l'autre, de bon cœur entièrement, ainsi « que doivent faire loyaux chrétiens ; et, s'il vous plaît de « guerroyer, allez contre les Sarrasins. Prince de Bour- « gogne, je vous prie, supplie et requiers aussi humble- « ment que requérir vous puis, que vous ne guerroyiez « plus au saint royaume de France. Faites retirer promp- « tement et sans tarder vos gens qui occupent plusieurs « places et forteresses de ce saint royaume. Pour ce qui est « du gentil roi de France, il est prêt à conclure la paix « avec vous, sauf son honneur, et il ne tient qu'à vous de « la faire. Et je vous fais savoir, de par le roi du ciel, mon « droiturier et souverain seigneur, pour votre bien, pour « votre honneur et sur votre vie, que vous ne gagnerez « point bataille contre les loyaux Français, et que tous « ceux qui guerroient contre le saint royaume de France « guerroient contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le « monde, mon droiturier et souverain seigneur. Et je vous « prie et requiers à mains jointes que vous ne fassiez « aucune bataille et ne guerroyiez contre nous, vous, ni « vos gens, ou vos sujets, et croyez sûrement que, quel- « que nombre de gens que vous armeriez contre nous, ils « n'y gagneront pas, et il y aura grande pitié de la grande « bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui vien-

« dront contre nous. Il y a trois semaines je vous avais « écrit et envoyé bonnes lettres par un héraut, pour vous « prier de vous trouver au sacre du roi, qui, aujourd'hui « dimanche, dix-septième jour de ce présent mois de juil- « let se fait en la cité de Reims ; mais je n'en ai pas eu « de réponse, et n'ai même plus eu des nouvelles du « héraut. Je vous recommande à Dieu, qu'il vous garde, « s'il lui plaît. Je prie Dieu qu'il mette bonne paix entre « vous et le roi de France. — Écrit au dit lieu de Reims, « le dix-septième jour de juillet. »

Quelle noble et sainte fierté en cette humble fille, qui parle « ès nom de son droiturier Seigneur, » Jésus-Christ ; vrai roi de France ! quel amour pour le roi consacré « de par la volonté du Seigneur » ! Et, en même temps, quelle charité pour le vassal qu'elle cherche à ramener au devoir, envers son suzerain ! « Comme la lettre à Philippe le Bon diffère pour le ton et l'accent des lettres qu'elle avait écrites aux Anglais avant de les combattre ! Les Anglais sont des ennemis : elle les somme de partir, sans autre alternative que d'être mis dehors : car c'est pour cela qu'elle est envoyée. Le duc de Bourgogne est de sang royal ; c'est un fils égaré de la France ; elle le supplie, elle le conjure « à mains jointes » de faire la paix, ne craignant pas de se faire trop humble ; car une chose la relève dans cet abaissement et donne une singulière autorité à ses prières : c'est qu'elle sait, c'est qu'elle affirme que, s'il refuse, il ne peut être que vaincu. Elle le prie donc, non par aucun intérêt de parti, mais parce que « sera grande pitié de la grande bataille et du sang qui y sera répandu ; » car c'est le sang de la France. »

Mais, encore, faut-il que cette paix soit franche, bonne loyale, et non feinte comme celle dont elle démêla les mensonges à l'encontre des politiciens, qui se servaient des prétendues avances de Philippe le Bon pour arrêter la marche du roi sur Paris. Une trêve fut même conclue,

trêve dont Jeanne écrivit « aux bons et loyaux Français habitant en la ville de Reims ».

« Mes chers et bons amis, les bons loyaux Français de « la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de « ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne « fassiez nul doute en la bonne querelle (cause) qu'elle « mène pour le sang royal, et je vous promets et certifie « que je ne vous abandonnerai point tant que je vivrai. Il « est vrai que le roi a conclu avec le duc de Bourgogne « une trêve de quinze jours, au bout de laquelle le duc doit « rendre Paris au roi sans coup férir. Ne vous étonnez « donc pas si je n'y entre pas plus tôt, De cette trêve qui « a été faite, je ne suis pas contente et je ne sais pas si je « la tiendrai. Si je la tiens, ce sera seulement pour l'hon- « neur du roi. Mais, certainement, ils n'abuseront le « sang royal, car je tiendrai et maintiendrai ensemble « l'armée du roi pour être toute prête à l'expiration de ces « quinze jours, s'ils ne font la paix. Pour ce, mes très chers « et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous tourmentiez « pas, tant que je vivrai, mais je vous requiers que vous « fassiez bon guet et gardiez bien la bonne cité du roi. « Faites-moi savoir s'il y a aucuns traiteurs qui vous « veuillent grever et, au plus bref délai que je pourrai, je « les en ôterai ; et me faites savoir de vos nouvelles. — Je « vous recommande à Dieu, qu'il vous garde. — Écrit ce « vendredi cinquième jour d'août, en un logis aux champs, « sur le chemin de Paris. »

III

Nous abordons l'épisode peut-être le plus délicat de la vie de Jeanne.

C'est le point sur lequel la libre pensée a le plus insisté,

prétendant y trouver un argument péremptoire contre le caractère surnaturel de la mission de la Pucelle.

Elle a fait, disent nos adversaires, des prophéties qui ne se sont pas réalisées : par exemple, qu'elle mènerait le roi à Paris, qu'elle *bouterait* les Anglais hors de toute France.

Gerson a répondu d'avance par son traité *de Puella*, daté du 14 mai 1429, six jours après la délivrance d'Orléans. On ne peut pas supposer que le célèbre théologien ait été influencé par les événements, puisque, quand il est mort, Jeanne touchait à l'apogée de son triomphe.

Gerson prévoit cependant que l'ingratitude et les iniquités du parti national peuvent arrêter le cours des promesses divines ; il enseigne que cela ne prouvera rien contre le caractère surnaturel des faveurs déjà accordées ; et il supplie instamment ses concitoyens de ne pas être cause que le bon vouloir divin soit frustré de la plénitude de son effet. C'est la conclusion, presque l'idée dominante, de son écrit.

Jeanne savait et annonçait que sa mission pouvait être entravée ; et dans cette hypothèse elle prophétisait encore. C'est le grave Thomassin qui nous l'apprend. La Pucelle certifiait que, si elle devait « mourir avant *que ce pourquoi Dieu l'avait envoyée fût accompli*, après sa mort elle nuirait plus aux Anglais qu'elle n'aurait fait en sa vie, et que, nonobstant sa mort, tout ce pourquoi elle était venue s'accomplirait ; ainsi que a été fait par grâce de Dieu, comme clairement et évidemment il est appert (manifeste), et est chose notoire de notre temps. »

Ce que la libre pensée donne comme une objection péremptoire devient une preuve nouvelle. Non seulement la Pucelle annonçait ce qui arriverait, si elle trouvait dans la nation la coopération matérielle et morale, qui est la loi ordinaire des interventions les plus surnaturelles ; elle prophétisait encore ce qui arriverait, au cas où cette coopération lui serait prêtée d'une manière insuffisante.

Le P. Ayroles (1), à qui nous empruntons cette défense de la sainte Pucelle, insiste sur le point de l'échec momentané qu'il plaira à Dieu de faire rencontrer à Jeanne sous les murs de Paris. Cet échec, comme nous l'allons voir, est uniquement le fait de l'intrigue humaine, se mettant en travers de la mission divine de la libératrice, que les conseillers du roi payèrent ainsi des services rendus à la cause royale. Mais, si elle connut cet échec, elle n'en persista pas moins dans le fond d'une prophétie et dont elle connaissait la pleine étendue. Elle la répéta avec le courage des anciens prophètes, devant ceux qu'elle faisait trembler, c'est la totale expulsion des Anglais, et avant sept ans un grand échec pour leur cause, c'est-à-dire la perte de Paris.

Le 1er mars, on venait de lui lire la menaçante lettre par laquelle, deux ans auparavant, elle avait signifié aux envahisseurs d'avoir à lever le siège d'Orléans, et d'évacuer *toute France*. Voici, d'après le procès-verbal, le dialogue qui s'engagea : « Reconnaissez-vous cette lettre? — Oui, elle est de moi. — N'est-ce pas un seigneur de votre parti qui l'a dictée? — C'est moi qui l'ai dictée et non pas un seigneur de mon parti. »

Et sur-le-champ elle complète sa missive par ces foudroyantes explications : « Avant qu'il soit sept ans, les Anglais subiront un échec autrement grand que celui d'Orléans; ils finiront par tout perdre en France. Ils éprouveront en France des défaites qu'ils n'y ont pas encore éprouvées. Dieu donnera grande victoire aux Français. — Comment le savez-vous ? — Par la révélation qui m'en a été faite : ce sera avant sept ans ; je serais bien peinée que ce fût différé jusqu'à sept ans : mais je suis aussi certaine que cela arrivera que je le suis que vous êtes devant moi. — Quand cela arrivera-t-il ? — J'ignore le jour et l'heure. »

Elle y revenait encore d'elle-même dans l'interrogatoire du 17 mars. On lui avait demandé si Dieu hait les Anglais,

1. *Jeanne d'Arc sur les autels*, chap. III.

elle répond : « De l'amour ou de la haine que Dieu porte aux Anglais, de ce qu'il fait de leurs âmes, je n'en sais rien ; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils seront boutés hors de toute France, excepté ceux qui y mourront. Dieu enverra contre eux victoire aux Français (1). »

Moins de six ans après, le 14 avril 1436, l'échec plus grand que celui d'Orléans était subi. Paris, anglais pendant seize ans, redevenait français. En 1453, à l'exception de Calais, les Anglais avaient tout perdu en France, même Bordaux et la Guyenne, où leur domination était établie et acceptée depuis trois siècles.

Mais reprenons notre récit.

IV

En attendant que le duc de Bourgogne voulût bien tenir sa promesse de rendre Paris au roi Charles, l'armée française s'en retournait vers la Loire.

Bedford, à qui cette reculade rendait du courage, venait de recevoir du renfort d'Angleterre. Les nouveaux arrivants déployaient une bannière insolente, où l'on voyait sur fond blanc une quenouille, avec cette devise : *Qu'elle vienne la belle!* signifiant qu'on lui donnerait du fil à retordre.

En même temps, Bedford écrivait « à Charles, qui se disait dauphin et qui maintenant ose se dire roi, » lui reprochant d'entreprendre « tortionnairement » contre les droits du roi Henri « naturel et droiturier roi de France et d'Angleterre », et de s'aider, pour cela, « d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habits d'homme et de gouvernement dissolu, abominable à Dieu. »

Toutes ces forfanteries n'aboutirent, pour le moment, qu'à un refus obstiné, de la part des Anglais, à accepter la bataille en plaine que Jeanne leur alla offrir, le 15 août,

sans pouvoir les décider à quitter le camp où ils demeurèrent prudemment retranchés, auprès de Senlis.

Les villes cependant revenaient toutes à Charles VII, sans que rien pût empêcher ce mouvement de retour au roi légitime. Compiègne accueillait ses hérauts avec enthousiasme. Beauvais, apercevant le maître d'armes du roi, poussa un immense vivat, courut à la cathédrale chanter le *Te Deum* malgré son comte-évêque, ce triste Pierre Cauchon, vendu aux Anglais, qui frémissait de rage. On lui répondit, avec une générosité bien française, que tous ceux qui ne voudraient pas se soumettre au roi pouvaient s'en aller et emporter leurs biens. Cauchon profita de la permission, mais, il ne pouvait emporter sa seigneurie ni son évêché. Il emporta du moins sa haine. Nous la retrouverons plus tard.

Pendant ce temps, les quinze jours de la trêve, dont Jeanne s'était déclarée si « mal contente » étaient expirés, et le duc de Bourgogne ne voulait ou ne pouvait pas rendre Paris. Il fut question de conclure une seconde trêve, celle-là se prolongeant jusqu'à Noël.

Jeanne, obéissant à sa patriotique indignation, s'en vint trouver Alençon.

— Mon beau duc, lui dit-elle, faites appareiller vos gens, et ceux des autres capitaines; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu.

Le 23 août, elle partait, entraînant, malgré lui, le roi qui, cependant, s'arrêtait à Senlis, sourd à tous les appels. Alençon vint, à deux reprises, l'y relancer, et ne parvint à l'emmener à Saint-Denis que le mercredi 7 septembre, « et semblait, dit l'historien du duc, qu'il (le roi) fût conseillé au contraire du vouloir de la Pucelle, du duc d'Alençon et de ceux de leur compagnie. »

Les partisans des Anglais profitèrent de tous ces délais, pour répandre dans Paris des bruits capables de terroriser les habitants de la capitale. On y disait que « le prétendu roi avait promis d'abandonner à ses gens Paris tout entier,

hommes et femmes, grands et petits, et que son intention était de passer la charrue sur la ville. Malgré ses manœuvres, on pouvait compter sur de secrètes intelligences dans la place, où chacun restait bien persuadé que Jeanne « mettrait le roi dans Paris, *si à lui ne tient!* » Hélas! à lui ne devait tenir d'y entrer.

Ce fut le jour de la Nativité, 8 septembre 1429, la première date qui sonna comme un prélude de glas funèbre dans l'histoire de Jeanne. Elle vint avec Alençon, Clermont, Vendôme, Laval, Rais, Boussac. Elle approuvait leur décision; elle trouvait, ce sont ses propres paroles, que « les gentilshommes de France faisaient leur devoir, en marchant contre leurs adversaires. » Mais, cette attaque, c'est encore elle qui l'a dit, ne lui était pas commandée par ses « voix ». Elle y allait de tout son cœur, avec une pleine conviction, qui prenait sa source dans son patriotisme et dans son génie militaire ; mais, encore une fois, elle n'y allait pas par l'ordre d'en haut. Ses « conseils » qui, comme on peut l'induire du langage mélancolique tenu par elle à Crépy, préparaient son âme au tourment et au martyre, en la laissant parfois dans le doute, en l'abandonnant davantage à sa propre inspiration, en la livrant, en un mot, à la contrariété et à la malice des hommes et des choses, ne lui avaient promis pour ce jour-là aucune victoire. Dieu, dans ses desseins éternels, que les historiens et les philosophes ne sauront jamais comprendre ni expliquer à fond, avait décidé qu'il laissait Jeanne faire en ce jour le premier pas dans la voie de mort, qu'elle subirait son premier revers. (1)

Le premier corps s'avança avec impétuosité vers la porte Saint-Honoré, il força la première barrière, enleva le boulevard qui protégeait la porte. A ce moment, la Pucelle, l'étendard à la main, se jeta avec les plus braves dans les fossés, malgré le feu nourri des assiégés qui les criblaient de traits et de projectiles.

1. M. Sepet, *op. cit.*, p. 161.

Le premier fossé fut bientôt franchi, et déjà l'on s'élançait sur le dos d'âne qui le séparait du second. quand un obstacle inattendu arrêta net l'élan de Jeanne. Ce second fossé profond était rempli d'eau. Bien des chefs de l'armée française connaissaient ce détail. Par un sentiment de basse jalousie ou tout autre motif peu avouable, ils s'étaient gardés de le révéler, avant l'attaque de Paris.

Cependant Jeanne courait le long de ce second fossé, le sondant avec la hampe de son étendard, pour trouver un gué. Le jour baissait. A ce moment, un trait d'arbalète vint blesser Jeanne à la jambe. Sa blessure ne l'arrêta point, elle continuait de faire combler le fossé par ses hommes et se disposait à escalader les murs, quand le duc d'Alençon vint la prendre de force et la mit à cheval pour la ramener au camp.

La vaillante héroïne protestait, assurant que, si l'on eût persévéré, la place était prise, et, de fait, on apprit le lendemain qu'une effroyable panique aurait livré, presque sans coup férir, Paris, à l'armée du roi, si un assaut fût venu donner courage aux partisans de Charles dans sa capitale terrorisée.

Le lendemain, c'était trop tard. En vain, Jeanne, à peine reposée par une nuit d'insomnie et mal remise de sa blessure, se levait et entraînait les siens à recommencer l'attaque. Un ordre formel du roi vint l'arrêter et la ramena à Saint-Denis. On voulut recommencer l'attaque par un point, et le duc d'Alençon venait même pour cela de faire jeter un pont sur la Seine, à Saint-Denis. Pendant la nuit, le roi fit détruire le pont.

Jeanne, désolée, vint pleurer et prier dans l'église abbatiale. Elle y déposa ses armes aux pieds de Marie et de la châsse du saint patron de France, en hommage à celui qu'on invoquait dans les batailles, « pour ce que c'est le cry de France, » disait-elle (1). Puis, muette, la mort dans

1. Quand ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cette offrande, elle répondit : « Ce fut par dévotion ; c'est la coutume des gens d'armes

STATUE DE FRÉMIET, PLACE DES PYRAMIDES, PARIS

l'âme, tandis que ses voix lui commandaient jusqu'alors, comme elle le déclare, de demeurer à Saint-Denis, elle en reçut tout à coup licence de partir et de suivre le roi dans sa triste retraite. L'armée royale fut de retour à Gien, le 21 septembre.

On a beaucoup discuté sur cet échec et sur cette retraite. Nous venons d'en expliquer le vrai caractère, rien qu'en racontant les événements tels qu'ils s'accomplirent, avec leurs responsabilités et leurs tristesses.

Il reste quelque chose à dire cependant, que le procès de canonisation de Jeanne mettra dans tout son jour, et qui n'a point été dit encore.

La souffrance est le sceau des œuvres de Dieu. Rien de grand, rien de divin ne s'est accompli ici-bas sans l'holocauste. Or, Dieu voulait le salut de la France, et la France avait failli devant lui. Autrefois, lorsque l'humanité entière demeurait criminelle en présence du juge suprême, il fallut qu'un Dieu lui-même souffrît et mourût pour la racheter. Maintenant, la France va recouvrer son auguste mission dans le monde, mais, il faut un sang virginal pour laver ses crimes et la rendre capable d'accomplir de nouveau « les gestes de Dieu par les Francs » dans l'Église. Voilà pourquoi, ô Jeanne, tu as dû connaître l'épreuve, l'humiliation et la tristesse qu'on ne console pas. Il fallait une martyre pour ton pays, c'est toi que Messire a choisie !...

« quand ils sont blessés ; j'avais été blessée devant Paris ; j'offris mes armes « à saint Denis, *parce que c'est le cri de France* (Montjoie Saint-Denis).

CHAPITRE NEUVIÈME

DERNIERS COMBATS

Sommaire. — Un trophée sacrilège. — Le duc d'Alençon éloigné de la Pucelle. — Comment on décida d'utiliser le prestige de Jeanne. — On l'envoie faire le siège de La Charité. — Une aventurière démasquée. — Les voix prédisent à Jeanne sa captivité prochaine. — Un dialogue de pénétrante tristesse. — Je veux aller voir mes bons amis de Compiègne. — L'enfant ressuscité par les prières de Jeanne. — Au sortir de la prière. — Je suis trahie. — Le plan de la Pucelle. — Comment il manqua, — Le pont-levis fermé. — J'ai baillé ma foi à un autre. — Jeanne prisonnière. — Suprême injure.

I

Furieux de leurs longues humiliations, les envahisseurs se précipitèrent, comme à une curée inattendue, sur les trésors que le roi Charles, obéissant aux conseils timides de son favori La Trémouille dont la politique était toujours hostile Jeanne, abandonnait à ses ennemis. Nous disons les trésors, nul peut-être ne s'en souciait dans le cortège royal — c'était si peu de chose, en vérité ! — mais les Anglais ne s'y trompèrent point. On les vit courir à Saint-Denis, dès qu'ils furent assurés par leurs espions que l'héroïque Pucelle avait suivi son roi dans la retraite royale. Pénétrant aussitôt dans la basilique, sans souci du sacrilège, avec des cris de haine triomphante, ils enlevèrent les armes que la pieuse enfant avait suspendues aux murs de Saint-Denis, c'était leur trophée. Ils l'emportèrent dans Paris, dans ce

Paris qu'ils avaient failli perdre et que le roi de France semblait délaisser entre leurs mains.

Le Conseil du roi, La Trémouille, Gaucourt et aussi, hélas ! le chancelier de France Regnauld de Chartres, archevêque de Reims — plus chancelier qu'archevêque — « gouvernait le corps du roi et le fait de sa guerre ». Alençon exprima le désir de rejoindre la Pucelle et d'entrer avec elle en Normandie, pour guerroyer au nom du roi. Les conseillers n'y voulurent consentir à aucun prix. En même temps, la direction de l'armée échappant à la sainte libératrice, l'indiscipline gagnait chaque jour. C'était presque à faire regretter de s'être soumis au roi légitime, tant les villes et les campagnes revenues au roi Charles étaient maltraitées par une bande de pillards, d'incendiaires, de brigands armés. « Ces pays étaient riches, bien peuplés et bien labourés ; mais bientôt les laboureurs furent massacrés, et plusieurs villes, oppressées et appauvries. Plusieurs cantons demeurèrent déserts et sans culture. » Les généraux les plus utiles, Vendôme, Charles de Bourbon, le duc d'Alençon, découragés, se retiraient ou boudaient sous leur tente.

Et tout cela pour complaire au duc de Bourgogne ! Les conseillers du roi avaient mis en ce prince félon et double leur confiance. Ils conclurent avec Philippe une nouvelle trêve, qui devait durer jusqu'à Pâques 1430. Le duc, ravi du succès de sa politique cauteleuse, et certain d'avoir paralysé celle de Charles VII, partit de Paris et s'en alla convoler en troisièmes noces avec une princesse portugaise.

On s'avisa, dans l'entourage royal, qu'il serait peut-être bon d'utiliser le prestige de Jeanne sur les troupes désœuvrées, en l'envoyant faire le siège de La Charité, d'où l'Anglais, fortement établi, menaçait encore les résidences royales. L'admirable Pucelle, oubliant les dédains et les injures, courut où on l'envoyait. Elle commença par assiéger Saint-Pierre-le-Moustier. La grande auréole de la guerrière s'y montra de nouveau.

« La garnison était très forte et composée de vaillants hommes de guerre. Un premier assaut fut repoussé (1). Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle, blessé au talon, s'était retiré du combat, quand soudain il s'aperçut que, loin de suivre la retraite, Jeanne était demeurée presque seule sous les murs de la place. Aussitôt, craignant pour l'héroïque jeune fille, que le roi avait spécialement confiée à sa garde, il oublie sa blessure, monte à cheval, court vers elle, et lui demande ce qu'elle fait là, et pourquoi elle ne se retire pas comme les autres. La Pucelle, qui semblait animée d'une ardeur extraordinaire, lui répond, en ôtant son casque de dessus sa tête :

« — Je ne suis pas seule : j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens; je ne partirai point d'ici que la ville ne soit prise.

« Elle n'avait pourtant avec elle, j'en suis bien sûr, rapporte Jean d'Aulon, que quatre ou cinq hommes.

« Le bon écuyer renouvelle ses instances. Pour toute réponse, Jeanne lui commande de faire apporter des fagots et des claies, pour faire sur les fossés de la ville un pont où les assaillants puissent passer. Elle-même crie d'une voix forte :

« — Aux fagots, aux claies, tout le monde, afin de faire le pont!

« Les Français l'entendent, ils reprennent courage, ils accourent en foule. Le pont est aussitôt établi; on arrive aux pieds des murs, on escalade. La résistance cesse comme par enchantement, et voici que la ville est prise. Les vainqueurs se livrent au pillage; leur cupidité ne recule même pas devant le sacrilège : ils pénètrent dans les églises et veulent enlever les vases sacrés. Mais Jeanne ne le peut souffrir : elle les réprimande avec une vigueur

1. Ces détails résultent des dépositions du procès habilement mises en œuvre par M. Sepet (*op. cit.*, p. 120 et 121), qui nous paraît cependant un peu trop concéder à l'opinion de ceux qui regardent l'inspiration de Jeanne comme terminée au sacre de Reims.

singulière, et, reprenant sur ces hommes farouches tout l'ascendant qu'elle exerçait sur eux naguère, elle préserve la maison de Dieu. Sa gaieté est toujours la même, aussi bien que son héroïsme. Mais, si ses aptitudes militaires lui demeurent, son inspiration n'a plus la netteté surnaturelle d'autrefois.

« Après ce brillant fait d'armes, le Conseil, poursuivant l'exécution de son plan, résolut d'envoyer Jeanne devant La-Charité-sur-Loire. Mais tel n'était pas l'avis de la Pucelle, car ses « voix » demeuraient muettes, et pour elle, c'était en « France », c'est-à-dire dans l'Ile-de-de France et la Picardie, qu'elle voulait aller, dans ces bonnes villes qui l'avaient si bien reçue avant et après le sacre, près de ce Paris qui lui tenait toujours au cœur. Mais, comme on fit appel à son dévouement, elle se soumit.

« Il n'en fut pas de même de Catherine de la Rochelle, qu'on voulait envoyer avec Jeanne au siège de La Charité. Cette aventurière répondit qu'il faisait trop froid. Au surplus, cette indigne rivale de la Pucelle s'attribuait depuis quelque temps des attributions différentes de celles d'un chef de guerre. Elle demandait qu'on mît à l'essai son talent diplomatique, et offrit d'aller trouver le duc de Bourgogne pour faire la paix. C'est alors que Jeanne prononça cette belle parole, plusieurs fois citée, et qui ne fait pas moins honneur à son bon sens qu'à son patriotisme :

« — Il me semble qu'on ne trouvera point de paix, si ce n'est par le bout de la lance. »

II

L'aventurière que nous venons de nommer fournit aux amis de Jeanne l'occasion de constater une fois de plus le rare sens droit, qui écarte chez elle jusqu'au plus petit soupçon de tendance à l'illuminisme ou à une exaltation mentale quelconque.

Catherine, se disant inspirée, était venue de La Rochelle trouver le roi.

— Je suis, lui dit-elle, envoyée par Dieu, pour vous procurer des trésors. Une dame blanche, vêtue de drap d'or, m'apparaît et me commande d'aller par les bonnes villes et de faire crier par les hérauts du roi que tous ceux qui possèdent de l'or ou de l'argent caché l'apportent sans retard. S'il en est qui refusent de le faire, je saurai bien les reconnaître et les désigner.

Dans la pénurie où se trouvaient les armées royales, l'offre était tentante. Toutefois, Charles VII eut le bon esprit de s'en remettre à la Pucelle pour prononcer sur le cas de cette femme. Jeanne commença par interroger avec soin la visionnaire. Puis, quand elle eut bien pesé les réponses de Catherine, elle lui dit :

— Retournez vers votre mari, faire votre ménage et nourrir vos enfants.

L'aventurière dépitée insista.

— Quand donc, lui demanda Jeanne, vient cette dame dont vous parlez ?

— Chaque nuit.

— Et elle n'y manque jamais ?

— Non, jamais.

— Eh bien ! ce soir, venez en mon logis, vous partagerez mon lit.

Ainsi fut fait. Jusqu'à minuit, Jeanne resta éveillée, et bien entendu ne vit rien. Vaincue par la fatigue, elle s'endormit jusqu'au matin. A son réveil, elle interrogea Catherine :

— Eh bien ! la dame est-elle venue ?

— Mais oui, répondit l'autre ; seulement vous dormiez si fort que j'ai craint de vous réveiller.

— Bien, reprit la Pucelle, dans ce cas, revenez ce soir.

Toute la journée, Jeanne dormit, afin d'être sûre de veiller la nuit suivante tout entière. En effet, ayant

Catherine auprès d'elle, elle ne ferma pas l'œil jusqu'au jour, interrogeant souvent sa compagne :

— Votre dame viendra-t-elle bientôt?

— Oui, tantôt, répondait piteusement l'autre.

Inutile d'ajouter que l'attente demeura absolument vaine.

Cependant, ne s'en fiant pas à ses propres lumières, la prudente jeune fille consulta ses voix. Il lui fut répondu que, dans le fait de cette Catherine de La Rochelle, tout n'était que folie et mensonge. Elle en écrivit au roi, au grand mécontentement de l'aventurière et de frère Richard, qui ajoutait foi à ses révélations.

Catherine néanmoins ne quitta point la cour pour cela, elle eut même l'audace de se proposer pour négociatrice auprès de Philippe le Bon. Plus tard, elle passa au parti anglais, et, dans sa haine jalouse, nous la retrouverons déposant au procès de Rouen contre la sage Pucelle, qui l'avait démasquée.

III

On était dans la semaine de Pâques, vers le 15 avril. Jeanne, sans prendre congé du roi, s'était comme enfuie du château de la Trémouille, où le favori tenait jalousement sous sa main le roi et la libératrice du royaume. Obéissant à son patriotique attrait, la Pucelle se rendait sur le théâtre de la guerre. Elle se trouvait à Melun, ville qui venait de chasser les Anglais pour se donner au roi, quand ses voix lui firent une douloureuse révélation.

— A la Saint-Jean prochaine, disaient les saintes, elle serait prise. Il fallait, ajoutaient-elles, qu'il en fût ainsi. Mais, en même temps, elles l'exhortaient à ne point s'étonner, à prendre tout en gré et que Dieu lui viendrait en aide.

Un dialogue douloureux s'établit entre la jeune martyre

et ses saintes protectrices. On dirait la scène de Gethsémani, la lutte entre le cœur du Sauveur des hommes épouvanté à la vue subite du calice de sa Passion et l'ange qui réconforte le roi des martyrs.

— Quand donc sera-ce, demandait Jeanne, que je serai réduite en captivité ?

Les voix se turent. Ce n'est point à l'homme de connaître l'heure exacte de son trépas. Il faut que l'heure demeure indécise, pour que les desseins de Dieu sur son âme puissent librement s'accomplir.

— Du moins, conjurait la sainte adolescente, que ma prison soit abrégée. Obtenez-moi qu'ils me fassent mourir, sans les tortures d'une longue captivité.

Les saintes répondaient évasivement :

— Il faut, répétaient-elles, que la prédiction s'accomplisse et que tu prennes tout en gré.

Tout !... c'est-à-dire les longueurs de l'emprisonnement, la cage de fer, les interrogatoires du traître, les tourments d'une longue agonie.

Dès lors, Jeanne comprit que son œuvre était sur le point de finir. D'autres recueilleront les honneurs de la victoire, à elle plus d'autre palme que celle du martyre.

La face des choses en effet allait changer.

Nous voici arrivés au sommet des événements de cette histoire.

C'est Compiègne.

IV

Jeanne venait d'apprendre que Compiègne allait être assiégé.

— Nous sommes assez, dit-elle à la petite troupe qui l'entourait, je veux aller voir mes bons amis de Compiègne.

On lui objectait le petit nombre de ses soldats. Elle ne

voulut point écouter les conseils pusillanimes de cette prudence trop humaine. Et cependant, ses voix ne lui commandaient point de se lancer dans ce péril, elles ne le lui défendaient point non plus.

— Si j'avais su que je dusse être prise, dira-t-elle plus tard, je n'y serais point allée, à moins que mes voix ne me l'eussent formellement commandé, auquel cas j'y serais allée, quoi qu'il m'en dût advenir.

« La ville de Compiègne, placée sur la rive gauche de l'Oise, domine la rivière et la vallée, qui s'étend de l'autre côté en une prairie basse et humide, large d'un quart de lieue, avant d'atteindre l'escarpement du bord de Picardie. La ville y communique par un pont et une chaussée qui se prolonge au-dessus de la prairie jusqu'au versant de la colline. » L'investissement n'était pas complet, les habitants pouvaient donc se ravitailler ; puis, ils avaient confiance en la Pucelle. Le bruit d'un récent prodige, opéré sur sa demande en faveur d'un enfant mort sans baptême à Lagny, augmentait la vénération du bon peuple pour la sainte libératrice.

Les jeunes filles de Lagny, touchées de la douleur extrême d'une mère dont l'enfant venait de mourir sans baptême, priaient depuis trois jours à l'autel de Marie devant le petit cadavre. Jeanne allait renouveler pour lui le miracle raconté dans la vie de Geneviève de Paris.

A la nouvelle de son arrivée, les jeunes filles accoururent la supplier de vouloir bien venir prier avec elles sur le corps de l'enfant, demandant à Dieu de le rappeler à la vie à dessein de le baptiser.

— Vos prières sont aussi bonnes que les miennes, ô mes amies ! répondit l'humble guerrière, allez donc et continuez.

Mais, sur leurs instances, elle finit par céder et se rendre à leurs désirs.

A peine se fut elle mise en prières que l'enfant remue, s'agite, semble se réveiller et reprend ses couleurs. Le

prêtre mandé en hâte le baptise, et l'enfant, après avoir « bâillé trois fois », mourut de nouveau pour toujours (1).

Or, Jeanne se trouvait un jour à prier et à entendre la messe dans l'église Saint-Jacques, de Compiègne. Elle y communia, puis se retira près d'un pilier pour continuer son oraison. Quand elle releva la tête, elle se vit entourée de plusieurs gens de la ville et d'une centaine d'enfants qui la contemplaient avec une curiosité tout empreinte de respect et d'affection. Elle lut dans leurs yeux l'expression de leur sincère amitié pour elle, et ne put retenir devant eux le cri de son âme accablée d'angoisses.

— Mes enfants et mes chers amis, leur dit-elle, sachez que l'on m'a vendue et trahie. Bientôt je serai livrée à la mort. Aussi je vous supplie que vous priiez Dieu pour moi, car plus jamais je n'aurai la puissance de servir le roi ni le royaume de France.

Ces paroles, qui ne paraissent pas cependant d'une authenticité indiscutable, faisaient allusion, si elles ont été dites, non point à un personnage en particulier, mais à tous ceux qui, pour une part quelconque, avaient empêché la France et son roi de profiter du secours surnaturel et divin qu'elle portait avec elle (2).

1. Le fait figure au procès de Rouen en ces termes :

L'Assesseur. — Quel âge avait l'enfant que vous avez ressuscité à Lagny?

Jeanne. — C'était un enfant de trois jours On l'apporta devant l'image de la sainte Vierge à Lagny; on me dit que les jeunes filles de Lagny étaient devant cette image et que j'y voulusse bien aller prier Dieu et la sainte Vierge, de rendre la vie à l'enfant. J'y allai avec les autres et priai; finalement, la vie apparut en l'enfant. Il bâilla trois fois, et puis fut baptisé. Aussitôt après il mourut et fut inhumé en terre sainte. Il y avait trois jours, disait-on, que la vie n'était apparue en l'enfant, et il était noir comme ma cotte. Mais quand il bâilla, la couleur commença à lui revenir. Pour moi 'étais avec les autres jeunes filles, à genoux devant Notre-Dame.

L'Assesseur. — Ne dit-on point, dans la ville, que c'était vous, qui, par vos prières, aviez fait faire cette résurrection?

Jeanne. — Je ne m'en occupai point . (*Interrogatoire du* 3 *mars.*)

2. Debout, *op. cit.*, t. II., p. 2 et suivantes.

V

La Pucelle avait formé un plan hardi contre les assiégeants : suivre la chaussée avec ses troupes, culbuter les Bourguignons de Marguy, les poursuivre et les battre à Clairoy, tandis que Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, avec les troupes restées dans la ville, surveillerait les Anglais et les arrêterait à la chaussée, s'ils tentaient une attaque sur les derrières du corps commandé par Jeanne d'Arc.

Le plan s'exécuta d'abord, comme elle l'avait conçu.

Jeanne sortit, le 24 mai, vers cinq heures du soir, avec cinq ou six cents hommes, de Compiègne, où elle laissait Flavy. Les Anglais essayèrent aussitôt de cerner la troupe française, mais Flavy fit tirer sur eux un feu nourri d'artillerie et de flèches. Par malheur, à ce moment, une panique se produisit dans les derniers rangs des Français. S'imaginant qu'ils allaient avoir la retraite coupée, ils se mirent à rentrer dans la ville en débandade par le chemin de la chaussée.

Flavy se trouva obligé de faire cesser le feu, de peur de tirer sur ses propres troupes. Et les assaillants en profitèrent pour escalader la chaussée.

Jeanne se trouvait cernée. On le lui fit remarquer.

— Taisez-vous, s'écria-elle, il ne tient qu'à vous qu'ils soient tous défaits, ne pensez qu'à frapper sur eux.

Et elle s'élançait de nouveau dans la mêlée, disant :

— En avant ! Ils sont tous vôtres !...

Mais, on ne l'écoutait plus, chacun battait en retraite et elle se trouva entraînée dans le mouvement. Elle marchait à reculons, en brave, tenant tête à l'ennemi, la dernière, comme le capitaine sur le navire naufragé.

A la porte de la ville, une confusion extrême régnait,

qui fit perdre au gouverneur le sentiment de son devoir, car il serait trop odieux de penser qu'un homme, en qui Jeanne avait mis sa confiance puisqu'elle l'avait associé à son plan de sortie, qu'elle était venue avec une telle magnanimité secourir dans sa forteresse assiégée, ait pu donner un ordre pareil, dans l'intention de la livrer aux Anglais. Nous aimons mieux croire et dire que Guillaume de Flavy craignait une surprise, quand il fit lever le pont et baisser la herse.

Ainsi, la porte fut fermée à l'infortunée Pucelle.

En vain, ramassant toutes ses forces, essaya-t-elle de se frayer un passage à travers les ennemis. Elle et les fidèles chevaliers de son escorte se trouvèrent bientôt accablés par le nombre.

Les ennemis lui criaient:

— Rendez-vous, et baillez-nous votre foi.

— Ma foi, répondit l'héroïque enfant, je l'ai jurée et baillée à un autre que vous, et je lui en tiendrai mon serment.

En ce moment, un archer la tira violemment par la robe de drap d'or qui couvrait son armure et la fit tomber de cheval.

Ils la firent prisonnière. Avec elle, son frère Pierre, d'Aulon, son écuyer, et le fidèle Xaintrailles furent aussi faits prisonniers.

Jeanne venait de finir sa carrière militaire.

Les Anglais et les Bourguignons ne se possédaient plus de joie. Nous voudrions pouvoir ajouter qu'à la cour du roi Charles, on était dans la consternation. Hélas! il s'y trouva un ministre du roi, le chancelier de France, qui osa donner sèchement avis de cette nouvelle, presque d'un ton banal, aux habitants de Reims, ajoutant cette réflexion où transparaît la secrète pensée de son âme: « Elle ne voulait croire conseil, mais faisait tout à son plaisir!... »

LIVRE SECOND

LE MARTYRE

CHAPITRE PREMIER

LA VENTE AUX ANGLAIS

SOMMAIRE. — Le premier qui insulta au malheur de la captive. — La chevalerie et le droit des gens foulés aux pieds. — Le Caïphe de la Passion de Jeanne. — Biographie de Pierre Cauchon. — Comment il se prépare à la condamnation sacrilège de la Pucelle. — Complicité qu'il trouve dans l'Université de Paris. — Ce qu'était à ce moment de l'histoire religieuse cette Université. — Les procès ecclésiastiques au moyen âge. — Jeanne prisonnière au château de Beaulieu. — Tentative d'évasion. — Elle est transférée dans le donjon de Beaurevoir. — Elle s'élance de la tour du donjon. — Explication de sa conduite en cette circonstance. — Si on peut en inférer une accusation de désespoir. — Requête de Cauchon au duc de Bourgogne. — Jeanne est vendue au prix de dix mille livres.

I

Le premier qui insulta à la prisonnière fut un vassal du roi Charles, révolté contre son suzerain légitime, ce même duc de Bourgogne, en qui Jeanne ne put jamais s'empêcher de considérer la qualité de prince français, même en lui reprochant sa félonie et ses trahisons. Philippe affectait de voir en elle une folle hallucinée et ne parlait jamais qu'avec dédain de celle dont ses armes venaient d'avoir si facilement raison. L'héroïque jeune fille, en le voyant accourir à Magny, dans sa première prison, aurait pu se rendre compte, si son humilité ne l'en eût empêchée, que le duc hautain ne la dédaignait point tant, puisqu'il laissait

éclater une telle joie et que, de toutes parts, des courriers, lancés par lui, s'en allaient porter à tous les vents du ciel la grande nouvelle.

Le sort de Jeanne dépendait maintenant de lui. Ceux qui croyaient encore à ses vertus chevaleresques affectaient de paraître rassurés.

— Les règles de la chevalerie, disaient-ils (1), non plus que celles du droit des gens, ne permettaient pas de maltraiter un prisonnier, à plus forte raison quand ce prisonnier était une femme, qui avait déployé en tant d'occasions une vaillance et une magnanimité toutes chevaleresques.

Peut-être quelque courtisan se servit-il de cette belle espérance, dans l'entourage de Charles VII, pour rassurer les révoltes de l'âme royale.

— Jeanne, d'après les règles, doit être mise à rançon, et, en attendant qu'elle pût s'acquitter, subir une captivité honorable.

Ces beaux sentiments auraient pu peut-être encore trouver quelque accès auprès du duc Philippe, mais il comptait avec les Anglais.

— Or, disaient les lords du grand Conseil anglais, les merveilleuses victoires de la Pucelle ont ruiné en France le prestige des armes anglaises. Le seul moyen de ramener la victoire sous les drapeaux humiliés de Bedford, c'est d'écraser sans pitié la cause de ses revers et, en l'anéantissant, de la déshonorer.

Le but brutal une fois énoncé, on conçut un plan satanique pour l'atteindre.

— Les grandes choses que vient d'accomplir la Pucelle apparaissent avec un caractère surnaturel indéniable. Attribuons-les aux influences de l'esprit mauvais à qui cette femme s'est livrée!... Les peuples la vénèrent comme une sainte, dépouillons la vierge prisonnière de sa chaste auréole, en la présentant aux enfants de l'Église comme une révoltée.

1. M. Sepet. *op. cit.*, p. 182.

Le double plan fut acclamé comme une idée de génie. Pas un Anglais ne protesta contre ce qu'il avait d'anti-chevaleresque et de malhonnête. Il s'agissait bien de chevalerie et d'honneur, en cette occurrence. L'intérêt grossier du moment l'emportait sur tout, aux yeux de ces lords aveuglés de haine et de vengeance.

— On ne peut mieux imaginer ! disait-on. En accusant Jeanne de magie et d'hérésie, nous la plaçons hors la loi. Elle perd le bénéfice des règles de la chevalerie et du droit des gens. C'est déshonorer la Pucelle et lui arracher son masque de sainteté. C'est obliger le duc de Bourgogne à se dessaisir, à notre profit, d'une justiciable des tribunaux ecclésiastiques, que nous composerons à notre gré, surtout quand nous aurons accompagné cette exigence d'arguments sonnants...

Et les conjurés riaient de leur belle trouvaille.

Ils savaient devoir réussir, car ils avaient, sous la main, cette « rare figure de traître » que le moment est venu de flétrir, au nom de l'Église, qui l'a rejeté de son giron, comme au nom de la France qui aura toujours l'horreur des Iscariotes !...

II

Tout s'unit pour inspirer l'horreur de celui qui depuis longtemps a été surnommé le Caïphe de la Passion de la fiancée du Christ-Roi (1). La profanation d'un caractère

1. Ces vigoureuses protestations de l'histoire sont empruntées au très éloquent et très documenté chapitre du P. Ayroles, *les principaux bourreaux de la Pucelle*, dans son beau livre sur *Jeanne d'Arc devant l'Église de son temps* (p. 112 et suiv.). Le même avait expliqué, dans un précédent ouvrage, l'épithète de Caïphe attribuée à l'indigne évêque de Beauvais :

« Cauchon n'est pas tant une copie qu'une résurrection de Caïphe. Depuis l'abréviateur du procès de la Pucelle jusqu'au cardinal Pie, le surnom de Caïphe lui a été donné souvent : aucun ne lui convient mieux.

« Cauchon est lettré comme Caïphe : il est « grand et solennel clerc » de

éminemment saint, voué avant tout à la défense des petits et des simples; l'hypocrisie sacrilège d'une procédure qui prétend être canonique, alors qu'elle est la barbarie et l'iniquité; l'astuce raffinée du grand coupable que mettent en saillie l'innocence et la candeur de la victime. Tout fait de Pierre Cauchon un des noms les plus hideux de l'histoire.

L'ambition créa le monstre; monstre aux dehors polis, solennels, tels que savent les revêtir ceux qui, peu soucieux de la vertu, veulent cependant jouir des honneurs rendus à ceux qui trônent là où elle devrait s'asseoir. Cauchon occupa le siège de Beauvais et mourut sur celui de Lisieux. La politique le poussa dans les hautes dignités ecclésiastiques; il y vécut pour la politique, et mit au service de la politique des prérogatives concédées pour une autre fin.

Cauchon naquit à Reims d'une famille qu'il vit probablement anoblir. L'assertion souvent répétée de Juvénal des Ursins, qui le fait naître d'un vigneron des environs de

l'Université de Paris, alors si turbulente, si infatuée d'elle-même; il y a enseigné; il a plusieurs fois représenté la docte corporation dans d'importantes affaires.

« Le Caïphe juif avait acheté et payait la souveraine sacrificature par de beaux deniers comptants, et par sa docilité à la politique de Rome. Le Caïphe parisien arrive aux hautes dignités ecclésiastiques en se vendant corps et âme à Jean sans Peur et à la maison de Bourgogne, et plus tard à la cour d'Angleterre.

« Par servilisme pour son premier maître, il s'est fait, comme lui, fougueux démagogue et a été banni de Paris en 1413, comme boute-feu du parti cabochien. Jean sans Peur en a fait son député au concile de Constance; il est chargé d'y laver son maître de l'assassinat de son cousin, le duc d'Orléans; Cauchon n'hésite pas, il défend la thèse du tyrannicide.

« Comme récompense, la faction bourguignonne le fait monter sur le siège de Beauvais, un évêché-pairie. Conseiller influent, il a dû jeter le jeune duc de Bourgogne dans les bras de l'Anglais. L'envahisseur ne comptera pas de partisan plus entièrement dévoué que Cauchon. L'évêque courtisan, devenu membre du conseil royal franco-anglais, sera employé dans les négociations les plus importantes, se trouvera partout où il faut faire échec au parti national, restera anglais, quand le traité d'Arras ramènera le duc de Bourgogne à la France, et il mourra anglais sur le siège de Lisieux, après avoir eu vainement en perspective l'archevêché de Rouen. « (*Jeanne d'Arc sur les autels*, p. 126.)

Reims, ne semble pas pouvoir subsister, en présence des preuves par lesquelles le grand généalogiste français, le P. Anselme, établit qu'il était fils d'un licencié ès lois, maître Remi Cauchon, auquel Charles VI concéda, en 1393 des lettres de noblesse. Sa mère s'appelait Rose Gibours.

Élève de l'Université de Paris, il en occupa de bonne heure la suprême magistrature, puisqu'il fut créé recteur en 1403. Honneur bien éphémère : la durée en était de trois mois seulement; il ne laissait pas que de poser celui qui en était investi. Cauchon, après la maîtrise ès arts, s'appliqua à l'étude du droit canon, conquit le degré de licencié, et enseigna quelque temps cette partie de la science ecclésiastique. Il fallait que ses collègues lui reconnussent quelque supériorité, car on le trouve en 1407 et en 1409 député avec Gerson, en Italie, pour l'affaire du schisme.

La politique attirait surtout le licencié en décrets. Il fut grandement mêlé aux troubles cabochiens de 1412 et 1413 ; il devait être un des boute-feux. Ce qui le prouve, c'est que, lorsque les Armagnacs revinrent au pouvoir, il fut un des quarante perturbateurs nommément proscrits. L'édit leur impute les troubles précédents, les qualifie de séditieux, de rebelles, de criminels de lèse-royauté; ordonne à tous les officiers royaux de les appréhender comme traîtres, homicides, malfaiteurs, et de les envoyer au roi pour qu'il en soit fait la justice qu'ils méritent.

L'asile de Cauchon était tout préparé. Il se rendit auprès de celui dont il avait si chaleureusement embrassé la cause, auprès de Jean sans Peur. Le duc en fit son aumônier. C'est sous ce titre, auquel s'ajoute celui de vidame de l'église de Reims, que Cauchon parut au concile de Constance où son maître le délégua, pour y empêcher la condamnation de l'assassin du duc d'Orléans, Jean Petit.

Cauchon reparut à Paris en 1418, au milieu des orgies de sang des bouchers et des Bourguignons triomphants. Jean sans Peur connaissait son aumônier; il le constitua juge des prêtres armagnacs; et le 22 juin, entre les massa-

cres de juin et d'août, il en fit un des maîtres des requêtes de Charles VI, dont il disposait à son gré.

Le meurtre de Jean sans Peur ne fit qu'accélérer la fortune de Pierre Cauchon. L'homme de confiance du père devait devenir le conseiller intime du fils. On le trouve désormais dans toutes les grandes affaires de la cour franco-anglaise. Délégué à Troyes par l'Université de Paris, il ne tarda pas à recevoir la récompense de ses services. L'évêché de Beauvais était vacant, c'était un évêché-pairie; aussi le parti bourguignon jugea que nul ne pouvait mieux l'y servir que maître Cauchon. Le duc de Bourgogne voulut même rehausser par sa présence l'intronisation de son favori.

Juvénal des Ursins cite un fait, qui montre le zèle du prélat courtisan pour la cause anglaise. Trois religieux avaient été pris à Meaux, défendant la ville contre les Anglais qui assiégeaient la place. « Cauchon faisait diligence de les faire mourir, et de les mettre en attendant en bien fortes et dures prisons; non considérant qu'ils n'avaient en rien failli; car la défense leur était permise de droit naturel, civil et canonique. Mais cet évêque disait qu'ils étaient criminels de lèse-majesté, et qu'on devait les dégrader » ce qu'il faisait pour montrer qu'il était bon et zélé Anglais.

De bonne heure membre du Conseil royal franco-anglais, le Conseil n'oubliait pas un évêque qui était à ses ordres. Le siège de Rouen vint à vaquer. Le conseil décida d'écrire à Rome pour obtenir au courtisan mitré ce siège métropolitain, démarches qui n'aboutirent pas.

Telle était la haute situation de Cauchon, lorsque le miracle de la Pucelle vint imprimer un stigmate de divine réprobation sur la cause à laquelle il s'était entièrement dévoué. Le Caïphe de Beauvais se raidit comme celui de Jérusalem. A la suite du sacre, les villes s'ouvraient d'elles-mêmes devant l'envoyée du ciel. Beauvais, nous l'avons vu, se souleva spontanément à son approche, chassa l'évêque

et se proclama français. Cauchon se réfugia auprès du Conseil anglais, le cœur ulcéré et assoiffé de vengeance.

La prise de Jeanne à Compiègne, moins d'un an après, le 24 mai 1430, lui fournit pour satisfaire sa haine l'occasion qu'il cherchait.

La Pucelle a traversé en courant une langue de terre de son diocèse ; c'est là qu'elle a été prise : c'est assez pour qu'il se dise en droit de la mettre en jugement. Ce sera un procès en matière de foi. Comment ne serait-elle pas en opposition avec la foi, celle qui va à l'encontre du « beau clair soleil de la chrétienté », et du conservateur de sa lumière?

Nous allons assister aux prévarications du sacrilège prélat. Les précautions qu'il prit pour prévenir un retour de fortune et tromper la postérité, indiquent suffisamment le cri réprobateur qu'il entendait retentir au fond de sa conscience.

Misérable intrigant, n'ayant de l'homme d'église que le titre et la charge, prêt à tout vendre pour garder la faveur des grands et conserver le pouvoir, grassement payé — on a des reçus de sa main établissant qu'il toucha, pour faire le procès de Jeanne, une somme équivalente à plus de cent mille francs de notre monnaie — il se fit volontairement assassin pour assouvir son ambition et sa haine.

A ce grand coupable, il fallait des complices. Il les trouva dans une corporation illustre, dont ce sera à jamais la tache ineffaçable.

III

En montant sur le siège de Beauvais, Cauchon n'a pas rompu ses liens avec l'Université de Paris. Les suffrages de ses anciens collègues lui ont confié la charge de conservateur des privilèges de la corporation, charge très impor-

tante, que par son influence politique Cauchon était fort bien en état de remplir.

L'Université de Paris traversait alors la plus mauvaise crise de son histoire. Fière de sa renommée dans l'univers, elle oubliait qu'elle était fille des papes et fille des rois de France, et se constituait la régente hautaine des deux puissances. La prolongation, sinon l'ouverture du grand schisme d'Occident, fut son œuvre. Résolue à ne pas reconnaître le pape légitime, celui de Rome, rien n'égale son arrogance vis-à-vis des papes d'Avignon, dont elle avait décliné la juridiction, qu'elle avait acceptée de nouveau, pour la renier encore.

L'autorité royale n'avait pas plus à se louer d'elle que l'autorité pontificale. L'Université se trouve largement mêlée à toutes les factions qui désolent la France sous le règne de Charles VI.

Le concile de Constance en mettant fin au schisme ne devait faire que montrer le détestable esprit qui l'animait ; et le traité de Troyes, en donnant au roi de la Tamise le titre de roi de France, fit ressortir tout ce qu'il y avait dans son sein d'antinational.

A l'exception d'un certain nombre de docteurs, qui quittèrent Paris, pour s'attacher au chef du parti français et qui furent fixés à Poitiers par le jeune prince, la plupart embrassèrent avec chaleur le parti anglo-bourguignon et poursuivirent de leurs condamnations le dauphin viennois.

Il y avait une disposition plus vive encore au cœur de ces écolâtres : c'était l'animosité contre Rome, et la résolution de tenir le Saint-Siège en tutelle.

Le drame de la Passion est conduit par Caïphe et son Conseil. La vérité nous force à le dire : à s'en tenir aux actes du procès, le drame de Rouen est conduit par Cauchon et l'Université gallicane de Paris.

Sans doute, l'Anglais est là, soldant largement toutes les dépenses qui sont faites, — les quittances existent ; — mais

il s'abrite constamment derrière Cauchon, et le prélat prévaricateur se couvre de l'autorité de l'Université.

C'est l'Université de Paris qui somme Luxembourg et le duc de Bourgogne d'avoir à livrer la captive. S'il faut en croire l'abréviateur du procès, Luxembourg aurait longtemps résisté, et ne se serait rendu que vaincu par l'énorme somme qui lui fut comptée et l'obligation de conscience que lui en fit l'Université. Les lettres de cette dernière ouvrent le procès ; il n'est pas de motifs qui ne soient mis en avant contre l'héroïne ; les docteurs vont jusqu'à dire : « Après les méfaits innumérables commis par cette femme, il n'y aurait pas de dommage pour la chose publique de ce royaume » qui pût égaler celui de la voir échapper au jugement.

Quand Luxembourg a vendu et livré la victime, l'Université intervient ; elle écrit à Cauchon, et pourquoi ? Qui le croirait, si le texte n'était pas là ? C'est pour gourmander Cauchon de sa lenteur à instruire le procès. « Si Votre Paternité, disent les docteurs, s'était montrée plus diligente à poursuivre l'affaire, cette femme serait déjà en jugement (1). »

Il n'avait pas besoin d'être gourmandé. Mais on reconnaîtra bien là l'habileté infernale de cet homme.

Avant d'entrer dans le détail de cette sinistre comédie de légalité, il convient de dire un mot de la procédure qui va suivre.

IV

Pour la comprendre, il faut se replacer dans le milieu législatif et judiciaire, complètement disparu de nos mœurs, tel qu'il existait au moyen âge, en matière du procès ecclésiastiques touchant les choses de la foi, procès

1. Ayroles, *op. cit*, p. 127.

engagés avec le concours de l'État, et souvent sur sa demande.

L'Église qui, depuis des siècles, était à la tête du mouvement civilisateur et social de l'Europe, savait bien que rien ne pouvait être plus néfaste aux nations comme aux individus — et l'histoire des siècles suivants l'a surabondamment démontré — que l'introduction de l'hérésie dans la société catholique. Elle défendait donc avec un soin jaloux la foi orthodoxe, et l'État, dont les intérêts se confondaient avec les siens, la soutenait de toutes ses forces. A cette fin, chaque fois qu'un personnage était suspect d'avoir introduit des nouveautés dans la croyance, ou de refuser son adhésion à la foi de ses pères, il était arrêté et incarcéré; puis l'évêque de son diocèse, assisté de prêtres et de savants en renom, l'examinait et l'interrogeait avec soin; à cet examen, le Saint-Siège se faisait représenter par un délégué qui portait le titre d'inquisiteur (enquêteur) ou vice-inquisiteur.

Quand le crime ou le délit n'était pas prouvé, l'accusé était remis immédiatement en liberté. Si la faute était démontrée, le coupable était mis en devoir de se rétracter. S'il y consentait, une admonestation et une légère punition lui étaient imposées. Si, au contraire, devenant rebelle, il refusait de se soumettre, le Tribunal ecclésiastique, après avoir tout tenté pour l'amener à résipiscence, portait un jugement constatant le crime et l'obstination, puis remettait le coupable à la justice séculière, c'est-à-dire aux tribunaux ordinaires du royaume, en déclarant ne pouvoir plus rien pour protéger celui qui, volontairement, se retirait ainsi de la vérité religieuse, fondement et base de l'ordre social, le recommandant toutefois à l'indulgence de ses juges.

Les magistrats criminels s'emparaient alors de la cause, et punissaient ordinairement le délinquant de la façon la plus sévère, car les lois de ce temps-là étaient loin d'être indulgentes pour les crimes d'hérésie, de blasphème, de

magie et autres semblables. Elles considéraient ces crimes comme la désorganisation de l'ordre social alors existant, et la peine le plus souvent prononcée en ce cas était celle du feu.

Ajoutons qu'avant d'être livré au bras séculier, le coupable, qui se croyait mal jugé sous certains points, était en droit d'en appeler du tribunal de son évêque à celui de l'archevêque métropolitain, et de ce dernier au jugement suprême du Souverain Pontife. La remise de la cause au Saint-Siège était de rigueur et voulue par le droit dans les cas de très grande importance, comme dans ceux où les matières mises en jugement étaient extrêmement délicates, et donnaient lieu à plus d'un doute ou d'une hésitation (1).

Les hommes d'État anglais, aux yeux de qui l'intérêt brutal de l'invasion primait la conscience, ne trouvant, dans la vie et les actes de la Pucelle, aucun prétexte à poursuite relevant des juges civils, décidèrent de lui intenter un procès ecclésiastique, seul moyen de la discréditer devant le peuple qui en faisait une envoyée de Dieu.

V

Pendant que ces complots se tramaient entre les Anglais et les dignes complices qu'ils avaient si habilement choisis, Jeanne, prisonnière du lieutenant de Bourgogne, Jean de Luxembourg, languissait au château de Beaulieu en Vermandois, non loin de Compiègne. Tout son être s'en allait, par la pensée et le désir, vers cette pauvre armée française à qui elle manquait tant! Compiègne surtout préoccupait ses longues journées de captivité et ses nuits plus longues

1. Henri Debout, *op. cit.*, t. II, p. 28.

encore d'insomnie patriotique. D'Aulon, son fidèle écuyer, qui avait obtenu la faveur de lui continuer ses services, lui dit tristement :

— Cette pauvre ville de Compiègne, que vous avez tant aimée, sera cette fois remise aux mains et en la sujétion des ennemis de la France.

Elle se récria vivement :

— Non sera ! car toutes les places que le roi du ciel a remises en la main et obéissance du gentil roi Charles par mon moyen, ne seront pas reprises par ses ennemis, en tant qu'il fera diligence de les garder.

La crainte que cette « diligence » ne fît défaut, en son absence, lui inspira la pensée de s'évader, « entre deux ais », soit qu'il faille entendre par ces mots, mentionnés au procès de Rouen, deux planches qu'elle chargea sur ses épaules et qui lui masquaient le visage, soit qu'elle ait pu se glisser entre deux poutres mal reliées dans la cloison de son appartement. Elle avait même enfermé fort adroitement ses propres gardiens dans la tour, et se fût sauvée, « n'eut été le portier qui l'avisa et la rencontra ».

Cette tentative d'évasion et la crainte que les Français ne cherchassent à la délivrer (1), effrayèrent le sire de Luxembourg. Il la fit transférer, au mois d'août, en son château de Beaurevoir, près de Cambrai, assez loin du théâtre de la guerre, pour le tranquilliser. La femme et la tante de ce seigneur s'éprirent vite d'une tendre et compatissante admiration pour l'admirable Pucelle, confiée à leur surveillance. Mais, Luxembourg n'était pas pleinement rassuré. Il la tenait dans un donjon fort élevé, et

1. Une lettre du 14 juillet 1430, écrite par l'Université de Paris à Jean de Luxembourg, donnerait à entendre que des tentatives furent essayées dans ce sens. Les complices de Pierre Cauchon y expriment la crainte que, « par la fausseté et la séduction de l'ennemi d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme on dit, à vouloir délivrer cette femme par voies détournées, elle ne soit mise hors de votre pouvoir par quelque manière, ce que Dieu ne veuille permettre. »

encore, craignait-il qu'elle ne lui échappât par magie ou autre moyen subtil.

La captivité pesait à Jeanne. Pour s'y soustraire, elle recourut à un moyen que le procès de canonisation est amené à discuter. Il convient de s'y arrêter, et nous ne saurions mieux faire, que de suivre l'avocat de la Pucelle, lorsqu'il en vient à cet article, le huitième des griefs articulés par les juges de Rouen dans leur réquisitoire contre la vaillante libératrice de France.

« Le huitième article, dit Théodore de Lellis dans son apologie vengeresse, parle du saut de la Pucelle du haut d'une tour. C'est afin de pouvoir l'accuser du péché de désespoir ; mais les explications de Jeanne mûrement pesées font disparaître tout ce que cet acte pourrait présenter d'infamant.

« Interrogée à ce sujet, elle répond que, désolée à la pensée de l'approche des Anglais, et pour ne pas tomber entre leurs mains, elle se lança du haut de la tour en se recommandant à Dieu et à la Bienheureuse Vierge. A la question si elle préférait mourir que tomber entre les mains des Anglais, elle répond par un mot qui écarte toute pensée de désespoir, car elle dit qu'elle préférait rendre son âme à Dieu qu'être aux mains des Anglais. (6e *séance*, 3 *mars*.) Ailleurs, elle donne en termes fort clairs un motif plus miséricordieux de cette tentative. Elle dit avoir appris dans son donjon l'arrêt cruel par lequel les Anglais avaient décidé de brûler tous les habitants de Compiègne au-dessus de sept ans. Elle en ressentit une très profonde douleur, elle conjurait Dieu et répétait : Eh ! comment, Dieu laissera mourir ces bonnes gens si loyaux à leur seigneur ! » Émue de pitié et désireuse de leur venir en aide, elle se précipita du haut de la tour. Interrogée si elle croyait se donner la mort, elle répond que non ; mais qu'en sautant elle se recommanda à Dieu, et qu'elle espérait éviter ainsi d'être livrée aux Anglais. (13e *séance*, 14 *mars*.) Elle s'excuse, d'une manière encore plus expresse, à la séance du soir du

même jour, lorsqu'elle dit : « Ce n'était pas par désespoir « que j'en agissais ainsi, mais dans l'espérance de sauver « mon corps et d'aller secourir plusieurs bonnes gens qui « étaient en nécessité ; et après le saut je m'en suis confessée, « j'en ai requis pardon à Notre-Seigneur. » Elle connut par révélation que ce pardon lui avait été accordé.

« De l'ensemble de ces explications ressortent trois motifs d'excuse : premièrement, un motif de compassion et de miséricorde qui la portait à secourir des malheureux, et à empêcher l'abominable forfait médité contre Compiègne; secondement, l'espérance de s'évader; et enfin, après la faute, l'aveu qu'elle en a fait et le pardon qu'elle en a demandé.

« L'on ne peut pas, après cela, l'accuser de désespoir ; le désespoir étant, d'après les théologiens, une absolue défiance de la bonté de Dieu, qui fait croire que la grandeur du péché dépasse la grandeur de la bonté divine. C'est le péché de Caïn disant : « Mon iniquité est trop « grande pour que Dieu me la pardonne. »

Telle est, conclut le P. Ayroles, la belle argumentation de Théodore de Lellis, sur la faute presque unique que l'histoire puisse relever dans cette merveilleuse vie. Jeanne la confesse bien sincèrement au procès, quand elle dit :

— Je crois que ce n'était pas bien fait de faire ce sault, mais fut mal fait.

On lui demande si ce fut péché mortel.

— Je n'en sais rien, répond-elle de façon charmante, mais je m'en attends à Notre-Seigneur.

La faute, puisqu'il y eut faute, vint surtout de ce qu'elle ne s'en tint point assez, cette fois-là, aux recommandations de ses voix.

Quand elle se plaignait du sort réservé aux bonnes gens de Compiègne, sainte Catherine lui répondait de se résigner, de ne chercher point à s'enfuir, que Dieu lui viendrait en aide, ainsi qu'aux habitants de Compiègne. Elle insistait.

— Puisque Dieu aidera ceux de Compiègne, j'y veux être.

— Sans faute, insista de son côté la voix, il faut que vous preniez tout en gré ; vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais.

Et Jeanne, dans son aimable et touchante simplicité, répondait :

— Vraiment, je ne le voudrais point voir ; j'aimerais mieux mourir que d'être mise aux mains des Anglais.

Enfin, n'y tenant plus, elle se précipita du sommet de la tour principale du donjon. C'est du moins la version qui semble ressortir des paroles mêmes de Jeanne, en parfaite concordance sur ce point avec les assertions de ses juges. Mais, si l'on en croit une autre chronique contemporaine, hostile d'ailleurs à Jeanne, elle aurait essayé de fuir par une fenêtre, à l'aide d'une corde ou d'un support qui se rompit.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle tomba d'une très grande hauteur, et demeura étendue sur le sol sans mouvement. Elle demeura deux ou trois jours sans manger. Mais sainte Catherine la réconforta, lui disant de se confesser et de demander pardon à Dieu, et l'assurant que, sans faute, les « bonnes gens » de Compiègne, dont le sort la préoccupait tant, auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver.

VI

Cauchon, affolé d'ambition et de haine, continuait ses instances.

Pour qu'il pût instrumenter à l'aise, il était indispensable que Jeanne fût vendue aux Anglais, soustraite à ses détenteurs actuels les Bourguignons, il s'en alla offrir à Luxembourg de la lui acheter.

« Requiert l'évêque de Beauvais à Monseigneur le duc de « Bourgogne et à Monseigneur Jean de Luxembourg, de « par le roi notre sire Henri VI, et de par lui, comme « évêque de Beauvais.

« Que cette femme, que l'on nomme communément « Jeanne la Pucelle, prisonnière, soit envoyée au roi pour « la livrer à l'Église, pour lui faire son procès, parce « qu'elle est soupçonnée et accusée par la voix publique « d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges, ido- « lâtrie, invocation de démons, et plusieurs autres méfaits « contre la loi. Et quoique, à raison de ces méfaits, elle ne « doive pas être considérée comme prisonnière de guerre, « néanmoins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prise « et détenue, le roi veut libéralement leur accorder jusqu'à « la somme de six mille francs, et pour celui qui l'a prise, « lui donner et assigner rente pour soutenir son état, jus- « qu'à deux ou trois cents livres... »

Luxembourg était privé d'argent. Sa tante, la demoiselle de Luxembourg, qui s'était faite la protectrice de la captive, venait de mourir.

Le 21 novembre 1430, Jeanne fut vendue, moyennant dix mille livres en espèces d'or, produit d'un impôt extraordinaire levé par le duc de Bedford sur la province de Normandie.

CHAPITRE SECOND

LE SANHÉDRIN

SOMMAIRE. — Le drame de la Passion du Sauveur renouvelé dans la Passion de Jeanne. — Les dames d'Abbeville sur la voie douloureuse de la Pucelle. — Pourquoi elle se refuse à quitter les vêtements d'homme. — Elle est livrée aux Anglais. — Où sera-t-elle jugée? — Pourquoi ce ne fut pas à Paris. — Arrivée à Rouen. — On l'enferme dans une cage de fer. — L'odieuse tentative de Jean de Luxembourg. — L'incompétence du juge qui prétend l'évoquer à son tribunal. — Un digne assistant de Pierre Cauchon. — Comment il mourut. — Thomas Courcelles, d'après M. Quicherat. — Les autres assesseurs. — Portrait de Nicolas Loyseleur. — Jeanne condamnée d'avance. — Cauchon promet un beau procès.— Comment on traitait juges et témoins qui faisaient mine d'indépendance. — Précautions contre le jugement de la postérité. — Suppression des enquêtes préparatoires. — Les procès-verbaux suspects de mensonge. — Ce qui en ressort.

I

Plus d'un ancien auteur s'est attaché à reconstituer, dans la Passion de Jeanne, les traits de ressemblance qu'elle eut avec la Passion du divin modèle de tous les martyrs. Ces points de similitude sont étonnamment frappants, et il y aurait une étude des plus attachantes à refaire, à la suite des historiens auxquels nous faisons allusion. Elle nous détournerait du but plus précis et moins doctrinal de ce livre. Du moins, en passant, quand ils vont se présenter sur notre route, nous les signalerons d'un

mot, à mesure que se déroulera devant nous ce drame, presque unique dans l'histoire, qui fut le Chemin de la Croix de notre grande martyre française.

Une fois la vente accomplie et quand son Judas eut touché le prix de la trahison, on vint la chercher dans sa prison de Beaurevoir pour la conduire à Arras, au Crotoy, à Abbeville où elle rencontra la touchante consolation qui attendrit le cœur du Christ sur la route du Calvaire, quand les filles de Jérusalem vinrent pleurer sur le passage du lugubre cortège. Les dames d'Abbeville s'honorèrent, en venant saluer les chaînes de la prisonnière, et elle, humblement, « se recommandait à leurs prières », elle les embrassait « amiablement » et elle leur dit « à Dieu ».

Nulle d'entre ces femmes courageuses ne songeait à se scandaliser de voir la chaste prisonnière s'obstiner à garder ses vêtements virils, qui la préservaient des ignobles attentats de ses geôliers. Les pieuses châtelaines du donjon de Beaurevoir lui en demandaient le sacrifice et la suppliaient d'accepter les habits de son sexe qu'elles lui offraient.

— Je n'en ai pas congé de Notre-Seigneur, répondit-elle, et il n'est pas temps encore !

Ce refus se trouva surabondamment justifié dans la suite, ainsi que nous le verrons, lorsque Jeanne se refuse d'obéir aux injonctions pharisaïques de Cauchon sur ce point, et cependant, il lui en coûtait, à Beaurevoir, de contrister ses nobles amies.

— Si j'avais dû prendre l'habit de femme, répondra-t-elle à ses juges, je l'eusse fait plutôt à la requête de ces deux dames que de toutes les autres dames de France, — la reine exceptée.

Enfin le lugubre cortège arriva au Crotoy.

Les gardes bourguignons, compatissant à la tristesse de leur captive, lui permettaient d'entendre la messe, de se confesser, de communier, dans les haltes de la route, plus humains et plus chrétiens que le Caïphe aux mains de qui

ils vont la livrer et qui lui refusera brutalement cette unique consolation dans sa détresse.

La livraison eut lieu au Crotoy. Les Anglais prirent possession de leur proie.

II

Où sera-t-elle jugée? Grave question qui divisa un moment accusateurs et bourreaux. Ceux-là, l'Université de Paris, prétendaient l'évoquer à leur barre.

— Car, disaient-ils, par les maîtres, docteurs et autres notables personnes étant par deçà en grand nombre, serait la discussion d'icelle de plus grande réputation que en aucun autre lieu, et il est assez convenable que la réparation des scandales soit faite en ce lieu, où les actions de cette femme ont été divulguées au point de devenir excessivement notoires.

Cauchon, qui avait le mot des Anglais, répondait mollement. Les docteurs parisiens s'en irritent.

— Si Votre Paternité, écrivent-ils dans leur rage impatiente, avait mis plus de zèle dans la poursuite de l'affaire, cette femme serait déjà en justice. Il ne vous importe pas si peu, tandis que vous êtes revêtu d'une si grande dignité dans l'Église, d'ôter les scandales commis contre la religion chrétienne, surtout quand il se trouve que le soin d'en juger se trouve dans votre juridiction.

Nous verrons bientôt ce qu'il en était au juste de cette prétendue juridiction que les sinistres hypocrites revendiquent pour l'évêque de Beauvais.

Celui-ci ne se laissa point émouvoir. Il lui importait surtout de complaire aux envahisseurs, de qui il attendait l'assouvissement de ses passions ambitieuses. Or, les Anglais estimaient Paris trop proche du parti armagnac, trop impressionnable au regard d'une accusée coupable

d'aimer la France, l'Université même trop indépendante.

Ils la firent conduire de l'autre côté de la Somme, à Saint-Valery, et de là, sous bonne garde, à cheval, par Eu et Dieppe, à Rouen, où la martyre arriva dans les derniers jours de l'année 1430.

Là, on agita la question de savoir si, pour tranquilliser le soldat terrorisé à la seule pensée que Jeanne vivait encore, on ne la mettrait pas dans un sac pour la jeter dans la Seine. Mais on se rangea finalement à l'avis qu'il ne suffirait pas de tuer la Pucelle, si auparavant on ne lui ôtait son prestige par une condamnation juridique capable de la déshonorer.

On l'enferma donc, non dans les prisons accoutumées, mais bien, par un raffinement honteux de cruauté, dans une cage de fer, où le serrurier Castille, qui avait construit cette horrible prison, dépose qu'elle fut « tenue et liée par le cou, par les pieds et les mains, et gardée, depuis le jour où elle fut amenée à Rouen jusqu'au commencement du procès, » c'est-à-dire de fin décembre 1430 au 21 février 1431.

Là vinrent l'injurier à leur aise les lâches insulteurs, qu'enhardissaient les barreaux derrière lesquels gisait la bête fauve, si longtemps objet de leur terreur.

Celui qui l'avait vendue, Jean de Luxembourg, devenu comte de Ligny, osa venir la voir. Il était accompagné de Warwick et de Stafford. Il lui offrit ses services, assurant qu'il venait la racheter, contre la promesse de ne plus combattre les Anglais.

— En nom Dieu, répliqua vivement la généreuse captive, vous vous moquez de moi, car je sais que vous n'en avez ni le pouvoir ni le vouloir.

Le triste sire insistait. Jeanne le regarda bien en face, et, de très haut, avec sa noble fierté de Française et ses assurances saintes d'inspirée, elle répliqua :

— Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France;

mais, quand ils seraient cenl mille « Godons » plus qu'ils ne sont à présent, ils n'auront pas le royaume.

Transporté de fureur, Stafford tira son épée et se jetait sur cette femme sans défense, quand Warwick le retint. L'Anglais ne voulait pas d'une exécution aussi sommaire.

Pendant ce temps, Cauchon à grand'peine composait un tribunal à son choix.

III

Juger sans autorité ou sans juridiction, c'est une usurpation de justice.

Or, aucune raison n'autorisait l'évêque de Beauvais à s'attribuer, en dehors de sa juridiction ordinaire, le droit de juger Jeanne.

Elle ne s'était pas arrêtée dans le diocèse de Beauvais, ni ailleurs ; elle n'y avait pas de domicile. Son domicile était à son lieu de naissance, parce que chacun a son domicile au lieu d'origine. De grands juristes ont fort bien remarqué qu'elle était alors dans l'exercice de la légation qui lui avait été imposée, ce qui faisait qu'elle n'était pas censée avoir changé son ancien et propre domicile.

D'ailleurs, elle avait été d'abord examinée par de nombreux prélats du royaume. Ils lui avaient donné leur approbation, ou tout au moins permission et tolérance. C'est une injustice visible, à lui qui n'avait aucune supériorité sur les autres qu'il ait eu la présomption de revenir sur leur sentence. Il devait penser que tant et de si grands prélats avaient bien jugé, conformément aux termes du droit: « Intègre est le jugement rendu conformément à la sentence de nombreux juges. » Pour ce motif, il était dénué de toute autorité pour juger semblable affaire. Un égal est sans pouvoir sur un égal.

Jeanne ne ressortait pas du tribunal dudit évêque, à rai-

son du crime commis sur son territoire. Dans aucun autre lieu, on n'avait trouvé matière aux crimes dont elle a été chargée; combien moins encore dans un diocèse où elle n'avait mis le pied que dans le moment où elle fut prise! Alléguerait-on qu'elle fut prise avec le vêtement viril et les armes à la main? Ce sont là des méfaits de peu d'importance à côté des qualifications de schismatique, d'hérétique, d'errante dans la foi, et semblables, sur lesquelles se base la sentence de condamnation. Or, l'évêque ne connaît que des crimes commis dans son diocèse (1).

Puis, que venait faire à Rouen cet évêque étranger et sur quoi se basait-il pour y dresser son tribunal de juge? Les chanoines — le siège était vacant — s'en inquiétaient, craignant que Cauchon ne s'en fît un titre pour s'emparer de l'archevêché primatial de Normandie. Les négociateurs anglais eurent beaucoup de peine à faire taire leurs justes réclamations.

IV

Ce juge incompétent et usurpateur se fit assister par son vicaire général de Beauvais, Jean d'Estivet, dit aussi Benedicite. Chaleureusement anglais comme son évêque et chassé comme lui de Beauvais, il avait au cœur contre le parti français la même rage que Cauchon, avec des formes plus avilies.

Cauchon en fit son promoteur dans la cause de la Pucelle et se déchargea sur lui des basses besognes. Il dut être content. D'Estivet employait vis-à-vis de la céleste fille les termes qui lui arrachaient des larmes sur le pont d'Orléans, lorsqu'ils lui étaient adressés par Glacidas et les goujats de

1. Ces considérations juridiques sont tirées du mémoire vengeur où Bréhal a si vigoureusement établi, avec l'iniquité de la condamnation, l'incompétence des juges et en particulier de l'évêque de Beauvais.

l'armée anglaise. L'odieux personnage fut aussi cruel que grossier. Avant toute condamnation, la douce victime, conduite de la prison à la salle des séances, demandait à s'arrêter devant la chapelle du château. « Ci est le corps de Jésus-Christ, » s'écriait-elle de la manière la plus touchante, et elle insistait pour qu'il lui fût permis d'entrer ou de s'arrêter pour prier devant la porte. L'huissier consentait. D'Estivet indigné accourt, tance le prêtre qui s'est laissé toucher, dans le langage d'homme mal appris qui lui est familier, le menace et finit par venir se poster devant la porte du lieu saint pour enlever à la sainte jusqu'à cette consolation.

Il rudoyait les greffiers dont la rédaction n'était pas à son goût; se déguisait pour tromper Jeanne et surprendre ses secrets. Son réquisitoire en soixante-dix articles est une infamie, surtout quand on pense qu'aux termes du droit le promoteur est censé représenter la loi; encore son collaborateur Courcelles a-t-il dû faire adoucir plusieurs termes. Jeanne subira durant trois séances cette avalanche d'imputations calomnieuses et de travestissements de ses paroles, opposant une brève explication ou négation, renvoyant à ce qu'elle avait déjà dit, et souvent se contentant de cette réponse :

— Je m'en entends, je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

D'Estivet fut trouvé mort dans un égout aux portes de Rouen. Il était à sa place.

V

Parmi les docteurs qu'on avait fait venir de Paris à Rouen, pour assister Cauchon dans son œuvre d'iniquité, ce juge prévaricateur employait, dit Quicherat, de préférence Thomas Courcelles.

Dans la séance du 9 mai, le sanhédrin de Rouen, ayant

fait étaler devant l'accusée l'appareil des tortures, délibéra si elle n'y serait pas soumise. Presque tous repoussèrent ce moyen barbare, que la loi canonique interdisait d'appliquer aux femmes. Trois des opinants furent d'un avis contraire ; Courcelles est un de ces trois.

Il faut, dit Quicherat, reconnaître en lui le père des libertés gallicanes. Il les a dictées l'une après l'autre à l'assemblée de Bâle. Il fut l'inspirateur des doctrines les plus subversives de ce concile, l'instigateur et le défenseur des attentats les plus criants contre Eugène IV, le soutien de l'anti-pape Félix V.

Avec cela, de ceux qui commençaient par embrasser le pape avant de le souffleter.

Ses airs de modestie — il affectait de tenir toujours les yeux baissés — qui en imposèrent jusqu'au roi Charles VII, à qui il se rallia, quand tout espoir fut perdu pour le parti anglais, permettent de répéter de Courcelles le mot de Pie IX :

« On ne peut rien imaginer de plus dangereux, de plus pernicieux, que cette race d'homme qui, affectant extérieurement des apparences d'honnêteté et de piété, divisent et brisent intérieurement les forces catholiques, accroissent l'audace des ennemis, et excitent involontairement ceux-ci à une colère plus violente contre les vrais enfants de l'Église. »

VI

Nous ne saurions refaire ici la biographie de tous les autres assesseurs, Pierre Maurice, Nicolas Midy, Gérard, Feuillet, Beaupère, etc., soigneusement triés sur le volet pour aider à l'œuvre sacrilège (1). Mais il convient d'es-

1. Ils sont tous peints en pied, et de main de maître, au très intéressant chapitre de la *Pucelle devant l'Église de son temps* que nous avons déjà cité

quisser encore une de ces figures de juges, celle de Nicolas Loyseleur, docteur de l'Université de Paris et bénéficier de Rouen.

Tout dévoué à la cause anglaise, à laquelle il avait rendu des services, aucune perfidie ne lui coûtait pour perdre Jeanne. Dans les premières séances, on avait aposté des greffiers dérobés, destinés à envenimer les paroles qu'elle disait et à faire disparaître ce qui les expliquait. Loyseleur était chargé de ce rôle qui dut cesser devant les réclamations des greffiers officiels.

Loyseleur se déguisait en cordonnier, pénétrait, probablement durant la nuit, dans la prison de Jeanne, se donnait comme du pays de la prisonnière, attaché à la cause française, et cherchait ainsi à surprendre ses secrets.

Il a joué un rôle plus odieux, puisqu'il se serait présenté comme prêtre, aurait reçu sa confession, mais de manière à ce qu'elle fût entendue par Cauchon grâce à des ouvertures pratiquées dans la cloison. Il aurait gagné la confiance de la captive, et lui aurait donné des conseils propres à l'égarer, comme de refuser de se soumettre à l'Église. Telles sont les choses que relèvent contre l'indigne chanoine les témoins entendus à la réhabilitation.

Pour compléter la ressemblance avec l'éternel modèle des traîtres, le premier Iscariote, Loyseleur a eu son moment de repentir. A la vue de Jeanne installée sur le char qui la menait au supplice, le fourbe, pris de remords, s'approcha pour lui demander pardon. Les soldats anglais le reçurent encore plus mal que les prêtres juifs ne reçurent Judas; ils se mirent à le menacer : il fallut l'intervention de Warwick pour le protéger.

Loyseleur était depuis longtemps en opposition avec Rome, puisque, dès 1426, cette opposition lui avait attiré la privation momentanée des distributions attachées à sa prébende, Cela ne lui réussit point auprès du chapitre qui

à propos de Cauchon et que le P. Ayroles a intitulé : « Les principaux bourreaux de la Pucelle. »

lui avait délégué la mission de le représenter à Bâle, alors qu'il remplissait auprès de Jeanne le rôle qui vient d'être esquissé. Il s'y rendit et y grossit la tourbe des ennemis d'Eugène IV. Sous la pression du gouvernement anglais resté fidèle au pontife romain, le chapitre révoqua son député qui n'en tint aucun compte. La justice de Dieu se chargea de l'exécution de la sentence ; Loyseleur fut emporté à Bâle par une mort subite (1).

VII

Le choix de tels assesseurs indique suffisamment comment Jeanne était déjà condamnée d'avance, quand elle fut déférée à ce singulier tribunal.

D'ailleurs, les Anglais l'avouèrent carrément.

— Si, contre notre attente, le procès n'aboutissait pas à une condamnation, nous nous réservons de la reprendre.

C'est la clause formelle de la lettre royale qui la livra à Cauchon.

Mais, il n'y avait rien à craindre. Le président du sanhédrin est gagné d'avance, et, lorsque Jeanne le récuse, comme son ennemi personnel :

— Le roi m'a ordonné de faire votre procès, fait-il d'un ton hautain, je le ferai.

Et, au roi comme au régent, quand il leur apporta le contrat de la vente de Jeanne, ne se possédant plus, dans sa joie haineuse, il s'écrie :

— Je vais vous faire un bon procès !

Voilà les juges intègres, impartiaux, calmes et droits, tels qu'il les faut aux bourreaux de Jeanne. Malheur à qui oserait faire mine d'indépendance !

Le vice-inquisiteur se faisait tirer l'oreille, pour se dé-

1. Ayroles, *op. cit.*, p. 110 à 132.

cider à instrumenter. On lui fit savoir que, s'il ne s'exécutait pas plus gaiement, il y avait pour lui péril de mort.

Maître Jean Tiphaine, médecin, voulait se récuser, on sut bien le contraindre.

Nicolas de Houppeville fit montre d'indépendance. Le procès, disait-il, n'était pas légal, puisque Cauchon était l'ennemi de l'accusée et qu'il s'ingérait à juger une affaire déjà jugée par l'archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais. Cauchon, furieux, le fit jeter en prison et on parlait de le noyer, quand ses collègues le sauvèrent.

Un autre médecin, G. de la Chambre, voulait se dérober, alléguant que ces matières théologiques échappaient à sa compétence, on lui répondit sèchement que, s'il ne signait pas au procès, il se repentirait d'être venu à Rouen.

Ainsi des autres récalcitrants.

VIII

Avant d'entamer le récit des hideuses injustices qu'un tribunal ainsi composé va commettre, en se couvrant hypocritement d'un manteau de légalité, il faut encore dire un mot de la façon dont le juge et ses assesseurs décidèrent d'en conserver le souvenir à la postérité.

M. Wallon l'a fort judicieusement observé, il y a deux points essentiels à signaler en ces précautions scélérates pour essayer de leurrer cette postérité dont on redoute l'indignation vengeresse. Ces deux poins touchent aux fondements mêmes du procès et au monument qui nous en a gardé la substance : ce sont les enquêtes préliminaires et les procès-verbaux.

Or, les enquêtes, si favorables à l'accusée quand l'enquêteur, retournant de Domremy et des paroisses voisines, déclare qu'il n'a « rien trouvé en Jeanne qu'il ne voulût

trouver en sa sœur, » ces enquêtes ont disparu des procès-verbaux.

Les procès-verbaux, rédigés sous la menace de la peur, contrôlés par les greffiers secrets dissimulés derrière le rideau dont nous avons parlé, corrigés séance tenante par Cauchon lorsque Jeanne disait quelque chose qui pouvait lui être par trop favorable, tronqués violemment par les ordres du président, furent souvent, de la part de l'innocente victime, l'objet d'une protestation, comme le jour qu'elle s'écria :

— Ah! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous n'écrivez pas ce qui est pour moi !

Le greffier Mauchon souffrait visiblement de ses violences. Mais il ne put s'y soustraire, car il savait ce qui l'attendait, s'il se montrait trop entêté à vouloir être véridique. L'huissier Massieu lui raconta ce qu'il lui en avait coûté, pour oser paraître douter de la condamnation de Jeanne. Un jour, en effet, que cet huissier, sortant de l'audience, ramenait l'accusée en prison, un prêtre lui demanda, au passage :

— Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle brûlée?

— Jusqu'ici, répondit l'honnête huissier, je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais je ne sais ce qu'elle sera à la fin : Dieu le sache!

La réponse fut rapportée à Cauchon, qui manda Massieu et lui dit de bien prendre garde à sa langue, sans quoi on pourrait bien le faire boire plus que de raison.

— Sans le greffier Manchon, ajoute en conclusion le pauvre Massieu, je n'aurais point échappé.

Le greffier, en le sauvant, s'appliqua la leçon.

Malgré tous ces motifs de juste suspicion sur la sincérité de ces procès-verbaux, il y a, dit M. Wallon, dans Jeanne d'Arc, une telle force de raison, une telle vigueur de réplique, que sa parole, comme un glaive aigu, traverse tous les doubles du texte dûment collationné par Manchon, Taquel et Boisguillaume. Il y a de telles illuminations

dans ses réponses que, malgré les voiles de ce résumé si habilement serré, on en est encore ébloui.

Nous allons assister à ce duel tragique, que des juges pervers et retors vont livrer à une innocente jeune fille de dix-neuf ans, dont les répliques victorieuses cloueront à leur siège d'infamie ces juges prévaricateurs d'un stigmate éternel de honte, tandis que la condamnée sortira de leurs mains plus pure et plus glorieuse que jamais.

CHAPITRE TROISIÈME

LES INTERROGATOIRES PUBLICS

SOMMAIRE. — Jeanne en présence de l'évêque Cauchon. — Il refuse les deux requêtes de sa prisonnière. — La question du serment. — Elle propose à Cauchon de la confesser. — Les chaînes. — On change le local des interrogatoires. — Tactique des interrogateurs. — Comment on la pressait de questions insidieuses. — Le secret du roi. — Un mot de Joseph Fabre. — Adjuration à l'évêque de Beauvais. — Renvoyez-moi à Dieu de qui je viens. — Prenez garde à ce que vous faites ! — Si les voix viennent de Dieu ou non. — L'état de grâce. — Fureur de Cauchon contre un assesseur trop humain. — Beaupère change de ton pour surprendre l'accusée. — Le jeûne du carême. — Verte réplique. — La question de l'habit d'homme. — Jeanne s'en réfère à l'enquête des docteurs du roi Charles et réclame le registre de Poitiers. — La sorcellerie. — Où est le vrai pape. — Les croix à côté des saints noms. — Un coup de clairon dans la bataille. — Cauchon s'en trouve impressionné. — Série de questions burlesques ou inconvenantes. — Les répliques que Jeanne leur oppose. — Elle sera délivrée avant trois mois. — L'opinion des Français et les honneurs qu'ils ont rendus à l'accusée. — Non, jamais !

I

Elle se tenait seule, assise sur un banc, sans curateur, sans avocat, laissée à ses énergies personnelles, et, en face d'elle, l'œil étincelant comme un fauve, le président de ce sanhédrin qui avait juré sa perte.

La veille elle demandait qu'on adjoignît à cette tourbe ennemie quelques prêtres du parti de France. Cauchon

ne daigna pas même lui notifier son refus. Il se borna à lui en notifier un autre, celui-là répondant à la requête de la pieuse accusée. Elle suppliait qu'on lui permît d'entendre la messe, avant de comparaître. L'indigne évêque lui répondit sèchement qu'il n'y avait pas lieu.

On l'amena donc devant le tribunal, siégeant dans le lieu saint! Elle entra dans la chapelle du château, et Cauchon lui intima l'ordre de prêter serment qu'elle dirait la vérité sur toute chose dont on l'interrogerait.

— Je ne sais de quoi vous me voulez interroger, répondit-elle avec cette simplicité qui dérouta si souvent les juges durant la longue torture des interrogatoires publics et secrets. Peut-être me demanderez-vous des choses que je ne vous dirais pas.

— Jurerez-vous, reprit le président, de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées touchant la foi et que vous saurez ?

— Pour ce qui est de mon père, de ma mère et de ce que j'ai fait depuis que j'ai pris le chemin de France, je jurerai volontiers; mais, pour les révélations que j'ai eues de Dieu, je n'en ai jamais rien dit à personne qu'au roi Charles, et je n'en dirai rien quand on me devrait couper la tête, parce que mon Conseil m'a défendu d'en rien dire à personne...

Le tumulte fut épouvantable. Mis hors d'eux-mêmes par cette résistance inattendue, chacun des assesseurs faisait assaut de zèle et de rage. Jeanne répondait de son mieux à ce feu croisé de questions et d'attaques. A la fin, n'y pouvant suffire :

— Beaux seigneurs, fit-elle en souriant, parlez les uns après les autres, pour que je puisse répondre à chacun.

Rien ne l'intimidait, ni les cris, ni les menaces.

L'évêque de Beauvais parut s'apaiser, Jeanne s'agenouilla et, posant les deux mains sur l'Évangile, elle jura de dire la vérité, mais seulement sur les matières de foi.

Elle répondit ensuite aux questions ordinaires sur ses

nom, pays natal, famille... Mais, quand le président l'invita à réciter son *Pater*, elle le regarda fixement :

— Je le dirai volontiers, fit-elle, si vous voulez m'entendre en confession.

Ainsi, dans sa foi ardente et bien qu'elle connût l'indignité d'un tel ministre du sacrement, plutôt que de demeurer privée de l'usage des sacrements, elle le conjurait de l'entendre sacramentellement, ou de lui donner un autre confesseur.

Cauchon s'y refusa. Il fallait la faire passer pour excommuniée et dès lors la traiter comme telle. Il la renvoya en prison, après lui avoir intimé défense d'en sortir.

— Je n'accepte pas la défense, répondit-elle, si je m'échappe, nul ne pourra me reprocher d'avoir violé ma foi, car je ne l'ai donnée à personne.

Puis, montrant les chaînes de fer dont elle était liée, la noble guerrière supplia qu'on lui épargnât cette torture. Cauchon refusa, alléguant ses tentatives d'évasion antérieures.

— C'est vrai, fit-elle en se ravisant ; j'ai voulu et je voudrais encore m'échapper de prison, comme c'est le droit de tout prisonnier.

II

Le scandale des vociférations qui avaient retenti dans l'église du château et aussi la rumeur qui protestait contre les greffiers secrets dissimulés dans un coin derrière le rideau obligèrent à changer de local. La séance du lendemain jeudi 22 février eut lieu dans la chambre des paiements.

Cauchon recommença à la presser sur la question du serment.

— Je vous ai prêté serment hier, c'est assez, vous me chargez trop.

Le docteur Jean Beaupère essaya de la surprendre. Elle

le regarda tristement et répondit, comme avait fait déjà son divin modèle devant Pilate :

— Si vous étiez bien informé de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains ; je n'ai rien fait que par révélation.

On la pressa sur ces révélations, spécialement sur le secret du roi.

— Je ne vous le dirai pas, fit-elle, ce n'est pas l'heure de répondre ; mais, envoyez au roi et il vous le dira (1).

Ainsi isolée à son banc, sans conseil, Jeanne déjouait tous les juges, par le seul secours de son bon sens et de la fermeté de sa foi. « Spectacle touchant ! s'écrie Joseph Fabre. D'un côté, une cinquantaine de docteurs fouillant dans les subtilités pour y trouver de quoi dresser un bûcher à la libératrice de leur pays ; de l'autre, une enfant de dix-huit ans, ignorante, franche et sans peur. Souvent, dans leur zèle, les docteurs parlaient tous ensemble. L'enfant souriait et leur disait : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. »

Le greffier Mauchon, déposant au procès de réhabilitation, raconte que « Jeanne était interrompue, pour ainsi dire, à chaque mot, quand elle parlait de ses apparitions... Ils la fatiguèrent, ajoute-t-il, par des interrogatoires longs et multipliés sur toutes sortes de choses. Presque chaque jour, des interrogatoires avaient lieu le matin pendant trois ou quatre heures ; ensuite, de ces interrogatoires du matin on extrayait les points particulièrement difficiles et subtils, qui servaient à l'interrogatoire encore l'après-midi pendant deux ou trois heures. A chaque instant, ils allaient d'un sujet à l'autre ; elle, malgré cela, répondait toujours avec une sagesse et une mémoire étonnantes, leur disant souvent : « Mais je vous ai déjà répondu là-dessus ; demandez-le « plutôt au clerc, » ajoutait-elle, en s'adressant à moi. »

Un des juges, J. Fabri, confessa la même chose : « On adressait à Jeanne, dit-il, des questions profondes, dont elle se tirait assez bien. Parfois les interrogateurs, arrêtant brusquement leurs questions, passaient à un autre sujet pour voir si elle ne se contredirait pas. Ils la fatiguaient par de longs interrogatoires de deux ou trois heures, d'où les assesseurs sortaient eux-mêmes fatigués. Le plus habile homme du monde ne s'en serait tiré qu'avec difficulté. Elle répondait avec beaucoup de prudence, à tel point que pendant trois semaines je l'ai crue inspirée. »

Ils sont tous d'accord là-dessus. « Ils lui adressaient des questions difficiles, qui n'étaient pas à la portée d'une femme si simple, dit Martin l'Advenu, ils la fatiguaient de questions pendant trois heures du matin, autant l'après-midi. »

A côté de cette observation, toute d'ironie enjouée, certaines réponses de Jeanne à ses juges éclatent comme des modèles de hauteur et de fermeté. Telle cette réplique à l'évêque de Beauvais affirmant son droit de la juger :

— Vous vous faites mon juge et vous êtes mon ennemi !

Mais reprenons ces interrogatoires.

III

Au début de la troisième séance, celle du samedi 24 février, l'évêque de Beauvais recommença à la persécuter sur la question du serment, qu'il voulait absolu et sans réserve.

— Laissez-moi parler, répondit Jeanne. Par ma foi, vous pourriez me demander des choses que je ne vous dirais pas, et ainsi je serais parjure : ce que vous ne devriez pas vouloir.

Et comme l'évêque insistait, arguant de ses droits de juge :

— Je vous le dis, ajouta-t-elle, prenez bien garde à ce que vous dites, que vous êtes mon juge : car vous prenez sur vous une grande charge, et vous me pressez trop. C'est assez d'avoir juré deux fois en jugement,

Cauchon urgeait, lui faisant remarquer que ce refus la rendait suspecte.

— Je viens de la part de Dieu, dit-elle avec une chrétienne fierté et je n'ai rien à faire ici ; renvoyez-moi à Dieu de qui je viens.

Enfin, excédée des insistances de son persécuteur, elle lui dit sèchement :

— Passez outre.

Puis, clouant d'une dernière adjuration le prélat sacrilège à son siège usurpé, elle conclut solennellement :

GROUPE DE M. ALLAR, BASILIQUE DE DOMREMY

— Vous dites que vous êtes mon juge. Prenez garde à ce que vous faites, parce qu'en vérité je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger.

Beaupère recommença son rôle. Il la traquait, sur le point de ses révélations. Il lui demanda, entre autres questions captieuses, si les voix n'avaient jamais varié dans leurs conseils.

— Jamais, dit Jeanne. Cette nuit même, elles m'ont dit de vous répondre hardiment.

L'interrogateur cherchait à l'amener à dire que ces voix pouvaient bien n'être pas de Dieu, mais du diable. Elle coupa court à ce piège, en le déclarant très haut :

— Je crois fermement, aussi fermement que je crois la foi chrétienne et que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer, que cette voix vient de Dieu.

Et, sans crainte d'irriter une curiosité qu'elle était résolue à ne point satisfaire, elle ajouta :

— Cette nuit même, la voix m'a dit plusieurs choses pour le bien du roi que je voudrais bien que le roi sût, quand je devrais ne pas boire de vin jusqu'à Pâques : car, s'il le savait, il en serait plus aise à son dîner.

— Pourquoi vos voix ne parlent-elles point maintenant à votre roi, comme elles l'ont fait quand vous étiez en sa présence?

— Je ne sais si c'est la volonté de Dieu; sans la grâce de Dieu, je ne saurais que faire.

Le docteur ne laissa pas tomber cette ouverture, mais il parut abandonner momentanément ce terrain.

— Votre Conseil vous a-t-il révélé que vous vous échapperiez de prison?

— Il ne m'appartient pas de vous le dire.

Et elle ajouta, avec ce ton de bonne humeur toute française qui ne l'abandonna jamais :

— Il y a un dicton que répètent souvent les petits enfants : Les hommes sont souvent pendus pour avoir dit la vérité.

Beaupère revint tout à coup à la question qu'il semblait avoir abandonné.

— Êtes-vous en état de grâce?

La question par trop insidieuse révolta un des assesseurs, Jean Lefèvre :

— C'est une question terrible, s'écria-t-il, l'accusée n'est pas tenu de répondre.

— Taisez-vous ! cria Cauchon furieux de voir un de ses assesseurs tendre une planche de salut à la pauvre victime, placée entre les deux tranchants de ce dilemme. Si elle répondait non, quel triomphe, et si elle disait oui, quelle présomption de la part de cette orgueilleuse, puisqu'il est dit aux livres saints : « Nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine ! »

L'humble droiture de Jeanne déconcerta les docteurs :

— Si je n'y suis, répondit-elle à la question de Beaupère, que Dieu m'y mette ; et si j'y suis, que Dieu m'y tienne. Je serais la plus malheureuse du monde, si je savais que je ne fusse pas en la grâce de Dieu.

Beaupère, déconcerté, revint alors sur l'enfance de la Pucelle, sur l'arbre des Fées, les superstitions de son pays. Tout ce qu'il en tira ne servit qu'à démontrer combien la sainte fille y demeura toujours étrangère.

La tactique de ces interrogatoires consistait à sauter brusquement d'un sujet à un autre, ou à entraîner l'accusée sur un terrain dangereux par des transitions habilement calculées et la prendre ainsi dans ses propres paroles. Mais, le bon sens, la lucidité d'esprit, la franchise de Jeanne, et par-dessus tout le secours surnaturel de ses voix tiraient merveilleusement d'embarras la pieuse voyante qui expérimentait la promesse du Maître à ses disciples persécutés :

« Lorsque vous serez amenés devant des juges, ne calculez point comment et ce que vous leur répondrez, car, à l'heure voulue, il vous sera donné la réponse que vous devez leur répondre ».

Brusquement, Beaupère venait de lui tendre un piège final :

— Voulez-vous un habit de femme?

— Donnez-m'en un; je le prendrai, et je quitterai la prison de cette ville; autrement je ne le prendrai point. Je suis contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte.

IV

Il y eut séance encore le mardi 27 février.

Jean Beaupère, prenant un ton mielleux, lui demanda comment elle s'était portée depuis le dernier interrogatoire.

— Mais, vous le voyez, répondit Jeanne, je me suis portée le mieux que j'ai pu.

C'était pour l'amener à confesser si elle observait les lois de l'Église.

— Jeûnez-vous tous les jours de Carême? interrogea le pharisien de Rouen.

— Est-ce de votre procès, cela ? fit Jeanne, sans se déconcerter, et, sur la réponse affirmative du docteur, elle répondit :

— Eh bien, oui, vraiment, j'ai toujours jeûné ce Carême.

Le pharisaïque interrogateur revint aux visions. Il voulut savoir si, depuis la dernière séance, l'accusée avait entendu encore sa voix :

— Oui, vraiment, répondit-elle, et plusieurs fois.

— L'avez-vous entendue dans le lieu, où l'on vous interrogeait?

— Cela n'est pas de votre procès.

Cependant, elle voulut bien lui dire qu'elle l'avait entendue,

— Que vous a-t-elle dit?

— Elle m'a dit de vous répondre hardiment.

Suivirent diverses questions captieuses sur les apparitions, les voix. Elles amenèrent l'interrogatoire sur l'habit d'homme, dont ces hypocrites, qui savaient bien la nécessité morale où se trouvait leur victime de le garder pour se préserver des assauts infâmes de leurs geôliers, affectaient de se scandaliser.

— Pour l'habit, répondit Jeanne dédaigneuse, c'est peu de chose : c'est moins que rien. Je n'ai pas pris cet habit par le conseil d'homme qui soit au monde. Je n'ai rien fait, sinon par l'ordre de Dieu et de ses anges.

Du reste, d'autres docteurs, aussi instruits, et plus autorisés que ceux de Rouen, l'avaient déjà interrogée sur tous ces points à Poitiers. L'accusée s'y référa.

— Pendant trois semaines, dit-elle, j'ai été interrogée par le clergé tant à Chinon qu'à Poitiers. Le roi a un signe touchant mes faits, avant de vouloir y croire, et le clergé de mon parti a été d'opinion que, dans mon fait, il n'y avait rien que du bien.

Le tribunal de Rouen faisait la sourde oreille. Jeanne insista.

— Je voudrais bien, dit-elle, que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers, pourvu toutefois que ce fût aussi la volonté de Dieu.

Déçus dans leur attente par la loyauté de cette logique évidemment inspirée du ciel, les juges, qui voulaient à tout prix trouver de la sorcellerie dans le fait de la Pucelle, essayèrent de l'amener à présenter la découverte de l'épée de Fierbois sous un jour de magie. Nous avons dit plus haut comment elle déjoua les arguties de ses adversaires, en racontant simplement la découverte et l'usage qu'elle fit de cette épée. Sur ce point, comme sur celui de la bannière, de sa blessure à Jargeau, ils ne parvinrent pas à la surprendre dans ses paroles.

V

Le 1er mars, cinquième séance publique. De nouvelles instances pour prêter un serment plus explicite et moins réservé l'amenèrent à dire une parole que Cauchon saisit habilement au passage.

— Pour ce qui touche le procès, avait répondu l'innocente jeune fille, je vous le dirai, comme si j'étais devant le pape de Rome.

Or, on sait que l'on était, à ce moment de l'histoire, en grande querelle dans la chrétienté pour reconnaître le véritable pape, au milieu des élections contradictoires qui marquèrent l'époque lamentable du schisme d'Occident. Cauchon en tira parti pour embarrasser l'accusée.

— Vous parlez, dit-il, du seigneur pape de Rome. Qui croyez-vous qui soit le vrai pape ?

— Y en a-t-il donc deux?

Réponse accablante, observe finement M. Wallon, pour cette race de politiques et de docteurs dont l'orgueil avait pendant si longtemps nourri le schisme de l'Église.

Cauchon, après avoir ergoté sur les saints noms de Jésus et Marie dont elle se servait en tête de ses lettres en les accostant de croix où il espérait trouver une preuve de pratiques superstitieuses et même sacrilèges, l'ayant amenée à parler de sa lettre aux Anglais, lui fournit, sans le vouloir, l'occasion de se redresser une fois de plus dans son patriotisme indomptable et de renouveler à la face de ce tribunal vendu aux Anglais, elle, la pauvre captive chargée de fers, cette prophétie qui retentit ce jour-là comme un coup de clairon victorieux dans la bataille.

— Avant que sept ans soient écoulés, dit-elle avec la solennité de sa voix harmonieuse et inspirée par l'Esprit d'en haut, les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils

n'ont fait devant Orléans. Les Anglais auront une plus grande perte qu'ils n'en ont jamais eu en France, et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français.

Plus impressionné qu'il ne le voulait paraître, Cauchon interrogea :

— Comment le savez-vous ?

— Je le sais par révélation ; j'en suis aussi sûre que de vous voir là devant moi. Cela arrivera avant sept ans, et je serais bien courroucée (affligée) que cela fût tant différé,

Cinq ans après, en 1436, les Anglais perdaient leur gage, Paris, et, bientôt après, le reste du royaume,

Cauchon essaya d'une diversion, pour dissiper l'impression visible des assistants.

— De qui savez-vous que cela arrivera ?

— De sainte Catherine et de sainte Marguerite.

Cette réponse qu'il attendait fournit au juge l'occasion de poser, sur les apparitions des saintes, de l'archange Michel et des anges, une série de questions, les unes grotesques, d'autres grossières et même indécentes, toutes insidieuses.

Jeanne répondit avec une admirable convenance, et souvent avec un esprit incisif qui déconcertait l'interrogateur, comme quand il demanda si sainte Marguerite parlait anglais.

— Et comment, répliqua la spirituelle enfant, parlerait-elle anglais, puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais !

Et à une question inconvenante sur le costume sous lequel l'archange lui apparaissait.

— Pensez-vous, répliqua-t-elle en foudroyant de son chaste regard le cynique interrogateur, que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ?

Rappelé ainsi à la pudeur, le juge essaya de se rejeter sur des platitudes :

— Avait-il des cheveux ?

— Pourquoi lui seraient-ils coupés ?

Sur tous ces points, Jeanne confondit ou éluda les ques-

tions de son persécuteur. Mais elle laissa voir qu'elle serait délivrée avant trois mois.

Ses voix le lui avaient dit, mais sans lui révéler encore que cette délivrance serait, non point pour la patrie terrestre, mais pour le paradis, où, trois mois après, elle entrera avec la palme de sa virginité inviolée et de son patriotique martyre.

VI

C'est le mardi 3 mars qu'eut lieu le sixième interrogatoire public. Ce devait être le dernier. Cette séance, à en juger par les procès-verbaux, ne fut qu'un long désordre, une débauche de questions sans suite, sans gravité. On avait hâte d'en finir. Jeanne, sans se laisser déconcerter, tint tête à tous ces misérables, affolés de haine et de vengeance. Mais, quand ils la voulaient tirer du thème qu'elle s'était promis de ne pas dépasser.

— Ce n'est pas de votre procès, faisait-elle, je m'en rapporte au procès. Si tout vous regardait, je vous dirais tout.

Elle répéta cependant qu'elle serait délivrée avant trois mois. Mais elle ne savait ni le jour ni l'heure. Ses voix lui recommandaient seulement de « faire bon visage ».

On revint sur la question de l'habit viril, puis sur les superstitions qu'on voulait trouver dans l'emploi et la décoration de sa bannière. On l'accusa de s'être fait rendre des honneurs presque divins.

— Savez-vous si les gens de votre parti ont fait dire des services, des messes, des oraisons en votre honneur?

— Je n'en sais rien. S'ils l'ont fait, ce n'est pas par mon ordre. Mais, s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils n'ont point fait mal.

— Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous venez de la part de Dieu ?

— Je n'en sais rien, je m'en rapporte à leur cœur ; mais, qu'ils le croient ou non, je viens de la part de Dieu.

— S'ils le croient, leur opinion est-elle bonne?

— Oui, et ils ne se trompent pas.

— Saviez-vous quelle était l'intention de ceux de votre parti, quand ils baisaient vos pieds, vos mains, vos vêtements?

— Je ne laissais baiser mes mains et mes vêtements que le moins possible ; mais les pauvres gens venaient volontiers vers moi, parce que je ne leur faisais point de mal, les soutenant selon mon pouvoir.

Après un feu croisé de demandes sur les sermons de frère Richard, les baptêmes où elle avait été marraine, ses anneaux, ses gants, ses armes, la résurrection de l'enfant mort sans baptême à Lagny, ses deux tentatives d'évasion, le saut de la tour, à propos duquel elle avoua qu'elle « aimerait mieux rendre l'âme à Dieu que d'être en la main des Anglais », on termina, en l'accusant d'avoir blasphémé en divers occasions de sa courte mais si vaillante carrière militaire.

— Non, fit-elle en se redressant dans sa fierté de chrétienne, jamais je n'ai maugréé ni saint ni sainte, et je n'ai point coutume de jurer.

Cauchon ordonna de l'emmener. Quand elle fut partie, le Caïphe, qui venait de présider à ces six séances d'iniquité, fit à ses compagnons une communication importante, qui allait changer la face et la marche du procès.

CHAPITRE QUATRIÈME

INTERROGATOIRES SECRETS

SOMMAIRE. — L'impression de l'assistance devient inquiétante. — Fatigue de l'accusée. — Certains juges même ne peuvent cacher leur sympathie. — Encouragements et manifestations réprimés par le président. — Changement de méthode dans l'enquête. — Ce que furent, d'après M. Wallon, les interrogatoires de la prison. — Les réponses allégoriques. — Si elles peuvent être incriminées de mensonge. — Le Magnificat de Jeanne. — Si Dieu hait les Anglais. — Une sublime riposte. — Encore les vêtements virils. — La délivrance du duc d'Orléans. — Si Jeanne est décidée à s'évader de nouveau. — Son martyre. — Résumé des interrogatoires et leur conclusion. — Une idée infernale vient à ses persécuteurs. — Le dilemme. — Appel au pape.

I

Cauchon s'effrayait de l'impression produite sur la nombreuse assistance par ces interrogatoires publics. La candeur, le courage, l'inspiration, qui éclataient à chacune de ses réponses gagnaient visiblement à l'accusée des sympathies inquiétantes.

Sa fatigue faisait pitié. Un jour qu'on parlait de la mener à Paris, elle dit :

— Si je dois aller à Paris; donnez-moi copie de ces interrogatoires, afin que je la baille à ceux de Paris et puisse leur dire : « Voici comme j'ai été interrogée à Rouen et mes réponses, » et que je ne sois plus travaillée de tant de demandes.

Parmi les juges, non moins fatigués de ces longues séances employées à harceler une innocente sans défense et sans avocat, quelques-uns avouaient que, « quand elle parlait des affaires publiques et de la guerre, elle semblait animée du Saint-Esprit. »

Quelques-uns même osaient venir au secours de la patiente comme Jean Lefebvre dans la question de la grâce et Jean de Châtillon, se révoltant à entendre une question à laquelle il déclara tout haut qu'elle n'était pas tenue de répondre, ce qui produisit un grand tumulte dans l'auditoire. Loin de s'en émouvoir, Jean de Châtillon s'écria :

— Il faut bien que je décharge ma conscience.

Cauchon, furieux, lui intima l'ordre de se taire. Il ne put empêcher, à plus d'une reprise, lorsque Jeanne interloquait ses interrogateurs par une bonne réplique, que les assistants lui criassent pour l'encourager :

— Vous dites bien, Jeanne.

Des gens, jusque-là fort incrédules à sa mission, la proclamaient maintenant inspirée et l'on entendit même des Anglais dire tout haut :

— C'est vraiment une bonne femme. Quel dommage qu'elle ne soit pas Anglaise !

Le dominicain Isambard de la Pierre cherchait à suppléer à l'atrocité des complices qui lui refusaient avocats et procureurs, en lui faisant des signes.

— Pourquoi, lui dit Warwick, soutiens-tu cette méchante en lui faisant tant de signes ? Par la morbieu, vilain, si je m'aperçois que tu mettes peine de la délivrer et avertir de son profit, je te ferai jeter en Seine.

Tout cela inquiétait Cauchon et ses maîtres. On avisa au moyen d'y couper court, en supprimant les séances publiques, pour y substituer des interrogatoires. moins fatigants pour les juges et plus sûrs pour l'effet produit sur le public dans l'intérieur de la prison. D'ailleurs, ajouta l'évêque de Beauvais, en faisant part de cet arrangement à ses asses-

seurs, tout sera écrit, et nous pourrons en conférer au moment utile.

Il délégua Jean de la Fontaine pour ce nouveau système d'interrogations.

II

Elles durèrent cinq jours, du 10 mars au 17.

« Les interrogatoires de la prison, a dit M. Wallon, sont, en plusieurs points, comme une édition nouvelle des interrogatoires publics. C'est toujours la même pensée qui y préside; et c'est aussi à peu près le même thème. Le caractère et les particularités des visions de Jeanne, le signe par lequel le roi y a cru, les circonstances en raison desquelles on refusa d'y croire, à savoir, les échecs de Paris, de La Charité, de Compiègne, opposés à son inspiration, et tout ce qu'on peut relever dans sa vie, dans son enfance, dans les actes de sa mission, pour établir l'indignité de l'inspirée, voilà le cercle où continueront de rouler les débats. Malgré ces répétitions, ils sont loin d'être sans intérêt; car une chose y paraît toujours la même aussi, et d'autant plus admirable qu'elle dure sans jamais s'altérer : c'est le calme et la fermeté de Jeanne parmi ces assauts redoublés. Et le désordre même de l'interrogatoire a bien son enseignement : on a vu dans les séances antérieures par quelle tactique le juge, rompant sa voie et revenant par mille détours au même propos, cherche à la prendre en contradiction, sans parvenir à mettre en lumière autre chose que la constance de l'accusée. Mais c'est assez d'avoir suivi une première fois le procès-verbal dans la marche tortueuse de l'enquête. En y ramenant le lecteur, nous craindrions de lui faire éprouver la fatigue dont Jeanne se plaignait elle-même. »

Elle recourut souvent à l'allégorie, dans ses réponses aux

nouveaux interrogatoires. C'était son droit, et il a fallu toute la mauvaise foi de ses juges pour lui en faire un crime (1).

En dehors de cette observation capitale dans la défense des vertus de Jeanne, que l'avocat de sa cause de canonisation a soigneusement mise en tout son jour — nous le montrerons dans un travail spécial — il y a bien des traits à noter dans les interrogatoires secrets de la prisonnière, comme lorsque l'enquêteur lui demande pourquoi Dieu l'a choisie de préférence pour la mission dont elle se targue.

— Il plut à Dieu ainsi faire par une simple pucelle, répond la modeste voyante, pour rebouter les adversaires du roi.

C'est la réponse de Marie, en son Magnificat.

Et, lorsque le questionneur s'aventure sur les desseins de la Providence dans le choix des nations.

1. D'autres fois, dit Bréhal dans son mémoire apologétique de la Pucelle, elle dissimula avec finesse, ou ce qu'elle dit, elle le dit en figures et en paraboles. En prêtant serment, Jeanne a toujours protesté que, pour tout ce qui regardait son roi, l'on pourrait lui demander bien des choses, sur lesquelles elle ne dirait pas la vérité. Pareille conduite était fort licite, et cela pour trois raisons : 1° Le secret demandé, à raison même de sa grande importance, n'était pas de nature à être ouvertement révélé. Il est bon de cacher le secret du roi, ainsi qu'il est dit au XIIe chapitre de Tobie. 2° La deuxième, pour que Jeanne ne se parjurât pas, puisque, ainsi qu'elle l'a souvent répété, elle avait promis de ne jamais manifester ce qui regardait le roi. 3° S'il n'est jamais permis de mentir ou de se parjurer, on peut cependant, par de prudents détours, taire la vérité et user de fictions, ainsi que le fit Abraham en présence de Pharaon. L'exemple est allégué dans le droit (chap. *Quœritur*, § *Ecce*, cause XXII, q. II). Il n'est pas rare de voir les prophètes, les saints, les hommes de Dieu en user ainsi, sans que pour cela l'on puisse les accuser de mensonge. Saint Augustin, dans ses *Questions sur l'Evangile*, dit à ce sujet : « Toute fiction n'est pas un mensonge. Lorsque la fiction n'a pas de signification, elle est mensonge. Elle ne l'est pas, lorsqu'elle exprime une vérité sous le voile d'une figure. S'il en était autrement, il faudrait regarder comme des mensonges ce que les sages, les saints, le Seigneur lui-même, ont dit dans un sens figuré, puisque les mots, pris dans leur acception ordinaire, ne recouvriraient pas une réalité. Telle la parabole de l'enfant prodigue... » Saint Thomas enseigne qu'il n'y a pas de fausseté dans les expressions métaphoriques ; parce que les mots ne sont pas employés pour signifier les choses dont ils sont l'expression ; mais bien les objets dont ces choses sont la similitude.

— Ne savez-vous point que sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent les Anglais?

— Elles aiment ce que Notre-Seigneur aime, et haïssent ce que Dieu hait.

— Dieu hait-il les Anglais?

— De l'amour ou de la haine que Dieu a aux Anglais, je ne sais rien; mais je sais bien qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu enverra victoire aux Français contre les Anglais.

— Dieu était-il pour les Anglais, quand ils étaient en prospérité en France?

— Je ne sais si Dieu haïssait les Français, mais je crois qu'il voulait permettre de les laisser battre pour leurs péchés, s'ils y étaient.

L'interrogateur chercha à l'incriminer en tout.

Avoue-t-elle avoir salué et honoré les saintes, c'est crime d'idolâtrie.

Les voix l'ont appelée fille de Dieu, c'est qu'elle recherche des adorations sacrilèges.

Mais, quand il la ramène sur la question de son étendard, où il s'efforce de trouver une pratique superstitieuse, il s'attire cette réplique sublime, demeurée dans l'histoire des mots célèbres comme un cri de l'âme française et chrétienne, blessée au vif dans son patriotisme et sa foi.

— Pourquoi fut-il plutôt porté au sacre, en l'église de Reims, que ceux des autres capitaines?

— Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.

III

La virginale pureté de Jeanne, que l'émissaire de Cauchon cherche aussi à incriminer, ressortira encore plus éclatante des interrogatoires de la prison.

On sait pourquoi elle s'obstinait à garder les vêtements

virils, préservateurs de sa vertu et de sa pudeur. L'enquêteur trouva un biais, pour l'amener à se contredire, en l'opposant à l'observation du précepte divin et ecclésiastique d'ouïr la messe, ce qu'on lui interdisait, sous le prétexte de ses habits d'homme.

— Qu'aimeriez-vous le mieux, prendre habit de femme et entendre la messe, ou demeurer en habit d'homme et ne point entendre la messe.

— Certifiez-moi que j'entendrai la messe si je suis en habit de femme, et je vous répondrai.

— Je vous le certifie.

— Et que direz-vous, si j'ai juré et promis à notre roi de ne point quitter cet habit? Toutefois, je vous réponds. Faites-moi faire une robe longue jusques à terre, sans queue, et me la baillez pour aller à la messe, et puis, au retour, je reprendrai l'habit que j'ai.

Elle avait promis, entre les quatre missions dont elle se disait chargée, de délivrer le duc d'Orléans. On lui demanda comment elle s'y serait prise?

— J'aurais pris en France assez d'Anglais pour le ravoir, et si je n'en eusse assez pris de ça, j'aurais passé la mer pour l'aller quérir en Angleterre de force.

— Vos saintes vous l'ont-elles ainsi promis?

— Oui, je l'ai dit à mon roi, et je lui ai demandé qu'il me laissât faire des prisonniers.

Puis, elle ajouta tristement, sans renier ce point de sa mission.

— Si j'avais duré trois ans sans empêchement, je l'aurais délivré.

Elle expliqua, avec la même franche assurance, sa faute, lorsqu'elle chercha à s'évader, en sortant de la tour de Beaurevoir.

— Partiriez-vous de présent, si vous trouviez l'occasion de partir?

— Si je voyais la porte ouverte, je m'en irais, et ce me serait le congé de Notre-Seigneur. Mais, sans congé, je ne

m'en irais, à moins que ce ne fût pour faire une entreprise, afin de savoir si notre sire en serait content.

Elle faisait donc passer la soumission à la volonté de Dieu, avant son ardent désir de fuir loin de ses odieux persécuteurs et de reprendre sa mission.

Les voix d'ailleurs lui parlent de délivrance. Elle le proclame ingénument :

— Ce que mes voix me disent le plus, c'est que je serai délivrée par grande victoire, et elles ajoutent : « Prends « tout en gré, ne te chaille (soucie) de ton martyre, tu t'en « viendras enfin au royaume du paradis. » Pour cela, mes voix me l'ont dit simplement et absolument sans faillir.

« Son martyre ! le paradis ! s'écrie ici M. Wallon. Ses juges n'étaient-ils donc que des persécuteurs, devant les quels elle confessait la foi ? Jeanne l'entendait plus humblement d'elle-même ; son martyre, c'était la peine et l'adversité qu'elle souffrait en la prison. »

En réalité, Jeanne disait mieux qu'elle ne croyait dire. C'est un vrai martyre qu'elle a soutenu, devant de vrais persécuteurs, et, avant trois mois, le bûcher de Rouen lui aura ouvert, avec le paradis, la gloire réservée à ceux qui ont confessé la foi au péril de leur vie.

IV

« Toutes ces questions, conclut le même historien (1), toutes ces réponses n'avaient rien fourni de sérieux contre la Pucelle. Il y avait des matières qu'elle avait réservées, où elle avait déclaré elle-même qu'elle ne pourrait pas dire la vérité, parce que cette vérité était le secret d'un autre : le signe du roi. A cet égard, pressée de questions, elle avait fini par calquer ses réponses sur les demandes qu'on lui adressait, prenant au sens allégorique l'idée grossière que

1. Wallon, *op. cit.*, t. II, p. 139.

s'en faisaient les juges; et quand on aurait pu l'accuser de s'être trop complaisamment arrêtée au développement de son allégorie, en se jouant de la curiosité qu'elle ne voulait pas satisfaire, ce n'était pas un crime capital. Les juges, d'ailleurs, lorsqu'ils s'attaquaient à ses visions, songeaient moins à y trouver des fictions (le cas était véniel) que des êtres véritables, des voix réelles révélant la source de leur inspiration par leurs impostures. Mais, tous leurs efforts pour amener Jeanne à se faire leur complice, en rejetant sur ses voix ses échecs ou ses fautes, n'avaient point abouti. Ni dans l'affaire de Paris ou de La Charité, ni dans l'affaire du saut de Beaurevoir, elle n'avait rien dit qui n'allât contre leur but. Ses voix ne lui avaient rien commandé que de bon, rien révélé que de vrai; sa captivité elle-même, elles la lui avaient prédite. Sur aucun point, on n'avait donc pu les prendre en défaut; sur aucun point, on n'avait pu l'incriminer elle-même. Une tentative d'évasion, un chevalier pillard abandonné à la vindicte de la justice, la haquenée de l'évêque de Senlis, un mauvais cheval acheté fort cher et renvoyé aussitôt qu'on le réclame, ce n'était point là de quoi la faire réputer hérétique; elle ne l'était que dans son habit. Toutefois, si le crime ici était patent, il l'était de telle sorte qu'on sentait le besoin, pour la condamner, d'en avoir un autre à mettre à sa charge. On commençait à en désespérer, lorsqu'on trouva, dans la défiance même de Jeanne à l'égard de ses juges, un piège d'où il semblait qu'elle ne pût pas sortir. »

C'est au début du septième interrogatoire secret, le jeudi 15 mars, que l'accusation entra brusquement dans une voie nouvelle et tendit à Jeanne l'horrible embûche.

On comptait bien en effet, observe M. Quicherat, et, après lui, M. Sepet (1), sur ce moyen (les habits d'homme) pour mener Jeanne au supplice. Mais le principal motif de la persistance que montrait sur ce point délicat la chaste

1. *Op. cit.*, p. 207.

jeune fille était trop facile à concevoir, et lui faisait trop d'honneur, pour ne pas troubler quelque peu les juges dans leur œuvre d'iniquité, s'ils ne trouvaient pas, pour appuyer leur sentence, d'autres raisons que les dangers mêmes auxquels leur lâcheté et leur perfidie exposaient sa pudeur. C'est alors que Cauchon résolut de prendre en flagrant délit de désobéissance à l'Église celle qu'il n'avait pu convaincre de sorcellerie. Il conçut un plan d'une infernale habileté.

La conviction de Jeanne au sujet de ses visions était inébranlable ; elle ne croyait pas moins à l'existence de ses rapports avec le monde surnaturel qu'à sa propre existence. C'était donc là pour elle une question résolue, et qui ne pouvait souffrir aucun doute. Toute hésitation à cet égard lui aurait semblé un grave péché. En lui demandant de soumettre ce point, qui avait pour elle l'évidence d'un fait matériel, à la détermination de l'Église, c'est-à-dire, dans le cas présent, de Cauchon lui-même, son implacable ennemi, en lui demandant de douter provisoirement de sa mission, on avait des chances pour obtenir de l'ignorante jeune fille, qu'on se proposait bien de n'éclairer qu'imparfaitement sur un des points les plus difficiles de la théologie, un refus plus ou moins direct, sans les atténuations requises, qui permettrait de la condamner comme hérétique opiniâtre.

C'est pour cela qu'on lui pose perfidement la question si elle veut se soumettre et rapporter à la détermination de l'Église ?

— Toutes mes œuvres et mes faits, répondit-elle d'abord, sont en la main de Dieu, et je m'en attends à lui ; et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne, et si j'avais rien fait ou dit qui fût, au jugement des clercs, contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais hors.

C'était quelque chose, mais pas assez. Le juge revint à la charge.

Jeanne répondit avec la même candeur, et ce fut Cauchon qui, pour accentuer plus nettement son triomphe, perdit d'un coup tout le terrain conquis, en fournissant à l'innocente enfant l'occasion de faire entendre un appel, dont elle ne paraît pas soupçonner toute l'importance, mais qui suffit à lui seul pour rendre tout le procès caduc.

— Vous semble-t-il, demanda le juge trop zélé, que vous seriez tenue de dire pleinement la vérité au pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'il vous demanderait touchant la foi ou votre conscience ?

Sans hésiter, Jeanne répondit :

— Je requiers d'être menée devant lui ; je répondrai tout ce que je dois répondre (1).

On se hâta de lui parler d'autre chose.

1. Cauchon, à aucun prix, n'aurait laissé juger à Rome celle qu'il n'avait pas même voulu laisser juger à Paris. L'Église, le pape, si Jeanne obéissait à ses injonctions, devaient disparaître derrière lui, Cauchon. Si, au contraire, elle refusait de se soumettre, c'était lui qui se couvrait de l'autorité du pape et de l'Église, dont il se constituait le vengeur, si Jeanne avait pu être librement défendue, un appel pur et simple en Cour de Rome, fait dans les formes requises déconcertait l'évêque de Beauvais et le constituait lui-même en état de rébellion. Aussi s'attacha-t-il à tourner cet écueil par tous les moyens. (M. Sepet, *Op. cit.*, p. 211.)

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ACTE D'ACCUSATION

SOMMAIRE. — Le jurisconsulte Lohier démasque la nullité du procès. — Fureur de Cauchon. — Exhortations mielleuses. — Comment Jeanne déjoua ce nouveau piège. — Le prologue de l'acte d'accusation. — De quoi Jeanne est accusée. — Un dialogue qu'il faudrait citer en entier. — Comment Jeanne invoquait ses voix. — Appel au concile général. — Une éloquente protestation du cardinal Langénieux. — L'Église n'est point responsable des iniquités du tribunal de Rouen. — Consultations et réponses. — Le courage du vieil évêque d'Avranches. — Jeanne tombe malade. — Insistances sans pitié. — Jeanne dévoile ses vrais sentiments pour l'Église. — Mettez-moi en terre sainte. — Je suis bonne chrétienne et bien baptisée. — La séance du 9 mai. — Dernières interrogations. — A demain la sentence.

I

A ce moment, arriva à Rouen un jurisconsulte renommé, maître Jean Lohier. Cauchon espéra en tirer du secours. Il lui fit communiquer toutes les pièces du procès. Le canoniste n'eut pas de peine à se rendre compte que les prescriptions les plus élémentaires du droit y étaient outrageusement violées et que, par conséquent, le procès était nul. Il le dit ouvertement et prouva son dire.

— Il semble, dit-il, qu'ils procèdent plus par haine que par autrement; et pour cette cause, je ne me tiendrai plus ici, car je n'y veux plus être.

Cauchon, déçu dans son attente, voulait le faire jeter dans la Seine.

— Voilà, disait-il à ses complices, Lohier qui nous veut bailler belles interlocutoires en notre procès! Il veut tout calomnier, et dit qu'il ne vaut rien. Qui le voudrait croire, il faudrait tout recommencer, et tout ce que nous avons fait ne vaudrait rien.

Puis, exhalant sa fureur, il insinue que le clerc normand est gagné à l'ennemi.

— On voit bien, fait-il en ricanant, de quel pied il cloche. Par saint Jean, nous n'en ferons rien, mais continuerons notre procès comme il est commencé.

Les complices approuvèrent, ils rédigèrent le procès-verbal des quatorze interrogatoires et se rendirent auprès de la prisonnière pour le lui lire.

C'était le dimanche des Rameaux. Ces pharisiens profitèrent de la solennité du jour pour tendre un nouveau piège à l'innocente guerrière. Cauchon lui offrit de lui permettre d'entendre la messe, si elle voulait quitter ses habits militaires.

— Vous pouvez bien me permettre d'entendre la messe en cet état, comme je le désire vivement, répondit l'indomptable jeune fille; quant à l'habit, je ne le puis changer, cela n'est pas en mon pouvoir.

Le lendemain, commença la lecture du procès-verbal.

II

L'indigne évêque de Beauvais commença cette série d'admonestations qui va durer de longues séances, où, changeant de ton, il adopte, en hypocrite consommé, le ton doucereux d'une feinte commisération pour l'enfant qu'il haïssait, — nous l'avons démontré surabondamment, — d'une haine implacable.

Il exhorta Jeanne à songer au bien de son âme, lui offrit de se choisir parmi les assistants un conseiller et réclama d'elle un serment plus explicite.

— Jeanne, lui dit-il, toutes les personnes que vous voyez ici sont de très doctes clercs, versés dans le droit divin et humain, dont l'intention a toujours été et est encore d'agir à votre égard avec douceur et pitié. Nous ne poursuivons aucune vengèance, nous ne désirons aucun châtiment; nous cherchons seulement à vous instruire et à vous ramener dans le chemin de la vérité et du salut. Comme vous êtes illettrée et qu'en des matières aussi ardues vous ignorez peut-être ce que vous devez faire, ce que vous devez répondre, je vous invite à choisir parmi ces messieurs un ou plusieurs docteurs pour vous assister dans vos réponses. Si vous ne savez quels conseillers vous devez prendre, je vous offre de vous en donner de ma main, pourvu qu'en ce qui vous concerne vous soyez décidée à dire la vérité. Je vous requiers de jurer en notre présence que vous direz la vérité sur tous les points qui touchent votre procès.

Jeanne avait expérimenté la « douceur et pitié » de ses persécuteurs. Le rôle infâme joué par Loyseleur auprès d'elle disait assez ce que serait l'avocat choisi parmi les assesseurs de Cauchon ou donné par lui, elle flaira le piège et répondit :

— Premièrement, de ce que vous avez dit pour mon bien et notre foi, je vous remercie, et toute la compagnie aussi. Quant au conseil que vous m'offrez, je vous remercie encore; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. Quant au serment que vous voulez que je fasse, je suis prête à jurer de dire la vérité sur tout ce qui touchera votre procès.

Pour donner une première preuve de leur douceur compatissante, l'acte d'accusation, dont la lecture commença incontinent, débuta par ce doux préambule.

« Jeanne est sorcière, devineresse, fausse prophétesse, « invocatrice et conjuratrice de mauvais esprits, supersti-

« tieuse, pratiquant les arts magiques; pensant mal de la « foi catholique ; schismatique, doutant ou s'écartant de « la bulle dogmatique *Unam sanctam* et de plusieurs « autres articles de foi; sacrilège, idolâtre, apostate, mal « disant et mal faisant; blasphématrice envers Dieu et les « saints, scandaleuse et séditieuse, troublant et empêchant « la paix, excitant à la guerre, cruellement altérée de sang « humain et poussant à l'effusion du sang; ayant abjuré « sans pudeur la décence de son sexe, et prenant sans ver- « gogne l'habit indécent et l'extérieur des hommes d'armes, « pour ces choses et plusieurs autres, abominable à Dieu « et aux hommes, violatrice des lois divine, naturelle et « ecclésiastique; séductrice des princes et des peuples; « permettant et consentant, au mépris de Dieu, qu'on la « vénère et qu'on l'adore, donnant ses mains et ses vête- « ments à baiser; usurpatrice de l'honneur ou du culte « dus à Dieu; hérétique, ou du moins véhémentement « suspecte d'hérésie. »

Suivait l'énumération des prétendues preuves de tous ces chefs d'accusation, tirées des réponses mêmes de Jeanne odieusement travesties et perfidement défigurées.

L'innocente héroïne protesta contre tous ces travestissements. Si notre récit ne devait point en être par trop prolongé, ce serait un dialogue admirable à répéter ici que celui qui s'établit entre le lecteur du procès-verbal et l'accusée protestant à chaque pas de cette longue diatribe (1).

Nous n'en retiendrons ici qu'un détail, celui de la réplique, admirable de piété et de foi, qu'elle opposa aux efforts tentés pour l'amener à renier ces voix, que l'accusation affirmait venir du démon.

— Je les appellerai à mon aide tant que je vivrai, répondit-elle.

— De quelle manière les requérez-vous?

1. C'est un des plus beaux chapitres du livre de M. Wallon que celui où ce dialogue, bien que résumé, revit sous la plume du docte et éloquent historien. Nous y renvoyons le lecteur.

— Je réclame Notre-Seigneur et Notre-Dame qu'ils m'envoient conseil et confort.

— En quels termes les requérez-vous ?

— « Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte « Passion, je vous requiers, si vous m'aimez, que vous « me révéliez ce que je dois répondre à ces gens d'Église. « Je sais bien, quant à l'habit, le commandement comme « je l'ai pris, mais je ne sais point par quelle manière je « le dois laisser. Pour ce, plaise vous à moi l'enseigner. » Et tantôt ils viennent.

Tant de candeur et de loyauté eût adouci des tigres.

III

Les deux dominicains, frère Isambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu, émus de pitié, l'étaient allé trouver dans sa prison et, raconte Isambard, « interrogée si elle voulait se soumettre à notre Saint-Père le pape, répondit que oui, pourvu qu'on la conduisît devant lui; mais elle ne voulait point se soumettre à l'évêque de Beauvais, son ennemi capital. Comme je l'exhortais à se soumettre au concile général alors assemblé, où siégeaient beaucoup de prélats et de docteurs du parti de France, Jeanne, ayant ouï ce conseil, commença à s'écrier :

« — Oh! puisque en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et soumettre au concile de Bâle.

« Aussitôt, enflammé de dépit et d'indignation, l'évêque de Beauvais me cria :

« — Taisez-vous, de par le diable !

« Alors le greffier Guillaume Manchon demanda s'il fallait écrire la soumission de Jeanne. L'évêque répondit que non, et que cela n'était pas nécessaire, et Jeanne s'écria :

« — Ah! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi! »

Le moment est venu, devant tant d'atrocité, de proclamer bien haut que le tribunal de Rouen ne fut jamais un tribunal d'Église, mais bien un tribunal d'ennemis anglais. C'est le cardinal Langénieux, qui l'a dit éloquemment :

« Ah! un cœur d'évêque se serre, quand, regardant ce tribunal déshonoré, il ne peut se dissimuler qu'il se compose presque exclusivement de prêtres, de religieux et qu'il est présidé par un évêque; quand il les entend se prévaloir de leur caractère sacré pour jouer le rôle de l'Église, s'afficher comme représentants de l'Église, lorsqu'ils ne sont que les vils instruments d'une politique ennemie, assez audacieuse pour se servir de leur ministère et se venger sans se compromettre!

« Cet évêque de Beauvais, chassé de son siège par ses propres sujets pour ses opinions antinationales, ennemi du roi, tout entier à la dévotion des Anglais, il n'a aucune juridiction sur l'accusée ; il est sans compétence, mais il est prêt à payer, par une criminelle complaisance, la promesse qu'on lui a faite de l'archevêché de Rouen.

« Le promoteur est un chanoine de Beauvais, chassé en même temps et pour les mêmes raisons que son évêque.

« Et, devant ces faits indéniables, on a dit, on a osé dire et l'on dira peut-être encore demain que Jeanne d'Arc a été condamnée par l'Église.

« L'Église, Messieurs, mais elle n'a donné aucun mandat à ces hommes qui ne lui appartiennent plus que par leur habit! Si elle l'avait donné, elle eût entendu qu'on en fît un tout autre usage et qu'on ne vînt pas humilier sa souveraine majesté aux pieds de la tyrannie d'un pouvoir tout-puissant! Non! non! elle n'a point à rougir de tant et si grandes iniquités. Si elle avait été là, elle eût au moins réclamé de garder l'humble et vaillante bergère dans ses prisons, elle ne l'eût pas laissée aux mains d'ennemis acharnés et sans pudeur! Tout atteste que Jeanne

a été jugée et condamnée par la politique seule, politique de vengeance, et non par l'Église. Interrogez l'histoire, et elle vous répondra : L'orgueil d'une part, la soif de l'or ou des honneurs de l'autre, voilà, si vous y ajoutez les menaces, la crainte, la peur, voilà les agents de ce crime !

« Et qui donc le sait mieux que la victime elle-même ? — Eh bien ! elle le sait, elle le dit, elle proteste. Chaque jour on cherche à troubler sa conscience en lui représentant que, résister à ses juges, c'est résister à l'Église. Elle ne peut démêler toujours ces captieuses subtilités, elle n'ose résister en face à un évêque ; mais sa foi et l'évidence des faits lui donnent le sentiment instinctif de la vérité, et, en dépit de tous les sophismes, elle en appelle, de ses juges à l'Église, à l'Église qu'elle aime, en laquelle elle croit, à laquelle elle est soumise d'esprit et de cœur, et qu'elle ne reconnaît point dans le tribunal qui est devant elle.

« L'Église, c'est la justice, et elle n'a sous les yeux que déloyauté et mensonge ; l'Église, c'est l'indépendance en face des exigences des pouvoirs humains, et elle ne voit que des vendus ; l'Église est une mère, même pour les coupables, et elle, innocente, est traitée avec une rigueur pleine de cruauté. Elle a donc mille raisons de n'en pas croire les apparences et de s'écrier : « Menez-moi au pape et « je lui répondrai , car je tiens et je crois que nous devons « obéir à notre Saint Père le Pape, qui est à Rome ! »

« Et comme le président, sentant toute la portée de cet appel et craignant de voir sa proie lui échapper, défend au greffier d'écrire ses paroles : Ah ! reprend l'innocente vic- « time, vous écrivez bien ce qui est contre moi, mais, ce qui « est pour moi, vous ne l'écrivez pas ! »

« Jusqu'à sa mort, elle proteste qu'elle a été soustraite à la justice de l'Église, qu'elle aurait mieux aimé mourir avant de tomber aux mains des Anglais, et, quand on lui annonce sa condamnation, elle éclate en sanglots, disant : « Ah ! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle « je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par des gens

« d'église, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne « me fût pas si misérablement méchu comme il est. Ah ! « j'en appelle devant Dieu, le juge, des torts et ingravances « qu'on me fait ! »

Mais, reprenons notre récit.

IV

L'acte d'accusation était réparti en soixante-dix articles.

Le lendemain de Pâques, les juges de Rouen, sur la demande de leurs émules de Paris, se réunirent pour tâcher de réduire le tout en douze articles. Ils y parvinrent et ce sont ces douze incriminations, quintessence et résumé de toutes les faussetés de l'accusation, qui vont devenir le pivot du procès, comme ils devinrent la base de la réhabilitation posthume de l'innocente victime.

Le lundi 5 avril, quand ce travail fut prêt, Cauchon l'envoya aux docteurs et personnages qu'il s'était promis de consulter, afin de fortifier sa sentence et de couvrir un peu l'odieuse responsabilité de son crime.

« Nous, Pierre, évêque, etc... Nous vous prions et « requérons que, pour le bien de la foi, vous nous donniez « par écrit, sous notre seing, un conseil salutaire au sujet « des assertions ci-dessous transcrites. Faites-nous sa- « voir, après les avoir attentivement examinées et « comparées entre elles, si elles ne vous semblent pas, en « tout ou en partie, contraires à la foi orthodoxe, suspectes « d'erreur contre l'autorité des saintes écritures, contre « les décisions de la très sainte Église romaine, des doc- « teurs approuvés par elle et des lois canoniques, scanda- « leuses, téméraires, dangereuses, pour la paix publique, « injurieuses, contraires aux bonnes mœurs, pleines de « péchés, en un mot, coupables de quelque façon que ce « soit ; ou du moins dites-nous ce qu'on doit penser des « assertions susdites en matière de foi. »

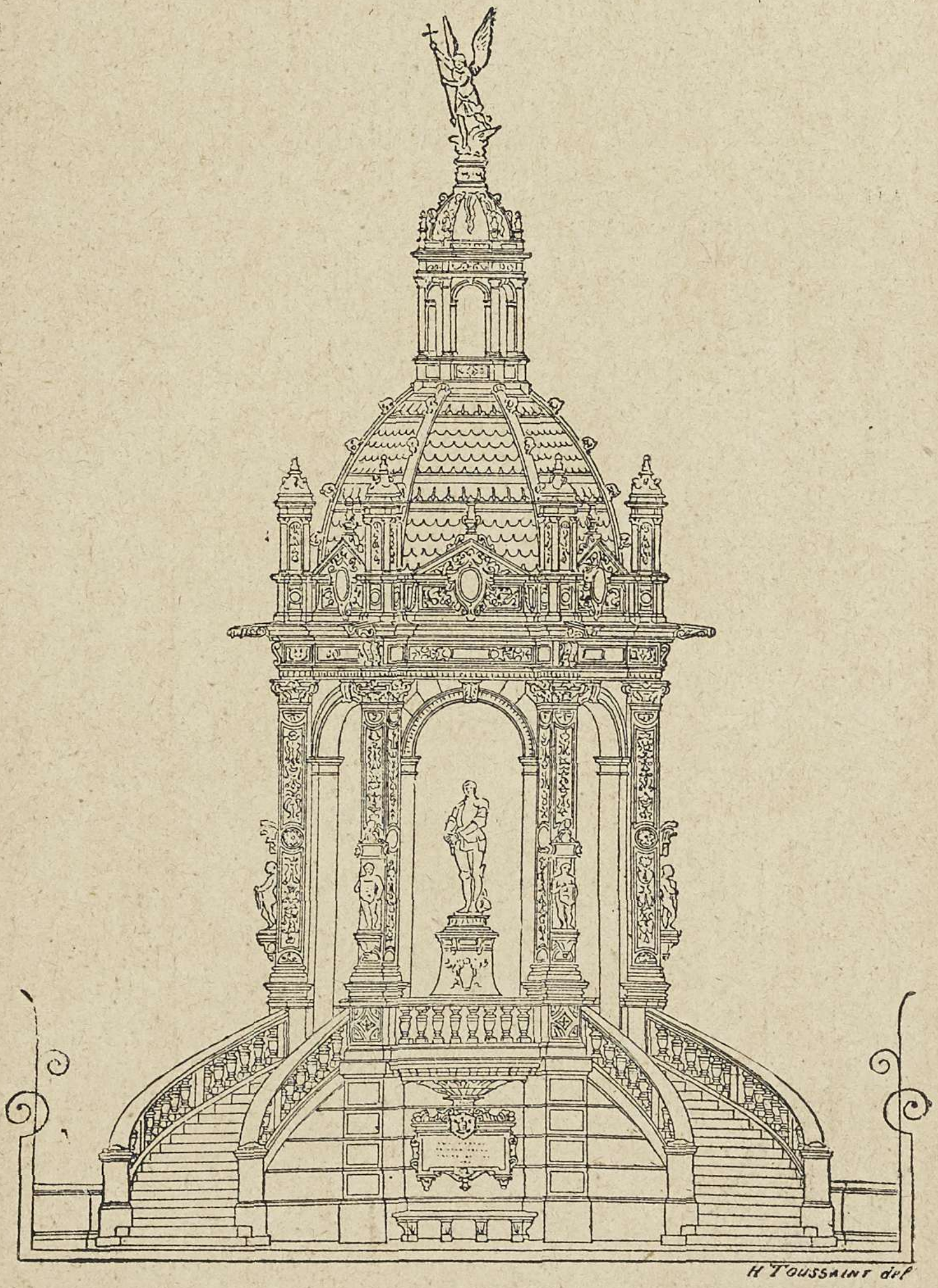

MONUMENT DE N.-D. DE BON SECOURS, ROUEN

Les assertions étaient fausses, les conseillers choisis sur le volet. La réponse à cette consultation ne pouvait être douteuse. Cependant, parmi les plates obséquiosités des répondants, la conscience humaine relève avec un vrai soulagement la courageuse riposte du vieillard, qui siégeait sur le trône épiscopal d'Avranches, Jean de Saint-Avit.

Il avait démêlé la perfidie de son indigne collègue de Beauvais, et, mettant le doigt sur la plaie, il dit à l'envoyé de Cauchon :

— Quelle est la décision de saint Thomas sur la soumission qui est due à l'Église en pareil cas ?

Le délégué était dominicain. Il consulta la *Somme* et remit par écrit au pieux vieillard l'opinion de son glorieux frère en religion, l'Ange de l'École.

— Dans toutes les choses douteuses qui touchent la foi, on doit toujours recourir au pape ou au conseil œcuménique.

— Eh bien ! répondit le courageux évêque, tel est mon avis.

L'avis ne fut pas inséré au procès-verbal, et le vieil évêque, injurié grossièrement par Jean d'Estivet, fut un peu plus tard incarcéré à Rouen, comme suspect de sympathie pour la France.

V

Or, dans l'intervalle, la prisonnière, accablée de souffrances physiques et de tortures morales, tombait gravement malade. Les chefs du parti anglais s'effrayèrent.

— Prenez-en bien soin, dit Warwick, car le roi ne voudrait à aucun prix qu'elle mourût de mort naturelle. Il l'a chèrement achetée et payée, il ne veut pas qu'elle périsse autrement que par la sentence des juges et sur le bûcher. Faites donc en sorte de la guérir.

Les médecins mandés auprès de la malade lui demandèrent à quoi elle attribuait son affaiblissement.

— L'évêque de Beauvais, dit simplement Jeanne, m'a envoyé une carpe, dont j'ai mangé, et c'est peut-être la cause de ma maladie.

— Paillarde ! répliqua Jean d'Estivet mis hors de lui par une réponse qui pouvait insinuer un soupçon au fond trop vraisemblable, dis plutôt que tu as mangé des harengs et autres choses qui ne te valent rien.

Les médecins voulurent la saigner. Warwick, montrant qu'il connaissait bien mal la sainte victime, voulut s'y opposer.

— Pas de saignée, fit-il, elle est rusée, elle pourrait se tuer.

On la saigna néanmoins, et elle se trouva mieux.

Aussitôt, Cauchon, qui ne voulait pas perdre de temps, vint remplir une formalité, réclamée par la plupart des consultants aux douze articles. Sur un ton d'hypocrite douceur, il engagea la malade à rétracter ses erreurs. Étendue sur son lit, épuisée, Jeanne trouva la force de remercier son bourreau du soin qu'il disait prendre de son âme, et, dévoilant les vrais sentiments de cette âme envers l'Église, au moment même où l'on travaillait à les obscurcir, elle ajouta :

— Il me semble que ma maladie me met en grand péril de mort. S'il en est ainsi, que la volonté de Dieu soit faite ; mais je vous requiers de me faire administrer le sacrement de pénitence, et le corps de Notre-Seigneur aussi. Enfin, je demande d'être mise en terre sainte.

— Si vous voulez les sacrements de la sainte Église, répondit l'inexorable persécuteur, il faut, comme tous les bons catholiques, vous soumettre à elle.

— Je ne saurais maintenant vous dire autre chose, ajouta Jeanne, en retombant sans force sur son grabat.

Cauchon insista sans pitié.

— Plus vous craignez pour votre vie, plus vous devez vous amender. Vous ne pouvez jouir de vos droits de catholique, qu'en vous soumettant à l'Église.

— Si mon corps meurt en prison, murmura la victime, je compte que vous le ferez mettre en terre sainte. Si vous ne le faites pas, je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

L'un des assistants dit que, si elle s'obstinait ainsi à refuser de se soumettre, on la traiterait comme une païenne. A ce mot, Jeanne se relève et, puisant dans sa foi une force qu'elle n'avait plus :

— Je suis bonne chrétienne, cria-t-elle, j'ai été bien baptisée, et je mourrai comme une bonne chrétienne. J'aime Dieu, ajouta-t-elle en s'animant de plus en plus, je le sers et je voudrais aider et servir l'Église de tout mon pouvoir.

Les juges se retirèrent confus. Ils revinrent à la charge le 9 mai.

— Vraiment, continua-t-elle de leur répondre, quand vous devriez me faire arracher les membres et me faire partir l'âme du corps, je ne vous dirais pas autre chose, je vous dirais toujours ensuite que vous me l'avez fait dire par force.

Enfin, le mercredi 23 mai, Pierre Cauchon, qui avait reçu des docteurs parisiens ce qu'il désirait d'eux, fit comparaître une dernière fois l'héroïque jeune fille, et recommença à l'exhorter de se rétracter. Elle répondit, avec la même assurance :

— Je maintiens tout ce que j'ai répondu dans le procès.

— Ne savez-vous pas, reprit Cauchon, que vous vous exposez à être brûlée vive !

— Quand je verrais le feu allumé, les fagots préparés, le bourreau y mettre le feu, quand je serais sur le bûcher, je ne dirais pas autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit dans le procès, et cela jusqu'à la mort.

L'indigne évêque fit une dernière adjuration :

— Avez-vous quelque chose à ajouter?

— Non !

— La cause est entendue, à demain la sentence.

CHAPITRE SIXIÈME

AU CIMETIÈRE SAINT-OUEN

SOMMAIRE. — Les audaces de la dernière heure. — Que faisaient les voix? — Au cimetière Saint-Ouen, le 24 mai 1431. — Sois sur tes gardes, Jeanne! — Le sermon d'Érard. — La Pucelle l'interrompt sur l'ordre de ses voix. — Nouvel appel au pape. — Injustice du refus que Cauchon lui oppose. — Instances et fourberies. — Qu'est-ce qu'abjurer? — Mais, que veut-on donc de moi? — On promet à Jeanne la liberté. — Vous êtes un traître! — Feinte colère de l'évêque de Beauvais. — Que les clercs la voient et je la signerai. — Les Anglais eux-mêmes s'y laissent prendre. — Le secrétaire du parti anglais substitue une formule à l'autre. — Le rond, la croix et la signature. — Or ça, gens d'église, menez-moi en vos prisons. — Nous la rattraperons.

I

On l'a observé avec beaucoup de vérité (1), c'est à l'heure où tous les préparatifs d'un crime semblent prêts à devenir inutiles, que les malfaiteurs deviennent plus audacieux et plus rusés.

Tel fut Cauchon à la dernière période de sa lutte contre l'innocence.

A tout prix, il faut empêcher que l'on croie à la sincérité et à la mission de Jeanne. A tout prix, il faut l'amener à se rétracter.

Pour y arriver, rien ne coûtera au haineux personnage.

1. H. DEBOUT, *op. cit.*, t. II, p. 74. Tout ce qui regarde la prétendue abjuration de Jeanne a été traité de main de maître dans ce petit volume, nous le suivrons en plus d'un passage de ce chapitre.

Les plus grossières fourberies vont lui sembler légitimes. Jusqu'ici, il a supprimé des pièces au procès, il n'en a point encore substitué : il va commettre cet acte de perfidie. Il n'a pas encore pris la responsabilité de promesses mensongères : il va en faire. Enfin, il est un mode de séduction devant lequel son orgueil a reculé et qu'il sait bien devoir être tout puissant sur le cœur de la patriote française, celui de faire luire à ses yeux l'espoir de reprendre les armes pour son pays : il va tenter ce moyen, le plus perfide de tous.

Tous ces moyens d'intimidation, il les emploiera ; non plus seulement avec des menaces lointaines, mais au pied même d'un bûcher, à deux pas d'un bourreau qui agite sous les yeux de la victime sa torche enflammée. On lit dans les *Actes des Martyrs* que souvent de courageux apôtres descendirent dans l'arène pour exhorter les confesseurs de la foi à ne point faiblir devant l'horreur d'un supplice imminent et pour les fortifier contre l'inévitable résistance de la nature épouvantée à l'aspect d'une aussi horrible mort. Si Jeanne a connu les révoltes de l'humanité en elle, rien ne serait plus explicable, surtout après l'infamie qui mit le comble aux sacrilèges de Cauchon.

Loyseleur, on s'en souvient, se faisant passer pour un secret partisan du roi Charles, s'était insinué dans la confiance de la Pucelle. Cauchon lui ordonna de changer tout d'un coup la tactique que cette hypocrite fraude avait permis à Loyseleur de suivre. Cet odieux et sacrilège directeur de la conscience de Jeanne vient subitement lui annoncer que la résistance, qu'il lui a jusqu'alors conseillée, devient maintenant coupable et il commande à Jeanne, au nom même de Dieu, de sauver son âme en se soumettant au tribunal que préside l'inspirateur de cette horrible comédie.

Mais, dira-t-on, que faisaient les voix?

Les voix obéissaient à Dieu, et Dieu voulait sauver la France par le martyre de Jeanne d'Arc!...

II

C'était le 24 mai, jeudi dans l'octave de la Pentecôte, le cimetière, situé alors à droite de la riche église ogivale de Saint-Ouen encore debout dans la capitale normande, se remplissait de bonne heure d'une affluence inaccoutumée, Comme tous les cimetières de ce temps, ce terrain appartenait à l'église. Or, on y avait dressé deux estrades, l'une richement décorée, sur laquelle se pavanaient orgueilleusement l'évêque de Beauvais et ses complices du parti anglais, et une autre, petite, sans ornements, où l'on amena Jeanne, toujours chargée de chaînes comme une vile criminelle. A ses côtés, prirent place l'infâme Loyseleur, l'appariteur Massieu, le greffier Mauchon et Guillaume Érard, l'orateur de la scène.

Devant Cauchon, sur une table, deux sentences toutes préparées : l'une de condamnation, appuyée par la présence du bourreau que Jeanne pouvait apercevoir de son estrade la torche en main au pied de la charrette toute prête à l'emmener au bûcher; l'autre de pénitence canonique, si la Pucelle cède à ses persécuteurs.

Jean Massieu tenait en mains une formule d'abjuration très courte, quelques lignes seulement, où Jeanne déclarait accepter l'habit de femme et se soumettre au tribunal de l'Église. Mais, ce que Jeanne ni le public ne savaient point, à côté, un secrétaire anglais gardait dans sa manche une autre formule, où Jeanne déclarait renoncer à ses visions et rétracter toutes ses affirmations du procès.

Quant à l'infortunée victime visée par tout cet apparat et ses machinations, on l'avait dûment avertie qu'elle allait avoir à choisir entre une mort cruelle et infamante ou une soumission plus apparente que réelle à la volonté de ses juges.

— Il fallait, lui disait-on, pour le respect des seigneurs

d'Église qui la faisaient comparaître, qu'elle reconnût leur autorité, au moins extérieurement, et le témoignât en reprenant ses vêtements de femme. Moyennant ce, elle aurait la vie sauve, serait tirée des mains de ses geôliers anglais et mise dans les prisons d'Église.

Être mise dans les prisons d'Église !... Elle le demandait avec instances depuis son arrivée à Rouen. Là, du moins, elle serait à l'abri des infâmes attentats de ses gardiens, confiée à des femmes et dès lors elle pourrait sans inconvénient reprendre les habits de son sexe. En outre, avec un nouvel évêque plus consciencieux, elle avait chance d'être envoyée à Rome, au tribunal suprême du pape qu'elle invoquait comme son unique espoir dans sa détresse. Puis, qui sait? la garde serait là moins sévère, si elle parvenait à s'évader !...

Les voix lui avaient prédit une grande victoire qui la délivrerait. Cette victoire, c'était le martyre ; cette délivrance, c'était le paradis! Mais, elle ne l'avait point entendu ainsi, et la patriotique enfant croyait qu'il s'agissait d'une victoire des armes françaises, de la reprise de sa carrière militaire pour la mener au bout de ses quatre missions.

On pressent déjà toute l'horreur de la lutte qui va s'engager au cimetière de Saint-Ouen. Jeanne en eut un frisson. Ses saintes lui avaient dit, au départ :

— Sois sur tes gardes, Jeanne, on va chercher à te tromper, et l'on y parviendra !

Le traître vint aussitôt contredire cet avertissement.

Jeanne en effet attendait, sous une petite porte, à l'entrée du cimetière, quand Loyseleur s'approcha, il vint annoncer une nouvelle fort inattendue. Voici que les juges inclinent à la clémence, ils se contentent d'une apparence de soumission tout extérieure et de l'abandon de l'habit viril, et elle est sauvée!...

— Refuser cette concession tout apparente, conclut le fourbe, serait pécher contre la vertu de prudence qui est

une vertu cardinale (1), ce serait tenter Dieu. Jusqu'ici, ajouta l'hypocrite menteur, j'ai conseillé la résistance aux juges, je suis obligé de m'incliner devant leur clémence inespérée et je vous conseille, ma chère fille, de céder.

Jeanne, stupéfaite de ce nouveau langage, regarde fixement Loyseleur. Le traître soutient effrontément ce clair et pur regard, mais, Cauchon, qui suit la scène, a fait un signe, et, sans laisser à la victime le temps de se tourner vers ses voix, on la pousse vers l'estrade.

III

Sur un nouveau signe du président, le prédicateur, chargé de la harangue traditionnelle, commence :

— J'aurais mieux aimé, dit-il plus tard, avoir été en ce moment à Lille qu'à Rouen.

C'est possible, mais il faut avouer qu'il s'acquitta avec grand zèle de sa triste besogne. Ce discours d'Érard, chef-d'œuvre de mauvais goût et de charabia amphigourique, ne fut qu'un long torrent d'injures, entremêlé de ridicules sentimentalités.

Jeanne écoutait, attendant que ce débordement de rhétorique eût cessé de couler, quand, tout à coup, elle leva la tête et son œil s'alluma.

C'est que le prédicateur, emporté par son action désordonnée, venait de ramasser toute la force de ses poumons vigoureux, pour s'écrier :

— Ah ! France, tu es bien abusée ! Tu as toujours été la nation très chrétienne, et Charles, qui se dit roi, qui se

1. Dans un très beau livre, intitulé *Jeanne d'Arc et les vertus chrétiennes*, en 2 volumes, M. l'abbé V. Mourot, un compatriote de la Pucelle, a mis en pleine lumière les vertus théologales et cardinales de Jeanne. Le procès de canonisation s'en est largement inspiré, pour prouver que la sainte héroïne a pratiqué largement toutes ces vertus à un degré héroïque, démonstration indispensable dans les causes de canonisation.

prétend ton souverain, a adhéré, comme un hérétique, comme un schismatique, car, tel est-il, aux paroles et aux actions d'une femme frivole, diffamée et de tout déshonneur pleine, et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par qui elle a été examinée et non reprise, ainsi qu'elle l'a avoué.

Jeanne se contint, frémissante. L'imprudent orateur se tourna vers elle :

— C'est à toi, Jeanne, que je parle, c'est à toi que je dis que ton roi est hérétique et schismatique.

C'en était trop. Malgré les recommandations de Loyseleur, Jeanne éclata. Ses voix d'ailleurs venaient de lui faire entendre soudainement un ordre formel :

— Réponds, disaient-elles.

Jeanne se tourna vers le prédicateur et défendit son roi :

— Par ma foi, sire, dit-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et que nul, mieux que lui, n'aime la foi et l'Église.

La foule se tut, saisie par cet accent si personnel et si hardi. Érard, un moment interdit, ne sut que recourir à la force. Il cria à Massieu :

— Faites-la donc taire.

Puis, il reprit son discours et le termina, en s'écriant, mais cette fois sur un ton moins arrogant.

— Voici messeigneurs les juges qui, à différentes fois, vous ont sommée et requise de vouloir bien soumettre vos paroles et vos actes à notre sainte mère l'Église, en vous apprenant et en vous montrant que, dans ces paroles et dans ces actes, il y avait plusieurs choses qui, d'après ce qui semblait aux clercs, étaient erronées et mauvaises à dire.

Maître Érard s'attendait à la rétractation promise par ses complices. Quelle ne fut pas sa surprise, quand, au lieu de cette conclusion flatteuse pour son amour-propre d'orateur, il entendit Jeanne lui répliquer :

— Je vous répondrai.

— Eh bien! fit-il tout décontenancé, parlez maintenant.

— Au sujet de la soumission à l'Église, je leur ai déjà répondu. Pour mes œuvres, pour ce que j'ai dit ou fait, que cela soit envoyé à Rome, à notre Saint-Père le Pape, auquel, et à Dieu d'abord, je m'en rapporte. Quant à mes paroles et à mes actes, je les ai dites et faits de par Dieu.

— Personne ne vous a fait agir?

— Je ne rends personne responsable de mes paroles ou de mes actes, ni mon roi, ni d'autres; et, s'il y a quelque faute, c'est moi qui l'ai commise et non un autre.

— Voulez-vous rétracter vos paroles et vos actes, qui sont désapprouvés par les clercs?

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape.

Ces paroles, diront plus tard unanimement les docteurs de la réhabilitation, privaient les prétendus juges de Rouen de toute juridiction, et annulaient tous leurs actes postérieurs. C'est le cri de saint Paul devant le proconsul romain: *Civis Romanus sum*. Le magistrat païen fit preuve d'une droiture que n'eurent pas les juges de Rouen (1).

1. Ils estimèrent vrais une foule de principes faux: 1° S'en rapporter à Dieu et au pape ne suffit-il pas pour être soumis à l'Église. 2° Le pape est trop loin, on ne pouvait pas surseoir pour aller le quérir : théorie que les héritiers des bourreaux de la Pucelle répéteront jusqu'au concile du Vatican; comme s'il était plus facile de porter une cause devant l'Église dispersée sous tous les cieux, ou même représentée dans une assemblée délibérante de cinq cents ou mille membres, acéphale, telle que les propagateurs des doctrines ici émises se représentaient un concile! Comble de l'absurde, on allait les entendre appeler au « futur » concile, c'est-à-dire à un tribunal non encore existant, qui pouvait n'exister qu'après des siècles, ne pas même exister! 3° « Les Ordinaires étaient juges chacun en leur diocèse »; mais ils ne le sont pas des causes majeures telles que les révélations, ils ne le sont pas d'une mission aussi extraordinaire que celle de Jeanne; ils ne sont pas juges des causes portées à un tribunal qui leur est supérieur. 4° Ce qui suit est plus étrange encore : « Et pour ce était besoin qu'elle s'en rapportât à notre mère sainte Église; » mais, « notre sainte mère Église » n'est dans l'Ordinaire que tout autant qu'il est en accord avec les Ordinaires des autres parties qui la composent, ou plus sûrement avec le pape dans lequel ils sont tous inclus. 5° Était-ce bien à « l'Ordinaire » que les interrogateurs entendaient s'en rapporter? Pour obéir à notre sainte mère l'Église, suffirait-il d'être soumis à l'Ordinaire?

Pierre Cauchon sentit le péril. Il intervint.

— Cela ne suffit pas, prononça-t-il doctoralement. Il est impossible qu'on aille si loin pour chercher notre Saint-Père le Pape. Il y a aussi les Ordinaires qui sont juges, chacun en son diocèse. Aussi, est-il nécessaire que vous vous en rapportiez à notre mère sainte Église, et que vous teniez pour vrai ce que les clercs et gens en ce connaissant disent et ont décidé au sujet de vos actions et dits.

Mais, Jeanne, sans se laisser déconcerter, répéta :

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape.

Trois fois, Cauchon, feignant de se conformer aux pres-

Nullement, sa pensée intime se trouve dans le dernier membre de ce sorite boiteux : « Pour ce était besoin qu'elle tînt ce que les clercs en ce connaissant disaient ou avaient déterminé de ses dits et faits. » Aux yeux des tortionnaires, la soumission à l'Église était là ; elle consistait à se soumettre aux « clercs et gens en ce connaissant; » et quels étaient ces « clercs et gens en ce connaissant? » Ce n'étaient pas les docteurs de Poitiers ; ils avaient approuvé la céleste envoyée; ce n'étaient pas les Gerson, les Gelu et les autres célèbres théologiens dont on connaît les traités en faveur de la Pucelle; ce n'étaient pas les évêques, le clergé du parti de Charles : l'Université a fait un crime à Jeanne de la vénération qu'ils professaient pour la jeune fille, et des prières qu'ils faisaient en ce moment pour sa délivrance; ce n'était pas le reste de l'Église occidentale presque entière : l'Université de Paris avait déclaré que Jeanne l'avait infecté de son virus. Où étaient donc « les clercs et les gens en ce connaissant? » Dans l'Université de Paris, pas ailleurs. Gerson n'exagérait rien, lorsqu'il la proclamait « le beau clair soleil de la chrétienté. »

La Pucelle a été brûlée en vertu de cette théorie délirante d'orgueil; l'application en avait été faite, allait continuer d'en être faite à la Papauté. Pourquoi l'Université de Paris avait-elle soutenu le pseudo-Clément VII, lorsque la plupart des royaumes catholiques le regardaient comme un intrus? Pourquoi avait-elle reconnu, déposé, reconnu encore, déposé de nouveau le pseudo-Benoît XIII? Pourquoi avait-elle fait brûler la lettre de l'Université de Toulouse, condamné les Universités d'Angers, d'Avignon, de Montpellier? Pourquoi, à Constance, lorsque l'assemblée ne se composait que de l'obédience de Jean XXIII, que cette obédience elle-même était divisée, avait-elle fait définir comme dogme de foi la supériorité du concile sur le pape? Comment expliquer ce qu'elle allait attenter à Bâle? Par la théorie émise au cimetière de Saint-Ouen : L'Église est dans « les clercs et gens en ce connaissant, » et, « ces clercs et gens en ce connaissant, » ce sont « les clercs et gens » de l'Université de Paris. (Ayroles, *Jeanne d'Arc devant l'Église de son temps*, p. 168-169.)

criptions canoniques, fit sommation à la Pucelle de se soumettre. Trois fois, elle répéta son appel au pape.

C'était le renversement de tout le complot. Cauchon fit signe à Érard. Celui-ci fit lire la courte formule d'abjuration, anodine et purement de forme, dont nous avons parlé et s'écria, sur un ton de colère :

— Tu abjureras, ou tu seras brûlée.

— Qu'est-ce? reprit Jeanne, abjurer? je ne sais pas ce que c'est.

On le lui expliqua sommairement, pendant qu'Érard lui faisait remarquer la charrette qui stationnait tout proche et l'homme en qui Jeanne reconnut le bourreau qu'elle avait déjà vu dans la salle aux instruments de torture.

IV

Pour achever de la terrifier, Cauchon se mit à lire la première des deux sentences placées devant lui, celle qui condamnait à mort, avec des considérants impudemment mensongers comme celui-ci :

« Vous avez, d'un esprit endurci et avec obstination, « expressément et à plusieurs fois, refusé de vous sou- « mettre à notre Saint-Père le Pape et au Concile gé- « néral. »

Loyseleur, de plus en plus fourbe, avec d'hypocrites larmes dans la voix, s'approchait de la patiente et lui disait en gémissant :

— Jeanne, ma fille, sauvez votre âme.

Érard lui-même, abandonnant sa tactique de violence, lui disait :

— Nous avons pitié de toi, nous ne voudrions pas te livrer à la justice séculière, et, cependant, nous allons y être obligés.

Tout autour de l'échafaud, on criait :

— Faites ce qu'on vous conseille. Voulez-vous donc mourir?

Jeanne répondait, dans sa candeur virginale :

— Mais quoi donc ! que veut-on de moi? Je n'ai rien fait de mal. Je crois au symbole des apôtres, aux dix commandements de Dieu. Ma foi est celle de l'Église et je m'en rapporte pour toutes choses à la cour romaine.

A bout d'arguments, Érard osa dire :

— Abjurez, Jeanne, et nous vous délivrerons de prison!

Ne sachant à qui entendre, Jeanne baissa la tête :

— Vous vous donnez bien du mal pour me séduire ! fit-elle tristement.

Sans doute, ses voix l'avaient avertie de prendre garde, qu'on allait la tromper. Mais, en quoi? à quel moment?

Elle regarda du côté de Cauchon, et elle vit une scène, où ce comédien sinistre jouait son dernier atout. Il venait d'interrompre la lecture de la sentence de condamnation, et se donnait les airs de quelqu'un qui hésite et s'attendrit. Ce que voyant, les Anglais et leurs partisans s'y laissèrent prendre. De violents murmures s'élevaient autour de l'évêque, on lançait des pierres. Un chapelain anglais, celui du cardinal de Winchester, oncle du roi d'Angleterre, présent à la scène, osa crier au président :

— Vous êtes un traître, vous êtes complice de Jeanne !

Cauchon fit semblant de s'emporter.

— Vous en avez menti, répliqua-t-il au chapelain, car, dans une telle cause, je ne veux favoriser personne, mais c'est le devoir de ma profession de chercher le salut de l'âme et du corps de ladite Jeanne. Vous m'avez injurié, et je ne passerai pas outre, que vous ne m'en ayez fait réparation.

Et il jeta la sentence par terre. Le cardinal anglais lui-même y fut pris, il réprimanda son chapelain et lui ordonna de se taire. D'ailleurs, l'évêque avait raison, c'est le chapelain qui en avait menti, en l'appelant traître à la cause des ennemis de la France.

Ceux qui assistaient Jeanne profitèrent de l'incident.

— Vous voyez bien, lui disaient-ils, que le juge vous est favorable, et que sa clémence irrite vos ennemis.

Érard suppliait. Massieu, que Jeanne savait lui être favorable, se joignait à lui de bonne foi. Loyseleur surtout, le fourbe sacrilège, parlait au nom de la conscience. Chacun lui criait :

— Abjurez, mais abjurez donc! Voulez-vous donc mourir aujourd'hui?

On lui présenta la formule, la plus courte des deux, celle qui ne compromettait pas l'essentiel de ses déclarations.

— Que les clercs la voient, dit-elle, et, si l'on me dit que je dois la signer, je la signerai.

V

Les juges commencèrent à respirer.

On relut aussitôt à Jeanne la formule qu'on lui proposait. La Pucelle écoutait. Reprendre ses habits de femme, quand elle serait hors de péril pour sa chasteté. Se soumettre à des juges, qui offraient de la délivrer. Entrevoir la liberté et le retour au milieu des siens. Reprendre son service dans l'armée de son roi. Au fond, ce n'était qu'une humiliation qu'on lui demandait, une formalité humiliante, mais qui n'engageait à rien.

Une pensée lui traversa l'esprit.

— Mes ennemis vont être bien pris !

Et elle se mit à sourire, si bien que les Anglais crièrent qu'elle se moquait d'eux et de ses juges. Mais elle, toujours souriant, fit signe qu'elle voulait bien (1).

1. Comme on le pense bien, cette condescendance de Jeanne, à laquelle nous croyons avoir restitué son véritable caractère dans notre récit, a servi au promoteur de la foi d'argument terrible contre la sainteté de la Pucelle, au procès de canonisation. Il y insiste, comme c'est son devoir d'avocat du diable, très longuement, et prétend en tirer une conclusion invincible.

Massieu lut donc de nouveau son anodine formule. Jeanne en répéta les mots. Restait à la signer.

Laurent Calot, le secrétaire du parti anglais dont nous avons fait plus haut remarquer la présence auprès de l'estrade, s'avança tout de suite, comme chargé de ce soin. Il prit la feuille des mains de Massieu, et habilement lui substitua, comme un vulgaire escamoteur et un abominable faussaire, celle qu'il cachait dans sa manche (1). Puis, il mit une plume entre les doigts de la Pucelle.

— Mais, fit-elle, je ne sais ni lire ni écrire.

— Peu importe ! répliqua-t-il, en lui tendant le papier.

Jeanne, qui avait toujours aux lèvres ce même sourire qui irritait tant les Anglais (2), traça un rond au bas de

L'avocat de la cause en a victorieusement démontré l'inanité. Nous le relaterons, avec les développements nécessaires qui seraient hors de proportion ici, dans notre prochain volume sur *Jeanne d'Arc devant l'avocat du diable*. En ce moment, il nous suffit de rappeler la réponse de Jeanne elle-même, à ses juges, quand ils lui opposeront sa prétendue rétractation au cimetière de Saint-Ouen ; et que le rédacteur du procès-verbal relate en ces termes : « Qu'elle ne l'entendait point ainsi faire ou dire. *Item*, dit *qu'elle n'a point dit* « ou entendu révoquer ses apparitions, c'est à savoir que ce fussent sainte « Catherine et sainte Marguerite... *Item*, dit qu'elle ne fit oncques chose « contre Dieu ou la foi, quelque chose que on lui ait fait révoquer, et que ce « qui était en la cédule de l'abjuration elle ne l'entendait point. *Item*, dit « qu'ELLE DIT EN L'EURE, qu'elle n'entendait point révoquer quelque chose se « n'estait pourvu qu'il plût à notre Sire. *Item* dit que, si les juges veulent, « elle reprendra habits de femme. Du résidu, elle n'en fera autre chose. »

1. A la formule d'abjuration prononcée et souscrite par Jeanne, Cauchon en a substitué une autre beaucoup plus longue et plus explicite. La formule du procès est de près de cinquante lignes, a-t-il été déjà dit ; or, celle qui a été prononcée n'en avait que six ou huit. Le fait est attesté par un des greffiers, par Nicolas Taquel, que la nature de ses fonctions devait rapprocher de Jeanne ; par Massieu, l'appariteur, encore mieux à portée de tout voir et de tout entendre ; par le médecin de la Chambre, qui de sa place non seulement il pouvait voir les lignes, mais encore leur disposition. Le prieur de Longueville-Giffard, Migéci, nous dit que la lecture en dura environ le temps de la récitation d'un *pater* : il aurait fallu un quart d'heure pour que Jeanne eût pu répéter, à la suite du lecteur qui la précédait, celle que Cauchon nous a transmise. Courcelles n'ose pas affirmer que les deux formules sont identiques, et Mauchon esquive la réponse. (AYROLES, *op. cit*, p. 120.)

2. Non seulement elle ne comprenait pas, mais, au témoignage du greffier Mauchon, de l'évêque de Noyon, de Mailly, elle n'attachait pas d'importance à son acte ; elle riait, disent-ils ; c'est au point que les Anglais s'indi-

la feuille. Calot fut mécontent. Alors, elle fit une croix. Mais, le secrétaire, lui prenant la main, lui fit écrire son nom tout entier.

— Elle a abjuré, dit Cauchon en se penchant à l'oreille du cardinal, que faut-il faire?

— L'admettre à pénitence, répondit sans hésiter Winchester.

Et aussitôt, laissant la sentence de mort, l'évêque de Beauvais prit le second papier, celui qui relevait l'accusée de l'excommunication, mais la condamnait, en expiation de ses fautes, à la prison perpétuelle, « au pain de douleur et à l'eau d'angoisse ».

Comme elle descendait de l'échafaud, Loyseleur dit à la condamnée :

— Jeanne, vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu; vous avez sauvé votre âme.

Jeanne le regarda, et, lui rappelant sa promesse, elle dit à ceux qui l'entouraient :

— Or çà, gens d'église, menez-moi en vos prisons, que je ne sois plus en la main de ces Anglais.

Mais, Cauchon, on verra bientôt pourquoi, ne l'entendait point ainsi. Il dit sèchement aux gardes :

— Menez-la où vous l'avez prise!

Les Anglais cependant murmuraient tout haut. On leur avait promis de brûler la sorcière, et voilà qu'elle leur échappait. Warwick lui-même semble s'y être laissé prendre :

— Cela va mal pour le roi, dit-il assez haut pour être entendu de l'entourage de Cauchon, cette fille nous échappe.

Quelqu'un des juges qui l'entendit sourit finement et répondit :

— Soyez tranquille, nous la rattraperons bien!

gnaient et criaient que ce n'était qu'une moquerie, *non erat nisi truffa*. (*Ibid.* p. 171.)

CHAPITRE SEPTIÈME

RELAPSE

SOMMAIRE. — Les voix éclairent Jeanne sur le véritable caractère de sa prétendue abjuration. — Ce qu'elle fit pour la réparer. — Comment elle fut amenée à reprendre les habits d'homme. — Une observation trop juste réprimée par les Anglais. — Interrogatoire dans la prison. — *Responsio mortifera.* — Perfidie des questions de Cauchon. — *Farewell ! Farewell!* — Que vous en semble ? — Elle est relapse ! — Comment, même au sentiment des juges, Jeanne n'était pas vraiment relapse.

I

En se retrouvant au milieu des mêmes soudards, ivres de vengeance, la pauvre jeune fille comprit son erreur. Cauchon l'avait indignement trompée, elle entrevit l'horrible trahison de Loyseleur. Se voyant seule, délaissée, elle se prit à pleurer.

Tout à coup la lumière qui précédait toujours ses visions éclaire de vives clartés le noir cachot. Jeanne lève la tête et, à travers ses larmes, reconnaît les saintes.

— Que m'arrive-t-il donc? leur demanda-t-elle. Que m'a-t-on fait faire ?

Les saintes d'un ton plus affectueux encore que d'ordinaire, lui expliquèrent avec bonté comment on l'avait lâchement trompée et forcée à signer par fraude une pièce où elle déclarait mensongères ses saintes visions et abjurait sa mission divine.

Comme elle en témoignera bientôt, elle serait morte de douleur, à cette révélation, si les saintes ne l'avaient consolée et soutenue.

— Que faire? que faire maintenant ?

Les voix le lui firent connaître. La première fois qu'elle reverra ses juges, elle devra énergiquement affirmer ses révélations, leur raconter la visite que saintes Catherine et Marguerite lui faisaient en ce moment, puis rétracter très haut la prétendue abjuration, qu'ils lui avaient si indignement extorquée et déclarer, conformément à la vérité, qu'elle n'avait rien compris à ce qu'on lui faisait signer.

Les saintes la laissèrent consolée et réconfortée.

Or, elles ne lui avaient rien dit de l'habit de femme, qu'elle avait repris et qu'elle crut devoir garder pour ne pas manquer à sa promesse.

Hélas ! rien n'était sacré pour ses misérables geôliers. La voyant sans défense, ils recommencèrent leurs ignobles tentatives. « De nuit, raconte l'huissier Massieu, elle était ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaîne et attachée moult étroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lit , tenante à une grosse pièce de bois de longueur de cinq à six pieds, et fermante à clef, par quoi ne pouvait se mouvoir. » La soldatesque trouva plaisant de soumettre l'infortunée à ses grossières menaces, et Jeanne n'avait, pour se défendre d'eux, que ses cris et ses appels déchirants au ciel. « Je la vis, raconte le greffier Mauchon, éplorée, son visage plein de larmes, défigurée et outragée en sorte que j'en eus pitié. » L'audace de ces brigands de bas étage fit envie à un riche lord anglais, il se fit ouvrir de nuit le cachot et Jeanne ne dut sa préservation qu'à un miracle du ciel, touché de ses chastes appels.

En voilà assez pour la justifier d'avoir repris les habits de guerrier, qui du moins la préservaient contre d'aussi basses tentatives. Cependant, s'il faut en croire une version accréditée, le désir de garder la promesse faite au cimetière

de Saint-Ouen l'aurait décidée à conserver les vêtements de son sexe.

Ce n'était pas l'affaire des conjurés.

Pour perdre la Pucelle, dit H. Debout, il fallait la faire retomber dans ce qui lui avait été défendu. Puisque, malgré toutes les ignominies dont on l'entourait pour l'amener à reprendre l'habit d'homme, Jeanne ne le redemandait pas, il n'y avait qu'à le lui imposer. C'est ce que l'on fit.

Le dimanche suivant, au matin, la Pucelle, encore couchée, dit à ses gardiens.

— Déferrez-moi que je me lève.

Aussitôt, un des gardes retira les habits de femme placés auprès du lit et alla prendre, dans un sac où on les gardait soigneusement dans ce but, les habits d'homme, qu'il lui jeta sans rien dire :

— Vous savez, dit Jeanne, que cet habit m'est défendu. Sans faute, je ne le prendrai pas.

Les farouches geôliers, dressés à ce manège, exécutèrent leur consigne. Ils se refusèrent au désir qu'exprimait leur victime. Elle demeura au lit. Mais, vers midi, forcée de se lever, elle dut se couvrir de ce qu'elle avait sous la main. Le complot venait de réussir.

II

Aussitôt, le bruit se répand dans Rouen, perfidement propagé par les conspirateurs, que Jeanne a repris ses habits d'homme. Elle est donc retombée dans son prétendu crime, elle est coupable de récidive ou, comme on disait alors, relapse.

Relapse !... C'est le crime de ceux qui, après s'être soumis en apparence ou sincèrement à l'Église dans les procès de doctrine, retombent dans les errements dont ils ont

promis de se corriger, et dès lors il ne reste plus qu'à les livrer au bras séculier. Si Jeanne est vraiment relapse, elle est perdue.

Les juges, avec Cauchon, accoururent pour se rendre compte du fait.

Un reste de pudeur dicta à l'un des persécuteurs cette simple réflexion :

— Comment, gardée qu'elle est si étroitement, a-t-elle pu reprendre des habits qu'on lui avait retirés et renfermés dans un sac ? C'est donc que les gardiens sont de connivence avec elle, ou bien, c'est autre chose. Il faut éclaircir tout cela.

— Taisez-vous, de par le diable, lui répliqua-t-on, et les soldats, l'appelant traître armagnac, levaient leurs lances pour l'en frapper.

L'assesseur, trop confiant, n'échappa que par la fuite à ces violences.

Parmi ceux qui virent Jeanne ce jour-là, dit H. Debout qui nous semble avoir bien démêlé toute cette intrigue, il faut compter probablement le traître Loyseleur. L'infâme Cauchon ne manqua pas sans doute de l'envoyer à Jeanne pour lui donner de pernicieux conseils et lui suggérer des réponses compromettantes pour l'interrogatoire du lendemain.

En effet, le lendemain matin lundi, les deux juges de Jeanne se rendirent à sa prison avec sept assesseurs et son geôlier en chef, John Gris. La Pucelle les attendait de pied ferme, mais, quand on lui demanda pourquoi elle avait repris l'habit d'homme, au lieu de raconter les violences qu'on lui avait fait subir, elle répondit, d'après le procès-verbal officiel :

— Je l'ai repris de moi-même, sans contrainte, parce que je le préférais à l'habit de femme.

Cette réponse, qui étonnera au premier abord, peut, si elle a été faite, s'expliquer de trois façons : — ou bien Loyseleur la lui avait suggérée, en lui représentant que, n'ayant

pas de témoins de ses affirmations, et ses gardiens devant tout nier, elle se ferait condamner comme menteuse ; — ou bien ses geôliers, et à leur tête John Gris, qui était présent on ne sait pourquoi, lui auraient fait les plus horribles menaces pour sa vertu, dans le cas où elle les dénoncerait ; — ou bien enfin, Jeanne espérait de l'honnêteté des juges qu'ils reconnaîtraient qu'elle avait eu raison de ne pas tenir une promesse faite en échange d'un engagement de leur part non exécuté, et qu'elle les amènerait à la transférer en prison ecclésiastique en échange de la reprise par elle de l'habit de femme.

Quoi qu'il en soit, les juges, en pénétrant dans la prison, avaient aperçu Jeanne revêtue de ses habits d'homme. Cauchon, faisant l'étonné, lui demanda, avec une feinte surprise, pourquoi elle les avait repris, qui les lui avait fait reprendre ?

— Je les ai repris de moi-même sans contrainte, aurait-elle répondu — si l'on en croit le procès-verbal, justement suspect, de cet interrogatoire — j'aime mieux l'habit d'homme que l'habit de femme.

— N'aviez-vous pas promis et juré de ne pas reprendre l'habit d'homme ?

— Je n'ai jamais eu l'intention de prêter un pareil serment.

— Mais pour quelle cause avez-vous repris cet habit ?

— Parce qu'il est plus honnête à moi d'avoir un habit d'homme, puisque je vis parmi des hommes.

Elle ajouta :

— Je l'ai repris, parce qu'on ne m'a pas tenu ce qu'on m'avait promis, c'est-à-dire que j'irais à la messe, que je recevrais mon Sauveur, et qu'on me mettrait hors des fers.

— Oui ou non, avez-vous juré l'autre jour de ne plus porter cet habit ?

— J'aime mieux mourir que de demeurer dans les fers. Si l'on veut me donner une compagne qui soit ma sau-

vegarde, je serai bonne et je ferai ce que l'Église voudra.

— Depuis jeudi, n'avez-vous pas entendu vos voix ?

— Oui, répondit Jeanne, sans éviter le piège qu'on lui tendait.

— Et que vous ont-elles dit?

A la marge des manuscrits authentiques conservés à la Bibliothèque nationale, en face de la réponse qui va suivre, on lit ces mots sinistrement significatifs : *Responsio mortifera*, réponse mortelle !

— Dieu m'a fait savoir, par sainte Catherine et sainte Marguerite, que c'était grand'pitié que j'eusse abjuré et renié ma mission pour sauver ma vie, et que je me damnais pour sauver ma vie. Avant jeudi, mes voix m'avaient révélé le péché que je devais commettre en ce jour. Sur l'échafaud aussi, elles m'ont parlé. Elles m'ont dit de répondre hardiment à ce prêcheur, à ce faux prêcheur qui m'a reproché plusieurs choses que je n'ai point faites. Si je disais que Dieu ne m'a point envoyée, je me damnerais : car la vérité, c'est que Dieu m'a envoyée. Mes voix me l'ont bien dit, depuis, que j'ai commis un grand péché en reniant ma mission (1). C'est par peur du feu ce que j'en ai dit.

— Croyez-vous que vos voix soient sainte Catherine et sainte Marguerite ?

— Oui, et elles viennent de la part de Dieu.

— Et la couronne (2), qu'en dites-vous maintenant?

— J'en ai répondu la vérité au procès, le mieux que je l'ai pu faire.

1. Avons-nous besoin de répéter ici qu'il ne faut accepter ces paroles que sous de très expresses réserves. Le rédacteur du procès-verbal donne en tant d'endroits de telles preuves de mauvaise foi qu'il convient de faire toutes réserves sur des expressions, au moins invraisemblables, après ce que nous avons raconté plus haut. Ce qui reste acquis, c'est la rétractation formelle et explicite d'une prétendue abjuration extorquée par d'indignes manœuvres.

2. Allusion aux allégories que nous avons justifiées plus haut.

— Mais, sur l'échafaud, vous avez avoué votre mensonge ?

— Ce n'était pas mon intention. Je n'ai jamais entendu révoquer mes apparitions, nier que ce fussent sainte Catherine et sainte Marguerite. Tout ce que j'ai fait, c'est par peur du feu. Si j'ai révoqué quelque chose, j'ai menti (1). J'aime mieux faire ma pénitence en une fois, c'est à savoir, mourir, que d'endurer plus longtemps de telles souffrances en cette prison. Quelque chose que l'on m'ait fait renier, je n'ai jamais rien fait contre Dieu ni contre la foi. Ce qui était en la cédule de l'abjuration, je ne l'entendais point. Mais, à cette heure, je le déclare formellement, je n'entends rien révoquer, sauf le bon plaisir de Notre-Seigneur. Toutefois, si les juges le veulent absolument, je reprendrai l'habit de femme. Quant au reste, je n'en ferai autre chose (2).

III

Cauchon, dont l'intention de perdre Jeanne éclate à chaque mot de cet interrogatoire perfide, craignant que d'autres paroles ne vinssent à atténuer les déclarations obtenues de sa victime, se hâta de clore là ses interrogations et de lever la séance.

Le misérable rayonnait de joie. En sortant, il trouva, sur le seuil de la prison, Warwick et un groupe d'Anglais impatients d'en connaître, l'issue ; « riant » tout haut, il leur lança cette cruelle parole de tigre satisfait :

1. Même observation qu'à la note de la page précédente.

2. La distinction que Jeanne établit ici entre l'habit d'homme auquel elle tient beaucoup, mais qu'à l'extrême rigueur elle consentirait à déposer, et les révélations qu'elle ne veut renier à aucun prix, concilie bien des contradictions apparentes, et vient à l'appui de ce que nous avons dit du double mobile qui détermina ce retour de la Pucelle sur son abjuration. (M. Sepet, *op. cit.*, p. 249.)

— *Farewell, farewell*, faites bon visage, c'en est fait, elle est prise!

Il se hâta de convoquer, pour le lendemain, dans la chapelle de l'archevêché, les ecclésiastiques gradués (1) de Rouen et de la banlieue. La réunion était très nombreuse. Lecture fut donnée du procès-verbal de l'interrogatoire de la veille, et le Caïphe de Beauvais posa la question que son prédécesseur avait posée à Jérusalem au sujet du Maître :

— Que vous en semble?

A Jérusalem, il fut répondu : « Il est digne de mort. » A Rouen, la réponse ne fut guère différente :

— Elle est relapse!

C'était aussi une sentence de mort (2).

L'Église, en effet, comme nous l'avons expliqué, faisait grâce une première fois à l'hérétique repentant; il n'en était plus de même dans le cas d'une rechute. Si alors elle

1. Laverdy a noté que, parmi les assesseurs dont on trouve le vote au premier jugement, il y a quinze gradués en théologie et neuf en droit qui n'ont pas assisté au second, soit qu'ils aient été écartés, soit qu'eux-mêmes se soient tenus à l'écart. A leur place on fit venir des assesseurs qui n'avaient point paru depuis longtemps au débat, et n'avaient pas voté au premier jugement : entre autres trois membres de la Faculté de médecine.

2. Le R. P. Ayroles, dans un beau chapitre intitulé *la Pucelle reproduction de l'Homme-Dieu*, a très bien fait la comparaison entre la Passion du Sauveur et celle de sa fidèle servante.

« La ressemblance des deux drames touche presque à l'identité quand on arrive au dénouement. Qu'on examine les motifs de la sentence de condamnation de la Pucelle, ce sont les motifs de la sentence de condamnation portée contre l'Homme-Dieu.

« Jésus est condamné pour s'être donné comme fils de Dieu et vrai Dieu; Jeanne est condamnée pour s'être donnée comme suscitée par Dieu et conduite par le ciel; Jésus est condamné comme coupable séducteur, Jeanne comme pernicieuse séductrice; Jésus comme blasphémateur, Jeanne comme blasphématrice; Jésus comme surexcitant le peuple, Jeanne comme séditieuse; Jésus comme bouleversant les lois religieuses et civiles de la nation, Jeanne comme violatrice de la loi divine, de l'enseignement sacré, des lois ecclésiastiques.

« La synagogue disait que Jésus était inspiré par Béelzébut; l'Université de Paris déclare que Jeanne est inspirée par Bélial, Satan et Béhémod. On reprochait à Jésus de violer le sabbat; on fait un crime à Jeanne d'avoir donné

pardonnait dans le for intérieur, et donnait les sacrements au relaps qui se repentait, elle était sans indulgence pour le for extérieur; elle abandonnait le coupable au bras séculier.

Il y eut cependant une restriction, qui témoigne que le sanhédrin était moins certain du bien fondé de la sentence qu'il ne le montrait.

Pour tomber dans une faute une seconde fois, il faut l'avoir commise une première.

Jeanne avait-elle révoqué ses révélations à Saint-Ouen? Elle niait que telle eût été jamais son intention. L'abbé de Fécamp s'empara de cette parole; il demanda que la formule de rétractation fût une seconde fois lue, expliquée à Jeanne, et établie par les saintes écritures, et que l'accusée ne fût livrée au bras séculier que dans les cas où elle se refuserait à l'accepter encore. La grande majorité des conseillers se rangea au sentiment de l'abbé de Fécamp. Mais les Anglais pressaient, Cauchon ne voulait plus de délais. Il ne tint aucun compte de cet avis, bien qu'il eût rallié le plus grand nombre des docteurs conseillers.

l'assaut à Paris un jour de fête chômée. Jésus a été appelé homme de bonne chère; on reproche à Jeanne le train de maison que lui donna Charles VII aussitôt qu'il eut reconnu la divinité de sa mission.

« Il est un point sur lequel Jésus n'a jamais pu être accusé : la sainteté de ses mœurs; il est un point que les ennemis de Jeanne sont forcés de constater : l'intégrité de sa virginale pureté. »

CHAPITRE HUITIÈME

LE MARTYRE

SOMMAIRE. — Tentative de délivrance. — Si Jeanne fut vraiment martyre. — Les affres de l'agonie comme au jardin des Olives. — Évêque, c'est par vous que je meurs! — J'en appelle de vous à Dieu! — Aujourd'hui, en paradis. — Le viatique de la condamnée. — La mitre d'ignominie. — Les remords du nouvel Iscariote et sa fin. — Sur la charrette. — Les quatre échafauds de la place du Vieux-Marché. — La harangue de Nicolas Midi. — La sentence de Cauchon. — Il prétendait parler au nom de l'Église, l'Église va lui répondre. — Le chant de mort. — La croix improvisée. — Le crucifix de Saint-Sauveur. — La soldatesque anglaise s'impatiente. — Dernier procès omis et sentence sommaire. — Le bûcher. — Dernier adieu à Pierre Cauchon. — Le feu!... — Les saintes apparaissent une dernière fois. — Jeanne leur rend son suprême témoignage. — Le dernier cri.

I

Pendant que le drame touchait à son lugubre et glorieux dévouement, une poignée de braves, Xaintrailles, La Hire et quelques chevaliers, tentaient un coup de main pour venger l'honneur de l'armée française. Ils voulaient surprendre Rouen et délivrer l'héroïne. Talbot fut averti, — il y a toujours de la trahison dans cette histoire. — Il leur tendit une embuscade et les fit prisonniers.

Il ne restait plus d'autre espoir qu'en Dieu. Les églises du royaume se remplissaient d'une foule suppliante, les prédicateurs exhortaient le peuple à faire violence au ciel.

on a conservé les touchantes oraisons que les prêtres ajoutaient journellement à la messe pour obtenir de Dieu que Jeanne fût arrachée aux mains de ses bourreaux.

Il était décidé là haut que le nom de Jeanne serait inscrit au martyrologe (1) de France, avec la glorieuse auréole de la vierge-martyre. Ses saintes avaient prédit à leur chaste cliente ce martyre, et leur prédiction devait se réaliser.

Oui, Jeanne fut une vraie martyre, dans le sens strict et rigoureux de ce mot glorieux. Le procès de canonisation l'a surabondamment démontré à l'encontre de contradictions mal fondées. Nous espérons le démontrer dans un travail spécial. Ici, nous nous bornons à rappeler qu'elle fut martyrisée, pour avoir attestée la vérité de ses révélations, pour rendre témoignage à l'unité de l'Église, pour défendre la royauté divine du Christ sur son pays et pour avoir préféré la virginité à la vie.

Le simple récit qui va suivre en sera déjà une victorieuse démonstration.

II

Le mercredi 30 mai, de grand matin, Massieu apportait à Jeanne l'ordre de Cauchon, qui la citait à comparaître devant lui, sur la place du Vieux-Marché, à huit heures.

Il n'y avait donc plus de temps à perdre. Frère Martin Ladvenu entra et annonça à la victime que l'heure allait sonner de paraître devant Dieu parce que le bras séculier, à qui l'indigne évêque de Beauvais la livrerait dans un instant, était décidé à la faire périr par le feu.

1. Dans un discours prononcé à Orléans, le 8 mai 1772, par un Père de l'Oratoire, probablement le célèbre P. Senault, on peut lire : « L'Église qui permet que son nom soit écrit dans les martyrologes, et qui veut bien que l'on appelle sa mort un véritable martyre, *martyrium Joannæ Puellæ* (c'est ainsi que cette mort est marquée dans le martyrologe de France. »

Comme à Gethsémani, lorsque le roi des martyrs tomba, accablé de tristesse, d'épouvante et de douleur, à l'aspect de sa mort prochaine, la douce et vertueuse enfant de Domremy — elle avait dix-neuf ans — connut ce moment de l'agonie. Elle laboura de ses ongles sa tête rasée, elle se laissa aller sur la terre nue, pleurant gémissant :

— Hélas ! répétait-elle, me traitera-t-on ainsi horriblement et cruellement ? Faut-il donc que mon corps, que j'ai gardé pur et sans corruption, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres?... Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée !. . Hélas ! si j'eusse été dans la prison ecclésiastique, à laquelle je m'étais soumise, gardée par les gens de l'Église et non par les Anglais mes ennemis, je n'aurais pas fait cette malheureuse fin !... Ah ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait.

Le dominicain essayait de la consoler. Elle ne paraissait pas l'entendre. Tout à coup, elle se releva. Elle venait d'apercevoir Cauchon, qui entrait, pour épier ses suprêmes angoisses et tâcher de surprendre sur ses lèvres agonisantes un mot qu'il pourrait tourner au profit de sa traîtrise sacrilège.

— Évêque, lui cria la Pucelle, évêque, c'est par vous que je meurs !

Au lieu de rentrer en lui-même, sous le coup de cette parole vengeresse, Cauchon prit le ton larmoyant :

— Ah ! gémit l'hypocrite, Jeanne, prenez vos douleurs en patience, vous mourez, parce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis et que vous êtes retournée à votre premier maléfice.

La victime ne fut point la dupe de cette feinte compassion.

— Si vous m'eussiez enfermée dans les prisons de l'Église, répliqua-t-elle fermement, et remise aux gardiens ecclésiastiques, compétents et convenables, tout ceci ne serait pas arrivé.

Et alors, se redressant de toute sa taille, sur le ton de l'inspirée qui va paraître au tribunal du suprême Juge, de celui qui venge l'injustice des tribunaux de la terre, elle lui cria :

— C'est pourquoi j'en appelle de vous devant Dieu!

L'indigne juge ne se laissa point déconcerter par cette adjuration. Il était venu pour surprendre sa victime, il l'essaya.

A l'en croire, Jeanne, tout en affirmant la réalité de ses visions, aurait compris que ses voix l'avaient trompée, en lui annonçant sa délivrance, Peut-être a-t-elle dit qu'elle s'était trompée, en entendant de la liberté du temps la libération éternelle du martyre que lui prédisaient ses voix. Mais, tous ces procès-verbaux, dictés par Cauchon, écrits après le supplice et dans des conditions d'inexactitude telles que les greffiers refusèrent de les signer, sont sans valeur, et Martin Ladvenu, s'inscrivant en faux contre cette dernière calomnie, a déposé, sous la foi du serment, lui qui n'a plus quitté Jeanne jusqu'après la mort de la jeune fille, que, jusqu'au bout, elle a affirmé que ses voix venaient de Dieu, qu'elles ne l'ont jamais trompée et que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par l'ordre de Dieu.

Le faux procès-verbal, observe encore H. Debout, prétend que Loyseleur s'était offert, du consentement de Jeanne, à lui faire répéter ses derniers désaveux sur l'échafaud, devant les juges. C'est évidemment un mensonge de plus, introduit dans cette pièce pour expliquer une démarche du misérable traître, dont nous parlerons plus tard.

Cauchon se retira, avec ses compagnons. Parmi eux, Jeanne en avisa un, nommé Pierre Maurice, qui lui paraissait moins hostile.

— Maître Pierre, lui dit-elle, où serai-je ce soir?

— N'avez-vous pas bonne espérance en Dieu? répondit tristement l'interpellé.

— Oh! oui, s'écria l'innocente condamnée; et, par la grâce de Dieu, ce soir, je serai en paradis.

III

Elle demeura seule avec le frère Martin Ladvenu.

Par un reste de pudeur, les bourreaux lui épargnaient le fourbe Loyseleur, à cette heure suprême, pour recueillir les derniers aveux de la martyre et l'absoudre, avant de la traîner au supplice.

Confessée, Jeanne demanda le divin viatique.

Elle allait être condamnée comme hérétique, relapse et révoltée, frère Martin craignit de violer les prescriptions canoniques, en lui administrant sans autorisation la sainte Eucharistie. Il envoya l'huissier Massieu à l'évêque, pour exposer le cas.

Cauchon consulta son entourage, puis, il dit à Massieu :

— Allez dire à frère Martin que je l'autorise à lui donner l'Eucharistie et tout ce qu'elle demandera (1).

Le dominicain envoya un prêtre, nommé Pierre, chercher le Saint-Sacrement. Craignant les brutalités de la soldatesque, Pierre apporta une hostie sans apparat et comme furtivement. Frère Martin fut indigné :

— Retournez à l'église, dit-il au prêtre, et revenez, en accomplissant toutes les cérémonies.

Le clergé de l'église voisine organisa donc la procession. La divine Eucharistie fut portée sous le dais, et la foule, accourue sur le passage, répondait aux invocations accoutumées de la litanie sainte :

— Priez pour elle !

Lorsque Jésus-Christ, porté sous les voiles du sacrement, pénétra dans cette prison, où l'attendait depuis si

1. Par cette réponse, le juge infirmait radicalement tout ce qu'il avait fait jusque-là, et tout ce qu'il devait faire ensuite : s'il la croyait vraiment coupable d'hérésie, il n'avait pas le droit de lui accorder la sainte communion; et, s'il ne la croyait pas coupable, à quel titre allait-il la condamner et la livrer au bras séculier? (H. Debout, *op. cit.*, t. II, p. 107.)

longtemps sa virginale fiancée, la martyre tomba à genoux. Le fils de saint Dominique, frère Martin Ladvenu, dit que les expressions lui manquent pour rendre le céleste spectacle dont il fut alors témoin. Il n'y a pas de scène plus touchante dans l'histoire.

— Croyez-vous, dit le religieux en montrant l'hostie à la captive, encore chargée de fers, croyez-vous que c'est le corps de Jésus-Christ?

— Oui, répondit avec un accent inexprimable la vierge agenouillée, oui, et je demande qu'il me soit donné.

La main tremblante du moine déposa le viatique sacré sur les lèvres de Jeanne, et aussitôt, des larmes d'amour et de reconnaissance inondèrent le beau visage de l'innocente condamnée. Elle parut s'abîmer dans une extase d'action de grâces.

Tout le monde pleurait.

IV

Cependant l'heure sonnait. Les exécuteurs s'approchèrent. On déferra la condamnée et on lui passa une longue robe. Sa tête fut couverte d'un chaperon, qui cachait une partie du visage. Par-dessus, on la coiffa d'une sorte de mitre, portant ces mots : « Hérétique, Relapse, Apostate, Idolâtre. »

On fit approcher la charrette et Jeanne, ainsi affublée, y monta. Les deux Cyrénéens volontaires de cette nouvelle voie douloureuse, frère Martin Ladvenu et maître Jean Massieu, y montèrent après elle. Une nombreuse escorte de soldats anglais entourait la charrette.

Tout à coup, au moment où le char se mettait en marche, un homme, les yeux hagards, la démarche égarée, traversa la cour et, se précipitant vers la charrette qui emmenait la victime, il se jeta à genoux en gémissant :

— Jeanne, Jeanne, pardonnez !

C'était Loyseleur. Comme Judas, voyant qu'on l'emmenait, il avait été pris d'un tardif repentir. Le remords, qui le tuait, l'obligeait à reconnaître que, sans sa monstrueuse perfidie, l'innocente colombe n'eût pu jamais tomber dans le piège du sinistre chasseur qui l'avait employé. Du moins, à l'heure suprême, il voulait le pardon de sa victime.

Les Anglais le repoussèrent brutalement, l'appelant traître, parce qu'il ne l'était plus. Il se trouva rejeté, par le remous de la foule, aux derniers rangs, où on voulut lui faire un mauvais parti. Il n'eut que le temps de se jeter du côté de Warwick qui le protégea, mais lui déclara en même qu'il ne répondait pas de sa vie, s'il ne quittait Rouen au plus tôt. Le malheureux partit le jour même pour Bâle. Il y fut frappé de mort subite.

La charrette fendait lentement les flots de la multitude accourue à ce lugubre spectacle. Plusieurs laissaient voir leur sympathie pour cette belle jeune fille de dix-neuf ans, qui s'en allait mourir, pour expier l'unique crime d'avoir aimé son pays et obéi à Dieu qui lui inspira cet héroïque amour.

Elle se lamentait doucement, priant avec ferveur. On l'entendait dire, le long du trajet :

— Rouen ! Rouen ! est-ce donc ici que je dois mourir.

— Ah ! Rouen, j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !

On était arrivé au lieu du supplice.

Sur la place du Vieux-Marché, quatre échafauds ou estrades avaient été dressés : l'un pour les juges, l'autre pour les personnages de distinction conviés au spectacle, le troisième pour la condamnée. Sur le quatrième, construit en maçonnerie, s'élevait le bûcher, avec cette pancarte en gros caractères :

« Jehanne, qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse,
« pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, supers-

« titieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mal-
« créante de la foy de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre,
« cruelle, dissolue, invocateresse de diables, apostate,
« schismatique, hérétique. »

Nicolas Midi monta sur l'estrade de la condamnée. Une heure durant, le verbeux discoureur fit subir à l'infortunée l'intarissable courant de sa rhétorique, et, comme s'il se fût agi d'une vraie criminelle, il s'écria, en terminant :

— Jeanne, va en paix ! l'Église ne peut plus te défendre !

L'Église !... C'était Cauchon et ses séides. Tout le reste, l'épiscopat français, la cour de Rome, le pape, ce n'est pas de cette Église qu'il s'agissait. L'Église, pour Nicolas Midi et les autres vendus au parti anglais, était toute où Cauchon se trouvait (1) !

Celui-ci se leva. Dans un langage tout empreint de haine pharisaïque mal dissimulée sous les dehors hypocrites du zèle, il osa justifier sa sentence :

« Nous, dit-il, par zèle pour l'honneur de la foi catho-
« lique ; afin que notre sentence sorte du visage même de
« Dieu, nous affirmons et jugeons que tu es une crimi-
« nelle inventrice de révélations divines, une séductrice
« pernicieuse, présomptueuse, que tu crois légèrement,
« que tu es convaincue de témérité, de superstition, de
« divination, de blasphème contre Dieu, ses saints et ses
« saintes ; de mépris de Dieu dans ses sacrements ; de pré-
« varication contre la loi divine, contre l'enseignement
« sacré, contre les saints canons, de sédition, de cruauté,
« d'apostasie, de schisme, d'erreurs multiples dans la foi ;
« et que, par tous les crimes énumérés, tu as téméraire-
« ment péché contre Dieu et contre la sainte Église.

« En outre, comme c'était notre devoir, et nous person-

1. Si la foule eut la reproduction de l'*Ecce homo*, au moins elle ne poussa pas le cri *Crucifigatur*. Ce ne fut pas la faute des Pharisiens du temps. Nicolas Midi prêcha : ce rôle revenait à celui dont le venin avait distillé la pièce la plus venimeuse de toutes, les douze articles. (Ayroles, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 175.)

« nellement, et de notre part, de savants docteurs, de « maîtres expérimentés, par zèle pour le salut de ton âme, « t'ont souvent et fort souvent avertie de t'amender, de te « soumettre à la décision, jugement et correction de notre « sainte mère l'Église ; et cependant tu n'as pas voulu, tu « n'en as fait aucun cas. Bien plus, en termes formels, avec « un cœur endurci, obstiné, opiniâtre, tu as refusé en « termes exprès et réitérés de te soumettre à notre sei- « gneur le pape et au saint Concile général.

« Voilà pourquoi, à cause de ton opiniâtreté et de ton « obstination dans les crimes, excès et erreurs énumérés, « nous déclarons que tu es, de par le droit, excommuniée « et hérétique. Tes erreurs réfutées dans une prédication « publique, nous jugeons que tu es un membre de Satan, « retranché de l'Eglise, infecté de la lèpre d'hérésie, et « comme tel, afin que les autres membres ne soient pas « infectés, nous décrétons que tu dois être abandonnée à « la justice séculière, et de fait nous t'y abandonnons. »

L'Église, observe le P. Ayroles, miséricordieuse dans ses arrêts les plus sévères, terminait les jugements de ce genre par une invitation au pouvoir séculier de se montrer clément, et elle offrait au malheureux repentant le sacrement du pardon. Cauchon n'oublia pas une formule qui, sur ses lèvres, était une sarcastique ironie. Il ajouta :

« Nous prions ce même pouvoir de modérer à ton égard « la rigueur de sa justice, de t'épargner la mort et la muti- « lation des membres, et, si tu donnes de vrais signes de « repentir, nous voulons que le sacrement de pénitence te « soit administré. »

Il disait cela, le misérable, en face du bûcher tout prêt, à côté du bourreau impatient d'y mettre le feu !... Il prétendait parler au nom de l'Église. Ah ! l'heure n'a que trop tardé, il est temps que l'Église lui inflige le plus solennel de ses démentis, la plus éloquente de ses réprobations, en donnant à la victime de Cauchon un autel au lieu d'un bûcher, en faisant descendre la martyre de l'échafaud

d'ignominie pour la placer sur un trône où viendront l'invoquer les vrais Français et les vrais chrétiens!

IV

Quand les pharisiens du xve siècle eurent fini, Jeanne éleva la voix.

Elle fit entendre les lamentations de son âme calomniée. Toute sa jeunesse si pure, toute son ardeur si patriotique, toute sa vertu éclata dans ce chant de la mort, que la postérité ne saurait écouter sans tressaillement, puisqu'il attendrit jusqu'aux tigres cruels qui l'entendirent le 30 mai 1431.

« Sainte Trinité, ayez pitié de moi, je crois en vous!...

« Jésus, ayez pitié de moi!...

« Priez pour moi, ô Marie!...

« Saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte « Marguerite, soyez-moi en aide!...

« Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne!...

« Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme!...

« Qu'on n'accuse point mon roi. Il n'a point trempé « dans ce que j'ai fait. Si j'ai fait mal, il est innocent!,..

« O Jésus! ô Marie! benoîts saints et saintes du paradis, « protégez-moi! secourez-moi!...

« Rouen! Rouen! seras-tu mon tombeau? Est-ce ici « que je dois mourir?...

Pendant une demi-heure, elle épancha ainsi son cœur, la jeune martyre!

En l'entendant, chacun pleurait. Les juges eux-mêmes, Cauchon lui-même pleurèrent! C'était le triomphe de l'innocence sur l'iniquité. Plusieurs partirent, ne pouvant soutenir ce spectacle.

Cependant, Jeanne avait demandé une croix. Un Anglais lui en fit une avec deux morceaux de bois assemblés à la hâte. Elle l'embrassa dévotement et la mit sur sa poitrine. Elle désira avoir l'image du divin Crucifié devant les yeux, pour la fortifier sur son Golgotha. Massieu avec Isambart coururent à l'église voisine de Saint-Sauveur prendre la croix des processions. Elle la baisa longuement avec transports, puis, la rendant à frère Isambart, elle le pria :

— Tenez-la, je vous prie, élevée tout droit devant mes yeux jusques au pas de la mort.

C'était « afin que la croix où Dieu pendit fût dans sa vie continuellement devant sa vue. »

Mais, la soldatesque anglaise, ces mercenaires inhumains que rien ne touche, commençaient à donner des signes d'impatience.

— Hé ! prêtre, crièrent-ils à Jean Massieu, nous ferez-vous dîner ici !

Les sergents montèrent sur l'estrade et se disposèrent à l'emmener au supplice.

Ils la conduisirent d'abord devant le bailli, faisant fonctions de juge criminel. Légalement (1), ce magistrat eût dû alors commencer une information régulière, suivre toutes les phases d'un nouveau procès. Mais, qu'avait à faire la légalité dans cet assassinat juridique ? La politique anglaise réclamait la mort de Jeanne, il fallait se hâter. Pour tout procès, pour toute sentence, le bailli se contenta de dire au bourreau, en lui montrant le bûcher :

— Menez, menez !

VI

Le bûcher s'élevait non loin du Vieux-Marché, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la fontaine de Jeanne d'Arc.

1. H. Debout, *op. cit*,, t. II, p. 112-115.

C'était une large base de maçonnerie, sur laquelle on avait disposé des fagots jusqu'à une grande hauteur. Au milieu, se dressait un poteau, et sur les fagots on avait étendu une couche épaisse de plâtre, afin de produire rapidement une fumée épaisse qui étouffât promptement la condamnée. Un escalier conduisait au poteau.

On y poussa brutalement l'innocente victime. Frère Martin Ladvenu l'y suivit, pendant que Massieu et Isambart se plaçaient en face, portant le Christ de la paroisse.

Cauchon eut l'impudence de se présenter une dernière fois devant Jeanne, pendant qu'on l'attachait au poteau avec une chaîne de fer.

— Évêque, répéta la jeune martyre, je meurs par vous!

Si le nouveau Caïphe avait espéré une rétractation, il en fut pour sa nouvelle honte et s'écarta.

Le bourreau venait d'allumer les fagots. Jeanne s'en aperçut.

— Maître Martin, cria-t-elle, prenez garde... le feu... descendez... vite... mais continuez de m'exhorter à voix haute... Tenez bien haut la croix, que je la voie jusqu'au bout...

Le dominicain obéit. Mais, à peine fut-il descendu, les saintes apparurent. Jeanne revit saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite. Elle comprit soudain, dans sa glorieuse clarté, la parole que ses voix lui avaient dite :

— Prends tout en gré ; ne te chaille de ton martyre ; tu t'en viendras au royaume de paradis.

C'était donc là la grande victoire prédite, c'était le bûcher de Rouen, c'était la délivrance par le martyre. D'une voix forte, elle le cria à la foule :

— Non non, mes voix ne m'ont pas trompée. Elles viennent vraiment de Dieu. C'est en obéissance à ce souverain Seigneur que j'ai fait tous mes actes.

Puis, ses regards se reportèrent sur le crucifix que lui tendaient ses braves assistants. La vue de Jésus en croix redoubla son amour :

— Jésus ! Jésus ! s'écria-t-elle...

La flamme montait tourbillonnant, enveloppant la jeune fille. La fumée âcre, noire, épaisse, l'asphyxiait :

— De l'eau, demanda-t-elle, de l'eau bénite !...

Puis, avec un accent déchirant, elle cria encore :

— Jésus ! Jésus !...

Les assistants virent tout à coup ce nom divin briller en lettres d'or au-dessus des flammes. Un soldat anglais, qui a juré d'apporter un sarment au bûcher de la Pucelle, tombe à la renverse, il vient de voir une colombe blanche monter droit au ciel. Au même instant, criant son dernier cri, Jeanne vient de dire :

— Jésus ! Jésus !...

LE BUCHER : PEINTURE DE LENEPVEU (PANTHÉON)

LIVRE TROISIÈME

LA GLORIFICATION

CHAPITRE PREMIER

AU LENDEMAIN DU MARTYRE

SOMMAIRE. — Il faut qu'on la voie morte. — Nous voudrions être où elle est. — Les prodiges. — On a brûlé une sainte. — Comme sur le Calvaire. — Le peuple se détourne avec horreur des assassins de Jeanne. — Lettres royales aux souverains de la chrétienté. — On fait publier partout la sentence de condamnation. — Contradictions. — Efforts de l'Université de Paris contre la mémoire de Jeanne. — Sa lettre au pape et aux cardinaux. — Fin misérable des persécuteurs de la Pucelle.— Comment le roi Henri IV et l'Angleterre furent châtiés. — La Providence a préservé la France de l'apostasie.

I

La martyre est au ciel, où le soldat anglais vient de voir s'envoler cette grande âme, sous le chaste symbole d'une blanche colombe.

Craignant qu'une légende ne s'établît autour de cette mort et pour montrer que Jeanne a bien péri sur son bûcher, les Anglais ordonnèrent au bourreau d'écarter la flamme pour qu'on la vît morte. « Ils avaient peur, dit M. Wallon, qu'on ne la prît pour un esprit ou qu'on ne dît qu'elle avait échappé. » Dieu le permettait ainsi, comme il permit aux juifs d'assurer la vérité de la résurrection du Christ en plaçant des gardes près du sépulcre.

L'impression universelle demeurait respectueuse. Même ceux qui l'avaient condamnée au supplice ne pouvaient

s'empêcher de frapper leur poitrine, comme sur le Calvaire le centurion et les soldats :

— Nous voudrions, disaient-ils tout haut, que notre âme fût où est maintenant l'âme de cette femme !

L'Anglais porteur de fascines racontait sa vision et les autres affirmaient avoir vu, dans les flammes, ce nom de Jésus que Jeanne invoquait, avec un grand cri en mourant, écrit en lettres nettes et étincelantes. Le bourreau repentant courait au couvent des frères prêcheurs, criant qu'il craignait d'être damné pour avoir brûlé une sainte (1), et, comme on l'interrogeait, il déclara avoir trouvé, dans les cendres que les chefs anglais, craignant qu'on les recueillît comme reliques, avaient fait jeter dans la Seine, le cœur de la virginale enfant intact et encore plein de sang (2). Jusque dans les Conseils du roi Henri VI, un secrétaire, Tressart, proclamant la sainteté de Jeanne, s'écriait :

— Nous sommes tous perdus, c'est une sainte que nous avons brûlée (3).

1. Le soldat qui avait ouvert le cœur du Sauveur au Calvaire, soudainement illuminé, confessa la divinité de celui auquel il avait fait un dernier outrage : à la place du Vieux-Marché, le bourreau, voyant le cœur de la Pucelle résister à tous ses efforts pour le réduire en cendres, courait au monastère des Pères Dominicains, demandant s'il y avait pardon pour lui au ciel. (AYROLES, *Jeanne d'Arc sur les autels*, p. 144.)

2. Au Calvaire, un dernier outrage nous manifesta et nous ouvrit le cœur de l'Homme-Dieu. Le cœur de la Pucelle fut ce qui fixa en dernier lieu l'attention des bourreaux et des spectateurs du calvaire de Rouen.

La flamme semblait avoir fait son œuvre. Les premiers tisons écartés ne laissaient voir que de la cendre et des os calcinés; mais, ô merveille ! sous cet amas fouillé, les viscères et le cœur paraissent intacts. On rallume le foyer incandescent, et on cherche à en activer les ardeurs en y jetant de l'huile et du souffre. Inutiles efforts, le cœur résiste. Par ordre du Conseil royal, il fut jeté à la Seine avec les cendres auxquelles la rage anglaise réservait ce suprême outrage. (*Ibid.*)

3. La foule juive descendit du Calvaire en se frappant la poitrine et en disant : « Vraiment cet homme était le fils de Dieu. » On s'éloignait de la place du Vieux-Marché en répétant : « Un grand crime a été commis, on vient de brûler une sainte. » Il n'y avait pas jusqu'au secrétaire du roi d'Angleterre qui ne s'écriât : « Nous sommes perdus, nous avons fait périr une sainte. » (*Ibid.*)

II

Les Caïns, dit le P. Ayroles, furent montrés du doigt. Le peuple se détournait avec horreur de leur présence.

Cauchon essuya les larmes que la touchante expression du visage de sa victime agonisante avait un moment surprises à son émotion involontaire. Pour faire taire les murmures, il frappa durement un religieux dominicain, qui s'était exprimé librement sur les bourreaux de la Pucelle. Malgré une amende honorable publique qu'il avait faite, il fut condamné au *carcere duro*, le pain et l'eau jusques au dimanche de Pâque, de l'année suivante, c'est-à-dire pour neuf mois.

L'Université de Paris s'était déjà montrée atroce contre ceux qui soutenaient la mission surnaturelle de l'héroïne. Le 3 septembre 1430, elle avait livré au bras séculier une femme de Bretagne prise à Corbeil. Un des griefs portés contre elle, c'était de soutenir que « Jeanne était bonne, que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu. » Elle resta ferme en son propos et subit la peine du feu.

Il y avait une voix que les meurtriers ne pouvaient pas faire taire : celle de leur conscience. Les juifs envoyèrent au loin dans toutes les synagogues un écrit imposteur de la mort du Sauveur et de ce qui s'était passé au jour de la Résurrection.

Les assassins de la Pucelle les imitèrent encore.

Il fallait tromper la chrétienté et empêcher que la lumière ne vînt éclairer tant d'horreurs. Le conseil de la cour franco-anglaise, dont Cauchon faisait partie, entreprit de mettre ce sceau à l'iniquité.

Des lettres furent expédiées à l'empereur, aux rois, aux ducs et princes de toute la catholicité. L'histoire de la martyre y est racontée ou plutôt profondément travestie. On insiste surtout sur la prétendue abjuration du cimetière

Saint-Ouen, et de la prison, au matin du supplice. Le roi, qui est censé parler, se dissimule le plus qu'il peut derrière le tribunal ecclésiastique; il se montre surtout à la fin. Il veut que Leurs Sérénités princières soient exactement informées; il regarde comme indispensable que princes ecclésiastiques et séculiers s'emploient à détourner les peuples des superstitions et d'une foi téméraire à de pernicieuses erreurs.

C'était les inviter à faire publier la sentence de Rouen, avec l'exposé menteur qui venait d'en être fait. Ordre en fut bientôt donné aux évêques, ducs, comtes, seigneurs des bonnes villes de France soumises à la domination anglaise. L'ordre fut exécuté à Paris, le 4 juillet, à la suite d'une procession à Saint-Martin-des-Champs.

Toutes ces mesures pour faire la nuit ne parurent pas suffisantes. Ceux qui avaient pris part au forfait tremblaient. Par lettres du 12 juin, quatre jours après les précédentes, le roi les prend sous sa protection; il déclare que les attaquer, ce serait l'attaquer lui-même. « Au cas, dit la royale ordonnance, où, pour cette cause, ils seraient traduits devant le pape, le Concile général ou leurs délégués, tout ce qui relève de l'Angleterre, ambassadeurs, évêques, seigneurs, alliés mêmes, doivent se lever pour les protéger et les défendre; il n'y a pas un sujet de la puissance anglaise qui ne doive les seconder.

Contradictions auxquelles l'iniquité se condamne forcément, aveux d'une conscience qui s'accuse en voulant se protéger! D'après la lettre elle-même, la Pucelle aurait été condamnée comme contemptrice de l'autorité des papes et du Concile général; et l'on veut empêcher que sa cause soit de nouveau soumise au pape et au Concile général!

L'Université de Paris ne pouvait pas rester en retard dans pareil mouvement. Elle écrivit, pour sceller le sépulcre d'ignominie où l'on voulait à tout prix ensevelir la mémoire de la libératrice.

Elle couvre tout et semble tout mener. Elle ne le dissimule pas. Un de ses membres les plus influents, puisqu'il avait été recteur, Jean Chuffart, écrivait jour par jour une chronique longtemps connue sous le titre manifestement faux de *Journal d'un bourgeois de Paris*. Œuvre très intéressante comme reflet des sentiments du jour, elle l'est en ce qu'elle nous montre de quel œil l'Université, alors ultra-gallicane, de Paris, voyait la Pucelle. Aucune chronique n'est haineuse envers la sainte fille à l'égal de celle de Jean Chuffart. Il revendique hautement pour le corps dont il fait partie, ou pour ceux qui le représentaient, l'honneur d'avoir débarrassé la terre de *cette chose en forme de femme*.

Les coupables avaient donc pris toutes leurs mesures pour se dérober au châtiment, et ensevelir dans l'opprobre le plus grand signe d'amour que le ciel ait donné à la France.

III

Mais, la justice de Dieu veillait. Charles VII, en reconquérant son royaume, allait justement enlever à cette Université si orgueilleuse grand nombre de ces privilèges dont elle avait si étrangement abusé. Elle allait se donner à elle-même un coup plus funeste. Elle s'inoculait dès lors ce virus des doctrines gallicanes qui devait faire le malheur de la France, et, avec la révolution, amener l'extinction de la corporation si souvent en rébellion contre les papes (1).

Les contemporains remarquèrent que les bourreaux de Rouen, comme ceux de Jérusalem, finirent d'une manière misérable.

1. M. Ch. de Beaurepaire a fait l'observation que des hommes qui avaient faussement accusé Jeanne de ne point se soumettre à l'Eglise furent excommuniés par elle. L'évêque de Beauvais lui-même fut excommunié à Bâle.

Le peuple juif porta la peine du déicide ; le peuple anglais, la peine d'avoir brûlé une des plus belles personnifications de Jésus-Christ. Les cendres de l'envoyée du ciel, portées par les vents et les flots vers les côtes britanniques y semèrent la malédiction.

L'Angleterre perdit ses provinces de France, si convoitées, si chèrement achetées, même celles qu'elle possédait depuis trois siècles. Ce ne fut que le commencement du châtiment. Durant vingt ans l'île fut un immense champ de carnage ; c'est la guerre des Deux Roses. La noblesse fut trois et quatre fois décimée dans ces luttes fratricides ; la dynastie des Lancastres y succomba.

Personne n'eut plus à souffrir que le jeune roi de onze ans, au nom duquel et pour lequel la Pucelle avait été brûlée. Jeté plusieurs fois à bas de son trône, n'y remontant que pour être culbuté de nouveau, Henri VI voit son fils massacré sous ses yeux, et périt lui-même, à la tour de Londres, probablement de mort violente.

L'Angleterre ne trouva quelque repos qu'en se courbant sous le bras d'airain des Tudors. Les Tudors l'étendirent sur un lit de fer. Un siècle juste après le supplice de Rouen, le second d'entre eux, pour satisfaire un accès de sa luxure sanguinaire, enlevait la foi à l'*antique* île des saints. L'Angleterre est encore dans le schisme et l'hérésie, comme la nation juive dans l'infidélité. Faut-il voir dans ce malheur, le plus grand de tous, un châtiment du bûcher de Rouen ? Il serait hardi de le dire (1). Mais il est bien permis de penser qu'une des fins que le ciel se proposait

1. Aujourd'hui, a dit Son Eminence le cardinal Thomas, archevêque dans cette même ville où Jeanne fut condamnée par les complices des Anglais et brûlée par les Anglais, aujourd'hui l'admiration est universelle. L'Angleterre elle-même se montre magnanime dans son repentir. Par la voix de ses évêques les plus illustres, elle demande avec nous la glorification de Jeanne d'Arc ; et l'un d'eux (Mgr Gülis, Évêque d'Édimbourg), il y a quelques années, a fait retentir la cathédrale d'Orléans de cet aveu digne d'un grand cœur : « J'affirme hautement qu'il y a dans nos annales une page que je « voudrais arracher au prix de tout mon sang, la page qu'éclaire, à notre « honte, le bûcher de Rouen. » (*Discours sur Jeanne d'Arc*, Rouen, 1892.)

en relevant si miraculeusement notre nationalité, c'était de nous éviter une apostasie, dans laquelle eût essayé de nous entraîner la sœur rivale, restée notre conquérante (1).

La réhabilitation s'imposait donc, et de par la justice et de par l'opinion publique.

Elle fut l'œuvre d'une mère, que l'Église, cette mère de tous, comprit et exauça.

1. Ayroles, *op. cit.*, p. 141-150.

CHAPITRE SECOND

LA RÉHABILITATION

SOMMAIRE. — Le père et le frère aîné de la Pucelle meurent de douleur. — Sa mère survit pour procurer la réhabilitation de sa glorieuse fille. — Charles VII se réveille. — Requête d'Isabelle Romée et de ses deux fils. — Comment le pape Calixte III leur donne une première satisfaction. — Raisons du choix des délégués apostoliques. — A Notre-Dame de Paris le 7 novembre 1455. — Ouverture du procès. — Le tribunal s'ajourne à Rouen. — Assignation des parties. — Les cent et une assertions des procureurs de la famille d'Arc. — Les enquêtes. — La sentence de réhabilitation. — L'écho de l'Église du XIXe siècle. — Le réveil du culte de Jeanne d'Arc en France. — Orléans. — Domremy. — Vaucouleurs. — Reims. — Rouen.

I

Le bonheur du père de Jeanne fut à son comble, quand Jacques d'Arc rencontra sa fille au sacre du roi Charles VII. Qu'il eût voulu alors ramener cette fille bien-aimée dans les bras de sa mère! Mais, la mission de cette enfant n'était pas finie, et Jacques ne put apporter à Isabelle que des nouvelles heureuses. Pendant dix mois, ils en vécurent. Puis, tout à coup, arrivèrent, comme autant de coups de tonnerre se succédant à brefs intervalles, les foudroyantes annonces de la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne (24 mai 1430), de sa cruelle captivité à Rouen (décem-

1. BOURGAUT, *op. cit.*, p. 79.

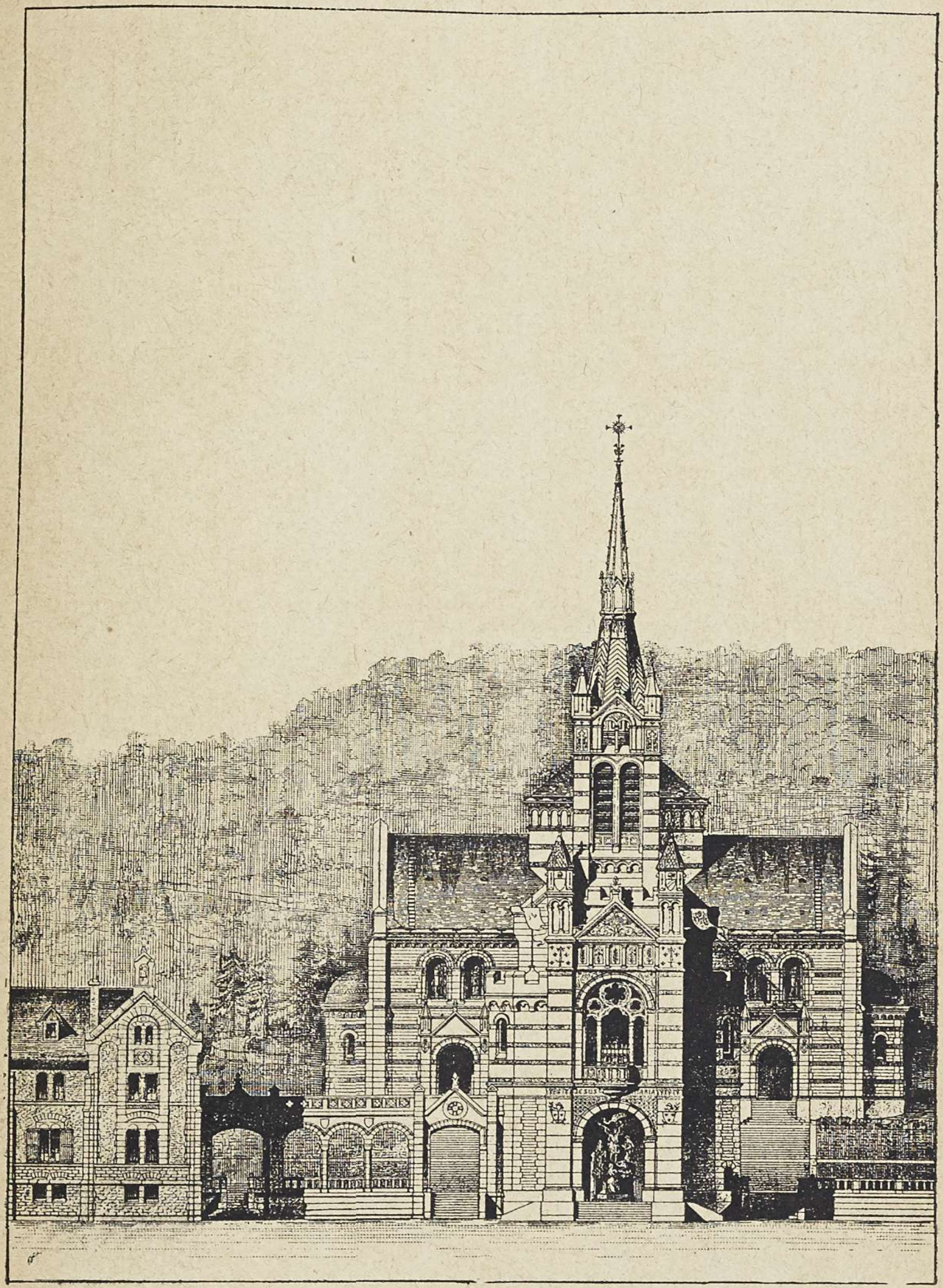

BASILIQUE DE JEANNE D'ARC, A DOMREMY

bre 1430), de sa condamnation infamante et de sa mort sur le bûcher (30 mai 1431).

Jacques d'Arc succomba sous le poids de sa douleur, l'année même de cette mort qui le laissait inconsolable.

Plus forte pour souffrir, Isabelle Romée survécut vingt-sept ans encore à son double deuil, qu'elle porta en silence jusqu'en 1458. A la prière des habitants d'Orléans, elle quitta sa maison de deuil pour aller se fixer au milieu d'eux. Ils l'entouraient d'amour et d'honneur, en souvenir de leur libératrice, sa fille bénie.

Une joie plus douce encore allait illuminer le terme de sa carrière.

Le 11 juin 1455, elle obtint du pape ce que l'infortunée victime des Anglais avait en vain sollicité pour échapper à à la haine de ses juges : que sa cause fût portée devant le vicaire de Jésus-Christ.

Il nous faut reprendre d'un peu plus haut ce consolant récit.

II

Charles VII, dont l'honneur personnel était atteint dans la condamnation et le supplice de Jeanne, à mesure que les succès de ses armes relevaient son âme affaissée, songeait aux moyens de reviser l'inique sentence.

Par une lettre à son féal conseiller Bouillé, en date du 15 février 1450, le roi Charles ordonnait de chercher les éléments de la réhabilitation d'une mémoire que les mensonges des Anglais obscurcissaient dans les esprits. Le peuple résistait à la calomnie. Il avait fait un accueil enthousiaste à une aventurière, Jeanne des Armoises, uniquement parce que cette habile créature s'était donnée comme la vraie Pucelle, échappée plus ou moins miraculeusement à son bûcher. A son entrée à Rouen, Charles frémit dans son cœur en passant devant la place où sa libé-

ratrice fut brûlée. Il ordonna une enquête sur le procès, par lequel ses ennemis les Anglais, par grande haine, « l'avaient fait mourir iniquement et contre raison très cruellement ».

De savants et éloquents mémoires, heureusement retrouvés et réédités de nos jours (1), préparèrent la revision, mais, il appartenait à l'Église de casser, après sérieuse enquête, ce qui fut perpétré au nom de l'Eglise.

Cinq ans s'écoulèrent entre la lettre du roi à Bouillé et l'ouverture du procès de réhabilitation. Ne nous en plaignons point. Le mémoire de Jeanne y a gagné une glorification bien autrement éclatante.

Il fallait d'ailleurs, avant tout, l'intervention de la famille de la victime.

Le père et le frère aîné étaient morts de douleur.

La mère vivait à Orléans, où la ville lui servait une rente mensuelle. Charles VII avait donné la prévôté de Vaucouleurs à Jean, l'aîné de ceux qui restaient, appelé du Lys depuis les lettres d'anoblissement. Pierre, pris avec sa sœur et longtemps prisonnier, avait, après sa délivrance, reçu en don, de la part du duc d'Orléans, l'île aux Bœufs, près de cette ville.

Tous les trois, en leur nom et au nom de leur parenté, sollicitèrent le Saint-Siège de faire revoir le procès d'une fille et d'une sœur iniquement brûlée, et de laver sa mémoire d'une flétrissure imméritée qui rejaillissait sur tous les siens,

Leur requête disait :

« Jeanne d'Arc, sœur de Pierre et de Jean, fille d'Isa-
« belle, la mère des trois, tant qu'elle a vécu, a détesté
« toute hérésie ; elle n'a jamais rien cru, rien affirmé qui
« s'en rapprochât, ou qui fût en opposition avec la foi

1. En particulier ceux de Jean Bréhal, de Lellis, etc., que le père Ayroles a traduits et publiés dans son livre *La Pucelle devant l'Église de son temps*, vrai monument qu'on ne saurait assez recommander à tous les amis de la sainte Pucelle.

« catholique et les traditions de l'Église romaine. Cepen-
« dant, un certain Guillaume d'Estivet, ou tout autre,
« alors promoteur au criminel de la cour épiscopale de Beau-
« vais, suborné, pense-t-on non sans motifs, par les
« ennemis de Jeanne, de ses frères et de sa mère, a fait un
« faux rapport à Pierre, évêque de Beauvais, de bonne (1)
« mémoire, et à Jean le Maître, professeur, de l'ordre des
« frères prêcheurs, se donnant comme délégué pour pour-
« suivre l'hérésie dans ces contrées. »

Après l'exposé des iniquités commises par les dits, les requérants concluaient :

« Pour ces motifs, les frères, la mère et les parents
« susmentionnés, désireux de rétablir leur honneur et
« celui de Jeanne, de faire disparaître la note d'infamie
« injustement attachée à leur nom, supplient humblement
« le seigneur pape de vouloir bien confier à des hommes
« choisis dans leur contrée le soin d'examiner les raisons
« de nullité du procès, et de justifier Jeanne des crimes
« qui lui ont été faussement attribués, de donner à leurs
« recherches la conclusion réclamée par la justice, et de
« les admettre eux-mêmes à soutenir la nullité de la cause,
» et leur justification, sans qu'on puisse les arrêter par
« la sentence intervenue. »

Le trône de Saint-Pierre était occupé par un grand pape, Calixte III. Le 11 juin 1455, inaugurant par cet acte de courageuse justice son glorieux pontificat, il rendit un décret apostolique, où, après avoir rappelé la requête de la famille d'Arc, Calixte III disait :

«Nous donc, accueillant favorablement ces supplica-
« tions, nous mandons à Votre Faternité, par ce rescript
« apostolique, que vous, ou deux, ou un d'entre vous,
« après vous être adjoint un inquisiteur de l'hérésie dé-

1. Formule de style sans importance, observe M. Marius Sepet, que l'on ajoutait, dans les usages de la chancellerie, aux noms des prélats morts dans la communion de l'Église, c'est-à-dire dont la mémoire n'avait pas été juridiquement condamnée.

« légué pour le royaume de France, et avoir fait citer le « vice-inquisiteur actuel de l'hérésie au diocèse de Beau- « vais, et le promoteur actuel des affaires criminelles en « ce diocèse et tous ceux qui doivent être appelés, après « avoir entendu tout ce qui sera de part et d'autre proposé « sur cette cause, vous rendiez, sans appel, une juste sen- « tence, en faisant observer votre décision, au moyen « des censures ecclésiastiques. »

III

Le rescrit pontifical était adressé à l'archevêque de Reims (1).

Jean Juvénal des Ursins, par sa doctrine, par sa droiture, était à la hauteur de sa délicate et par certains côtés périlleuse mission. Il avait succédé à Cauchon sur le siège de Beauvais et savait, pour l'avoir étudiée de près, ce que

1. En mettant à la tête de ses délégués l'archevêque de Reims, Calixte III, qu'il soit permis de le redire, ajoutait une harmonie de plus à l'histoire de la merveilleuse jeune fille. Celle qui était destinée à rajeunir par le miracle l'idéal de la monarchie très chrétienne, tel que l'avait vu et constitué le précurseur de la fille aînée de l'Église, le grand thaumaturge saint Remy, était née dans une terre vouée à l'apôtre des Francs. C'est le successeur de saint Remy qui préside la Commission de Poitiers, et délivre à la miraculeuse envoyée ses lettres de créance; ce sera un successeur de saint Remy qui, la réhabilitant aux yeux du monde, conservera, par mandat apostolique, son incroyable histoire aux annales de l'avenir. Au moment où ces lignes sont écrites, personne ne déploie plus de zèle, pour la glorification de la céleste vierge, que le successeur actuel de saint Remy, l'éminent cardinal Langénieux. Autant qu'il est en lui, il célèbre, en son honneur, des fêtes qui dans la mesure du permis, approchent de celles des saints, et il veut qu'une souscription nationale dresse sa statue sur le théâtre de son grand triomphe. L'évêque de Beauvais était suffragant de Reims. En se permettant de juger Jeanne, Cauchon appelait à lui une cause déjà jugée par un métropolitain. Le successeur de saint Remy cassera, par mandat apostolique, la sentence d'iniquité. Un des premiers considérants rappellera l'usurpation de pouvoir, commise par l'indigne suffragant. (Ayroles, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 600.)

valait l'administration de son farouche prédécesseur. Devenu évêque de Laon, puis archevêque de Reims, il y avait achevé la cathédrale et attiré cent mille pèlerins à sa dédicace.

Le pape, qui le connaissait personnellement et l'appréciait, lui adjoignit l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, l'un des plus doctes prélats de ce temps, très doux et très compatissant au pauvre peuple.

L'évêque de Coutances, Richard de Longueil, de qui Pie II disait : « Que n'avons-nous beaucoup de Coutances ! Les affaires de l'Eglise en iraient mieux ; il est grave, bon, doux, docte et donne franchement son avis, » compléta le trio épiscopal choisi par Calixte III pour reviser le procès de 1431.

Il était ordonné aux trois évêques de s'adjoindre un des inquisiteurs. Leur choix, tout indiqué d'avance, tomba sur celui qui, depuis plusieurs années, poursuivait avec tant de zèle la grande réparation qu'il allait faire aboutir, Jean Bréhal.

A quelque point de vue que l'on se place, Calixte III a été magnifiquement inspiré dans ses choix. Jean Juvénal des Ursins, Guillaume Chartier, Richard de Longueil, Jean Bréhal, c'était la doctrine et surtout le désintéressement, la droiture, la vertu. Qui pouvait mieux laver l'affront du prélat courtisan et du pusillanime Le Maître ?

Le savant P. Ayroles, qui a si doctement élucidé tout ce procès et en a très ingénieusement fait ressortir le vrai caractère à l'encontre de M. Quicherat qui l'a mal compris, observe encore, au sujet de ces choix du pape Calixte, que, s'il fallait que le président de la Commission fût l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris devait aussi naturellement en faire partie. Il n'y a que Londres qui, plus que Paris, ait détesté et outragé la libératrice.

La Normandie, ajoute le savant apologiste de la Pucelle, avait été le théâtre du forfait. Par peur, par dévouement à

l'Anglais, trompés par les douze articles (1), s'abritant derrière l'Université de Paris (2), grand nombre de clercs et de docteurs normands ont approuvé la sentence fratricide. La Normandie fournira le plus grand nombre des apologistes (3).

1. Une remarque à faire dans les pièces du second procès, c'est la protestation souvent renouvelée de mettre hors de cause les conseillers, que l'on dit trompés par les XII articles; de ne vouloir poursuivre que la réhabilitation de l'accusée; de n'accuser que les deux juges et le promoteur. (AYROLES, *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 625.)

2. L'Université de Paris a fourni aussi de nombreux apologistes, puisque les Cybole, les Montigny, les Bochard, les Berruyer, les Chartier, les Bouillé, avaient été ses élèves et ses maîtres. Pourquoi n'a-t-elle pas osé aller jusqu'au bout, mettre en lumière les actes du second procès, et surtout répudier les doctrines et l'esprit qui la firent plonger si avant dans l'attentat? (*Ibid.*, p. 613.)

3. Celui qui donne le premier branle à la grande affaire de la réhabilitation, c'est l'archevêque de Rouen, le cardinal d'Estonteville, un enfant de la Normandie. Trois des juges de la réhabilitation, Chartier, Longueil, Bréhal, sont normands d'origine. Parmi les auteurs des mémoires insérés au procès de réhabilitation, Basin, Pochard, Cybole, appartiennent à la Normandie. Avranches, siège de Bochard, compte le mont Saint-Michel, comme le premier de ses joyaux. Bochard, évêque d'Avranches, a fait un court mais substantiel mémoire. Il n'avait pas à réparer la défaillance de ses prédécesseurs. Lors de la condamnation, a-t-il été dit, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, fut consulté; il fit une réponse que Cauchon dissimula soigneusement; il répondit que l'affaire relevait du Saint-Siège (1). Les juges de la réhabilitation nous disent qu'ils se sont entourés des lumières des hommes de savoir qui étaient autour d'eux; ils ont donc fait appel à de nombreux ecclésiastiques de Rouen et de Normandie. C'est Rouen qui entendra le premier verdict réparateur. Et dans cette seconde réparation, il faut l'espérer définitive, dans ce grand mouvement, qui mettra Jeanne dans toute sa splendeur, le dernier archevêque de Rouen, S. Ém. le cardinal Thomas, a rivalisé, de fêtes préparatoires avec son éminent collègue le cardinal-archevêque de Reims. (*Ibid.*, p. 613.)

1. Nous commettrions un véritable déni de justice, si nous n'ajoutions pas ici que, parmi les prélats les plus ardents à promouvoir de nos jours, par l'action et par la parole, la glorification suprême de Jeanne, il faut nommer l'éloquent évêque de Coutances et Avranches, Mgr Germain, de qui, comme de son prédécesseur du XVe siècle, il convient de dire qu' « il est grave, bon, doux, docte, et donne son avis franchement » et éloquemment. (*Note de l'auteur.*)

IV

C'était à Notre-Dame de Paris, le 7 novembre 1455.

La vieille mère de Jeanne, accompagnée de ses fils Pierre et Jean, et suivie d'un immense cortège accouru pour l'assister, se présentait devant les délégués du Saint-Siège. En pleurant, la vénérable femme exposa l'objet de sa requête, qui ensuite fut lue en son nom. Puis, elle se jeta aux pieds des commissaires apostoliques, sanglotant, et ne cessant de leur tendre à tous et à chacun d'eux en particulier l'acte pontifical qu'elle tenait à la main, les suppliant d'exécuter sans aucun délai le mandat à eux confié par le pape, et de lui faire justice, à elle et à sa famille.

Plusieurs docteurs et jurisconsultes, entre les personnes qui accompagnaient Isabelle Romée, élevèrent la voix en sa faveur et firent vivement ressortir l'innocence de Jeanne, les injustices et cruautés commises contre elle, ainsi que l'iniquité du procès.

Isabelle, soutenue par les cris et les plaintes des assistants, redoublait ses prières.

La scène attendrissante touchait le cœur des commissaires, mais pouvait gêner leur indépendance de juges. Ils se retirèrent dans la sacristie, où Isabelle les suivit.

L'archevêque de Reims la consola, puis, d'une voix grave, lui dit :

— Il serait impossible de vous donner satisfaction aux dépens de la justice. L'affaire que vous voulez entreprendre est pleine de difficultés, longue, périlleuse. Si vos démarches aboutissaient à une confirmation de la sentence des juges de Rouen, votre malheur en serait notablement aggravé. Les juges qui ont prononcé la première sentence étaient des hommes constitués en grande dignité ; il ne faut pas facilement les réputer coupables d'erreur et d'injustice. C'est la coutume des condamnés d'accuser leurs

juges et de les trouver iniques. Toutefois, je n'entends point décliner la mission que nous donne le Souverain Pontife. Nous la recevons au contraire avec un souverain respect, et sommes disposés à bien la remplir. Ce que je vous en dis est pour vous avertir de ne pas vous engager dans une voie qui, après de grands embarras pourrait ne vous laisser qu'un surcroît de douleur. Prenez de bons conseils et entourez-vous des hommes de loi nécessaires pour vous assister en cette délicate conjoncture.

— Nous sommes sûrs de l'innocence de Jeanne, répondirent Isabelle et ses deux fils, nous ne requérons que la proclamation de cette innocence, nous ne réclamons la condamnation de personne.

— Eh bien! dit, en levant la séance, l'archevêque de Reims, nous vous ajournons au 17 novembre, dans la grande salle de l'évêché, pour, si vous persévérez dans votre dessein, recevoir juridiquement les lettres apostoliques et entamer le procès.

C'est en ce jour et en ce lieu que la cause fut officiellement introduite.

L'avocat des parties requérantes, maître Maugier, plaida au fond, ce qui souleva d'abord quelques difficultés.

— Ce n'est pas opportun, disaient les juges, vu que le procès n'est pas ouvert et que la partie adverse n'est pas citée.

Mais l'assistance appuyait à demi-voix l'avocat; il finit par être autorisé à faire une première plaidoirie, à la condition qu'il serait bref.

Quand il eut fini, les juges décidèrent que le procès s'instruirait à Rouen et que les parties seraient citées dans cette ville.

Isabelle Romée, trop âgée, et ses deux fils, retenus par divers obstacles, durent se faire représenter par des procureurs fondés, garantie de plus pour préserver le tribunal d'être influencé par les larmes des plaignants.

Ces procureurs formulèrent, en cent une assertions, les

causes de nullité qu'ils invoquaient et demandaient à établir par la grande enquête qu'ils sollicitaient.

Le 17 février 1456, on entendit l'opposition du procureur représentant l'ancien évêque de Beauvais et le prieur des dominicains d'Evreux suppliant qu'on cessât de faire pleuvoir les citations en son couvent, attendu qu'il n'y avait plus d'inquisiteur. La contumace fut déclarée.

Les enquêtes commencèrent. On n'attend pas de ce livre qu'il refasse le récit des longues et fastidieuses redites auxquelles la patience des commissaires apostoliques fut soumise, durant cet interminable procès.

Qu'il nous suffise de dire qu'elles mirent, en un jour éclatant :

1° L'étrange façon dont Pierre Cauchon avait conduit le procès;

2° Le défaut de liberté ou d'impartialité chez les membres du tribunal;

3° Le manque de garantie pour l'accusée;

4° Le dessein prémédité d'abuser de son ignorance et de sa conviction intime pour la tromper et la prendre au piège de ses propres paroles.

V

Le 7 juillet 1456, dans la grande salle de l'archevêché de Rouen, la sentence fut rendue, au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

Les juges spécialement délégués par le pape y exposaient les longs et fortement motivés articles qui déterminaient leur jugement. Puis, ils prononçaient :

« En premier lieu, nous disons, et, la justice l'exigeant, « nous déclarons que les articles commençant par ces « mots « *Une certaine femme* » insérés dans le prétendu

« procès et dans la rédaction des prétendues sentences « portées contre ladite défunte, ont été et sont et demeu- « rent un extrait corrompu, dolosif, calomnieux, fraudu- « leux et inique des prétendus procès et aveux de la dite « défunte; que la vérité a été dissimulée, et le mensonge « introduit en certains points essentiels, qui auraient pu « inciter l'esprit de ceux qui ont délibéré, et qui ont été « consultés, à émettre une opinion différente; qu'on y a « indûment ajouté plusieurs circonstances aggravantes, « non contenues dans lesdits procès et aveux; qu'on y a « omis plusieurs circonstances favorables et justifiant « l'accusée, et qu'on a altéré la forme des expressions; ce « qui change le fond même des aveux.

« En conséquence, nous cassons, anéantissons, annu- « lons lesdits articles, comme faux, extraits calomnieuse- « ment et avec dol, et non conformes aux aveux mêmes; « et nous décrétons que ces articles, que nous avons fait « extraire du procès, seront ici lacérés judiciairement.

« En outre, après avoir examiné avec grand soin les « autres parties dudit procès, et en particulier, les deux « prétendues sentences qui y sont contenues, et que les « juges appellent sentences de lapse et de relapse; après « avoir, aussi, mûrement pesé la qualité desdits juges « et de ceux en la puissance et garde desquels ladite Jeanne « était détenue;.....

« Après avoir soigneusement donné toute notre atten- « tion à toutes et chacune des autres circonstances qui « devaient être considérées et examinées en cette affaire; « nous, siégeant en notre tribunal, ayant Dieu seul devant « les yeux, par cette sentence définitive que nous rendons « du haut de notre tribunal et qui est consignée au présent « écrit;

« Nous disons, prononçons, décrétons et déclarons que « lesdits procès et sentences, entachés de dol, de calomnie, « d'iniquité, de contradictions, d'erreurs manifestes de « fait et de droit, ainsi que l'abjuration susdite, les exécu-

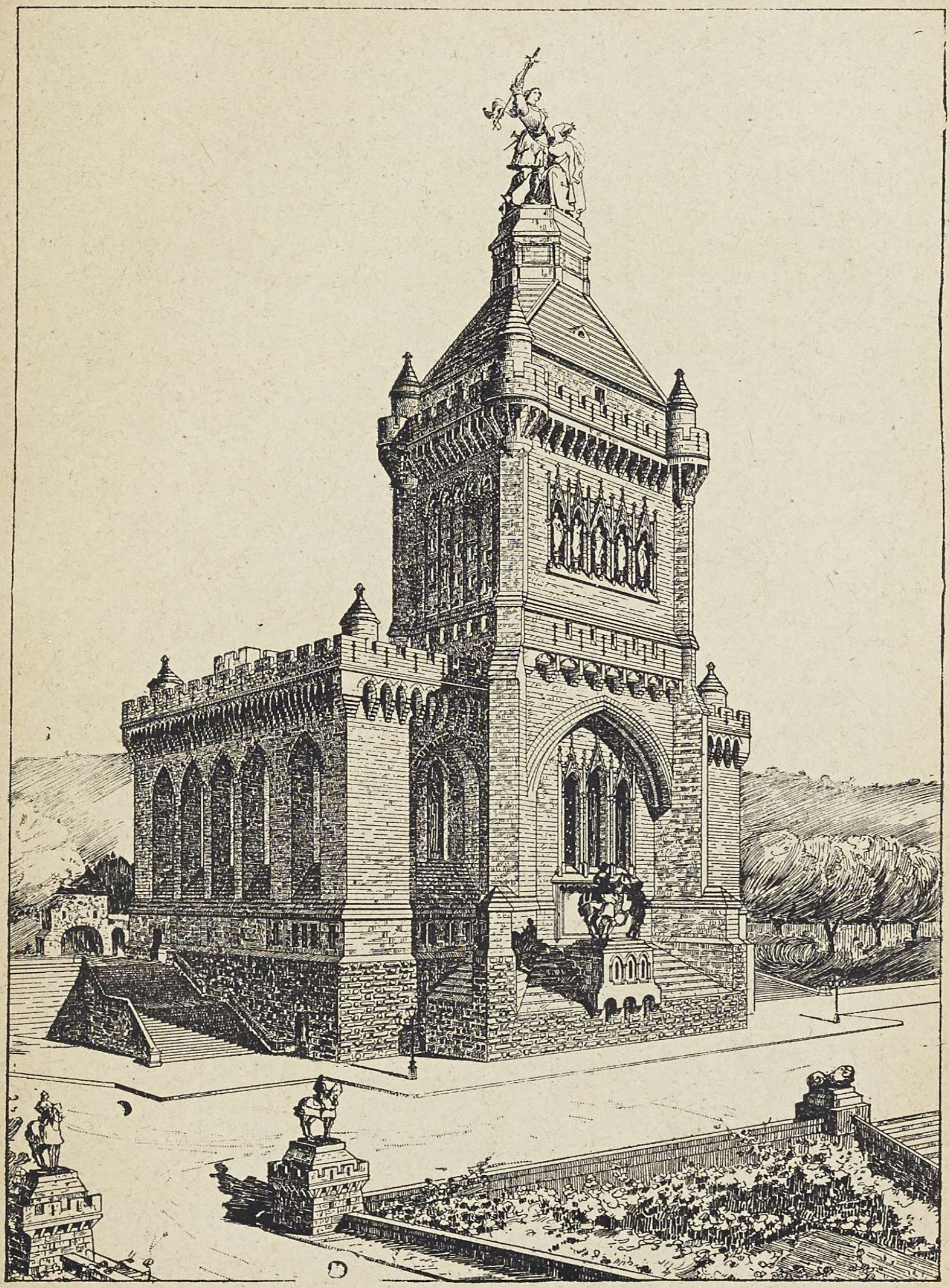

MONUMENT DE VAUCOULEURS
(PREMIER PROJET DE MM. EUDÈS ET RICHARDIÈRE)

« tions et tout ce qui s'en est suivi, ont été, sont et demeu-
« reront nuls, non avenus, sans valeur, sans autorité ;

« Et néanmoins, autant que besoin est, comme la rai-
« son le commande, nous le cassons, anéantissons, annu-
« lons, et dépouillons de toute force : nous déclarons que
« ladite Jeanne ainsi que ses parents, les demandeurs,
« n'ont contracté ni encouru à l'occasion des susdites sen-
« tences ni tache, ni note d'infamie, qu'elle (Jeanne) est et
« demeure exempte et purgée desdites sentences, et, autant
« que besoin est, nous l'en délivrons entièrement.

« Nous ordonnons que l'exécution ou promulgation
« solennel de notre présente sentence aura lieu, sur-le-
« champ, dans cette cité, en deux endroits ; à savoir,
« aujourd'hui même, sur la place de Saint-Ouen, après
« une procession générale et un sermon solennel ; demain,
« sur le Vieux-Marché, c'est-à-dire à l'endroit même où
« ladite Jeanne a été étouffée au milieu de l'horrible et
« cruel supplice du feu avec une prédication solennelle
« qui sera faite en ce lieu, où l'on plantera une croix pour
« perpétuer la mémoire de cette fille honnête, et demander
« son salut et le salut des autres défunts.

« Nous nous réservons, d'ailleurs, suivant que nous le
« jugerons convenable, d'ordonner l'exécution, promul-
« gation ultérieure, et, pour en conserver la mémoire
« dans l'avenir, la publication solennelle de notre dite
« sentence, dans les autres cités et lieux notables de ce
« royaume, et de prendre, d'après notre propre initiative,
« toutes les autres mesures qui pourraient être par nous
« jugées nécessaires... »

Il est temps d'écouter un écho non moins consolant et plus glorieux encore que celui de la réhabilitation de Rouen.

L'Église du XIXe siècle va répondre à l'Église du XVe.

VI

Le procès de canonisation démontre que le culte de vénération et la confiance en la sainteté de Jeanne n'ont jamais cessé dans la suite des âges jusqu'à nos jours. Mais, il était réservé au XIXe siècle de réagir, avec une incomparable vigueur, contre les obscurcissements imposés au sentiment catholique et national par les nécessités de la politique.

« Voyez, s'écriait naguère l'éloquent évêque de Verdun, Mgr Pagis, voyez ce qui se passe, depuis quelques années. Jeanne a reparu, au ciel de la patrie, comme l'étoile de l'espérance, et nous la regardons avec amour, et nous la saluons avec allégresse et le génie national lui rend hommage par toutes les voix : l'histoire, l'éloquence, la poésie, tous les arts la célèbrent de concert; le théâtre lui-même la place sur la scène et les Parisiens vont applaudir ses exploits, ses triomphes, son martyre... »

Énumérant ensuite les manifestations de ce culte ressuscité, le prélat, à qui l'on doit l'œuvre de Vaucouleurs, émule de celle de Domremy, ajoute, en faisant remarquer les initiatives de l'épiscopat français, d'accord avec la papauté, dans ce beau mouvement :

« Orléans demeure fidèle à ses traditions religieuses et célèbre tous les ans les fêtes de Jeanne d'Arc ; c'est un évêque, l'illustre Mgr Dupanloup, qui leur a donné un nouvel éclat, et c'est encore un évêque, son successeur, qui n'épargne rien pour les maintenir toujours dignes de la piété et de la reconnaissance orléanaises.

« Domremy bâtit sa basilique, encore sur l'initiative d'un évêque , elle s'élève sur le lieu même où Jeanne entendit ses voix, et les pèlerins français visiteront nombreux ce sanctuaire béni, qui leur rappellera l'enfance de Jeanne et les origines merveilleuses de sa mission divine.

« Vaucouleurs commence son monument, près de la porte de France, à la place même où Jeanne reçut des mains de Baudricourt l'épée qui devait être si terrible aux Anglais. Les pèlerins iront nombreux aussi visiter les lieux qui furent comme le berceau de la vocation guerrière de Jeanne; ils prieront pour le salut de la France, dans cette crypte mémorable, que nous gardons intacte, où Jeanne descendait, tous les jours, pour passer de longues heures, à genoux, aux pieds de la statue vénérée de Notre-Dame-des-Voûtes. Vous savez que c'est un évêque qui fait élever ce monument de Vaucouleurs.

« Rouen, plus qu'aucune autre ville, devait à la vierge martyre une solennelle réparation ; il vient d'acquitter sa dette et la France a tressailli, au récit des fêtes splendides du mois de juin dernier, L'organisation en était due à l'illustre prélat dont la voix éloquente et la vigoureuse initiative savent si bien remuer le patriotisme et la foi de la grande cité rouennaise. C'est le marbre maintenant qui parle avec lui et par lui, et le triomphe de Jeanne, *sur le plateau des Aigles*, domine aujourd'hui le souvenir de son supplice, *sur la place du Marché*.

« Après Rouen, Reims se prépare; une magnifique statue équestre de Jeanne d'Arc s'élèvera bientôt, près de la cathédrale, sur la place du parvis. Elle sera l'œuvre de la cité rémoise, mais aussi de l'illustre cardinal, dont l'activité féconde se fait sentir partout où se trouve une œuvre catholique et française... »

Tant d'élan, tant d'initiative devaient aboutir à une glorification bien autrement éclatante. A Calixte III Léon XIII va faire écho, car, selon la belle expression de Mgr Dupanloup, ce procès de réhabilitation préparait le procès de canonisation.

CHAPITRE TROISIÈME

LA VÉNÉRABLE

SOMMAIRE. — Paroles du P. Monsabré. — Comment le XIXe siècle a relevé la noble et sainte mémoire. — Adjuration à la sainte Église romaine. — Premières démarches en cour de Rome. — Sage lenteur. — Examen approfondi et initiatives de Léon XIII. — Les miracles. — Le décret d'introduction de la cause. — La Vénérable Jeanne d'Arc. — Cri d'espérance.

I

C'est le P. Monsabré qui l'a dit :

« La libératrice de la France, si semblable au Christ rédempteur dans la vie et dans la mort, devait être, comme lui, un signe de contradiction. « Grande pitié, dit un de « nos vieux historiens, jamais personne ne secourut la « France si à propos et si heureusement, et jamais mémoire « de femme ne fut plus déchirée (1). »

« Pendant que les prophéties de Jeanne s'accomplissent, on l'oublie peu à peu, et à l'heure où le dernier Anglais quitte le sol de France, le naturalisme païen de la Renaissance défigure son histoire. Jeanne n'est bientôt plus qu'une héroïne tout humaine, éprise de la carrière des armes, une sorte d'amazone altérée de sang et de carnage, armée du carquois de Diane,

De son arc, de ses dards,
Et toute consacrée à l'homicide Mars (2).

1. ESTIENNE PASQUIER. *Recherches de la France.*
2. DES GRAVIERS.

« Et puis un Hercule féminin qui,

Ayant vécu comme Alcide,
Devait mourir comme il est mort (1).

« Et puis une femme à séductions autour de laquelle s'agitent l'amour et la jalousie (2). Et puis une femme passionnée qui vend son âme aux esprits infernaux pour séduire le cœur de son roi (3). Et puis, sous la plume française de Voltaire, à l'âme corrompue et au cœur de Prussien, une fille perdue, un être obscène, la honte de la nature (4). « Le flot de boue montait, montait et menaçait « d'engloutir jusqu'à la dernière notion de la libératrice « nationale (5). »

Il était réservé à notre siècle de relever cette noble, chère et sainte mémoire.

C'est en France, comme l'a dit l'archevêque de Rouen, surtout depuis nos malheurs, que Jeanne est plus aimée. Paris lui a érigé une statue que le peuple couvre d'étendards et de couronnes. Ce n'est plus assez que la ville d'Orléans célèbre chaque année, avec une fidélité inviolable, l'anniversaire de sa délivrance. Une loi a été proposée, tendant à déclarer fête nationale la fête de Jeanne d'Arc : noble pensée à laquelle je m'associe de toute mon âme, mais à la condition qu'il y aura fête pour le ciel comme sur la terre (6). Tel est le vœu non seulement de la France catholique, celle qui croit et qui prie, celle qui aime Jésus-Christ et l'Église, mais encore de tous les esprits et de tous

1. Malherbe.
2. Abbé d'Aubignac.
3. Shakespeare, *Henri IV*.
4. Voltaire. *la Pucelle*.
5. Lecoy de la-Marche Cf. son intéressante brochure *le Culte de Jeanne d'Arc* dans laquelle j'ai pris tous ces renseignements. (*Notes du P. Monsabré.*)
6. Dans la préface de son livre : *Jeanne d'Arc libératrice de la France*, Joseph Fabre a noblement exprimé ce vœu : « La République française « devrait décider qu'il y aura annuellement un jour où la fête de l'héroïne « sera célébrée par toute la France... La nation a déjà sa fête de la liberté : « elle aurait sa fête du patriotisme. »

les cœurs élevés. L'un d'eux saluait naguère la grande libératrice comme le symbole le plus pur, le plus saisissant, le plus pathétique des vertus et des traditions de notre vieille France, et, dans son enthousiasme, il s'écriait : « Si nous osions adresser une prière à Léon XIII, nous lui dirions : Courage, Saint-Père, hâtez-vous de mettre sur cette sainte mémoire la couronne de l'Église. »

C'est à l'Église, en effet, que Jeanne a confié le soin de sa gloire, et cela, au moment où des infâmes abusaient, pour la tromper, de leur caractère sacré. Si elle a fait entendre au nouveau Caïphe cette plainte déchirante : « Évêque, évêque, c'est par vous que je meurs, » jamais elle n'a confondu l'Église, pas plus que la France, avec cette « rare figure de traître ». Non, l'Église n'a pas condamné Jeanne d'Arc ; c'est elle, au contraire, qui l'a vengée, en flétrissant ses juges et en proclamant son innocence.

C'est en faisant écho à cette noble inspiration que le P. Monsabré s'écriait, dans un élan qui fit passer un frisson patriotique dans les veines de tous ses auditeurs :

« O sainte Église, je vous en prie, au nom de la France, après avoir réhabilité la mémoire de Jeanne, exaltez-la. Dites-nous qu'elle est vénérable, bienheureuse et sainte. Il vous faut pour cela des miracles ; mais n'est-ce pas un des plus grands miracles que l'on puisse voir que l'accomplissement fidèle des oracles de cette inspirée, que l'achèvement inexorable par cette morte de la mission que Dieu lui a confiée ? Nous ne pouvons plus vénérer ses reliques, emportées par les flots dans la grande mer ; mais Dieu ne nous les a-t-il pas soustraites, pour nous faire entendre que Jeanne était son ange ? Les anges chargés des grandes missions libératrices ne nous ont pas laissé de reliques, et cependant nous les honorons. Sainte Église du Christ Sauveur, vous faites tout à propos. En ces derniers temps, vous avez exalté, en la personne de Benoît Labre, l'extrême pauvreté, pour protester contre les convoitises et

les abus de la richesse. Vous avez exalté, en la personne de Jean-Baptiste de la Salle, l'enseignement chrétien, pour le protéger contre toute entreprise néfaste et le recommander à la sollicitude des vrais amis du peuple. Exaltez, en la personne de Jeanne, le patriotisme chrétien, afin de protéger la France contre les alliances armées qui la menacent, afin que, comprenant que Jésus-Christ est son vrai maître et son vrai *droicturier*, comme disait Jeanne, elle puisse, dans l'esprit et la vertu de cette vaillante et sainte vierge, reconquérir ses frontières, reprendre sa place dans le monde, et accomplir envers vous son devoir de fille aînée. Donnez-nous une bienheureuse Jeanne, et nous la prierons pour tous les ennemis de Dieu et de sa sainte cause ; non pas, certes, afin qu'ils soient *boutés* hors de toute France, mais afin que, *boutés* hors de tout mal par la conversion de leurs âmes, ils puissent dire un jour avec nous : Bienheurense Jeanne, priez pour la France, protégez la France, sauvez la France ! »

II

C'est à l'issue des fêtes du 8 mai 1869, à Orléans, que Mgr Duparloup et les douze prélats qui assistaient à ces fêtes signèrent une première adresse à Pie IX. « L'évêque de Jeanne d'Arc, » comme il aimait à être surnommé, et ses frères dans l'épiscopat français (1) y disaient :

« Ce n'est pas seulement Orléans et la France, c'est le monde entier, Très Saint Père, qui rend témoignage aux *Gestes de Dieu par Jeanne d'Arc*, à la piété et au zèle de cette jeune vierge, à sa pureté, à l'abnégation infatigable avec laquelle elle a toujours accompli la volonté de Dieu,

1. C'étaient les archevêques et évêques de Rouen, Tours, Bourges, Beauvais, Saint-Dié, Poitiers, Blois, Châlons, Nancy et Verdun, tous diocèses où Jeanne d'Arc a passé et laissé les glorieux souvenirs de son passage.

et enfin à la réputation de sainteté qui a couronné sa vie, soit à Domremy où elle paissait les troupeaux de son père, humble et modeste villageoise, soit dans les camps où elle montra la science et l'intrépidité d'un grand capitaine, soit sur le bûcher où elle demeura, au milieu des flammes, si fermement attachée à la foi chrétienne et au siège apostolique.

« Les Pontifes romains ont déjà défendu, vengé et loué cetle admirable héroïne et c'est un vœu unanime que Votre Sainteté daigne honorer et exalter sa mémoire. Ce serait là payer un juste hommage à Jeanne elle-même qui, en délivrant sa patrie, l'a préservée en même temps de l'hérésie qui la menaçait dans l'avenir, ce serait donner un nouveau titre de noblesse à ce peuple français qui a tant fait pour la religion et pour le siège de Pierre et qui a mérité, lui aussi, le nom de *soldat de Dieu*, ce serait enfin honorer l'Église et égaler à l'ancien peuple le peuple nouveau en mettant sur ses autels une sainte guerrière, comparable aux Judith, aux Débora et aux femmes fortes de l'ancienne alliance.

« Toutes ces raisons, Très Saint-Père, nous ont donné la confiance que, dans ce temps où la foi et la force d'âme semblent partout s'abaisser et languir, l'introduction d'une telle cause serait à la fois très glorieuse au nom chrétien et très agréable au Dieu qui est admirable dans ses saints et qui se plaît à être glorifié dans leur assemblée. Aussi osons-nous joindre nos instances aux prières de l'Évêque d'Orléans et demander avec lui pour Jeanne d'Arc les honneurs que l'Église décerne aux Bienheureux... »

A Rome, — la chose est passée en proverbe, — tout se fait avec une sage et prudente lenteur. Les ennemis de l'Église sont contraints de le reconnaître, mais, des bruits défavorables naquirent de cette prudence même, que l'on ne s'expliquait pas en France.

Tout n'était pas faux cependant dans ces rumeurs, et le

compagnon du pieux et zélé successeur de Mgr Dupanloup, M. l'abbé Séjourné, racontant l'un des voyages entrepris par Mgr Coullié pour triompher des lenteurs de la cause, l'a confessé ingénument : « L'avouerai-je? dit-il, à Rome, on regardait généralement Jeanne d'Arc plutôt comme une héroïne célèbre que comme une sainte. Néanmoins l'opinion se modifia peu à peu, et le Souverain Pontife Léon XIII, auquel Mgr Coullié demandait, il y a quatre ans, ce qu'il pourrait dire de la cause, à son retour en France, lui répondit : « Dites en France qu'on vous a encouragé. »

« Fortifié par ces paroles de Notre Très Saint-Père le Pape, et suivant les avis de l'avocat, ainsi que ceux du promoteur de la cause, M. Captier, procureur de Saint-Sulpice à Rome, qui se dévoue avec un zèle admirable à la cause de Jeanne d'Arc, notre évêque, Mgr Coullié, fit compléter dans un second procès de l'Ordinaire les documents du procès entrepris par Mgr Dupanloup. »

Un second procès fut remis, en 1886, à la Sacrée Congrégation des Rites, il est traduit en italien. Nous l'avons sous les yeux et il nous a puissamment aidé dans la composition de ce livre.

A cette occasion, Mgr Coullié vit de nouveau le Souverain Pontife. Cette fois, la parole du Père commun des fidèles le toucha plus vivement encore, car, dans une lettre que Sa Sainteté tint à lire Elle-même à l'évêque d'Orléans, Elle écrivit cette phrase : « Nous aimons aussi à vous présager l'heureux succès dont Dieu lui-même daignera couronner vos vœux unanimes en faveur d'une cause qui intéresse la gloire de la France entière et le principal honneur de la ville d'Orléans. »

Après avoir lu cette phrase, Léon XIII s'arrêta et dit à Mgr Coullié : « Je pense qu'ici on devinera qu'il est question de Jeanne d'Arc. »

III

Dans un autre livre, complément et suite de celui-ci où nous nous sommes préoccupé à peu près exclusivement du récit sans entrer trop avant dans la discussion, nous démontrerons la sagesse admirable qui a présidé à la confection des procès de Jeanne en cour de Rome au XIXe siècle. Nous pourrons alors énumérer et discuter les miracles qui démontrent la puissance de l'intercession de notre Vénérable Jeanne auprès de Dieu (1).

Ici, nous ne voulons que relater le dernier acte du digne successeur de Calixte III, répondant, à cinq siècles de distance, à son courageux prédécesseur et racontant en termes magnifiques la glorieuse carrière de la victime de Rouen pour conclure ainsi :

« En conséquence, sur les instances du Révérendissime « évêque d'Orléans et du Révérendissime P. Arthur Cap- « tier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sul- « pice, postulateur de la cause, et étant prises en considé- « ration les lettres postulatoires d'un grand nombre « d'Excellentissimes et Révérendissimes cardinaux de la « S. E. R. et d'évêques, non seulement de France, mais « encore d'autres pays divers et très éloignés, lettres aux- « quelles d'innombrables membres du clergé et pour ainsi « dire le monde catholique tout entier ont adhéré, dans la « séance ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, « tenue, le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à

1. Les récits et les dépositions des témoins de ces miracles occupent près de quarante pages petit in-folio dans le summarium imprimé du procès d'introduction de la cause. Les maladies les plus graves, congestions cérébrales, spinite, laryngite chronique, paralysie, etc., ont été guéries instantanément par l'invocation de Jeanne d'Arc. Au moment même où nous écrivons cette note, les journaux relatent la guérison radicale d'une tumeur suppurante, qui persistait depuis trois ans, et qui a fait place à une cicatrice parfaitement saine, chez une religieuse appartenant à une communauté de Normandie.

« la discussion par l'Excellentissime et Révérendissime « cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano et « rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La « Commission d'introduction de la cause, dans le cas et « pour l'effet dont il s'agit, doit-elle être signée?*

« Et la même Sacrée Congrégation, toutes choses étant « mûrement pesées, et après avoir entendu de vive voix et « par écrit le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la « sainte foi, a jugé devoir répondre : *La Commission doit « être signée, s'il plaît à Sa Sainteté.* Le 27 janvier 1894.

« Rapport ayant été fait de toutes ces choses à Notre « Très Saint-Père le Pape Léon XIII par moi soussigné « cardinal préfet de la même Sacrée Congrégation, Sa « Sainteté, ratifiant le rescrit de la Sacrée Congrégation, a « daigné signer de sa propre main la commission d'intro- « duction de la cause de la Vénérable servante de Dieu « Jeanne d'Arc, vierge, le même jour du même mois de « la même année. »

L'explosion de joie qui accueille cette déclaration et le redoublement de confiance qu'il a inspiré aux âmes françaises nous donnent la ferme confiance que, avant peu, nos églises et nos autels, joyeusement illuminés, retentiront du cri encore refoulé par l'obéissance et le respect au fond de nos cœurs :

— Sainte Jeanne d'Arc, priez pour l'Eglise et pour la France !

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE. . . . . I-X

LIVRE PREMIER

LA MISSION

CHAPITRE PREMIER. — LA PRÉDESTINÉE

Les champs de Vaucouleurs. — Les avenues de Domremy. — Le bourg natal. — Comme Jeanne l'aimait. — Au foyer de la famille. — A quel prix la maisonnette fut conservée en ce siècle. — L'extérieur. — La chambre familiale et la cellule de Jeanne. — Sa naissance. — Ses frères et sœurs. — Influence de la mère sur l'éducation de sa fille aînée. — La foi de l'enfant. — Son attrait pour la maison de Dieu. — Comment elle réprimandait et exhortait le sonneur négligent. — Jeanne enfant à l'église de Domremy. — Les fonts baptismaux et l'autel de la Vierge. — Le pèlerinage de Notre-Dame de Bermont. — L'ermitage Sainte-Marie. — Auprès de l'arbre des Fées. 3

CHAPITRE SECOND. — L'APPEL

La grande pitié du pays de France. — Un sombre tableau. — Dans un coin ignoré. — Première apparition de l'Archange. — Ses recommandations. — Saint Michel et la France. — Les deux saintes. — La question du surnaturel dans la mission de Jeanne d'Arc. — La Pucelle. — Sens et beauté de ce nom. — Le chant enthousiaste de l'abbé Pie au premier lever de cette apparition virginale. — Les prédestinations de la miséricorde divine sur la France. — Jeanne prophétisée. — L'approche de l'heure. — Dernières recommandations des voix. — Partir! — Anxiétés et dispositions des parents de Jeanne. — Je la noierais moi-même! — On l'assigne devant l'Officialité. — A Burey-le-Petit. — Le Mardochée de la nouvelle Esther. — Sur la route vers Vaucouleurs. — Jeanne est prise pour folle. — Son retour à Domremy. — Le roi lieutenant du Christ. — Son secret lui échappe. — Les adieux. — Départ 16

CHAPITRE TROISIÈME. — ÉPREUVE.

Trois semaines à Vaucouleurs. — Ma mie, que faites-vous céans? — Plutôt aujourd'hui que demain. — L'exorcisme. — L'équipement militaire. — Chez le duc de Lorraine. — Départ de Vaucouleurs. — Durant le trajet. — Les anxiétés de Jean de Metz. — A Sainte-Catherine de Fierbois. — Une embuscade. — Jeanne écrit à Charles VII,

pour lors aux abois. — Il se décide à donner audience à la Pucelle. — Comment elle le reconnut dans la foule des courtisans. — L'entretien. — Entretien du duc d'Alençon dans la salle. — Le secret du roi. — Comment Jeanne reçut le royaume de France en donation et le rendit, au nom du Seigneur Jésus, à son lieutenant. — Les frères mineurs envoyés à Domremy en informations. — On envoie Jeanne à Poitiers. — L'interrogatoire des docteurs. — Les réparties de la Pucelle. — Je ne sais ni A ni B. — Témoignage des femmes de Poitiers chargées de la surveiller. — Les conclusions du Conseil ecclésiastique de Poitiers. — Avec l'Eglise. — Les habits d'homme. 39

CHAPITRE QUATRIÈME. — LA VEILLÉE DES ARMES.

Nouveau portrait de Jeanne d'Arc. — Comment elle se tenait à cheval — On organise un convoi de vivres pour ravitailler Orléans. — Séjour à Tours. — L'épée de Sainte-Catherine de Fierbois. — Comment elle se rompit. — Une autre épée. — L'étendard de Jeanne. — Son pennon. — Elle apparaît soudain comme une guerrière accomplie. — D'où lui vint cette expérience subite des choses de la guerre. — Ses deux frères. — Domremy et Vaucouleurs auprès de Jeanne. — Le bon frère Jean Paqueret. — Transformation morale de l'armée française. — Le juron de La Hire. — Sa prière à Dieu. — Ce qu'était au fond l'ardeur de Jeanne contre les Anglais. — Sa lettre au soi-disant régent du royaume. — Comment les Anglais l'accueillirent. — Une date célèbre. — Pars, ange de Dieu. 63

CHAPITRE CINQUIÈME. — ORLÉANS.

Le cœur de la France. — Le siège d'Orléans. — Héroïsme des assiégés. — Un présage. — L'armée française arrive à Orléans sous la conduite de Jeanne. — Première entrevue avec Dunois. — Noël ! Noël ! — Voici venir le Grand Secours. — Cette venue change la face des choses. — Rendez-vous ! — Injures des Anglais en réponse à cette sommation. — Le sang de nos gens coule par terre. — Ah ! sanglant garçon, tu ne me le disais pas. — Le premier sang que Jeanne ait vu couler. — Déguisement des Anglais. — Allons rendre grâces à Dieu. — Comment Dieu punit les péchés des gens de guerre. — Troisième lettre aux Anglais. — Ce sont des nouvelles. — Jeanne découvre les secrets que les chefs de l'armée voulaient lui cacher. — Panique dans l'armée française. — L'héroïne ramène les fuyards à l'assaut. — Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien. — Comment elle fit ouvrir la porte de Bourgogne. — Bravoure des soldats de Jeanne. — La place est la vôtre ! — Une flèche la transperce au pied des remparts. — Mort de Glansdale. — Apparitions merveilleuses. — Le 8 mai 1429. — Les Anglais lèvent le siège d'Orléans. . 79

CHAPITRE SIXIÈME. — LA CAMPAGNE DE LA LOIRE.

L'enthousiasme du roi. — Il embrasse l'héroïque libératrice et lui octroie un blason royal. — Je ne durerai guère plus d'un an. — Jeanne force l'entrée du conseil du roi. — Comment ses voix lui dictaient sa conduite. — Récit qu'elle en fait devant Charles VII à Loches. — A quatre siècles et demi de là. — Ah ! si Jeanne eût été à Patay en 1871 ! — Les trois fortes positions des Anglais sur la Loire. — Un crayon de Guy de Laval. — Sus à l'Anglais. — Victoire de Jargeau. — Suffolk est fait prisonnier. — Arrivée du connétable de France. — Com-

ment Jeanne aplanit cette difficulté. — Les Anglais reçoivent du renfort. — Les conseils de temporisation repoussés par Talbot. — Jeanne veut qu'on poursuive les fuyards. — Avez-vous de bons éperons? — Le cerf. — Bataille de Patay. — C'est la fortune de la guerre ! — Charité de Jeanne sur le champ de bataille. — Conséquences de la victoire de Patay. — Elle termine la campagne de la Loire. — Le doigt de Dieu est là 99

CHAPITRE SEPTIÈME. — A REIMS.

Un martyr du cœur. — Pourquoi doutez-vous? Il faut aller à Reims, c'est la volonté de Dieu. — Une lettre aux habitants de Tournai. — Autre lettre à ceux de Troyes. — Le ton de cette dernière. — Frère Richard. — Je ne m'envolerai pas. — Un conseil découragé. — L'avis du vieux conseiller. — Jeanne survient au milieu de la délibération. — Dialogue avec l'archevêque de Reims. — La ville de Troyes se soumet au roi Charles. — Un écho du pays natal à Châlons. — Rage des Anglais. — C'est le diable ! Entrée solennelle à Reims. — Préparatifs hâtés. — Un nouveau maréchal de France. — La Sainte Ampoule à l'abbaye de Saint-Remi. — On la transporte processionnellement à Notre-Dame. — Les douze pairs du royaume. — La place de Jeanne au sacre. — L'étendard à l'honneur. — Le serment du roi. — Le consentement du peuple. — Une page de Lacordaire. — Noël ! Noël ! — Depuis le sacre de Clovis. — Conclusion émouvante de la cérémonie. — Le père de Jeanne d'Arc. 109

CHAPITRE HUITIÈME. — DEVANT PARIS.

Si la mission de Jeanne d'Arc finit à Reims. — Paroles mélancoliques de Jeanne à l'archevêque de Reims. — Les considérants du P. Ayroles — En faveur du village natal. — Culte de la Pucelle parmi les contemporains et réponse qu'y fait son humilité. — Elle écrit au duc de Bourgogne. — Comment elle déplore la trêve que Charles VII conclut avec lui. — Sa lettre aux habitants de Reims. — Nous voici au point le plus délicat de cette histoire. — Si Jeanne a mal prophétisé sur Paris et la sortie des Anglais du royaume. — Les villes se soumettent sur le passage du roi. — Soumission de Beauvais malgré son comte évêque. — Forfanteries de Bedford. — Nouvelle trêve. — Initiative qu'elle inspire à la Pucelle. — Résistance de Charles VII. — Menées au sein de la capitale. — L'attaque de Paris. — Le fossé plein d'eau. — Jeanne est blessée sous les murs de Paris. — Le roi ordonne la retraite. — Douleurs de Jeanne. — Son offrande à Saint-Denis. — Il fallait une martyre. 124

CHAPITRE NEUVIÈME. — DERNIERS COMBATS.

Un trophée sacrilège. — Le duc d'Alençon éloigné de la Pucelle. — Comment on décida d'utiliser le prestige de Jeanne. — On l'envoie faire le siège de la Charité. — Une aventurière démasquée. — Les voix prédisent à Jeanne sa captivité prochaine. — Un dialogue de pénétrante tristesse. — Je veux aller voir mes bons amis de Compiègne. — L'enfant ressuscité par les prières de Jeanne. — Au sortir de la prière. — Je suis trahie. — Le plan de la Pucelle. — Comment il manqua. — Le pont levis fermé. — J'ai baillé ma foi à un autre. — Jeanne prisonnière. — Suprême injure 138

LIVRE SECOND

LE MARTYR

CHAPITRE PREMIER. — LA VENTE AUX ANGLAIS.

Le premier qui insulta au malheur de la captive. — La chevalerie et le droit des gens foulés aux pieds. — Le Caïphe de la Passion de Jeanne. — Biographie de Pierre Cauchon. — Comment il se prépare à la condamnation sacrilège de la Pucelle. — Complicité qu'il trouve dans l'Université de Paris. — Ce qu'était à ce moment de l'histoire religieuse cette Université. — Les procès ecclésiastiques au moyen-âge. — Jeanne prisonnière au château de Beaulieu. — Tentative d'évasion — Elle est transférée dans le donjon de Beaurevoir. — Elle s'élance de la tour du donjon. — Explication de sa conduite en cette circonstance. — Si on peut en inférer une accusation de désespoir. — Requête de Cauchon au duc de Bourgogne. — Jeanne est vendue au prix de dix mille livres. 151

CHAPITRE SECOND. — LE SANHÉDRIN.

Le drame de la Passion du Sauveur renouvelé dans la Passion de Jeanne. — Les dames d'Abbeville sur la voie douloureuse de la Pucelle. — Pourquoi elle se refuse à quitter les vêtements d'homme. — Elle est livrée aux Anglais. — Où sera-t-elle jugée ? — Pourquoi ce ne fut pas à Paris. — Arrivée à Rouen. — On l'enferme dans une cage de fer. — L'odieuse tentative de Jean de Luxembourg. — L'incompétence du juge qui prétend l'évoquer à son tribunal. — Un digne assistant de Pierre Cauchon. — Comment il mourut. Thomas Courcelles, d'après M. Quicherat. — Les autres assesseurs. — Portrait de Nicolas Loyseleur. — Jeanne condamnée d'avance. — Cauchon promet un beau procès. — Comment on traitait juges et témoins qui faisaient mine d'indépendance. — Précautions contre le jugement de la postérité. — Suppression des enquêtes préparatoires. — Les procès-verbaux suspects de mensonge. — Ce qui en ressort. 167

CHAPITRE TROISIÈME. — LES INTERROGATOIRES PUBLICS.

Jeanne en présence de l'évêque Cauchon. — Il refuse les deux requêtes de sa prisonnière — La question du serment. — Elle propose à Cauchon de la confesser. — Les chaînes — On change le local des interrogatoires. — Tactique des interrogateurs. — Comment on la pressait de questions insidieuses. — Le secret du roi. — Un mot de Joseph Fabre. — Adjuration à l'évêque de Beauvais. — Renvoyez-moi à Dieu de qui je viens. — Prenez garde à ce que vous faites ! — Si les voix viennent de Dieu ou non. — L'état de grâce. — Fureur de Cauchon contre un assesseur trop humain. — Beaupère change de ton pour surprendre l'accusée. — Le jeûne du carême. — Verte réplique. — La question de l'habit d'homme. Jeanne s'en réfère à l'enquête des docteurs du roi Charles et réclame le registre de Poitiers. — La sorcellerie. — Où est le vrai pape. — Les croix à côté des saints noms. — Un coup de clairon dans la bataille. — Cauchon s'en trouve impressionné. — Série de questions burlesques ou inconvenantes. — Les répliques que Jeanne leur oppose. — Elle sera délivrée avant trois mois. — L'opinion des Français et les honneurs qu'ils ont rendus à l'accusée. — Non, jamais ! 180

CHAPITRE QUATRIÈME. — INTERROGATOIRES SECRETS.

L'impression de l'assistance devient inquiétante. — Fa igue de l'accusée. — Certains juges même ne peuvent cacher leur sympathie. — Encouragements et manifestations réprimés par le président. — Changement de méthode dans l'enquête. — Ce que furent, d'après M. Wallon, les interrogatoires de la prison. — Les réponses allégoriques. — Si elles peuvent être incriminées de mensonge. — Le Magnificat de Jeanne. — Si Dieu hait les Anglais. — Une sublime riposte. — Encore les vêtements virils. — La délivrance du duc d'Orléans. — Si Jeanne est décidée à s'évader de nouveau. — Son martyre. — Résumé des interrogatoires et leur conclusion. — Une idée infernale vient à ses persécuteurs. — Le dilemme. — Appel au pape 193

CHAPITRE CINQUIÈME. — L'ACTE D'ACCUSATION

Le jurisconsulte Lohier démasque la nullité du procès. — Fureur de Cauchon. — Exhortations mielleuses. — Comment Jeanne déjoua ce nouveau piège. — Le prologue de l'acte d'accusation. — De quoi Jeanne est accusée. — Un dialogue qu'il faudrait citer en entier. — Comment Jeanne invoquait ses voix. — Appel au concile général. — Une éloquente protestation du cardinal Langénieux. — L'Église n'est point responsable des iniquités du tribunal de Rouen. — Consultations et réponses. — Le courage du vieil évêque d'Avranches. — Jeanne tombe malade. — Insistances sans pitié. — Jeanne dévoile ses vrais sentiments pour l'Église. — Mettez-moi en terre sainte. — Je suis bonne chrétienne et bien baptisée — La séance du 9 mai. — Dernières interrogations. — A demain la sentence 203

CHAPITRE SIXIÈME. — AU CIMETIÈRE SAINT-OUEN

Les audaces de la dernière heure — Que faisaient les voix? — Au cimetière Saint-Ouen, le 24 mai 1431. — Sois sur tes gardes, Jeanne! — Le sermon d'Érard. — La Pucelle l'interrompt sur l'ordre de ses voix. — Nouvel appel au pape. — Injustice du refus que Cauchon lui oppose. — Instances et fourberies. — Qu'est-ce qu'abjurer? — Mais, que veut-on donc de moi? — On promet à Jeanne la liberté. — Vous êtes un traître! — Feinte colère de l'évêque de Beauvais. — Que les clercs la voient et je la signerai. — Les Anglais eux-mêmes s'y laissent prendre. — Le secrétaire du parti anglais substitue une formule à l'autre. — Le rond, la croix et la signature. — Or ça, gens d'église, menez-moi en vos prisons. — Nous la rattraperons 214

CHAPITRE SEPTIÈME. — RELAPSE

Les voix éclairent Jeanne sur le véritable caractère de sa prétendue abjuration. — Ce qu'elle fit pour la réparer. — Comment elle fut amenée à reprendre les habits d'homme. — Une observation trop juste réprimée par les Anglais. — Interrogatoire dans la prison. — *Responsio mortifera.* — Perfidie des questions de Cauchon. — *Farewell! Farewell!* — Que vous en semble? — Elle est relapse! — Comment, même au sentiment des juges, Jeanne n'était pas vraiment relapse. 227

CHAPITRE HUITIÈME. — LE MARTYRE

Tentative de délivrance. — Si Jeanne fut vraiment martyre. — Les affres de l'agonie comme au jardin des Olives. — Évêque, c'est par vous que

je meurs ! — J'en appelle de vous à Dieu ! — Aujourd'hui, en paradis. — Le viatique de la condamnée. — La mitre d'ignominie. — Les remords du nouvel Iscariote et sa fin. — Sur la charrette. — Les quatre échafauds de la place du Vieux-Marché. — La harangue de Nicolas Midi. — La sentence de Cauchon. — Il prétendait parler au nom de l'Église, l'Église va lui répondre. — Le chant de mort. — La croix improvisée. — Le crucifix de Saint-Sauveur. — La soldatesque anglaise s'impatiente. — Dernier procès omis et sentence sommaire. — Le bûcher. — Dernier adieu à Pierre Cauchon. — Le feu !... — Les saintes apparaissent une dernière fois. — Jeanne leur rend son suprême témoignage. — Le dernier cri 236

LIVRE TROISIÈME

LA GLORIFICATION

CHAPITRE PREMIER. — AU LENDEMAIN DU MARTYRE.

Il faut qu'on la voit morte. — Nous voudrions être où elle est. — Les prodiges. — On a brûlé une sainte. — Comme sur le Calvaire. — Le peuple se détourne avec horreur des assassins de Jeanne. — Lettres royales aux souverains de la chrétienté. — On fait publier partout la sentence de condamnation. — Contradictions. — Efforts de l'Université de Paris contre la mémoire de Jeanne. — Sa lettre au pape et aux cardinaux. — Fin misérable des persécuteurs de la Pucelle. — Comment le roi Henri IV et l'Angleterre furent châtiés. — La Providence a préservé la France de l'apostasie 251

CHAPITRE SECOND. — LA RÉHABILITATION.

Le père et le frère aîné de la Pucelle meurent de douleur. — Sa mère survit pour procurer la réhabilitation de sa glorieuse fille. — Charles VII se réveille. — Requête d'Isabelle Romée et de ses deux fils. — Comment le pape Calixte III leur donne une première satisfaction. — Raisons du choix des délégués apostoliques. — A Notre-Dame de Paris le 7 novembre 1455. — Ouverture du procès. — Le tribunal s'ajourne à Rouen. — Assignation des parties. — Les cent et une assertions des procureurs de la famille d'Arc. — Les enquêtes. — La sentence de réhabilitation. — L'écho de l'Eglise du XIXe siècle. — Le réveil du culte de Jeanne d'Arc en France. — Orléans, — Domremy. Vaucouleurs. — Reims. — Rouen 258

CHAPITRE TROISIÈME. — LA VÉNÉRABLE.

Paroles du P. Monsabré. — Comment le XIXe siècle a relevé la noble et sainte mémoire. — Adjuration à la sainte Eglise romaine. — Premières démarches en cour de Rome. — Sage lenteur. — Examen approfondi et initiatives de Léon XIII. — Les miracles. — Le décret d'introduction de la cause. — La Vénérable Jeanne d'Arc. — Cri d'espérance 272
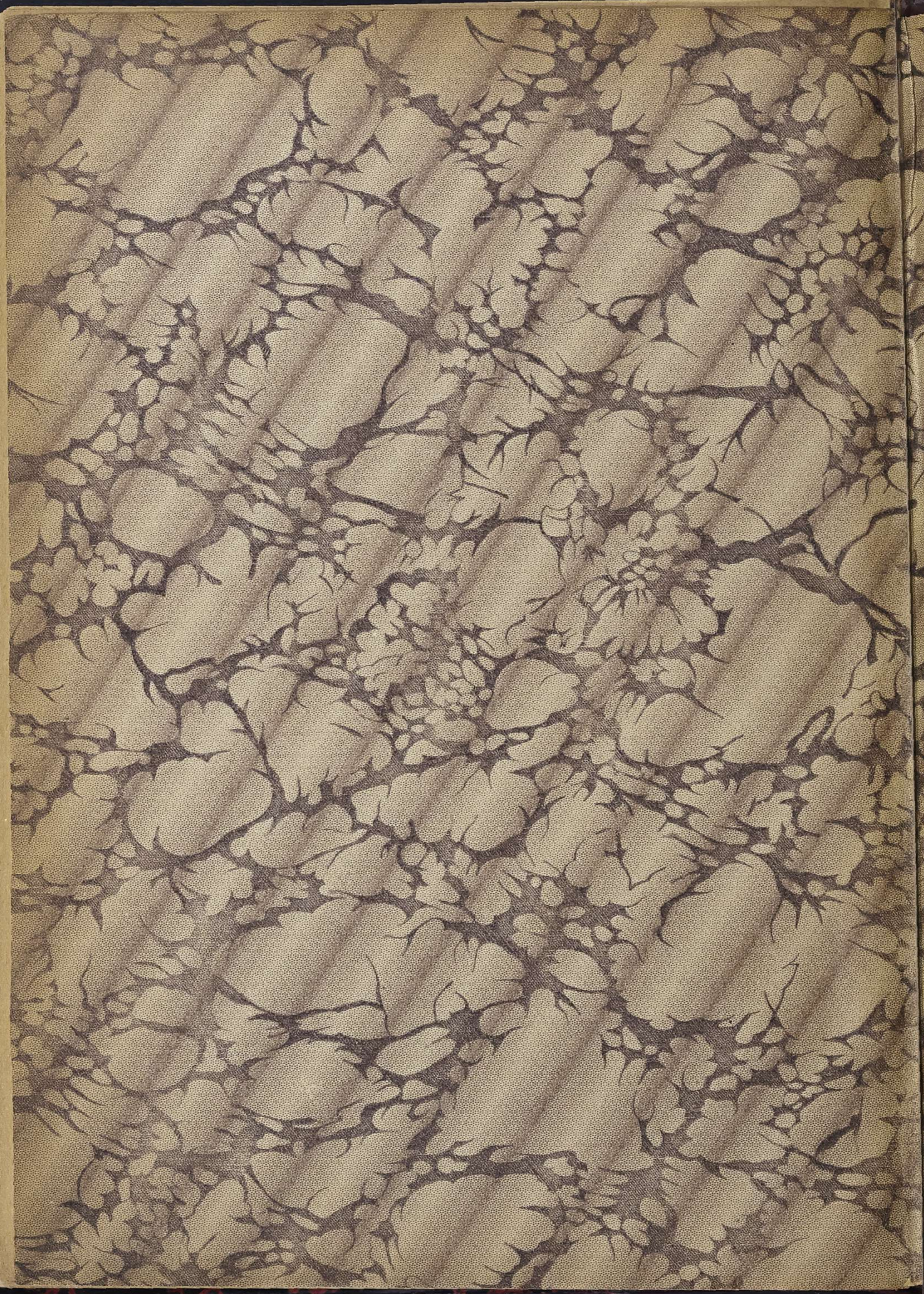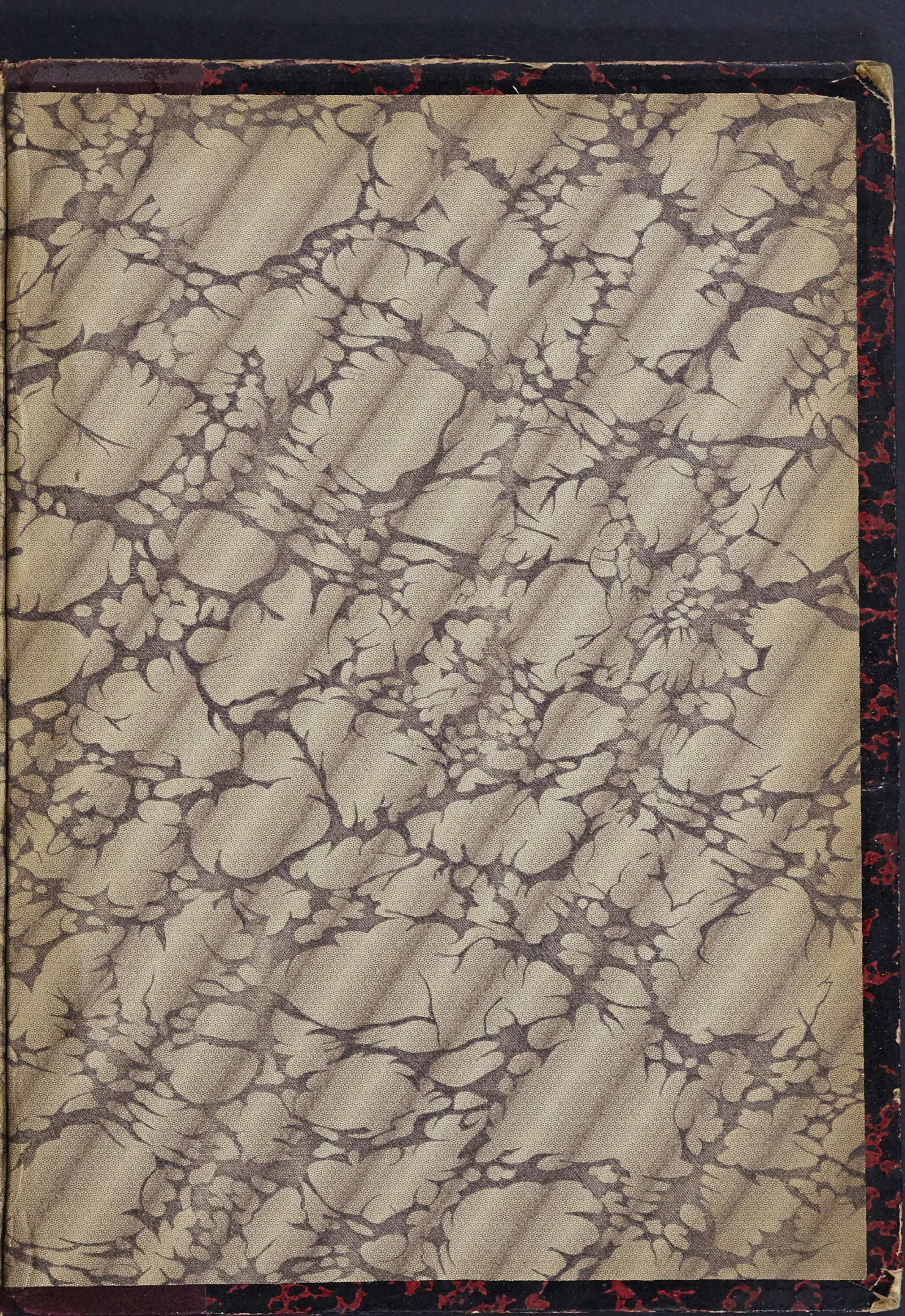
IMP. NOIZETTE, 8, RUE CAMPAGNE-PREMIÈRE, PARIS.